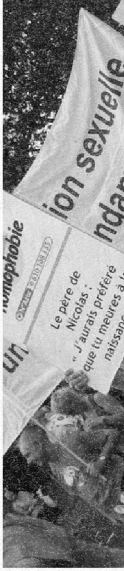


# LGBTIPHOBIES 2026



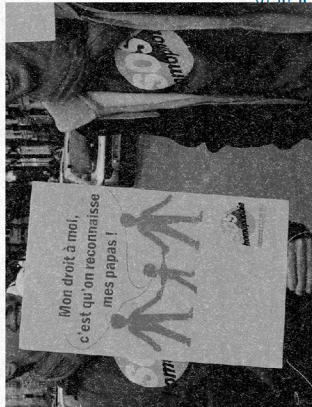
SOS homophobie

# RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2026

*Diversité  
Solidarité  
Adelphité*

*discriminations*

Dans le Code Pénal (article 132-77), l'homophobie est une circonstance aggravante lorsque l'infraction a été commise pour un motif homophobe (ex : meurtre, tortures, violences volontaires, viol, agressions sexuelles, ces, vol et extorsion).  
réprime également la  
cation de propos injurieux,  
natoire ou caractérisant une  
cation à la discrimination ou à la  
ce envers des personnes  
sexuelles (les articles 24, 32 et  
la loi du 29 juillet 1881).  
pvoation et la diffamation  
ques sont punies d'un an  
prisonnement et de 45 000 euros  
ende, et l'injure publique de 6  
d'emprisonnement et 22 500  
d'amende.



# RAPPORT SUR LES



Vous êtes **victime** ou **témoin d'insultes**, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...



**VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ·E,  
VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS,  
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**



SOS homophobie

**Ligne d'écoute anonyme 01 48 06 42 41**

### **APPELEZ OU TÉMOIGNEZ**

Du lundi au jeudi : 18 h – 22 h

Vendredi : 18 h – 20 h

Samedi : 14 h – 16 h

Dimanche : 18 h – 20 h (Hors jours fériés)

« Elles vous écoutent » : tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois, un créneau dédié avec des écoutantes femmes



### **CHAT'ÉCOUTE**

[sos-homophobie.org/chat](https://sos-homophobie.org/chat)

Jeu. : 21 h – 22 h 30

Dimanche :

18 h – 19 h 30

(Hors jours fériés)



### **COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI**

<https://cestcommeca.net/>

Un site destiné aux adolescent·es sur l'orientation amoureuse/sexuelle et l'identité de genre



### **FORMULAIRE DE TÉMOIGNAGE**

[sos-homophobie.org/temoigner](https://sos-homophobie.org/temoigner)



### **AIDE EN LIGNE**

[www.sos-homophobie.org/aide-en-ligne](https://www.sos-homophobie.org/aide-en-ligne)

Tous les jours

24 heures sur 24



### **TÉMOIGNER, C'EST AGIR ADHÉRER, C'EST AGIR**

Adhésion possible en ligne sur notre site (paiement sécurisé par CB)

[sos-homophobie.org/faire-un-don](https://sos-homophobie.org/faire-un-don)



### **VOUS SOUHAITEZ DEVENIR BÉNÉVOLE ?**

Contactez-nous :

[nousrejoindre@sos-homophobie.org](mailto:nousrejoindre@sos-homophobie.org)

[sos-homophobie.org/devenir-benevole](https://sos-homophobie.org/devenir-benevole)



<b>ÉDITORIAL</b> .....	6
<b>L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE</b> .....	8
<b>GLOSSAIRE</b> .....	10
<b>30 ÉDITIONS, L'ÉVOLUTION DES LGBTIPHOBIES EN FRANCE</b> .....	12
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	16
<b>ANALYSES ET TÉMOIGNAGES</b>	
<b>SYNTHÈSE GÉNÉRALE</b> .....	21
<b>AGRESSIONS PHYSIQUES</b> .....	24
<b>LESBOPHOBIE</b> .....	30
<b>GAYPHOBIE</b> .....	38
<b>BIPHOBIE ET PANPHOBIE</b> .....	46
<b>TRANSPHOBIE</b> .....	54
<b>INTERSEXOPHOBIE</b> .....	62
<b>COMMERCE, SERVICES</b> .....	65
<b>FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE</b> .....	71
<b>HAINE EN LIGNE</b> .....	79
<b>LIEUX PUBLICS</b> .....	89
<b>MAL DE VIVRE</b> .....	98
<b>MÉDIAS &amp; CULTURE</b> .....	103
<b>MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> .....	110
<b>POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE</b> .....	118
<b>POLITIQUE</b> .....	126
<b>RELIGION</b> .....	131
<b>SANTÉ</b> .....	138
<b>SPORT</b> .....	147
<b>TRAVAIL</b> .....	153
<b>VOISINAGE</b> .....	159
<b>DISCRIMINATIONS CROISÉES</b> .....	168
<b>INTERNATIONAL</b> .....	174
<b>UN REGARD SUR L'IA ET ALGORITHME LGBTIPHOBES</b> .....	182
<b>UN REGARD SUR LE COMLOTISME</b> .....	186
<b>ANNEXES</b>	
<b>RECOMMANDATIONS ET REVENDICATIONS</b> .....	190
<b>LE DROIT FRANÇAIS</b> .....	191
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	194

# ÉDITORIAL

SOS homophobie faisait en 2025 un bilan sombre à propos des LGBTIphobies, en lançant l'alerte sur la montée de courants réactionnaires et conservateurs véhiculant une parole hostile de plus en plus décomplexée, cautionnant ainsi des violences et discriminations répercutées dans la société. Force est de constater qu'en 2026, cette alerte est toujours de mise, redoublée par un climat de plus en plus anxiogène et délétère.

Ce sont 1 771 cas de LGBTIphobies qui se trouvent répertoriés dans le présent Rapport annuel de SOS homophobie - soit davantage de cas qu'en 2024, alors même que ces chiffres ne sont évidemment pas exhaustifs : derrière les témoignages qui affluent sur nos dispositifs d'écoute, combien de personnes taisent leur souffrance, par peur ou par résignation ?

Car si les LGBTIphobies ne sont encore que trop présentes dans notre société, elles sont aussi plus insidieuses que jamais : certes, les agressions physiques et verbales, indéniables, représentent cette année encore une part considérable des témoignages reçus - mais les violences et les discriminations sont surtout présentes au quotidien, là où on tente de ne pas les voir, dans la famille, le voisinage, les lieux publics, au travail, dans les médias... Elles sont partout et prennent mille visages - souvent les plus retors.

Personne ne peut nier la violence du harcèlement qu'a subi Caroline Grandjean-Paccoud, cette enseignante qui s'est suicidée le 1er septembre 2025. Pourtant, les médias, le gouvernement et l'opinion publique ne nomment pas la lesbophobie qui a

caractérisé ce harcèlement. Ce qu'on ne nomme pas n'existe pas. Il faut nommer la lesbophobie.

Certain-es ont fait grand cas des « accusations » qui désignaient Brigitte Macron comme une femme trans. Pourtant, la mécanique transphobe qui s'y dissimulait a à peine été dénoncée.

Il faut nommer la transphobie.

Certain-es ont tenté - et tentent toujours - les stratégies les plus odieuses pour glisser de la lutte contre l'homophobie à la promotion de l'homonaționalisme. Cette instrumentalisation n'est qu'une façon de maquiller l'homophobie à des fins politiques, mais ne permet en rien de s'en débarrasser. Il faut nommer l'homophobie.

Il faut les nommer et y adjoindre la biphobie, l'intersexophobie et toutes les violences et discriminations liées aux orientations amoureuses et sexuelles et aux identités de genre qui, encore trop invisibilisées, ne disparaîtront pas tant qu'elles ne sont pas pleinement perçues au sein de la société.

Ce sont contre ces LGBTIphobies que les bénévoles de SOS homophobie œuvrent chaque jour, au soutien des victimes, à la prévention en milieux scolaires et professionnels, au plaidoyer pour l'égalité. Pour que chacun-e puisse, dans la société, vivre et aimer librement.

*Julia Torlet*

Présidente et porte-parole de  
SOS homophobie

## FEMMAGE/HOMMAGE

Nous dédions ce rapport à Caroline Grandjean - Paccoud et Joëlla, victimes respectivement de lesbophobie et de transphobie en France.

Nous dédions ce rapport à tous·tes nos camarades lesbiennes, gaies, bi·es, trans et intersexes et à toute personne victime de la cishétéronormativité.

Nous dédions ce rapport à tous·tes les personnes ayant témoigné auprès de SOS homophobie depuis 1994.

Nous dédions également ce rapport à toutes les personnes subissant les répercussions du conservatisme et des guerres.





## SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

### ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé·es recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·e·s...) peuvent être communiquées.

### RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse. Nous accompagnons également les personnes via notre chat'écoute.

### INFORMER

Notre site internet comporte une interface d'aide en ligne regroupant une quarantaine de fiches informatives. Accessibles 24 heures sur 24, ces éléments permettent d'apporter des premières réponses.

### SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeurs, de voisin·es ou autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

### AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



### PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

### INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé·es. Objectif : déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par l'académie de Lille.

### FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations, etc.), ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination LGBTIphobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.

## INFORMER LES ADOLESCENT·ES

Le site Internet C'est comme ça ([www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net)) propose aux adolescent·es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. Il offre également un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à [temoignage@sos-homophobie.org](mailto:temoignage@sos-homophobie.org)).



## MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

## RECENSER ET ANALYSER

À travers le Rapport sur les LGBTIphobies publié tous les ans depuis 1997.

## MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (Idahot), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

## LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE/PANPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (Guide pour l'accueil des personnes

trans destiné aux médecins, Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve, enquête sur la visibilité des lesbiennes, enquête à venir sur la biphobie, etc.) et participent à des débats, manifestations et animations.

## PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre.



## Fonds SOS homophobie

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux suite à des situations de violences LGBTIphobes.

Il apporte également une aide financière aux victimes dans le besoin et pour lesquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale ne permettent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée, par exemple en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous, personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales, d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

## DÉFINITIONS

### ASEXUEL·LE

Qui ne ressent pas d'attraction sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle Ace une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

### ADELPHÉ

Les « adelphe » sont les membres d'une même fratrie. Il s'agit d'un terme plus inclusif des identités de genre non-binaires que « frères et sœurs ».

### BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

### BISEXUEL·LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre. On emploie souvent l'abréviation bi-e.

### CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

### COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec Outing.

### DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

### DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage.

La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

### DYADIQUE

Qualifie une personne non intersexe.

### ENBYPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux personnes non-binaires ("enby" étant une prononciation anglophone des initiales "NB" pour "non-binaire").

### EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, du maquillage, un langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

### FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

### GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes. Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

### HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

### HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi-es.

**HSH**

*Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.*

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

**IDENTITÉ DE GENRE**

*Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun·e.*

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

**INTERSEXE**

*Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.*

**INTERSEXOPHOBIE**

*Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes intersexes ou supposées intersexes.*

**LESBOPHOBIE**

*Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.*

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'ajoute alors au sexisme.

**LGBTIPHOBIE**

*Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans ou intersexe) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.*

**MÉGENRER**

*Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés par la personne.*

Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

**NON-BINAIRE**

*Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires*

*femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.*

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

**OUTING**

*Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.*

**PANSEXUEL·LE**

*Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.*

Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

**RACISÉ·E**

*Qui est assigné·e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.*

**SEXISME**

*Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.*

**TRANS**

*Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance.*

Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

**TRANSPHOBIE**

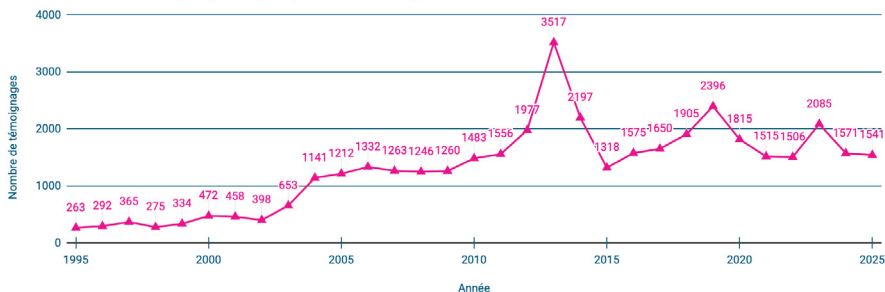
*Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.*

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes.

# 30 ÉDITIONS, L'ÉVOLUTION DES LGBTIPHOBIES EN FRANCE

## HISTOIRE DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES

Évolution des témoignages reçus par SOS homophobie



En 1997, trois ans après le début de son action d'écoute des victimes d'homophobie, l'association décide de devenir un observatoire de ces discriminations en France et de publier, chaque année, un Rapport sur l'homophobie fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit. Nous sommes en 2026, et la 30<sup>e</sup> édition vient de paraître. Près de trente années d'évolution d'un document devenu central et militant pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tous-tes les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. De grandes étapes ont fait changer notre rapport – dans sa forme, sa structure, ses sources d'information, ses thématiques... Mais ces étapes ne sont pas de réelles ruptures. Il existe un continuum que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

### 1997-1998 : LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques » et une impression en noir et blanc peu soignée par manque de moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers rapports se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ?

Les sources sont diverses : un sondage est réalisé auprès de 500 personnes, des informations sont fournies par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus par la ligne d'écoute lors des premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996 ; 365 appels sont reçus en 1997 en plus des courriers. Cette analyse comporte peu de chapitres : le profil des appelant-es, les agressions, les discriminations, le vécu, les demandes d'informations. Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/témoignages et le nombre de cas n'est pas faite (voir « Élaboration du Rapport 2022 »).

D'un point de vue thématique, les deux premiers rapports abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) souvent très problématiques trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'Association des polytransfusés<sup>1</sup> et avec la mairie de Paris<sup>2</sup>, les débats sur le CUC (contrat d'union civile, ancêtre du pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très perfectible par manque de connaissances au sein de l'association.

### **1999-2000 : UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ**

Dès 1999, le Rapport sur l'homophobie prend son format actuel (15 x 21 cm) et bénéficie de soutiens

financiers, dont ceux de la Fondation Yves Saint-Laurent, permettant une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme « lesbophobie » apparaît en 2000.

Le plan devient plus clair : une présentation de l'association, un portrait d'ensemble de l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus via la ligne d'écoute, une revue de presse, une présentation des actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition de 2000, où l'on trouve les rubriques suivantes : « Fonctionnement de la ligne d'écoute », « Agressions physiques (et verbales) », « Travail », « Discriminations au quotidien », « Mal de vivre », « Questions diverses » et « Analyse du courrier ». Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le pacs et la pénalisation de l'homophobie.

### **2001-2010 : DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES**

À partir de 2001, les dessins humoristiques sont supprimés et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles, controversées, des dictionnaires. Les termes « gayphobie » et « biphobie » apparaissent cette année-là aussi. La « transphobie » est définie en 2006, de façon très maladroite, l'association n'étant pas experte du sujet.

<sup>1</sup> Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida, et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.

<sup>2</sup> À la demande d'une association d'habitant es du I<sup>er</sup> arrondissement, la mairie de Paris et le maire, Jean Tiberi, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particulier-ères.

De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du rapport est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; le point médian devient la norme choisie à partir de 2018).

Le rapport compte désormais quatre parties principales : un portrait d'ensemble de l'association et de l'homophobie (jusqu'en 2003) ; l'analyse des témoignages (appels, Internet, courrier) ; une section aux contenus variables (actualités, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, plaidoyer pour des actions en milieu scolaire, la charte des IMS) ; le droit français. Il est complété par des annexes (informations pratiques, remerciements).

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance, et finit par constituer l'essentiel du rapport, passant de sept chapitres en 2001 à 23 en 2018 : « Lesbophobie » est ajouté en 2003 ; « Internet », « Milieu scolaire », « Politique » et « Religions » en 2004 ; « Commerces et services », « Banlieues » (supprimé en 2007), « Sport », « Santé-médecine » et « Voisinage » en 2005 ; « Transphobie » et « International » en 2010.

### **2010-2018 : UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT**

Le rapport de 2010 voit l'apparition des « Focus » : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains

chapitres sous la mention « Le point de vue de... », qui devient « La parole à... » à partir de 2011.

Le Rapport sur l'homophobie est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobie : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu<sup>3</sup> à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004, ou Vanesa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018. Au cours des deux dernières décennies, les auteur·rices bénévoles de ce rapport annuel ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le pacs, la problématique des pacsé·es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tous·tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tous·tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réassignation dès la naissance, etc.), les thérapies de conversion, et bien d'autres choses encore.

### **2018-2026 : LA MÉTHODOLOGIE S'AFFINE**

À mesure que les prises de contact auprès de notre association augmentent, les données qui en sont issues se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus rigoureuse pour leur analyse. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique des témoignages que nous recevons chaque année. C'est ainsi que la partie « Élaboration du Rapport » devient centrale à partir de 2018.

<sup>3</sup> Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. Les agresseurs jettent ensuite François, agonisant, dans un étang où il meurt noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à vingt ans de prison (quinze pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).

Le rapport de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page, l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques, et l'apparition de la rubrique « Un regard sur... », consacrée à des situations particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les seniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie, l'intersexophobie, etc. Afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des discriminations croisées est instauré à partir du rapport de 2019.

En 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le Rapport sur l'homophobie change de nom et devient le Rapport sur les LGBTIphobies.

En 2024, avec l'arrivée d'une nouvelle plateforme de traitement des témoignages, une nouvelle méthodologie de décompte des cas est mise en place : les notions de « cas principaux » et « cas secondaires » sont abandonnées. Chaque situation est désormais comptée comme un seul et unique « cas ». Cette nouvelle méthode permet ainsi d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres.

À partir de 2025, afin de combler un angle mort de nos analyses, nous avons fait le choix d'inclure un chapitre dédié aux violences et aux discriminations subies par les personnes intersexes. Nous espérons qu'il s'agira du premier pas vers une

meilleure intégration des personnes intersexes au sein de la communauté LGBTI et dans la société. Il s'agit aussi de montrer aux personnes intersexes que SOS homophobie les soutient dans leur combat pour leurs droits, et de les encourager à témoigner et/ou chercher de l'aide auprès de l'association si elleux en éprouvent le besoin.

### **30 ÉDITIONS PORTÉES PAR LES BÉNÉVOLES**

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie est d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a renforcé son expertise et s'est intéressée à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

La 30e édition de ce rapport est entre vos mains. Fidèle à ses origines, il est et demeure, à travers les analyses et les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays. Cette nouvelle édition change de graphisme, elle se veut plus combative et militante, inspirée par les mouvements queers et sociaux qui provoquent et interpellent. Ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose reste constante : en dehors de la conception graphique et de la relecture, réalisées par des professionnel·les, le Rapport sur les LGBTIphobies a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles.

# ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2026

## 1. SOURCES

Les données chiffrées du Rapport sur les LGBTIphobies 2026 proviennent exclusivement des 1 541 témoignages reçus par SOS homophobie du 1er janvier au 31 décembre 2025 sur la ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne ou par chat. Elles sont également complétées par les dossiers issus de la commission Soutien juridique de l'association.

L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeur·rices invité·es (sections « La parole à... »).

## 2. APPROCHE ET BIAIS

### A. PROFILS DE DONNÉES VARIABLES

Ce document n'est pas un recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie, de transphobie et d'intersexophobie survenues en 2025, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas, et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du rapport.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre.

Seuls les thèmes correspondant à plus de 30 cas de LGBTIphobie donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

### B. INTERPRÉTATION

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse en raison d'affabulations manifestes ou de propos très incohérents.

Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant·es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, dans une certaine mesure, nous procédons à des interprétations raisonnables de l'identité de genre, voire de l'orientation sexuelle, à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit, etc.). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

### C. TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX

Les témoignages recensés à l'étranger sont réservés au chapitre « International » et n'alimentent pas les statistiques générales du rapport. En effet, SOS homophobie est active

sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

### 3. GRILLE DE LECTURE

Ce rapport prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer les statistiques présentées dans les différents chapitres.

Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futur-es parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre « Discriminations croisées ».

#### A. NATURE DES VIOLENCES

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par nature générale, on entend : lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et LGBTIphobie générale, qu'elle soit ciblée ou non. Les manifestations précises incluent menaces, agressions physiques et sexuelles, viol (au sens légal), dégradation de biens et vols, licenciement et :

**Insultes** : propos à caractère injurieux;

**Rejet et ignorance** : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrement et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI ;

**Diffamation** : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une

personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité ;

**Discrimination** : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bissexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI ;

**Harcèlement** : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime ;

**Outing** : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré ;

**Traquenard** : piège tendu aux personnes LGBTI par leurs agresseur-ses ;

**Sexualisation** : proposition/remarque non sollicitée réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité.

**Exemple** : « Salut les lesbiennes, allez, embrassez-vous ! » ;

**Invisibilisation** : omission d'une dimension LGBTI dans une situation où elle existe. Exemple : un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie ;

**Amalgame avec la pédocriminalité** : lorsque des orientations sexuelles et/ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels ;

**Inaction** : absence de réaction des témoins d'une situation où une LGBTIphobie est patente ;

**Contrôle des déplacements** : lorsqu'un ou des individus restreignent la liberté de circuler de la victime.

Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents : par exemple, les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre « Police, gendarmerie, justice ».

Six chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violence spécifiques : « Agressions physiques », « Lesbophobie », « Gayphobie », « Biphobie », « Transphobie » et « Intersexophobie ». Le chapitre « Discriminations croisées » examine des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections « Un regard sur... ».

## B. CONTEXTE DES VIOLENCES

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Haine en ligne ; Police, justice et gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International. **Ces contextes sont non transversaux : un cas ne peut appartenir qu'à un seul d'entre eux à la fois.**

## 4. TRAITEMENT STATISTIQUE

### A. NOMBRE DE CAS

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages en doublon) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du contexte non transversal, des contextes transversaux et des diverses manifestations de LGBTIphobie. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

<b>TÉMOIGNAGES TOTAUX</b>	<b>1 541</b>
<b>TÉMOIGNAGES INTERNATIONAL</b>	<b>142</b>
<b>TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIES</b>	<b>213</b>
<b>CAS TOTAUX (FRANCE)</b>	<b>1 771</b>

En France et en 2025, 1 541 témoignages ont été reçus par l'association via les canaux d'écoute : le formulaire de témoignage en ligne, la ligne d'écoute et le chat'écoute. Nous avons reçu de l'étranger, par les mêmes canaux d'écoute, 142 témoignages.

Dans un témoignage, il peut y avoir de zéro à plusieurs cas si la victime est agressée dans des situations distinctes. Parmi les 1 541 témoignages reçus, 213 ne comportent pas de situation de LGBTIphobie. C'est par exemple le cas lorsque nous recevons un message de remerciement adressé via le formulaire de témoignage. En France, 1 771 cas de LGBTIphobies ont été recensés à partir des témoignages reçus.

### B. CAS PAR CONTEXTE

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences, mais ne concerne qu'un seul et unique contexte non transversal. Un cas peut, en revanche, concerner plusieurs contextes transversaux : il peut montrer une situation de transphobie et de lesbophobie entachée d'agressions physiques. C'est le contexte non transversal qui donne son « type » au cas. Ainsi, en analysant les types de cas coexistant au sein d'un même témoignage, nous pouvons faire ressortir des convergences pertinentes. Nous remarquons par exemple que sur la totalité des cas Lieux publics, 10 % coexistent avec un cas Police, justice et gendarmerie. Cela montre que dans un cas sur dix, après des actes LGBTIphobes subis dans les lieux publics, les victimes sont également agressées par les forces de l'ordre.

## C. LGBTIPHOBIES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont cumulables. La catégorie **LGBTIphobie générale** concerne les actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité, des normes de genres et des caractéristiques sexuelles binaires. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bis ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi-es, trans et intersexes sont évidemment touchés·es par les LGBTIphobies générales, dont le nombre complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes, transphobes et intersexophobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres « Lesbophobie », « Gayphobie », « Biphobie », « Transphobie » et « Intersexophobie »**, ce qui permet de mieux dégager les spécifi-

cités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des cas spécifiquement transphobes sur l'ensemble des cas qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes. Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie, Transphobie, Intersexophobie et LGBTIphobie générale constituent ainsi des contextes transversaux, puisqu'un cas peut relever de plusieurs de ces catégories, contrairement aux contextes non transversaux.

## D. ILLUSTRATION DU DÉCOMPTE DES CAS

Afin d'illustrer la façon dont s'effectue le décompte des cas, penchons-nous sur l'exemple ci-dessous, en l'analysant avec la méthode de catégorisation<sup>1</sup>. **Une femme est agressée verbalement et physiquement par l'un de ses voisins. Il lui crie : « Sale lesbienne[1], va brûler en enfer[2] ! » La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée et s'est moquée d'elle avec des insultes transphobes et lesbophobes[3]. Depuis ces événements, datant de plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'angoisse[4].**

Dans ce récit, on comptabilise quatre cas, qui seront tous pris en compte dans le rapport annuel.

N°	SITUATION	CONTEXTE NON TRANSVERSAL / CAS	CONTEXTES TRANSVERSAUX
1	« sale lesbienne » adressé dans la rue suivi d'une agression physique	Voisinage [1]	Lesbophobie, Agressions physiques
2	« Va brûler en enfer »	Religion [2]	Lesbophobie, Agressions physiques
3	Inaction et moqueries lesbophobes et transphobes de la police	Police [3]	Lesbophobie, Transphobie
4	Crises d'angoisse de la victime à cause de l'agression et de l'inaction de la police	Mal de vivre [4]	Lesbophobie, Transphobie, Agressions physiques

<sup>1</sup> La méthode de catégorisation a connu une évolution majeure lors du Rapport sur les LGBTIphobies 2024 ; consulter cette édition.

Le bilan est le suivant :

- 4 cas dans les statistiques globales
- 4 cas Lesbophobie
- 2 cas Transphobie
- 3 cas Agressions physiques
- 1 cas Voisinage
- 1 cas Religion
- 1 cas Police, justice et gendarmerie

Chaque contexte non transversal a son cas, les contextes transversaux sont comptés autant de fois qu'ils apparaissent, et on se retrouve donc avec quatre cas pour les statistiques globales : **les quatre situations de LGBTIphobies sont bien prises en compte.**

L'année 2024 a vu apparaître une modification au niveau du contexte Mal de vivre : nous ne répertorions aucune manifestation dans les cas de ce contexte, uniquement les manifestations spécifiques au contexte (séquelles, solitude/isolement, etc.). En effet, le mal de vivre provient bien souvent de faits anciens ou survenus et répertoriés dans un autre contexte (Agressions physiques, Lieux publics, etc.). Pour éviter de compter une manifestation en double, il est donc préférable de ne pas les comptabiliser aussi dans le contexte Mal de vivre.

Cette méthode permet d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres, comme cela pouvait être le cas avec la méthodologie que nous utilisons avant le Rapport sur les LGBTIphobies 2024. Une analyse croisée est possible en analysant les contextes des cas présents dans un seul et même témoignage. Les données montrent par exemple que 10 % des cas de Haine en ligne coexistent avec un cas Religion.

## FORME

Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes, les hommes et les personnes non binaires, le rapport privilégie la grammaire égalitaire, qui accorde les adjectifs et les participes passés avec le genre du terme le plus proche. De plus, des pronoms neutres (iels, celleux, etc.) sont utilisés dans ce rapport, de même que certains mots-valises contractant les formes masculines et féminines d'un mot (par exemple, « lectrices »). ▲

# SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Au cours de l'année 2025, SOS homophobie a recensé 1 771 cas de LGBTIphobie en France. Comme chaque année depuis sa création, le Rapport annuel dresse un état des lieux de ce que vivent les personnes LGBTI dans notre pays. Bien que ce document ne soit pas exhaustif, il permet d'observer des tendances.

Cette 30e édition du Rapport annuel analyse et traduit la parole des victimes de LGBTIphobie, bien trop souvent réduites au silence, et se veut porteuse de revendications afin d'apporter des changements dans une société parfois trop complaisante face aux violences.

En 2025, nous notons une légère évolution du nombre de témoignages. Cela n'indique pourtant pas une augmentation des cas de violences LGBTIphobes. Comme indiqué précédemment, il est impossible de dispo-

ser de chiffres représentatifs. En effet, une grande partie des LGBTIphobies subies au quotidien n'est pas recensée, et ce pour différentes raisons. Par exemple, il peut être difficile pour certaines victimes de témoigner ; elles peuvent choisir de solliciter d'autres associations spécialisées, notamment dédiées aux personnes trans ou intersexes ; elles peuvent bénéficier d'un soutien suffisant de la part de leurs proches ; elles peuvent aussi tout simplement ne pas ressentir le besoin de raconter leur vécu.

L'association remercie toutes les personnes qui l'ont contactée et qui lui ont fait confiance depuis sa création. Ce Rapport annuel, vecteur de leur parole, leur est dédié.

## CONTEXTES PRINCIPAUX DES LGBTIPHOBIES

Ce rapport montre que toutes les sphères de la vie d'une personne sont touchées par une multitude de violences – verbales, physiques, psychologiques, économiques, médicales ou sexuelles. Aucun milieu social, aucun lieu n'est épargné par les LGBTiphobies : que l'on soit installé en milieu rural, dans une petite ville ou une métropole, que l'on soit en famille, avec des ami·es, au travail ou à l'école, que l'on soit issu·e d'un milieu précaire ou aisé, les bourreaux sont partout.

En 2025, les contextes de LGBTiphobie les plus représentés sont les Lieux publics (13 %), la Haine en ligne (11 %), et la Famille et l'entourage proche (10 %).

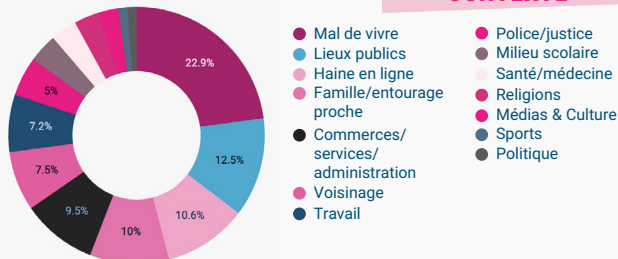
Depuis plusieurs années, la haine en ligne s'est imposée dans le trio de tête des contextes les plus recensés par l'association. Les changements en matière de modération qui ont eu lieu sur les principaux réseaux sociaux jouent un rôle important dans ce phénomène. C'est dans ce contexte de libération de la parole haineuse, sous couvert de liberté d'expression, que SOS homophobie a décidé début 2025 de quitter le réseau social X<sup>1</sup>.

Le rejet (42 %), les insultes (36 %) et le harcèlement (17 %) sont les princi-

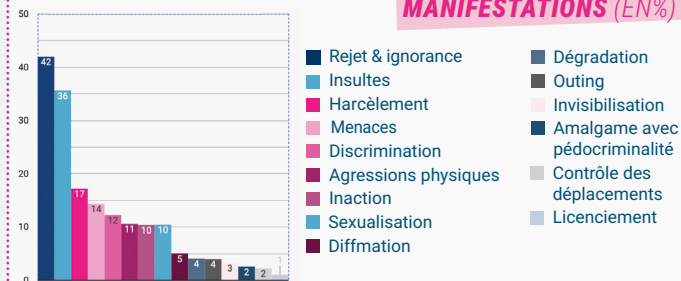
paux vecteurs de ces manifestations (en %) LGBTiphobes, tous contextes confondus.

SOS homophobie, à travers différents canaux d'action, cherche à soutenir les victimes de LGBTiphobies, à prévenir les LGBTiphobies et à militer pour l'égalité des droits auprès des institutions. La formation et la

### CONTEXTE



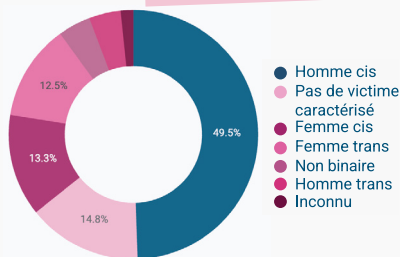
### MANIFESTATIONS (EN%)



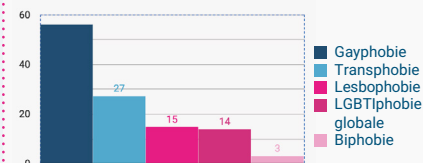
sensibilisation, notamment via des actions d'intervention en milieu scolaire et auprès d'adultes, s'imposent comme un choix logique et indispensable afin d'enrayer la haine de l'autre. Cependant, le travail mené par SOS homophobie et d'autres associations LGBTI et antiracistes a parfois des difficultés à contrer les vagues d'acharnement.

<sup>1</sup> SOS homophobie, « Quelle place pour SOS homophobie sur les plateformes X et du groupe META (Instagram, Facebook...) ? », 20 janvier 2025, [en ligne](#).

## GENRE DES VICTIMES



## LGBTIPHOBIE (EN%)



## PROFIL DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉS DES LGBTIPHOBIES

Les hommes cis représentent 50 % des témoignages recueillis. Cette proportion importante s'explique par l'identité initiale de l'association, qui visait un public d'hommes cis gays. Parmi les autres personnes à avoir témoigné en 2025, 26 % sont des femmes, cis et trans, 4 % sont des personnes non binaires et 4 % sont des hommes trans.

Les témoignages rapportés concernent souvent la transphobie (27 %) et les LGBTIphobies globales (14 %) : la haine en ligne est, sans aucun doute, un vecteur important de ces « phobies ». La mise en avant des sujets LGBTI, notamment la transidentité, via un prisme biaisé, dans la vie politique et médiatique engendre une polarisation des prises de position. La banalisation et la normalisation des

discours LGBTIphobes portés par des personnalités publiques légitiment la population générale à tenir des propos haineux similaires. Dans un monde où le monopole médiatique de personnalités conservatrices est de plus en plus marqué, comment porter la voix, presque inaudible, des associations et des personnes LGBTI tentant de contrer ces discours haineux ?

Bien qu'il existe des lois, des décrets et des règlements protégeant en théorie les personnes LGBTI face aux discriminations et aux violences, il y a des manquements dans leur application et dans celle des peines encourues quand elles sont enfreintes. Il s'agirait de mettre en place ces lois protectrices, ce qui nécessite des moyens dédiés – budget, personnel, etc. –, mais aussi de vérifier leur mise en œuvre par la création d'outils de suivi et l'utilisation de ceux-ci. Pour ne citer qu'un exemple, seules 21 % des mesures du « Plan LGBT+ 2023-2026<sup>2</sup> » ont été mises en œuvre. Leur application repose surtout sur des associations LGBTI, ayant déjà beaucoup à faire et n'ayant pas reçu de soutien financier pour réaliser ces actions.

Le contexte politique français, très agité, de ces dernières années ne laisse pas présager un avenir meilleur pour les personnes LGBTI. Cette édition du Rapport annuel est la dernière à paraître avant les élections présidentielles de 2027. Elle s'inscrit dans un climat politique mondial particulièrement anxiogène, où les guerres se multiplient, où les droits individuels sont bafoués, notamment ceux des personnes issues d'une communauté minoritaire. Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable de se battre pour continuer à faire avancer nos droits, mais aussi de défendre ceux durement acquis. ▲

# AGRESSIONS PHYSIQUES

## LE COUP DE LA VISIBILITÉ

En 2025, SOS homophobie a recensé 186 cas d'agressions physiques parmi les 1 771 témoignages de LGBTIphobies reçus. 40 % de ces agressions physiques se sont produites dans des lieux publics, un quart des agresseur·ses sont des voisin·es des victimes et 15 % des perpétrateur·rices sont des membres de la famille et/ou des proches. 14 % des témoignages de femmes trans reçus en 2025 concernent des agressions

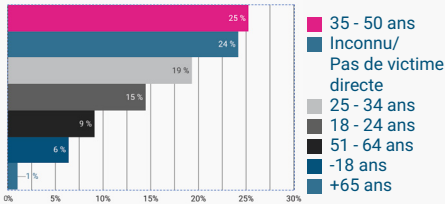
physiques. Enfin, les hommes cis sont les victimes de plus de la moitié des agressions physiques recensées.

### NOMBRE DE CAS

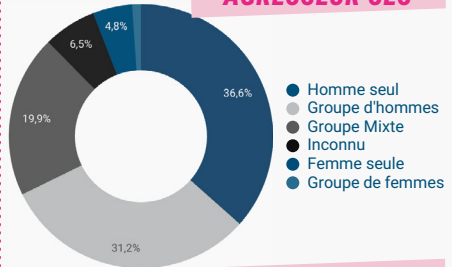
# 186

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

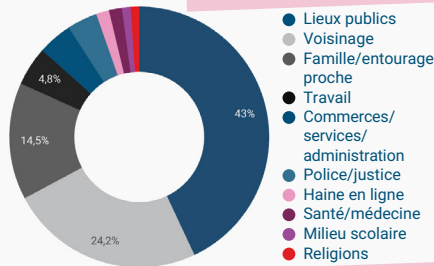
### ÂGE DES VICTIMES



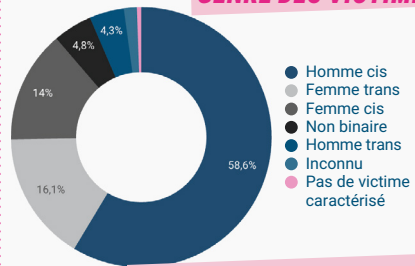
### AGRESSEUR·SES



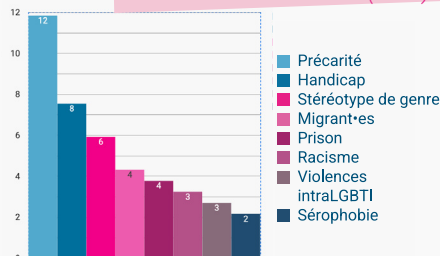
### CONTEXTE



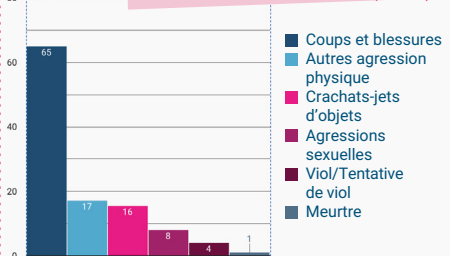
### GENRE DES VICTIMES



### AUTRES CONTEXTES (EN%)



### TYPE D'AGRESSIONS (EN%)



## LA RUE, UN LIEU PUBLIC DANGEREUX

Les attaques physiques dans des lieux publics sont une menace qui plane sur les personnes LGBTI dès que celles-ci sortent de chez elles, elles peuvent devenir des cibles. Plusieurs témoignages concernent des attaques près de boîtes de nuit. **Fatia** témoigne après l'agression de son fils, attaqué par quatre hommes et traité de « pédé ». **David**, à la sortie d'une boîte de nuit, a été mis de force dans une voiture. Bien qu'il ne se souvienne pas exactement de ce qui s'est passé, il a des griffures sur le corps et pense avoir été drogué et violé. Ces violences, en plus des séquelles physiques parfois graves qu'elles entraînent, créent un climat de peur, d'humiliation et d'impuissance pour les victimes, qui craignent souvent de porter plainte.

Les espaces publics – une rue, une cour, un parc... – sont aussi des lieux de prédilection pour l'organisation de guet-apens homophobes. En passant par une application de rencontres, comme Grindr, un homme a donné rendez-vous à **Amir**, et l'a conduit dans une cour sombre où deux autres hommes l'ont battu et dépouillé, avant de le laisser en sang. **Gaël** s'est retrouvé dans une situation similaire. Alors qu'il arrive en voiture sur les lieux de son rendez-vous fixé sur Grindr, il est encerclé par des jeunes qui le filment, tentent de le faire chanter, le menacent avec un pistolet et brisent sa vitre. Il finit par appeler la police, ce qui fait fuir les attaquants. Après avoir signalé l'attaque sur Grindr, Gaël reçoit plusieurs témoignages de victimes qui se sont retrouvées dans des situations identiques. En 2025, de multiples guet-apens homophobes ont été recensés. Il

« C'EST PAS UN TAF DE PÉDÉ. »

s'agit pour les auteurs d'un véritable mode opératoire, visant à brutaliser et à détrousser des hommes gays ou bisexuels, en prenant rendez-vous sur des sites de rencontres. Ils comptent bien souvent sur le fait que la victime n'osera pas porter plainte, par peur, humiliation ou honte. Bien que le motif aggravant d'attaques en raison de l'orientation sexuelle ne soit souvent pas retenu, les coupables peuvent être condamnés à plusieurs années de prison. En décembre 2025 s'est conclu le procès d'**Ilies B**, qui avait piégé quatre hommes gays sur Internet pour les détrousser dans sa cave : il a été condamné à huit ans de prison<sup>1</sup>.

## UN CALVAIRE QUI PEUT ÊTRE QUOTIDIEN

Qu'il s'agisse de la famille, de proches ou de voisins, l'entourage des personnes LGBTI n'est pas toujours bienveillant, et les personnes et les lieux qui devraient être des refuges deviennent alors l'endroit même des violences physiques. Même chez elles, les personnes LGBTI ne sont pas en sécurité. C'est **Mathilde**, femme trans, qui a été frappée et insultée par le camarade d'une colocataire. C'est **Alan**, adolescent homosexuel, que sa mère a frappé le jour de son coming out et menacé de mettre à la rue. C'est **Ismen**, adolescent dont le père, après avoir découvert son homosexualité, l'a frappée, lui a tiré les cheveux et l'empêche depuis de sortir. C'est **Yann**, collégien, qui, à la suite d'une « amourette » avec son meilleur ami, a été outé par celui-ci et est devenu victime d'agressions physiques lui ayant valu des contusions dans le dos, ainsi qu'une tentative de castration par les autres élèves. C'est

<sup>1</sup> Nicolas Scheffer, « Guet-apens homophobe : un procès édifiant, et huit ans de prison », *Têtu*, 5 décembre 2025, [len.ligne!](#)

siques lui ayant valu des contusions dans le dos, ainsi qu'une tentative de castration par les autres élèves. C'est **Anna**, femme lesbienne réfugiée, qui est agressée par d'autres résidents dans le centre d'hébergement où elle habite. C'est **Ania**, femme lesbienne dans un petit village, qui est frappée par des voisins qui ont découvert son orientation sexuelle... Dès que les personnes LGBTI sont visibles, elles peuvent être victimes de menaces et d'agressions, renforçant leur isolement, mais aussi leur précarité, et détériorant leur santé physique et mentale. Pourquoi ces violences devraient-elles entraver le fait de vivre librement, ouvertement qui l'on est ? Trop souvent, les personnes LGBTI se voient reprocher de tout ramener à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre. Or, elles le font précisément parce que la société est structurée de manière à les invisibiliser, et à sanctionner celles et ceux qui tentent d'être vu-es.

## **LES FEMMES TRANS, PARTICULIÈREMENT VICTIMES D'UNE VIOLENCE EXACERBÉE**

En 2025, plus de 280 personnes trans ont été tuées dans le monde, dont plus de 90 % étaient des femmes. Ce chiffre ne reflète en rien la réalité des agressions physiques dont sont victimes les femmes trans : il est largement sous-estimé, et ne rend pas compte de l'ampleur réelle des violences physiques qu'elles subissent. Les chiffres sont donc probablement bien plus élevés, d'autant que le climat transphobe s'accroît dans plusieurs endroits du globe, notamment aux États-Unis, où des experts alertent sur

le début d'un génocide envers cette partie de la communauté. Le meurtre est le degré ultime de violence d'un continuum d'agressions dont sont victimes les femmes trans (voir le chapitre Transphobie).

Plus que jamais, ces agressions montrent la violence systémique qui entoure les personnes LGBTI en France, et démontrent le nécessaire travail des activistes et des associations pour mettre en lumière ce climat LGBTIphobe. Lutter encore et toujours pour des lois plus protectrices, qui sont réellement appliquées, et pour un changement de mentalité dans la société s'avère vital pour notre communauté. ▲

**« CASSE-TOI, JE NE VEUX RIEN AVOIR À FAIRE AVEC VOUS, JE NE VEUX PAS DE TON VIRUS. »**

## TÉMOIGNAGES

**Alan** est un collégien homosexuel. Il se questionne sur sa transidentité et est victime de harcèlement par sa famille. Lors de son appel avec SOS homophobie, il chuchote et interrompt fréquemment la discussion pour « vérifier qu'il n'y a personne ». Il raconte qu'il subit du harcèlement moral et physique de la part de sa famille depuis quatre à cinq ans, en raison de ses habitudes de vie. Il se considère comme homosexuel, et se demande s'il n'est pas également trans. Cette situation n'est pas acceptée par sa famille, qui l'insulte, lui ordonne d'arrêter « d'agir comme une trans », lui interdit de faire la cuisine, lui confisque son téléphone portable sous prétexte qu'il regarde des contenus trop « féminins » sur les réseaux sociaux. Ses coming out successifs se sont également mal passés : sa mère le menace de le mettre dehors, et lui a mis une claque le jour où il lui a fait son coming out.

**Mathilde** a été frappée, menacée et insultée chez elle par le camarade d'une de ses colocataires. La police est intervenue chez elle et s'est moquée, l'accusant d'être « droguée », avant de lui jeter sa carte d'identité à la figure. Ils sont partis sans faire sortir la personne qui l'avait frappée. Elle a été jetée à la porte de sa colocation, et la police a refusé qu'elle entre à nouveau chez elle.

**Amina** est une femme réfugiée lesbienne, titulaire d'un titre de séjour et domiciliée légalement à Paris. Elle se trouve dans un état psychologique très inquiétant. Elle a été violemment agressée physiquement et verbalement dans un centre d'hébergement en Île-de-France par un groupe de demandeurs d'asile en situation irrégulière.

Ces personnes, en découvrant son orientation sexuelle, l'ont humiliée, insultée, et ont déclaré que « les homosexuels ne méritent pas de vivre sur cette terre », que « la France est sale à cause des LGBT », et qu'elle « devrait épouser un homme ou partir ». Les agents de sécurité n'ont rien fait. Pire : ils lui ont crié dessus, se sont rangés du côté des agresseurs, appelant les secours pour eux, alors qu'elle était blessée et laissée sans soin. Elle a été hospitalisée sept jours plus tard du fait de séquelles. La mairie a qualifié l'agression de « simples altercations verbales », sans en reconnaître la violence ni enquêter. Aucun responsable n'a été sanctionné. Aujourd'hui, Amina est déplacée dans une banlieue éloignée, alors même qu'elle est la seule avec un titre de séjour et une adresse stable. Les agresseurs sont restés dans la capitale, malgré leur absence de papiers et leurs discours haineux. Elle est en grande détresse.

**Erica** et sa copine **Ismen** ont été vues par le père de cette dernière. Le père d'Ismen est musulman et « contre » l'homosexualité. En rentrant chez elle, son père l'a frappée, lui a tiré les cheveux et l'a confrontée à sa mère, à qui il a dit : « Regarde, à cause de toi ! Ça provoque des maladies graves », sous-entendant que l'homosexualité est une maladie grave causée par sa mère. Ismen est actuellement enfermée chez elle, sans pouvoir contacter qui que ce soit. Son père contrôle tout, et a notamment supprimé tous ses comptes sur les réseaux sociaux.

## TÉMOIGNAGES

**Mara** et **Jean**, parents d'un collégien en Bretagne, témoignent de l'homophobie dont leur fils **Yann** est victime. À la suite d'une « amourette » avec son meilleur ami, ce dernier a choisi de rompre et de l'outer auprès des autres élèves du collège. Leur fils a alors subi divers types de harcèlement, allant d'insultes homophobes à des agressions physiques répétées à chaque récréation : « Il s'en prend plein la tête. » Iels rapportent des contusions dans son dos et décrivent une tentative de castration par plusieurs élèves, qu'ils considèrent comme une agression sexuelle. « Il ne voulait plus aller à l'école » et a eu des idées suicidaires : « Il a voulu se pendre dans les toilettes. » Heureusement, il s'est confié à eux. Alerté, le directeur n'a pas réagi. Iels dénoncent aussi l'homophobie des parents de l'autre garçon, qui refusent tout dialogue, ce qu'ils jugent « immature ».

**Sophie**, une femme trans qui travaille dans un sex-shop, contacte SOS homophobie, car elle a été victime de violences sexistes et sexuelles sur son lieu de travail. Elle y subit beaucoup de sexualisation : lors d'une vente, elle s'est semi-acroupie pour attraper un article près du sol et le montrer au client. Ce dernier l'a alors « attrapée par la nuque » pour qu'elle lui fasse une fellation. Elle s'est « débattue sans crier », et l'a repoussé pour lui faire comprendre que ce n'était pas possible. L'appelante est restée calme jusqu'à la fin de la vente, mais après avoir payé, le client lui a mis les mains aux fesses. Elle a tout de suite prévenu sa hiérarchie, mais elle ne s'est pas sentie « soutenue par la structure ».

Elle ne se sent donc pas en sécurité sur son lieu de travail.

Après une longue conversation sur Grindr, puis Snapchat, avec une personne en vue d'un rendez-vous, **Amir** avait convenu de le rencontrer après son travail. Cette personne l'a conduit dans la cour intérieure d'une résidence, un endroit très sombre où se trouvaient deux autres hommes. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un guet-apens. Il a été violemment agressé, roué de coups, dépouillé de ses effets personnels et laissé au sol, inconscient et en sang. Une habitante de la résidence a alerté les secours, et Amir a été transporté aux urgences. Le lendemain, il a déposé plainte. Cependant, il a eu le sentiment que les éléments qu'il a fournis n'ont pas été exploités de manière approfondie par les forces de l'ordre.

Sur Grindr, **Gaël** a été approché par l'utilisateur d'un faux profil qui lui a donné rendez-vous. Une fois sur place, il s'est retrouvé face à deux jeunes, dont un mineur, qui l'ont filmé et enregistré. Ils ont tenté de le faire chanter et de l'intimider pour obtenir de l'argent, sans quoi ils diraient sur les réseaux sociaux que Gaël est gay et qu'il drague des mineurs. Il a appelé la police, mais trois autres individus ont encerclé sa voiture. L'un d'eux avait un pistolet, un autre a brisé la vitre. Comme il décrivait la scène à la police et restait inflexible face aux menaces, les jeunes ont pris peur et sont partis. Gaël a posté un message d'alerte sur Grindr ; plusieurs victimes se sont alors présentées à lui. Il a porté plainte mais les autres victimes ont refusé de s'ex-

## TÉMOIGNAGES

poser. Une semaine plus tard : une nouvelle victime, huit agresseurs. Cette fois-ci, la police a réagi et deux individus ont été interpellés. Gaël se sent en danger de représailles, car ils savent où il habite.

**Ania**, femme lesbienne habitant dans un petit village du Sud-Ouest, explique avoir été frappée à plusieurs reprises depuis que des hommes de sa commune ont remarqué qu'elle avait des relations avec des femmes. Elle travaille dans l'industrie du champagne, mais va devoir arrêter, car elle est obligée de déménager. À cause de l'homophobie ambiante, elle n'ose plus sortir de chez elle.

**Baptiste**, un homme gay d'une quarantaine d'années, témoigne. Il est en très grande détresse depuis qu'il a vécu une situation traumatisante : alors qu'il se baladait avec son meilleur ami, il a été arrêté par une voiture de police. Son ami a été aspergé de bombe lacrymogène par les deux policiers, tandis qu'il a été braqué sur le capot, menotté. Les policiers l'ont insulté de « sale pédé », lui ont pris son argent et dit : « Tu ne retrouveras jamais ton fric. » Il explique que, pendant la fouille au corps, le policier est venu toucher « un peu trop près » – il vit cela comme une intrusion, comme une agression sexuelle. Il s'est retrouvé en cellule de dégrisement avec deux autres détenus. Selon l'appelant, les policiers espéraient que les autres détenus, maghrébins, finissent par l'agresser. La situation a été d'autant plus violente qu'il souffre d'épilepsie et qu'il a eu une crise à minuit dans la cellule. Ce sont ses codétenus

qui l'ont aidé à surmonter la crise ; il a finalement trouvé de l'aide à cet endroit. Il a demandé un médicament, mais personne n'a répondu à son appel au secours. Il a été libéré vers 15 heures, le lendemain. Il a dû payer une amende pour insultes envers les policiers. L'accusation de blanchiment d'argent a été retirée grâce à l'intervention de son avocate commise d'office. Il est aussi suivi par un médecin pour dépression.

**« LES HOMOSEXUELS  
NE MÉRITENT  
PAS DE VIVRE  
SUR CETTE TERRE. »**

## LESBOPHOBIE

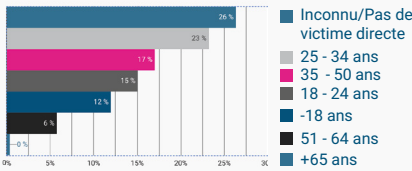
# NON ASSISTANCE À LESBIENNES EN DANGER !

En 2025, ce sont 258 cas de lesbophobie qui ont été rapportés à SOS homophobie, soit 15% de l'ensemble des cas de LGBTIphobies signalés. Si la lesbophobie peut sévir partout, les lieux publics (12 %) et la famille et l'entourage proche (12 %) demeurent les sites privilégiés de ces violences,

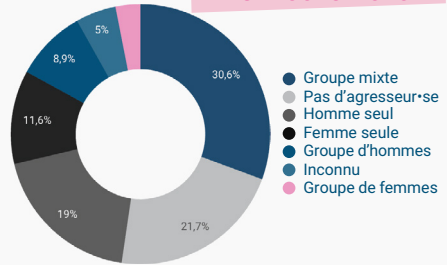
devant le voisinage (11 %) et les commerces, services et administrations (11 %). Les violences lesbophobes tendent à se manifester principalement par du rejet (42 %), des insultes (36 %), des insultes (36 %), voire du harcèlement (23 %).

« TU NOUS FAIS HONTE »

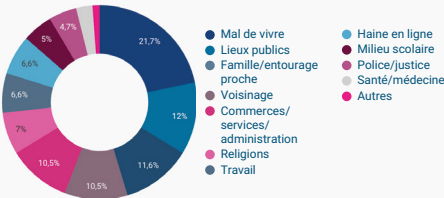
### ÂGE DES VICTIMES



### AGRESSEUR-SES



### CONTEXTES



« ON ME MÉPRISE, ON ME LAISSE SANS RÉPONSE, OU ON ME BALADE »

### NOMBRE DE CAS

258

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

### MANIFESTATIONS (EN %)



## UN HARCÈLEMENT LESBOPHOBE ET UN REJET OMNIPRÉSENT

Être lesbienne, c'est apprendre qu'on n'est en sécurité nulle part, et la famille demeure un lieu de violences privilégié. Depuis huit ans, **Luise** subit du harcèlement téléphonique de la part de sa tante et de sa cousine qui l'insultent et cherchent à la pousser au suicide. Dans l'espace public, c'est principalement le fait d'être visiblement en couple avec une femme qui est la source d'agressions. À Lille, **Lucie** et **Louna** sont régulièrement prises en photo, insultées et moquées par des jeunes garçons. Les agressions de la part du voisinage sont monnaie courante. Dans le Lot-et-Garonne, **Alexandra** est harcelée depuis plus d'un an par un voisin, qui dégrade sa porte, l'insulte, menace de la violer et monte les autres voisins contre elle. La vie quotidienne des lesbiennes est ainsi rythmée par les discriminations et les violences.

Même lorsque les lesbiennes sont clientes ou usagères de services, il n'y a pas de répit pour la lesbophobie : alors qu'elle était au téléphone avec le service client d'un garage, **Corinne** a été questionnée sur qui était l'homme dans son couple. La sphère professionnelle peut également s'avérer être un lieu hostile pour les lesbiennes. Salariée dans une association, **Suzanne** témoigne d'insultes et d'un traitement discriminatoire envers les personnes LGBTI qui sont licenciées ou dont les contrats ne sont pas renouvelés par la directrice.

Enfin, la lesbophobie sévit également en ligne. Sur les réseaux sociaux les contenus ou les propos lesbophobes sont récurrents et lorsque les sites sont supposés être dotés de modération des contenus haineux, les signalements des propos lesbophobes ne suffisent généralement pas à les faire supprimer. En témoigne le cas de **Christelle**, qui a alerté à plusieurs reprises de propos insultants envers les lesbiennes dans les commentaires d'un journal quotidien en ligne, sans pour autant que le site ne sanctionne l'internaute concerné.

## FACE AUX VIOLENCES, L'INACTION ET LE SILENCE MORTIFÈRE

Les violences lesbophobes ne sont que très peu sanctionnées et les victimes sont rarement protégées de manière adéquate. Les institutions comme les individus supposés prendre en charge ces cas ont souvent leurs propres biais lesbophobes qui les poussent à sous-estimer la violence ou à la perpétuer elleux-mêmes. Pour un couple de femmes demandeuses d'asile harcelées au sein d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, les violences se sont accentuées lorsqu'elles les ont dénoncées au directeur et à l'assistante sociale en charge de leur cas. Ces personnes ont d'abord été indifférentes à leur mal-être, ont banalisé les violences vécues avant de refuser de continuer à les accompagner lorsqu'une plainte a été déposée. La justice n'est pas toujours plus efficace : en Moselle, **Jamie** a déjà déposé

plusieurs plaintes pour harcèlement moral lesbophobe, violences psychologiques et diffamation auprès de la police et du parquet, sans réponses effectives ou possibilité de recours. Dans le cas de violences lesbophobes au sein de la sphère professionnelle, les regards des collègues se détournent et le silence est de mise parfois jusque dans les organisations syndicales, supposées défendre les droits des salarié-es. Ne pas être soutenue face aux violences, c'est la double peine à laquelle sont exposées les lesbiennes. Ces dernières risquent alors de s'enfermer dans un mal de vivre face auquel il est plus que difficile de lutter : face à la lesbophobie, près de 22 % des victimes témoignent d'un état de mal-être. **Elisa**, une femme transgenre résidant avec sa compagne dans le Sud-Ouest de la France, contacte SOS homophobie en sanglots pour parler des violences qu'elle et sa compagne subissent dans leur voisinage et explique qu'elle risque de « péter les plombs ». Le mal-être provoqué par les violences et l'inaction se donnent à voir le plus visiblement lorsque des lesbiennes se suicident, ne voyant plus d'autre issue, comme ce fut le cas pour une adolescente de dix-sept ans, à Paris, qui s'est jetée du haut du Panthéon.<sup>1</sup>

## LA LESBOPHOBIE COMME VIOLENCE GENRÉE ET SEXUELLE

La lesbophobie est ainsi caractérisée par la teneur sexiste et genrée des actes - s'en prendre à une femme parce qu'elle est une femme ; mais

aussi « punitive » : il apparaît dans les violences lesbophobes une volonté de punir des femmes qui transgressent la norme de l'hétérosexualité. C'est de là que découle la différence avec la gayphobie : la violence est plus insidieuse, moins dans les « sanctions » physiques - hormis les agressions sexuelles. Celles-ci prennent souvent l'apparence de « viol correctif », c'est-à-dire des hommes violant des femmes lesbiennes pour les punir et les « corriger » dans l'idée de les ramener à l'hétérosexualité.

Les manifestations de la lesbophobie prennent ainsi régulièrement la forme d'agressions sexistes et sexuelles. **Zoé**, salariée d'un musée en Alsace est harcelée et insultée par ses collègues qui la ramènent perpétuellement à des pratiques sexuelles supposées : « broute-minou », « il y en a qui ne savent pas ce que c'est de sucer une bite ». Pour sa part, **Stéphanie** rapporte que son voisin la harcèle sexuellement, elle et sa compagne, en se masturbant face à leur fenêtre et en prenant des vidéos d'elles à leur insu. Par conséquent, lutter contre la lesbophobie, c'est aussi lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

La lesbophobie n'a pas disparu, loin de là. Elle n'est pas l'apanage d'une minorité d'individus haineux, mais reste une violence systémique, qui peut traverser toutes les sphères de la vie sociale. Pour lutter contre cette violence, SOS homophobie recommande notamment l'application effective des lois interdisant les discriminations lesbophobes et la mise en place d'actions de prévention effectives et efficaces. ▲

<sup>1</sup> S. Garica, « A Paris, l'adolescente morte en sautant du Panthéon aurait subi des "pressions familiales" sur son orientation sexuelle », Libération, Mai 2025 [\[En ligne\]](#)

## TÉMOIGNAGES

En banlieue parisienne, **Sarah**, dix-huit ans, a été frappée par son père lorsqu'il a découvert que celle-ci aimait les filles. Depuis, la jeune femme est « en panique » face aux menaces de son père. Elle réside encore chez ce dernier, qui, en plus des menaces, a commencé à s'introduire sur le compte Instagram de sa fille.

Dans le département du Rhône, **Juliette** a reçu un mail, envoyé par erreur par l'agent immobilier chargé de mettre en vente sa maison, dans lequel ce dernier explique à un diagnostiqueur qu'elle pratique le « léchage de timbres ». Humiliée, elle contacte SOS homophobie qui lui conseille de signaler la discrimination au Défenseur des Droits.

**Chloé et Kenza**, deux jeunes femmes en couple, qui se décrivent comme ayant une apparence assez masculine, ont été insultées de « pédés » par une passante alors qu'elles faisaient la queue devant une boulangerie aux alentours de Montpellier.

La mère **d'Inès**, adolescente lesbienne, rapporte l'agression subie par sa fille dans le métro toulousain. Alors qu'elle était avec sa copine, cinq hommes les ont agressées physiquement. Le couple a dû aller aux urgences.

En Essonne, **Sofia**, une jeune lesbienne, est rejetée par ses parents suite à son *coming out*. Elle se retrouve sans réseau de soutien et sans solution d'hébergement. Souffrant d'une maladie chronique, ses possibilités d'accès aux études ou à l'emploi sont limitées, ce qui rend sa situation d'autant plus précaire. Extrêmement

vulnérable psychologiquement, elle contacte SOS homophobie, cherchant des solutions d'urgence.

**Samantha** a été la cible de lesbophobie de la part d'un groupe, qui l'a suivie, insultée et « caillassée » entre son logement et son lieu de travail, en Corrèze, pendant plusieurs mois. Bien qu'elle ait porté plainte auprès de la gendarmerie de sa ville et qu'elle ait obtenu un rendez-vous avec le maire, elle a été contrainte de fuir le quartier, faute d'action des institutions contactées. Depuis, elle est traumatisée et suivie par un·e psychiatre.

Dans la région de Nantes, **Nine**, dix-neuf ans, a développé un état dépressif après avoir subi du harcèlement de la part de ses collègues sur son lieu de travail. Ceux-ci l'insultent depuis plusieurs mois et la jeune femme ne bénéficie d'aucun soutien de la part de ses supérieur·e·s qui concluent à une absence de harcèlement.

Dans un collège public, **Thibault**, professeur, témoigne de propos lesbophobes envers une élève qui a deux mères : « toi, de toute façon, tu n'as rien à dire, t'as deux mamans ! » Thibault a rédigé un rapport relatant les faits. Face à l'absence de réponse à la suite de ce rapport, il décide d'évoquer le cas en réunion plénière de son établissement, mais se voit répondre qu'il y a « d'autres problèmes plus graves », sans qu'aucun·e collègue ne prenne sa défense.

**« QUAND MÊME C'EST PAS NATUREL [...] LE MARIAGE C'EST UN HOMME, UNE FEMME QUI FONT DES ENFANTS. »**

## TÉMOIGNAGES

**Dominique** et **Nicole**, lesbiennes d'une soixantaine d'années et résidentes d'une petite ville du Limousin sont harcelées depuis plusieurs années par leur voisin, qui se plaint régulièrement du bruit au travers de courriers qui vont jusqu'à reprocher des « ébats sexuels bruyants ». L'Office public de l'habitat a mené une conciliation et a conclu à du harcèlement. Cela n'a pas empêché les violences de continuer puisqu'après une altercation la voisine en question a envoyé les gendarmes chez **Nicole** et **Dominique**. Les deux femmes se sentent épiées et qualifient la situation « d'invivable ». Bien qu'elles soient entourées par un réseau de soutien, elles vivent très mal cette situation et sont sous anti-dépresseurs.

A Nantes, **Nadia**, lesbienne d'une quarantaine d'années est agressée sexuellement dans la rue, en pleine journée, par un homme qui lui touche les fesses alors qu'elle embrasse sa compagne. Elle réagit verbalement mais l'agresseur reste face à elle en souriant. Elle décide finalement de partir avec sa compagne, mais reste furieuse et décide de rapporter cet incident à des proches, ainsi qu'à SOS homophobie.

En Haute-Garonne, **Jade** subit des maltraitances psychologiques de la part de ses parents chrétiens conservateurs suite à la découverte de son couple avec une autre fille. L'adolescente voit son intimité contrôlée de manière abusive : ses parents lui imposent des horaires de sortie, confisquent ses affaires, fouillent son téléphone portable et menacent de la forcer à consulter un·e gynécologue. A cela s'ajoutent des remarques tout

aussi violentes : « tu nous fais honte », « tu souilles la maison ».

**Caroline** travaille au sein d'une mairie dans l'Est de la France. Un de ses collègues, adjoint au maire, plaisante devant elle sur le fait de ne pas pouvoir marier des couples homosexuels. Elle lui rétorque « Vous ne voudriez pas me marier ? » Son collègue, gêné, s'emmêle dans des explications : « Quand même c'est pas naturel ! », le mariage c'est « un homme, une femme qui font des enfants ». Après cette interaction, Caroline cherche du soutien auprès d'une collègue qui choisit plutôt de lui faire des reproches : selon cette dernière, se plaindre de l'homophobie d'un collègue, ce serait ne pas avoir « l'esprit ouvert ».

**Valérie**, quarante-sept ans, est mariée avec une femme et s'interroge sur le fait de couper les ponts avec son père qui lui envoie régulièrement des messages lesbophobes. Ce dernier trouve violent que Valérie appelle son épouse « ma femme », estime que l'homosexualité est une perversité sexuelle et dit que Dieu serait contre une famille homosexuelle. Face à ce harcèlement, Valérie est dans un état dépressif et a même passé deux mois en clinique psychiatrique.

**Fanta**, institutrice et réfugiée en France, a dû quitter son pays d'origine pour sa sécurité : humiliations, rejet de son entourage et de ses collègues, menaces de mort. Aujourd'hui, bien qu'elle ait pu fuir les violences lesbophobes qu'elle subissait, elle est à bout et très vulnérable psychologiquement.

## TÉMOIGNAGES

---

**Anne**, enseignante dans un lycée des Hautes-Pyrénées, est harcelée par un élève qui tente de retourner sa classe contre elle. L'élève en question exprime des propos défendant la pédocriminalité ainsi que les violences sexuelles. Anne a systématiquement sanctionné ces propos ce qui a rendu l'élève de plus en plus provocateur jusqu'à ce qu'il affirme que « l'homosexualité est contre-nature » et qu'il se mette à appeler l'enseignante « monsieur ». Bien qu'Anne n'ait jamais révélé son orientation sexuelle à ses élèves, elle craint que son apparence n'ait pu le laisser deviner et soit la raison pour laquelle l'élève en question s'acharne sur elle. L'administration de son établissement la soutient mais elle se sent tout de même démunie.

---

**« TOI, DE TOUTE FAÇON, TU N'AS RIEN À DIRE, T'AS DEUX MAMANS! »**

## CÉLINE

Dans la région d'Orléans, **Céline**, trente-cinq ans, a été outée au travail après que des collègues aient fouillé son téléphone portable alors qu'elle faisait un malaise. Depuis, elle a vu des triangles roses être déposés sur son bureau ainsi que dans la boîte aux lettres de son domicile, sa porte être défoncée et aspergée d'essence. Elle soupçonne un collègue en particulier, connu pour avoir été impliqué dans le harcèlement d'un autre collègue homosexuel, qui s'est suicidé. Elle porte alors plainte une première fois, pour menaces et dégradations au domicile, mais le harcèlement lesbophobe continue. Elle porte plainte une seconde fois après que ce même collègue tente de la renverser avec une voiture, mais la police explique que le suspect, déjà connu pour des faits de violences, est déclaré irresponsable en raison de troubles psychiatriques. Au sein de la sphère professionnelle, Céline a alerté ses supérieur-es et les organisations syndicales mais ne reçoit que peu de soutien. Elle pointe l'homophobie de son environnement profes-

sionnel à travers des exemples de discrimination (refus d'accorder des congés pour mariages à des salarié-es LGBTI) et de rejet (elle se voit qualifiée de « gouine » par une supérieure). Face aux violences, Céline s'est sentie obligée de louer un second logement pour sa sécurité, ce qui pèse fortement sur son budget, de se mettre en arrêt maladie et de demander une mutation. Elle vit isolée, évite la plupart de ses collègues, n'ose plus inviter d'amis-es et présente un profond mal-être, puisqu'elle a déjà préparé un courrier pour ses proches, dans le cas où « il lui arriverait quelque chose ». Elle contacte SOS homophobie, qui lui propose notamment de la rediriger vers la commission Soutien Juridique afin d'obtenir les conseils dont elle a besoin.

# CAROLINE GRANDJEAN-PACCOUD

En septembre 2025, le jour de la rentrée des classes, la directrice d'école Caroline Grandjean-Paccoud se suicide, après deux ans de harcèlement lesbophobe sur son lieu de travail, à Moussages, dans le Cantal<sup>2</sup>. Mariée à une femme depuis une dizaine d'années, son orientation sexuelle est connue dans le village où elle enseigne, bien qu'elle ne l'ait jamais évoqué elle-même. Le harcèlement débute lorsqu'elle découvre une inscription sur un mur du préau de son école : « sale gouine ». Mise en arrêt maladie temporairement, l'inspection académique estime qu'elle n'est pas attaquée personnellement. La directrice d'école dépose plainte et remplit une fiche « santé sécurité au travail ». Quelques mois plus tard, une nouvelle inscription lesbophobe est découverte, « gouine pédophile », suivie d'un message déposé dans la boîte aux lettres de l'école. Caroline Grandjean-Paccoud dépose plusieurs plaintes et l'affaire est même révélée au printemps 2024 dans le journal local. Face aux tags lesbophobes qui se multiplient, la directrice d'école n'enseigne plus, elle est mise en arrêt maladie de longue durée. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, elle fait une tentative de suicide, ayant perdu peu à peu confiance face à l'absence de soutien de sa hiérarchie, du village de Moussages et de l'institution judiciaire. En effet, le parquet d'Aurillac avait ouvert une enquête pour des faits d'« injure publique commise en raison de l'orientation sexuelle » et de « menace de mort commise en raison de l'orientation sexuelle » en 2024<sup>3</sup> mais les plaintes avaient été classées sans suite, faute d'avoir pu identifier l'auteur des tags et de la lettre. L'Education nationale est, quant à elle, restée inactive face au harcèlement subi par Caroline Grandjean-Paccoud, lui proposant seulement une mutation dans un autre établissement scolaire. La hiérarchie

de la directrice a même été jusqu'à la questionner quant à sa responsabilité dans le harcèlement qu'elle subit<sup>4</sup>. L'inspectrice académique ayant tenu ces propos a par ailleurs ensuite été promue. Quelques jours avant la rentrée des classes, Caroline Grandjean-Paccoud poste un message dans un groupe d'enseignants sur un réseau social : « La journée de lundi, je vous l'assure, sera bien plus difficile pour moi chez moi que pour vous dans vos écoles ». Elle se suicide le 1er septembre 2025, en sautant au bas des falaises de la vallée du Mars, après avoir appelé une plateforme de prévention du suicide<sup>5</sup>. La femme de la directrice d'école, Christine Grandjean-Paccoud, dépose plainte contre l'Education nationale ainsi que le maire de la commune de Moussages dans les mois qui suivent, pour manquement et harcèlement<sup>6</sup>. Une enquête administrative de l'Education nationale a d'ailleurs conclu, bien trop tard, en février 2026, à une « défaillance institutionnelle dans le soutien » à la directrice d'école<sup>7</sup>. La reconnaissance du harcèlement lesbophobe est toutefois absente<sup>8</sup>. Le harcèlement subi par Caroline Grandjean-Paccoud, qui a mené au suicide de la directrice, met en lumière une triste réalité : en 2025, la lesbophobie tue toujours. De plus, elle met au jour la dimension systémique de la lesbophobie. En effet, la lesbophobie ne s'arrête pas aux insultes, aux menaces. Elle trouve sa continuité dans le manque de soutien et l'inaction des institutions comme des individus qui en sont témoins. Ce sont ces regards fuyants, ce silence, cette minimisation qui tuent. Il est alors plus que nécessaire de former, d'informer, de sensibiliser afin que chacun-e réagisse pour éviter d'autres mort-es.

<sup>2</sup> Le Parisien, « Homosexuelle et harcelée, une directrice d'école se suicide le jour de la rentrée », 2 Septembre 2025 [\[En ligne\]](#)

<sup>3</sup> France Info, « Une enquête ouverte après des insultes et menaces homophobes à l'encontre d'une directrice d'école du Cantal », 2024 [\[En ligne\]](#)

<sup>4</sup> Radio France, « Suicide d'une enseignante : le ministère "à tout fait pour écraser Caroline et malheureusement, ils ont réussi" », 2025 [\[En ligne\]](#)

<sup>5</sup> Voir la Tribune de SOS homophobie suite au suicide de Caroline Grandjean, [\[En ligne\]](#)

<sup>6</sup> France Info, « Suicide de Caroline Grandjean : la veuve de l'institutrice porte plainte contre l'Education nationale pour "harcèlement" », 2025 [\[En ligne\]](#)

<sup>7</sup> France Info, « L'enquête administrative menée après le suicide de Caroline Grandjean dans le Cantal conclut à une "défaillance institutionnelle dans le soutien" à la directrice d'école », 2026 [\[En ligne\]](#)

<sup>8</sup> Le Monde, « Suicide de Caroline Grandjean : l'enquête conclut à une "défaillance institutionnelle" dans la mort de l'institutrice, cible de propos lesbophobes », 2026, [\[En ligne\]](#)

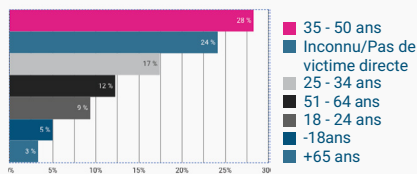
## GAYPHOBIE

# POUR VIVRE HEUREUX·SES, VIVONS (ENCORE) CACHÉ·ES ?

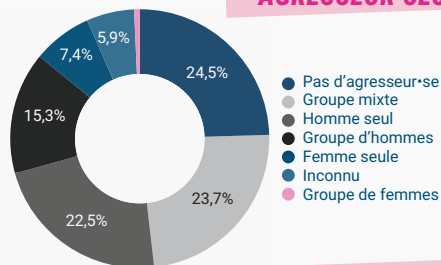
En 2025, 992 faits de gayphobie ont été recensés par l'association, soit 56 % de la totalité des témoignages recueillis. Ces cas de gayphobie se manifestent principalement par des insultes (42 %), du rejet et de l'ignorance (34 %), et du harcèle-

ment (19 %). Toutes les catégories d'âge sont concernées. Les victimes, qu'elles soient seules, avec leur conjoint·e ou en groupe, ne peuvent échapper à ces rejets.

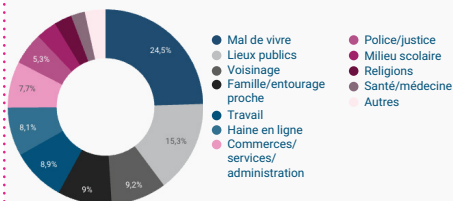
### ÂGE DES VICTIMES



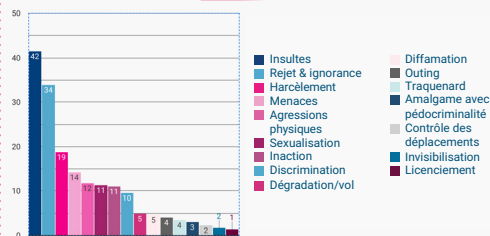
### AGRESSEUR·SES



### CONTEXTE



### MANIFESTATIONS (EN%)



### NOMBRE DE CAS

# 992

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

« JE TE LAISSE  
TE FAIRE À L'IDÉE  
D'ARRÊTER D'ÊTRE  
GAY ET DE DEVENIR  
NORMAL. »

## PAS DE RÉPIT POUR LES PÉDÉ-ES

Depuis longtemps, SOS homophobie ne cesse d'alerter sur le caractère omniprésent de la gayphobie. En effet, aucune sphère n'est épargnée : lieux publics, famille, entourage proche, travail, domicile, lieux de drague et applications de rencontres.

Les cas de gayphobie dans les contextes « Lieux publics », « Voisinage » et « Travail » représentent à eux seuls près de 33 % de la totalité des cas recueillis par l'association.

Ce harcèlement perpétuel alimente le mal de vivre des hommes gays (25 % des cas recensés). Les insultes gayphobes ne sont toutefois pas destinées qu'aux hommes gays, elles sont utilisées pour tous·tes : gays, femmes trans, lesbiennes, et même pour les hommes hétéros cassant les « règles » des stéréotypes de genre. C'est par exemple le cas de Benjamin Pavard, joueur de foot de l'équipe de France qui, après la publication sur son compte Instagram d'un portrait dans lequel il joue avec les codes virilistes, s'est pris une vague de cyberharcèlement aux relents homophobes<sup>1</sup>.

Des stéréotypes de genre, particulièrement des stéréotypes misogynes, sont, encore et toujours, associés aux hommes gays. **Clara** nous écrit au sujet d'une discussion avec des camarades de son lycée portant sur son frère homosexuel. Une des lycéen·nes lui a demandé si son frère mettait des perruques, s'il était efféminé. Elle a ajouté : « Avant, les hommes portaient au charbon... Maintenant, ils se font prendre. » Des propos abjects, qui renforcent une nouvelle fois les stéréotypes de genre, teintés d'une sexualisation constante des hommes gays.

**Antonio** nous relate le harcèlement qu'il subit de la part de son voisin : « Nous avons porté plainte [pour dénoncer les menaces de mort et des insultes homophobes proférées par son voisin à la suite d'une altercation] et, depuis, à chaque fois que nous allons promener notre chien, il nous insulte : "Gros pédés" ; "Tu aimes te faire enculer" ; "Je vais mettre ma bite dans ton cul". » Cette situation est éprouvante pour lui et son compagnon, qui pensaient s'installer dans un environnement calme et accueillant après un déménagement.

## LE CERCLE VICIEUX DE LA PRÉCARISATION

Les discriminations subies par les hommes gays, et plus généralement par l'ensemble de la communauté LGBTI, renforcent la précarité qu'iels vivent. Le *panorama 2025 de l'Observatoire des vulnérabilités queers* l'exprime ainsi : « [...] la précarité des personnes queers ne résulte pas de fragilités personnelles, mais d'une exposition constante à la stigmatisation, née des strates accumulées d'un système social cassé<sup>2</sup>. »

Une personne constamment discriminée dans son milieu professionnel est davantage susceptible de quitter son emploi et de s'exposer à la précarité. Une personne qui craint de se faire agresser ou qui se fait harceler jusqu'à son domicile ne peut pas vivre sereinement, et sa santé mentale peut en être affectée.

<sup>1</sup> Collectif Rouge Direct contre l'homophobie dans le sport, « Benjamin Pavard n'a pas le droit d'enfreindre les codes virilistes », Mediapart, 27 février 2025, [en ligne](#)

<sup>2</sup> Le Refuge, « L'observatoire des vulnérabilités queers : panorama 2025 », 2025 [en ligne](#)

Au sein de l'établissement où il travaille, **Léo**, lui-même gay, a entendu l'un de ses collègues s'exclamer : « Il y a trop de gays ici, il faudrait rétablir Auschwitz pour les gays ! » – des propos d'une violence inouïe, que le jeune homme a mal vécus. Travailler ou vivre dans un cadre où l'on est exposé à des violences verbales, voire physiques, peut pousser une personne à fuir pour sa sécurité. Dans une France où le taux de chômage continue d'augmenter en 2025 (7,7 % au 3e trimestre 2025, en hausse de 0,3 point par rapport au 3e trimestre 2024)<sup>3</sup>, chercher un nouvel emploi, c'est s'exposer à une instabilité financière. Une personne victime de discriminations sur son lieu de travail se voit alors contrainte de choisir entre deux situations non pérennes (voir chapitre Travail).

De plus, de nombreux jeunes gays se retrouvent à la rue après leur coming out, voulu ou forcé, et doivent subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens.

En 2024, Le Refuge mettait en avant une crise du sans-abrisme des jeunes LGBTI sans précédent en France : un jeune LGBTI sur cinq s'est déjà retrouvé sans domicile, soit cinq fois plus que la population générale<sup>4</sup>.

**Liam** nous écrit pour demander de l'aide : « Mon père a découvert que j'étais homosexuel. J'ai 17 ans, et il veut me mettre à la porte. Je ne sais pas où aller. »

Au sein des familles, l'homophobie peut amener un·e jeune à quitter ses études et la·e pousser à exercer un métier alimentaire. Il est également possible qu'un·e jeune se tourne vers

le travail du sexe pour subvenir à ses besoins<sup>5</sup>. Les personnes migrantes sont notamment particulièrement exposées à la précarité, tant sur les plans économique et du logement que de la sécurité physique.

Il existe, à ce jour, peu d'études scientifiques – et aucune francophone – venant attester de ce phénomène de précarisation des jeunes LGBTI. Cependant, des travaux ont déjà été menés aux États-Unis. L'étude « *LGBT Poverty in the United States: Trends at the Onset of COVID-19* », portée par le Williams Institute et publiée en 2023, indique par exemple qu'en 2021, près de 17 % des personnes LGBTI vivent dans une situation de pauvreté – un chiffre s'élevant à 21 % pour les personnes trans –, contre 12 % pour les personnes cis et hétérosexuelles<sup>6</sup>.

## « AVEC TA BOUCLE D'OREILLE TU ES PRÊT POUR LA GAY PRIDE »

<sup>3</sup> Insee, « Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à 7,7 %, en hausse de 0,3 point sur un an », Informations rapides (279), 13 novembre 2025, [\[en ligne\]](#) <sup>4</sup> Le Refuge, « Rejet des jeunes LGBT+ : une conséquence directe de l'homophobie parentale », [\[en ligne\]](#) <sup>5</sup> 24 % des personnes hébergées par l'association Le Refuge en 2025 déclarent faire ou avoir fait du travail du sexe, [\[en ligne\]](#) <sup>6</sup> Bianca D. M. Wilson, Lauren J. A. Bouton, M. V. Lee Badgett, Moriah L. MacKlin, « LGBT poverty in the United States, trends at the Onset of COVID-19 », Williams Institute, [\[en ligne\]](#)

Pour tenter d'enrayer ce système, l'association SOS homophobie porte notamment les revendications suivantes<sup>7</sup> :

- elle appelle les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations du monde du travail à sensibiliser et former leurs salarié·es, et notamment les personnes en charge des ressources humaines ou de la gestion d'équipes, à la loi s'appliquant aux discriminations ;
- elle demande un renforcement de la formation des bailleurs sociaux et de l'ensemble des professionnel·les de l'immobilier, ainsi que le rappel de leurs obligations légales pour prévenir les discriminations dans l'accès au logement en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. ▲

<sup>7</sup> SOS homophobie, Livre rose, [\[en ligne\]](#)

**« AVANT, LES HOMMES  
PARTAIENT AU CHARBON...  
MAINTENANT, ILS SE  
FONT PRENDRE. »**

## TÉMOIGNAGES

**Martin** nous contacte pour nous rapporter un fait survenu sur son lieu de travail : « Ce matin, un de mes collègues a fait la remarque : “Avec ta boucle d’oreille tu es prêt pour la Gay Pride”. » Il précise que ce commentaire s’inscrit dans une série de réflexions qu’il estime homophobes – blagues sur le fait de manger une banane, utilisation du terme « no homo ». Lui-même ne fait pas partie de la communauté LGBTI, mais ces « blagues » le mettent mal à l’aise. Il souhaiterait savoir s’il y a quelque chose à faire pour endiguer cette culture d’intolérance et de discrimination sur son lieu de travail.

**Samuel**, un jeune adolescent, nous fait part de son histoire. Il a rencontré un garçon sur les réseaux sociaux avec lequel il a entamé une relation à distance. Il a par la suite appris qu’un groupe d’« amis » s’était fait passer pour ce garçon, afin « d’arrêter les gens comme vous en France ». Un des membres du groupe finit par indiquer : « Je te laisse te faire à l’idée d’arrêter d’être gay et de devenir normal. »

**Axel**, qui jusque-là entretenait des rapports cordiaux avec son voisin, fait appel à SOS homophobie après une altercation avec celui-ci, qui l’a accusé d’avoir volé des affaires dans sa cave. Il réfute cette accusation – il ne connaissait même pas l’existence de cette cave. Le voisin s’est alors mis à l’insulter de « sale pédé », d’« enulé », et a menacé de le tuer. Une de ses voisines, lesbienne, a également subi des injures de la part de ce même voisin-es virulent. Axel souhaiterait entamer une procédure judiciaire.

**Thierry et Philippe** sont harcelés par une de leurs voisin-es. Celle-ci a envoyé une lettre contenant des insultes homophobes à plus d’une centaine des voisin-es du couple.

**Mehdi** était en rendez-vous amoureux avec un homme lorsque deux individus se sont approchés d’eux. « Ils se sont mis à marcher en imitant la manière dont ils pensent que les hommes gays se déplacent : de manière efféminée, en claquant des doigts et en hurlant : “Tarlouzes !”. » Mehdi et son ami ont continué à marcher et les agresseurs se sont mis à imiter un acte sexuel en rigolant et en demandant s’ils aimaient ça. Mehdi s’en veut de ne pas avoir su réagir face à cette agression.

**Enzo et Lucas** sont assis sur un banc public. Alors qu’ils viennent de s’embrasser, ils sont abordés par deux adolescents. Ceux-ci font des remarques sur l’apparence du couple, qu’ils jugent trop féminine. Ils commencent alors à les filmer, en les insultant et en demandant une « démonstration ». Enzo et Lucas décident de partir pour se mettre en sécurité. Les agresseurs suivent le couple sur une vingtaine de mètres. Celui qui semble être le meneur s’accroche au cou de Lucas, en disant : « Je vais te baiser ! » La victime répond : « Si t’aimes pas les pédés, pourquoi tu veux me baiser ? » L’agresseur se défend alors de ne pas être « pédé » et lance des insultes raciales à Lucas. Le deuxième agresseur continue de filmer la scène, tout en giflant Enzo. Le jeune couple tente de prendre la fuite lorsqu’un témoin de la scène prend à partie les agresseurs, leur

## TÉMOIGNAGES

demandant de laisser le couple tranquille. Enzo et Lucas peuvent enfin se mettre en sécurité grâce à l'intervention de ce tiers. Ils ne souhaitent pas porter plainte et sont bien entourés.

Un jeune homme contacte l'association : son ami de 14 ans, **Evan**, subit du harcèlement de la part de son beau-père, qui ne cesse de lui adresser des insultes homophobes. Evan se rend régulièrement chez son meilleur ami, afin de ne pas être en présence de son agresseur. Son ami nous demande de lui venir en aide.

Un soir de juin, **Mathis** se promène dans la rue avec son compagnon, lorsqu'un homme surgit et les menace avec un couteau en les insultant de « tapettes ». Ils réussissent à s'enfuir grâce à l'aide d'une personne d'un immeuble environnant.

**Philippe** est victime de messages privés homophobes sur Facebook. Un homme lui écrit : « T'es un gros pédé. Regarde toutes tes photos et tes commentaires, c'est que des pédés qui commentent. Sale folle, va te faire enculer. » Malgré de nombreux signalements auprès du réseau social, rien ne se passe.

**Yassine** discute avec un homme sur une application de rencontres. Après quelques échanges, ils se donnent rendez-vous chez Yassine. Ils parlent et tout semble normal. L'homme prétend qu'il a perdu son paquet de cigarettes dans l'immeuble et se dirige vers la porte d'entrée. Deux hommes et une femme entrent alors dans l'appartement. Très vite, les insultes fusent : « Sale pédophile » ; « T'as cru qu'on était comme toi ? »

La femme se met à fouiller l'appartement de Yassine. Il trouve un parfum d'intérieur qu'il décide de diriger vers celle-ci pour l'arrêter. Les agresseurs le bousculent, le frappent, le plaquent contre le mur. Yassine écrit : « Mon salon, mon espace, ce lieu où je me sentais en sécurité, devient soudain une cage où je suis leur proie. » Le groupe hostile fouille, vole et ricane en voyant leur victime au sol. Après un temps que Yassine ne peut quantifier, les agresseur-ses partent, et il est laissé seul, dans son propre appartement. Il vient de vivre l'horreur. Il a porté plainte, mais la police n'a pas retenu le caractère homophobe de l'agression. Au commissariat, il a croisé un autre homme qui a déposé plainte pour les mêmes faits, survenus juste après son agression.

## JOHANN & NABIL

**Johann et Nabil** souhaitent partager la douloureuse expérience qu'ils ont vécue dans le cadre d'une demande d'agrément en vue d'une adoption. Le couple a toujours voulu fonder une famille, et a tout mis en œuvre pour offrir un foyer aimant, stable et sécurisant à un-e enfant. Dès le début des entretiens, ils ont senti que leur homosexualité influençait les regards portés sur leur couple et leur légitimité à demander une adoption. Une assistante sociale a déclaré qu'elle trouvait leur stabilité de couple « étonnante pour un couple homosexuel ». Au fil des rendez-vous, les questions sont devenues de plus en plus intrusives, notamment sur leur intimité de couple. Johann écrit : « Ces interrogations, souvent hors de propos, nous donnaient l'impression que notre orientation sexuelle était un sujet plus central que notre capacité à être parents. » Lors de la visite de leur foyer, celui-ci a été jugé trop propre et trop blanc. Le couple a été qualifié de maniaque. Johann et Nabil ont expliqué que leur maison n'est pour eux qu'un cadre matériel et qu'ils savent parfaitement qu'un-e enfant apporte du désordre, mais leurs propos ont été ignorés. Nabil, titulaire d'un CAP et chef d'entreprise, s'est vu reprocher un sup-

posé manque de niveau scolaire, qui serait un problème pour accompagner un enfant dans sa scolarité. Cela a été vécu comme une humiliation par le couple. Johann ajoute : « Depuis quand le diplôme détermine-t-il la capacité d'un parent à donner amour et soutien ? » Lors du dernier rendez-vous avec l'assistante sociale, celle-ci a conclu : « votre dossier est parfait, mais il manque quelque chose, je ne sais pas quoi. » Elle leur a alors conseillé de changer de projet, leur suggérant de faire le tour du monde en sac à dos. Les entretiens avec la psychologue ne se sont pas mieux déroulés. Celle-ci leur a indiqué qu'étant homosexuels, ils auraient peu de chances de voir leur demande aboutir, sauf s'ils acceptent un enfant avec des problématiques importantes, qui ne serait pas confié à un couple hétérosexuel. La psychologue a fini par donner un avis défavorable à leur projet de parentalité, en indiquant qu'ils étaient « trop parfaits ». Johann et Nabil ont vu leurs espoirs détruits. Ils se sentent brisés. Le couple a le sentiment d'avoir été jugé non pas sur ses valeurs ou sa capacité à aimer un enfant, mais seulement sur son orientation sexuelle. Ils ont suspendu leur demande de parentalité, afin de protéger leur santé mentale.

# QUAND LE RENDEZ-VOUS DEVIENT TRAQUENARD

Les modalités de rencontre entre hommes gays ou bis ont toujours été variées. Historiquement, les lieux de drague – parcs, espaces publics, etc. – ont constitué des espaces de rencontres, reposant sur des interactions en face à face. Ces lieux répondaient à un besoin de sociabilité dans un contexte marqué par la stigmatisation et l’invisibilisation des sexualités homosexuelles. L’avènement d’Internet a modifié certaines pratiques. La drague, auparavant en face à face, peut à présent s’initier sur une application de rencontres et se concrétiser dans des espaces physiques – un parc fréquenté par la communauté gay ou le domicile de l’un des utilisateurs.

La simplicité d’accès à des lieux et des applications pour les rencontres entre hommes ayant des relations sexuelles avec d’autres hommes engendre aussi des situations de vulnérabilité et favorise les agressions homophobes (voir chapitres Agressions et Haine en ligne).

Bien qu’aucun chiffre officiel ne soit disponible sur le nombre de guet-apens homophobes, *Mediapart* a effectué un travail de recensement et a comptabilisé près de 300 cas en cinq ans, soit une victime par semaine<sup>8</sup>. Ce chiffre est probablement largement sous-estimé, car les victimes n’osent pas toujours porter plainte – par peur ou par honte. En 2025, SOS homophobie a recensé 4 % de traquenards homophobes<sup>9</sup>.

Les médias relatent régulièrement des faits d’une violence extrême commis par des agresseur-ses récidivistes, ainsi que leurs procès. Lors de ceux-ci, le caractère homophobe n’est pas toujours retenu, et ce alors même qu’un rendez-vous a été donné sur une application de rencontres destinée aux hommes gays. Si aucune insulte homophobe n’est proférée, les agresseur-ses justifient le ciblage des hommes gays, car « ils

se déplacent plus facilement<sup>10</sup>. Ce ciblage systématique de personnes selon leur orientation sexuelle suffit cependant à certain-es juges pour valider le caractère homophobe de l’agression, ce qui vient donc alourdir la peine encourue.

En octobre 2023, SOS homophobie a interpellé les pouvoirs publics<sup>11</sup> sur la dangerosité de certains sites, comme Coco.gg, une plateforme de chat anonyme et sans modération. L’anonymat prôné par le site favorise le passage à l’acte. En effet, il n’était pas nécessaire de s’inscrire pour discuter avec les autres utilisateur-rices. Le site de chat en ligne est finalement fermé en juin 2024, et son gérant mis en examen dans plusieurs affaires judiciaires<sup>12</sup>. Il a toutefois été rouvert en 2025 sous le nom de « Bounty ». Au-delà de la fermeture des sites facilitant les guet-apens homophobes, il est nécessaire que le gouvernement et les applications de rencontres concernés fassent de la prévention sur ce sujet.

<sup>8</sup> Sarah Brethes, Mathieu Magnaudeix, David Perrotin, « Guet-apens, des crimes invisibles », *Mediapart*, 19 avril 2023, [\[En ligne\]](#) <sup>9</sup> 4 % des cas totaux de témoignages de gayphobie enregistrés en 2025. <sup>10</sup> Ce genre de défense a été utilisé par Ilies B. condamné pour avoir commis plusieurs guet-apens homophobes. [\[En ligne\]](#) <sup>11</sup> Face à la multiplication des guet-apens homophobes, SOS homophobie demande la fermeture du site Coco, Radio France [\[En ligne\]](#) <sup>12</sup> Affaire Mazan, guet-apens homophobes... le fondateur du site Coco mis en examen, *Mediapart* [\[En ligne\]](#)

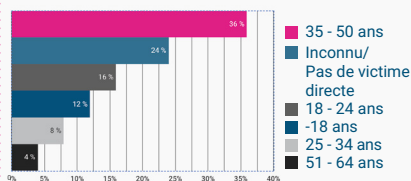
## BIPHOBIE & PANPHOBIE

# BI-ES ET PANS : DES VIES ENCORE ENTRAVÉES ET SOUS PRESSION

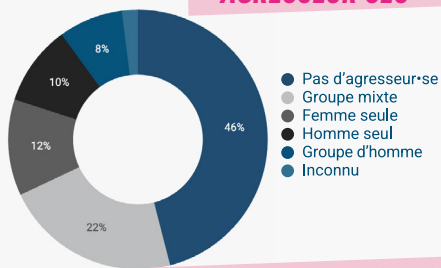
En 2025, SOS homophobie a recensé 50 situations de biphobie et de panphobie. Les violences se traduisent principalement par du rejet et de l'ignorance dans 22 % des cas, puis dans 36 % des cas par des insultes, et du harcèlement dans 18 % des cas. Elles s'inscrivent majoritairement dans des contextes de mal-être et de

tensions avec l'entourage proche ou familial. Ces données révèlent une réalité brutale : avant même d'affronter les violences extérieures, les personnes bies et pans doivent d'abord lutter contre une remise en question permanente de leur légitimité.

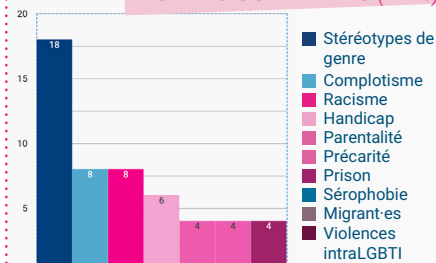
### ÂGE DES VICTIMES



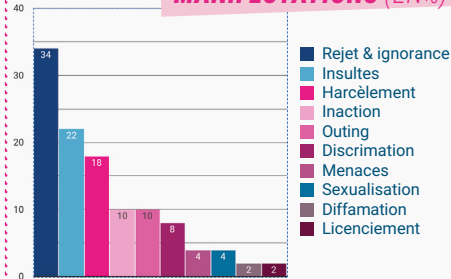
### AGRESSEUR-SES



### AUTRES CONTEXTES (EN%)



### MANIFESTATIONS (EN%)



### NOMBRE DE CAS

50

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

« IL VEUT ME METTRE À LA PORTE, JE NE SAIS PAS OÙ ALLER »

## AI-JE LE DROIT D'ÊTRE BI-OU PAN ?

Plusieurs témoignages reçus par SOS homophobie montrent combien l'acceptation de soi reste un combat intérieur, et combien la bisexualité et la pansexualité restent des orientations qu'il faut encore justifier. **Camille**, 23 ans, illustre cette réalité en témoignant de sa difficulté à comprendre « dans quelle case elle est et comment mieux s'identifier ». Elle reste marquée par le discours de ses parents, qui lui ont plusieurs fois dit « qu'ils accepteraient que leur fille soit lesbienne, mais seraient tristes pour la vie qu'elle subirait », et qu'être bie serait « encore pire, car c'est avoir le cul entre deux chaises ». Cette phrase, loin d'être isolée, traduit une représentation encore

**« ÊTRE BI C'EST AVOIR LE CUL ENTRE DEUX CHAISES »**

largement partagée, qui enferme les personnes bies ou pans dans l'idée d'une identité incomplète ou illégitime. Chez d'autres, le silence s'impose comme la seule option : « C'est pas possible de leur en parler », confie **Issa** à propos de sa famille.

Face à l'environnement familial, qui participe à produire de l'isolement, Issa soulève une nouvelle difficulté : où trouver un espace dans lequel la parole est libre et la bisexualité non jugée ? Faut-il se préoccuper d'un manque de lieux accessibles et sécurisés pour les personnes bies et pans, même au sein de la communauté LGBTI ?

## UNE SEXUALITÉ SOUS CONTRAINTE ?

De nombreuses personnes continuent de vivre dans la double peine du secret et de la biphobie, en développant des stratégies de protection, en compartimentant leur vie, ou en

renonçant partiellement à leur identité. C'est ce que révèle le témoignage de **Thomas**, qui met des mots sur ce que beaucoup vivent en silence : « C'est difficile d'accepter ça, je ne veux pas que ça se voie. » Une honte que **Stéphane**, la quarantaine, exprime aussi : il n'a jamais pu répondre à certains de ses désirs, que sa conjointe ne comprend pas, comme son envie de « stimuler d'autres parties de son corps ». Face à cette absence de réalisation de soi, il y a la solitude affective et la peur d'être réduit à une sexualité sans reconnaissance émotionnelle. Comme le dit Stéphane, qui se heurte à des rencontres qui finissent toujours par se concentrer sur la sexualité, « je ne veux pas être catégorisé ainsi ».

Malheureusement, pour accepter librement sa bisexualité, certaines prennent des décisions lourdes de conséquences, comme l'a fait **Alexandre**, qui a quitté la France il y a dix ans pour aller vivre au Québec et éviter le jugement de ses proches. Aujourd'hui, cette distance avec ses proches pèse lourdement sur son équilibre personnel et détruit lentement son estime de lui-même.

Ces parcours disent une même réalité : se cacher protège parfois des violences, mais le renoncement à soi et à ses désirs entraîne un réel coût psychique, relationnel et émotionnel.

## PARTOUT, DES VIOLENCES

Les témoignages reçus montrent aussi que la biphobie et la panphobie traversent tous les espaces de vie et exposent à des violences invisibilisées, souvent sans réponse adaptée. C'est dans le cadre professionnel que les violences surgissent le plus. En témoigne **Agathe**, 25 ans, qui alerte sur des comportements panphobes visant sa collègue âgée de 24 ans, qui parle ouvertement de sa pansexualité sur son lieu de travail. **Quentin**, infirmier, a vécu de la biphobie et des insultes publiques après un outing – notamment « sale petit pédé » de la part de la collègue avec qui il avait eu une relation et à qui il avait parlé de sa bisexualité. Face à cette violence, Quentin n'a pu que déplorer le manque de soutien de sa hiérarchie, tout comme l'absence de suites données à une plainte déposée contre ses agresseur·ses. Des violences qui émergent aussi dans les prisons ou les hôpitaux, où le fait d'évoquer sa bisexualité n'est jamais sans conséquence. **Maxence** a démarré une procédure de pacs avec un autre homme au sein de son centre pénitentiaire et subit quotidiennement des comportements biphobes de la part des autres détenus. **Éric**, quant à lui, est victime de moqueries de la part d'autres patient·es au sein de l'hôpital psychiatrique où il séjourne depuis plusieurs mois. Le cercle familial n'est malheureusement pas plus protecteur, comme le montre le cas de **Nicolas**, papa d'un garçon de 9 ans harcelé par son demi-frère adulte, qui cherche à contrôler son apparence et son expression de genre. Même si Nicolas défend son fils bisexuel – « Il est différent de toi, et alors ? Il faut savoir évoluer » –, cela n'a pas fait cesser les violences.

Les témoignages recueillis cette année dressent un constat clair : la bisexualité et la pansexualité demeurent des orientations exposées à la remise en question, à la disqualification et aux violences. Dans le même temps, l'article publié en avril 2025 dans *Population et sociétés*<sup>1</sup> montre une évolution importante du nombre de jeunes adultes (20-29 ans) qui se reconnaissent bi·e ou pan : 14 % des femmes et 4 % des hommes. Cette évolution est un signal fort, et montre que les représentations changent. Mais les témoignages rappellent avec force que l'augmentation des identifications ne se traduit pas automatiquement par une amélioration des conditions de vie, et que la reconnaissance sociale ne protège pas encore des violences. Les personnes bi·es et pans ne demandent pas à être tolérées, elles demandent simplement à exister sans avoir à se justifier. ▲

« IL EST DIFFÉRENT  
DE TOI ET ALORS ? »

<sup>1</sup> Tania Lejbowicz, Wilfried Rault, Mathieu Trachman, l'équipe Envie, « Homo, bi et non binaires : quand les jeunes questionnent l'hétérosexualité », *Population et sociétés* (632), avril 2025, [en ligne](#).

## TÉMOIGNAGES

**Camille**, 23 ans, contacte SOS homophobie alors qu'elle traverse un profond questionnement sur sa sexualité. Cinq ans plus tôt, elle a eu une relation ambiguë avec une amie rencontrée lors de ses études, qui lui disait souvent qu'elle l'aimait. Celle-ci a fini par lui dire que « c'était un canular ». Elles se sont perdues de vue et, bien que Camille ait depuis entretenu des relations longues avec des hommes, elle a beaucoup souffert de cette séparation. Depuis, elle se pose beaucoup de questions. Elle aimerait notamment savoir « dans quelle case elle est, et comment mieux s'identifier ». La jeune femme pense que son éducation ne lui a pas permis d'être bien, et elle a honte d'y penser. Même si elle est entourée de beaucoup d'amies LGBTI et qu'elle respecte la communauté, elle estime que, « pour elle, ce n'est pas pareil ». Elle rapporte les propos homophobes de ses parents, qui lui ont dit plusieurs fois « qu'ils accepteraient que leur fille soit lesbienne, mais seraient tristes pour la vie qu'elle subirait ». Et d'ajouter : « Être bien serait encore pire, car c'est avoir le cul entre deux chaises. » Après avoir été victime d'un viol de la part d'un homme, Camille a repris contact avec son amie perdue de vue, avec qui elle a rapidement retrouvé une complicité – et un lien ambigu. Elle craint la réaction de son amie si elle lui dévoile ce qu'elle ressent, et ne sait pas comment s'y prendre, d'autant que ses troubles autistiques la conduisent toujours à se poser beaucoup de questions et à vouloir tout expliquer.

D'origine sénégalaise, **Issa** vit depuis peu en région parisienne, où il espère pouvoir vivre plus librement sa bisexualité. Il craint toutefois de

s'assumer. Il a des expériences avec des hommes depuis l'adolescence et aimerait parler de sa sexualité avec quelqu'un qui le comprend, comme un psychologue ou d'autres personnes LGBTI. Parler de son attirance pour les hommes avec sa famille ou ses proches : « C'est pas possible. »

**Hugo**, adolescent de 13 ans bisexuel et femboy, écrit pour parler de son souhait de faire son coming out auprès de sa mère et de son beau-père. Il a voulu le faire, mais n'en a pas eu le courage, car il sait que son beau-père est homophobe, suppose que sa mère l'est aussi, et anticipe leur rejet. Il redoute d'autant plus leur réaction qu'il a une petite amie genderfluid et bisexuelle.

**Thomas** se décrit comme bisexuel. Il semble tiraillé entre l'acceptation et le rejet de son identité, déclarant qu'il est « difficile d'accepter ça » et qu'il ne veut pas « que ça se voie ». Il a ses premières relations homosexuelles à 15 ans, suivies d'une relation avec une femme, puis d'une relation longue vécue dans le secret avec un homme, car il « ne voulait pas accepter qu'il était comme ça ». Cette situation a entraîné l'envie « de se faire du mal », des problèmes d'alcool et des comportements inappropriés avec des hommes rencontrés sur Internet. Il est actuellement en prison, et reçoit des insultes homophobes de la part des autres détenus et des gardien·nes, se sentant persécuté car « les gens, ça parle ».

## TÉMOIGNAGES

**Stéphane** a un peu plus de 40 ans. Il se questionne sur de nouveaux désirs, mais sa conjointe ne comprend pas qu'il ait envie qu'elle stimule « d'autres parties de son corps ». Il ne sait pas à qui en parler, même s'il côtoie des collègues LGBTI, qu'il dit « beaucoup envier » dans le fait d'assumer leur identité. Malgré sa timidité, il a essayé de prendre contact avec d'autres hommes sur Internet. Il se heurte à la difficulté de trouver un homme « qui ne veut pas que de la sexualité », et ne veut pas être « catégorisé ainsi ».

**Alexandre** a quitté la France il y a dix ans pour vivre au Québec, notamment pour pouvoir vivre sa bisexualité plus librement, et éviter le jugement de ses proches originaires d'Afrique et du Sri Lanka. Pour se protéger, il a progressivement instauré une distance avec les membres de sa famille, allant parfois jusqu'à adopter une attitude dure ou agressive envers eux. Aujourd'hui, ce choix pèse lourdement sur son équilibre personnel. Il appelle SOS homophobie à l'aide, parce qu'il traverse un profond mal-être, et cherche une solution durable pour renouer le dialogue avec ses proches sans renier son identité, dans l'espoir de se sentir « mieux dans sa vie et dans sa tête ».

**Quentin** est infirmier. Il a parlé de sa bisexualité à une collègue avec qui il a entretenu une relation amoureuse pendant quelques mois. À la suite de leur rupture à son initiative, sa collègue a parlé de sa bisexualité au sein de son entourage professionnel. Quentin a aussitôt signalé

les comportements de son ex-partenaire auprès de sa responsable hiérarchique. Celle-ci a eu des propos gênants à son égard, puis a convoqué sa collègue, qui, en sortant de l'entretien, a insulté Quentin de « sale petit pédé » devant d'autres collègues et patient·es. Par la suite, il a subi des pressions de la part de sa hiérarchie, qui a retardé sa titularisation, malgré une bonne note à son bilan annuel. Il a sollicité l'aide d'un syndicat pour contester cette situation, et n'a pas eu de soutien de sa hiérarchie au regard du comportement de sa collègue. Il a également porté plainte auprès de la police, qui n'a pas donné de suites ni convoqué sa collègue. Il ne sait plus quoi faire.

**« JE NE VEUX PAS  
QUE ÇA SE VOIT »**

**Agathe**, 25 ans, vit en Moselle, et alerte sur des comportements homophobes visant sa collègue âgée de 24 ans. Celle-ci se définit comme pansexuelle, et Agathe est témoin de plaisanteries homophobes répétées envers elle, sans qu'elle soit visée directement. Les auteurs de ces agissements travaillent aux ressources humaines, ce qui complique toute démarche interne. Agathe s'interroge sur les moyens légaux de rassembler des preuves, notamment par l'enregistrement de propos ou l'utilisation de captures d'écran provenant d'un groupe WhatsApp où circulent des messages et des blagues homophobes. Rassurée par l'échange et soucieuse d'aider sa collègue, Agathe va l'encourager à prendre contact avec le groupe de soutien et d'accompagnement juridique de SOS homophobie pour obtenir de l'aide.

## TÉMOIGNAGES

**Nicolas** témoigne du harcèlement de son fils bi de 9 ans par son beau-fils de 20 ans. Celui-ci l'insulte de « chochette », et ne veut surtout pas que son demi-frère parle de sa sexualité devant ses amis. Il lui a notamment fait jurer de ne plus mettre de vernis, et a pris rendez-vous sans son accord chez un coiffeur pour qu'il coupe les cheveux longs de son petit frère. Quand son fils le lui a dit, il a tout de suite annulé ce rendez-vous, et son beau-fils lui a dit : « Je pense qu'il y a vraiment un problème dans l'éducation et dans les valeurs qu'il devrait acquérir à cet âge-là. » Nicolas lui a répondu : « Il est différent de toi, et alors ? Il faut savoir évoluer. » Mais cela n'a pas freiné le harcèlement, et Nicolas voit son fils pleurer à chaque fois qu'il voit son frère. Il aimerait connaître les recours légaux pour que son beau-fils ne puisse plus s'approcher de lui.

**Pierre**, la quarantaine, vit en zone rurale près d'Aix-en-Provence. Il est au chômage depuis six ans, après avoir été « contraint de partir » de son ancien poste de vendeur, « à cause de rumeurs et de harcèlement au travail du fait de son homosexualité ». Il raconte, par exemple, qu'un collègue lui avait raconté qu'un homosexuel de son entourage venait de se suicider, et que c'était pour lui la meilleure chose à faire. Un autre collègue a mis « des coups dans son ordinateur ». On l'aurait aussi accusé de pédophilie du fait de la présence des photos de ses neveux et nièces dans son portefeuille. Face à cette situation, Pierre est découragé. Il s'interroge sur le nombre de témoignages similaires reçus par SOS homophobie, parce qu'il dit avoir honte de lui-

même. Il se demande si ce n'est pas lui le problème du fait de l'accumulation de remarques et de rumeurs. Il réfléchit à arrêter de parler de son orientation sexuelle, parce qu'« un gay n'a pas le droit de la ramener », même s'il ne souhaite pas cacher son identité, parce qu'il aurait l'impression de mentir. Il évoque son intention de « se concentrer plus sur les femmes », pour qui il ressent également de l'attirance, même s'il préfère les hommes. Très isolé de la communauté LGBTI, qu'il aimerait davantage fréquenter, il témoigne également d'un contexte familial difficile, avec des parents séparés, et de son désir de reprendre une activité professionnelle. Il craint toutefois de ne pas réussir à le faire, à cause de ses anciens responsables qui, selon lui, informeraient négativement ses potentiel-les futur-es employeur-ses.

**Maxence** se définit comme bisexuel. Il a entretenu une relation avec un autre homme au sein du centre pénitentiaire où il séjourne. Son partenaire a depuis changé d'établissement, et ils ont démarré une procédure de pacs, qui est en cours. En parlant avec sa responsable sociale de son projet de pacs et des critiques régulières des autres détenus, au courant de sa situation, elle lui a conseillé d'en discuter avec les personnes concernées. Il a tenté d'en parler, mais « ils ne semblent pas comprendre » et, même si les tensions se sont un peu calmées récemment, la situation reste difficile. Curieux des activités de SOS homophobie, il exprime une envie sincère d'aider « des personnes comme lui ».

## TÉMOIGNAGES

**Éric** est un homme bipolaire de plus de 50 ans. Il rapporte les moqueries dont il est victime de la part d'autres patient·es au sein de l'hôpital psychiatrique où il séjourne depuis plusieurs mois. Il s'interroge sur son orientation sexuelle, s'identifiant comme bi, tout en étant confus vis-à-vis de son attirance envers les personnes trans, et reconnaît être perdu dans les différentes définitions LGBTI. Très isolé, il dit n'avoir de contact qu'avec son frère bisexuel, qu'il regrette d'avoir rejeté par le passé en raison de son orientation.

**Lucas**, adolescent en classe de seconde, se questionne sur son orientation sexuelle après avoir vécu une relation avec un garçon. Il voudrait comprendre ce que recouvre la bisexualité, qu'il définit comme le fait d'être attiré par « les hommes et les femmes ». S'il se sent globalement accepté par ses ami·es, notamment au sein de cercles LGBTI, la situation est plus complexe au sein de sa famille. Il explique que sa mère ne conçoit pas l'existence de la bisexualité et associe toute attirance pour un garçon à une homosexualité exclusive. Depuis, Lucas indique que ses parents le considèrent à nouveau comme hétérosexuel, bien que sa mère, dès qu'il évoque un garçon, suppose qu'il est gay. Une discussion récente avec sa mère a ravivé ses inquiétudes, celle-ci lui ayant dit qu'elle serait « déçue s'il devenait gay », tandis que son père se montre plus ouvert, notamment en raison de l'homosexualité d'un membre de la famille. Lucas craint de décevoir ses parents, qu'il dit aimer profondément, et redoute également une possible divulgation de sa bisexualité au reste de la famille.

**Nadia** contacte la ligne d'écoute, afin de « parler à quelqu'un de son orientation sexuelle ». Elle se définit comme hétérosexuelle, mais exprime des doutes persistants : elle ressent une attirance émotionnelle pour les femmes en plus d'une attirance physique pour les hommes. Nadia reconnaît qu'elle porte une attention sur les femmes dans l'espace public, les trouvant « très belles », tout en indiquant ne pas « se voir embrasser une femme ». Elle affirme que « l'attirance a toujours été là », mais s'être « convaincue d'être hétéro ». Nadia estime que son contexte familial, culturel et religieux est un frein majeur à toute exploration de son orientation sexuelle ; elle craint de « perdre son entourage ». De confession musulmane, elle rapporte plusieurs situations de rejet dans son environnement proche, comme un cousin mis à la porte après un coming out ou une voisine lesbienne bannie par sa famille. Célibataire depuis 2023, elle dit ne pas souhaiter s'engager dans une relation suivie avec un homme et préfère « jouer les hétéros, afin d'être normale, moi aussi ». Elle a peur du regard de sa communauté et de sa famille, et ce malgré le décès récent de ses parents.

## TÉMOIGNAGES

---

**Kevin**, homme réfugié en France depuis plusieurs années, est membre d'une communauté de militant·es des droits humains sur le réseau social TikTok, composée d'une douzaine de personnes de son pays d'origine, qu'il qualifie d'ami·es, et au sein de laquelle se déroulent des débats en ligne. Récemment, il a été poussé à s'outenir en tant que personne bisexuelle. Il subit depuis un cyberharcèlement orchestré par une femme membre de cette communauté. Il mentionne notamment la diffusion d'une image dégradante, pornographique et insultante associée à son nom. Kevin est atteint par la divulgation de son orientation sexuelle, qui lui rappelle ce qu'il a vécu dans son pays d'origine et qu'il n'imaginait pas revivre en France. Malgré les signalements faits sur le réseau social, il se montre incertain quant aux suites judiciaires à donner.

---

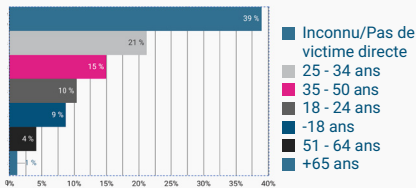
## TRANSPHOBIE

# OBSESSION MÉDIATIQUE, OPPRESSION SYSTÉMIQUE

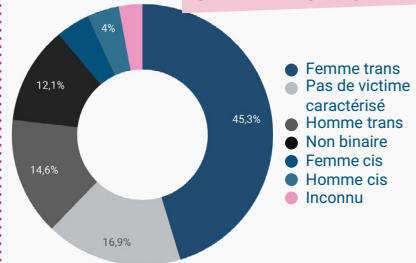
SOS homophobie comptabilise cette année 479 cas de transphobie. Les femmes trans sont sur-représentées chez les victimes (45 %), suivies par les hommes trans (15 %). Les personnes trans sont particulièrement touchées par le rejet et l'ignorance (55 %) et les insultes (28 %). Les manifestations de transphobie qui nous

sont le plus rapportées ont lieu dans les espaces d'expression virtuels, avec du cyberharcèlement (14 %), puis dans la famille (12 %), et enfin dans les commerces et les administrations (11 %). Elles entraînent un mal de vivre dans 22 % des cas.

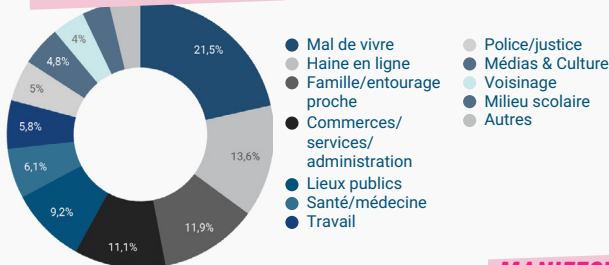
### ÂGE DES VICTIMES



### GENRE DES VICTIMES



### CONTEXTE

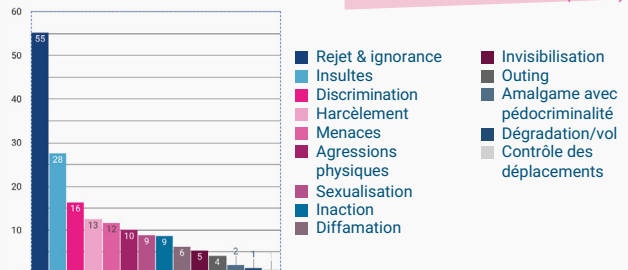


### MANIFESTATIONS (EN%)

#### NOMBRE DE CAS

479

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE



## ÊTRE UNE PERSONNE TRANS EN FRANCE, C'EST ÊTRE CONFRONTÉ·E À DE MULTIPLES RISQUES

Sortir de chez soi peut être l'occasion de prendre l'air... ou bien d'être moqué·e par le boulanger, insulté·e par le voisin, menacé·e de mort, puis agressé·e par un·e parfait inconnu·e. La transphobie peut survenir partout, à tout moment.

Pour les plus jeunes, souvent, les premières violences viennent de la famille, et les écoles prennent le relais. En effet, nombreux·ses sont les parents qui ne respectent pas l'identité de leur enfant trans et qui mettent en œuvre, à leur échelle, des pratiques assimilables à des thérapies de conversion. Si l'enfant résiste, iel se retrouve parfois exclu·e du domicile. Il arrive également que les écoles confirment et soutiennent les pratiques transphobes des familles, tout en niant activement l'identité de leurs élèves. Les ami·es, souvent des allié·es, peuvent montrer un nouveau visage en apprenant l'identité trans de leurs connaissances. Une fois adulte, les personnes trans se confronteront souvent au rejet au sein du monde du travail. Une femme trans nous explique comment, après une longue période de harcèlement au travail, elle a été licenciée.

Face à cela, cacher son identité, se nier publiquement, ne peut pas être une solution. Quand les personnes trans y sont contraintes, loin d'être une échappatoire, cela constitue une source supplémentaire de souffrance<sup>1</sup>.

## DES CITOYEN·NES DE SECONDE ZONE

Toute personne trans est un jour confrontée à un constat terrible : des

droits fondamentaux sont susceptibles de lui être refusés. La reconnaissance de l'identité de genre, acquise sans difficulté pour l'essentiel de la population, nécessite toujours en 2026 une procédure judiciaire.

Ces personnes ont un accès plus limité aux soins. Une femme trans opérée d'une vaginoplastie nous raconte avoir été confrontée, aux urgences d'un hôpital, à la réaction de dégoût d'un médecin, qui l'a renvoyée chez elle parce qu'il ne souhaitait pas s'en occuper. L'association *Fransgenre* a contacté 1 600 endocrinologues en 2025 : 85 % déclarent refuser de prendre en charge des personnes trans<sup>2</sup>. Loin de Paris, des personnes trans nous alertent sur l'absence totale de prise en charge médicale dans leur région. S'iels le souhaitent, iels peuvent néanmoins se rabattre sur les thérapies de conversion toujours présentes sur le territoire, malgré leur interdiction en 2021.

Sur les réseaux sociaux, les pratiques de modération ne reconnaissent plus le caractère discriminant des publications, sans que cela soit remis en cause. Après avoir été traité·e de « sale trans » sous un post, une personne non-binaire nous témoigne que le réseau social lui a répondu qu'il n'y avait eu aucun propos insultant.

Nombreux·ses sont ceux qui n'iront jamais voir la police à la suite d'une agression. En effet, pour une personne trans, le commissariat ou la gendarmerie est souvent le lieu du refus d'un dépôt de plainte et de propos discriminants de la part des forces de l'ordre. En d'autres termes, en France, les agresseur·ses transphobes bénéficient d'un sentiment d'impunité important.

1 M. L. Hendricks, R. J. Testa, « A conceptual framework for clinical work with transgender and gender nonconforming clients : An adaptation of the Minority Stress Model », *Professional Psychology: Research and Practice*, 2012, [en ligne].

2 Fransgenre, « Pendant l'année 2025, on a contacté 1 670 endocrinologues en France », Facebook, 1er janvier 2026, [en ligne].

## DES VIOLENCES DONT ON NE RESSORT PAS INDEMNÉ

Matériellement, les personnes trans se retrouvent en situation de précarité. Iels sont nombreux-ses à ne pas parvenir à trouver du travail. La forte prévalence de personnes trans dans le travail du sexe, qui n'est pas toujours un choix, est à noter. La transphobie est un des facteurs de la mauvaise santé mentale des personnes trans<sup>3</sup>, notamment en ce qui concerne les troubles du stress post-traumatique<sup>4</sup>. En France, il est estimé que ces troubles se retrouvent chez 25 à 46 % des personnes trans<sup>5</sup>. La prise en charge n'est en rien aidée par le nombre restreint de professionnel·les qui acceptent de soigner ces patient·es. Parfois, face au poids étouffant de la transphobie dans ses multiples formes, des personnes trans tuent symboliquement leur transidentité en retournant dans le placard, tandis que d'autres mettent fin à leurs jours<sup>6</sup>.

Il n'est plus possible, en 2026, de percevoir la transphobie uniquement comme le fruit d'une simple ignorance politique. En effet, nous disposons aujourd'hui d'exemples concrets des conséquences de l'arrivée au pouvoir de personnes revendiquant des positions transphobes. Depuis sa réélection, l'administration de Donald Trump a œuvré sans relâche pour détruire l'existence publique, culturelle, légale et matérielle des personnes trans aux États-Unis. Médecins et familles alliés prennent maintenant le risque de condamnations de la part de l'État s'ils soutiennent des mineur·es dans leur transition, peu importe la forme que cela prend. La situation aux États-Unis atteint un point tel que l'observatoire *Genocide Watch* a alerté, début 2026, sur des signes précurseurs de

génocide. En France, de nombreux acteurs politiques et médias de droite et d'extrême droite, financés par des milliardaires comme Vincent Bolloré ou Pierre-Édouard Stérin, reprennent leurs argumentaires. La transidentité est perçue comme une perversion contre-nature, issue d'une contamination sociale, qui invisibilise les femmes et mutilé les enfants. Et ce dans une perspective d'éradication sociale. Sachons reconnaître le danger qui plane sur tout un pan de la population, et agissons pour offrir à ces personnes un avenir et une sécurité qu'elles peinent à imaginer radieux. ▲

**« VOUS AVEZ PAS À IMPOSER AUX AUTRES. »**

**« LA DÉCISION LUI EST JUSTIFIÉE POUR CAUSE D'UN "PROBLÈME BIOLOGIQUE" »**

3 F. Mezza, S. Mezzalana, R. Pizzo, N. Mauro Maldonato, V. Bochicchio, C. Scandurra, « Minority stress and mental health in European transgender and gender diverse people: A systematic review of quantitative studies », *Clinical Psychology Review* (107), février 2024, [len.ligne1](#). 4 S. E. Valentine, I. M. Gell-Levey, L. B. Godfrey, N. A. Livingston, « The Associations Between Gender Minority Stressors and PTSD Symptom Severity Among Trauma-Exposed Transgender and Gender Diverse Adults », *Journal of Trauma & Dissociation* (25), 4 mars 2024, [len.ligne1](#). 5 W. Péraud Berthelot, *Trouble de stress post-traumatique et trouble de stress post-traumatique complexe chez les personnes LGBTQIA+ : prévalences et facteurs associés*, Université de Bordeaux, 2024, [len.ligne1](#). 6 J. Guzman-Parra, N. Sánchez-Álvarez, J. Guzik, T. Bergero-Miguel, Y. de Diego-Otero, L. Pérez-Costillas, « The Impact of Stressful Life Events on Suicidal Ideation in Gender Dysphoria: A Moderator Effect of Perceived Social Support », *Archives of Sexual Behavior* (52), 17 avril 2023, [len.ligne1](#).

## TÉMOIGNAGES

**Marianne** est une demandeuse d'asile trans en CADA (centre d'accueil de demandeur-ses d'asile en France). Elle déplore le fait d'être confinée dans une région de France sans professionnel de santé pouvant l'accompagner dans son suivi en tant que personne trans. Elle explique avoir besoin de soins médicaux réguliers (hormonothérapie, traitements spécifiques), auxquels elle n'a pas accès là où elle se trouve. Ses demandes d'être déplacée dans un CADA qui se trouve dans une zone où elle peut obtenir cet accompagnement demeurent sans réponse.

**Alice** prend le métro tard le soir. Un homme fume du cannabis à côté d'elle. Incommodée par l'odeur, elle se lève et s'éloigne. L'homme n'apprécie pas la démarche et crie : « Vous êtes une merde, les gens comme vous sont des merdes, des travelos de merde ».

Depuis son coming out d'homme trans, **Maé**, un adolescent, se fait battre par sa mère. Celle-ci refuse aussi de le nourrir, et il ne peut pas fuir parce qu'elle l'empêche de sortir de chez lui. Maé témoigne de la détresse qu'il ressent face à cette situation. Pour s'échapper, il a contacté les services sociaux, mais ces derniers mettent du temps à venir.

**Salim** est un homme trans hébergé en clinique pour des questions liées à un trouble du stress post-traumatique. Il a par ailleurs effectué ses démarches de transition administrative depuis plusieurs années. Au sein de cet établissement, son identité n'est absolument pas respectée, il constate des comportements transphobes de la

part des médecins et des infirmières. Par exemple, sur ses ordonnances il est écrit « Madame ». Salim a fait remonter ces comportements, mais rien n'a changé.

**Amélie**, une femme trans, s'est rendue à un festival de musique. À l'entrée des files pour les palpations, elle est allée dans celle des femmes. La personne qui devait la palper a refusé de le faire, lui disant qu'elle était un homme et qu'elle devait aller voir son collègue. Face à la réaction d'Amélie, celle de ses ami-es et de la foule autour, elle a fini par la palper très brièvement d'un air dégoûté. Plus tard dans la soirée, Amélie a discuté avec le patron de l'entreprise chargée de la sécurité. Il l'a mégenrée, et a dit que la loi et leur formation ne leur permettaient pas de correctement la traiter, ce qui est faux.

**Camille**, un-e enseignant-e chercheur-se, est cyberharcelé-e sur les réseaux sociaux. Après avoir posté sur TikTok une vidéo « outfit de rentrée », iel a reçu de nombreux commentaires transphobes, homophobes, ainsi que des appels au meurtre et au suicide.

**Pierre** est un jeune lycéen trans. En internat, il rencontre des difficultés avec son CPE et l'infirmière, qui le mégenrent en permanence.

Il a été placé dans la section filles de l'internat, ce qui est source de détresse pour lui. La décision lui est justifiée pour cause d'un « problème biologique ». Il essaie de ne pas trop y penser, mais cela détruit sa motivation et il pense quitter l'internat, voire le lycée.

## TÉMOIGNAGES

Au travail de **Jérôme**, un homme refuse de genrer correctement sa collègue trans. Il persiste à dire qu'il s'agit d'un homme et qu'on ne peut pas l'obliger à dire le contraire. Il refuse par ailleurs de lui serrer la main. Quand Jérôme le confronte et lui dit qu'il est lui-même homosexuel, le collègue multiplie les propos déplacés.

**Math** est une personne non binaire d'une vingtaine d'années. Lors d'un live sur un réseau social, une personne connectée a tenu des propos transphobes à son égard, tels que « sale trans ». Lorsqu'il a signalé la situation au service de modération, il lui a été rétorqué qu'aucun propos insultant n'avait été tenu.

**Isabelle**, une femme trans de trente ans, nous contacte en larmes. Elle est submergée par les agressions qu'elle subit au quotidien : « Ça ne s'arrête jamais. » Depuis le mois d'avril, elle est en conflit avec son voisin (insultes, menaces de mort et agressions physiques). Son propriétaire est du côté de ce dernier et exige d'elle qu'elle parte, sous peine de se faire expulser de force. Face à toute la détresse qu'elle ressent, elle affirme : « J'en suis au stade où j'ai envie de détransitionner. Je suis heureuse à l'intérieur, mais c'est trop violent à l'extérieur. »

**Mickaël**, un homme trans, fait remarquer à sa boulangère que c'est pénible pour lui qu'elle l'appelle « Madame » à chaque fois qu'il vient. Après quelques échanges, la boulangère s'énerve : « Non, mais vraiment, c'est vrai, y en a ras le bol à la fin, on peut plus rien dire. Marre de ces gens ! » Mickaël lui demande de préciser sa

pensée. Elle continue : « Bah, faites pas semblant de pas avoir compris, je parle des clients dans votre genre, là, qui se victimisent tout le temps pour rien. C'est bon, à la fin, vous avez pas à imposer aux autres. » Par la suite, elle a hurlé sur les clients suivants des propos irrespectueux envers Mickaël, notamment que, vu son physique, il ne devrait pas s'attendre à être genré correctement. Elle l'a ensuite accusé d'être agressif et a menacé d'appeler son patron.

**Paul**, un jeune homme trans dans le placard, entend régulièrement son frère avoir des propos dénigrants envers les personnes trans. Ce dernier aurait par exemple affirmé que les personnes trans le dégoûtent. Paul aimerait faire son coming out auprès de sa famille pour pouvoir être pleinement lui-même au quotidien, mais ces propos l'en empêchent pour le moment. Il craint d'être rejeté et souhaite préserver sa sécurité.

**Étienne** a récemment dû faire renouveler son ordonnance de testostérone chez son médecin généraliste. Unilatéralement, le professionnel a décidé de baisser son dosage, et a proposé d'autres méthodes, comme la contraception, pour faire disparaître les règles d'Étienne. Celui-ci a fait savoir qu'il ne le souhaitait pas, mais n'a pas été entendu. Il s'est donc retrouvé avec une ordonnance qui allait à l'encontre de ses besoins. En effet, une prise d'hormones chez un homme trans ne sert pas uniquement à faire disparaître les règles, mais aussi à entraîner un certain nombre de changements physiques, ce qui permet à la personne de se sentir mieux dans son corps. Quand Étienne

## TÉMOIGNAGES

s'est plaint de la situation auprès de la direction du centre médical, il a été banni. Il a des problèmes médicaux qui nécessitent de consulter régulièrement un médecin, et doit donc en retrouver un en urgence. Par ailleurs, le médecin en question apparaissant sur une liste safe pour les personnes trans, Étienne ne pensait pas avoir à gérer une telle situation.

**Julie** nous appelle après une crise suicidaire. Elle a été licenciée de son travail d'infirmière à la suite d'une longue période de harcèlement et de mise à l'écart. Pendant cette période, elle a subi un ensemble d'agressions en contexte professionnel. Ses collègues la mégenraient et son supérieur hiérarchique lui disait que sa transition était « une lubie » et qu'elle devait « avouer » qu'elle « est un homme ». Un collègue lui a demandé : « Et tu vas faire quoi de ta bite ? » Un cadre s'est permis de lui dire que si un jour elle était licenciée, elle pourrait finir « à Boulogne », sous-entendant exercer comme travailleuse du sexe. Parallèlement, Julie était accusée de mettre en souffrance tout le service.

**Khadjia**, une femme trans syrienne a fui son pays pour pouvoir exister « librement et en paix ». Malheureusement pour elle, dans la ville où elle se trouve, elle ne se sent pas en sécurité. Elle raconte les insultes et le harcèlement verbal qu'elle subit dans la rue. Khadjia s'est retrouvée traitée de « pédé », de « travelo », de « dégueulasse ». Depuis, elle n'ose plus sortir seule et vit enfermée, isolée, et profondément angoissée.

**« SA MÈRE LUI  
A AFFIRMÉ QUE  
SA FILLE ÉTAIT  
MORTE. »**

## ÉMILIE

Émilie rentre chez elle après avoir fait ses courses. Elle sent une pierre atterrir près d'elle, puis une deuxième touche son cabas. Elle se retourne et voit deux femmes la dévisager. Elle reprend son chemin, et c'est là qu'une pierre atterrit sur elle. L'une des femmes lui crie : « T'es une pute, une salope. Tu portes pas de soutif, tu montres tes tétons à tout le monde. » Émilie traverse la rue pour changer de trottoir. Les insultes continuent : « T'as du poil au ventre ! » ; « On peut cuire un œuf sur tes cheveux. »

Une des femmes essaie de toucher son visage, Émilie recule et pousse un cri. Une troisième femme arrive, et les insultes continuent : « Tu la prends dans le cul » ; « T'as fait l'opération ? » ; « Tu vas être ma pute. » La meneuse du groupe lui montre son corps en soulevant son crop top et lui dit qu'elle n'a pas de poils au ventre, qu'elle a un corps parfait. En partant, une des femmes lui lance de nouveau un caillou. Les agres-

seuses entrent ensuite dans l'immeuble d'Émilie, qui se rend compte avec horreur qu'il s'agit de voisines. Elle appelle la police, mais la personne au bout du fil la mégenre, ce qui ajoute à sa détresse, à tel point qu'elle doit être prise en charge en urgence par le psychologue d'une association LGBTI.

**« J'EN SUIS AU STADE OÙ J'AI ENVIE DE DÉTRANSITIONNER, JE SUIS HEUREUSE À L'INTÉRIEUR MAIS C'EST TROP VIOLENT À L'EXTÉRIEUR »**

# LE PROCÈS DES ACCUSATIONS TRANSPHOBES ENVERS BRIGITTE MACRON

Depuis 2021, des rumeurs transphobes visant Brigitte Macron sont propagées par différentes personnes. Selon elles, la Première dame serait en réalité une personne trans. La rumeur prend de l'ampleur à l'international, quand elle est colportée par des personnalités d'extrême droite états-uniennes, comme Candace Owens.

Ces rumeurs se rattachent à la théorie du complot de la « transvestigation ». Des individus sont persuadés que les hautes sphères du pouvoir sont en réalité contrôlées par des personnes trans. Elles vont donc essayer de déterminer par des critères, souvent misogynes, racistes et antisémites, qu'une personnalité publique célèbre n'est pas cisgenre. Une autre Première dame, Michelle Obama, avait fait l'objet de cette théorie du complot dès 2017<sup>7</sup> (López, 2024).

Brigitte Macron décide de porter plainte. Des procédures sont lancées en France et aux États-Unis. Elle indique vouloir apporter des preuves scientifiques<sup>8</sup>. Même si nous pouvons comprendre la détresse que cette situation doit susciter chez elle, nous ne pouvons faire l'impasse sur ce que dit cette réponse légale.

Brigitte Macron est une victime collatérale de la transphobie. Les théories du complot qui alimentent ces rumeurs à son égard s'inscrivent dans une vision idéologique selon laquelle être une personne trans constituerait, en soi, quelque chose de négatif, et qu'une femme trans n'est pas réellement une femme. Brigitte Macron, en voulant prouver

« scientifiquement » qu'elle est une femme (autrement dit qu'elle est une femme cisgenre, pas trans), valide implicitement le système de croyance de ceux qui la harcèlent. Elle ne dit pas que la démarche de ses harceleur-ses est transphobe et n'a pas de sens : elle affirme simplement que dans son cas, iels se sont trompé-es de cible.

Nous admettons qu'elle se défende d'être une personne trans – ce n'est, après tout, pas le cas. Mais nous regrettons qu'elle ne dise pas clairement que, quand bien même ce serait le cas, cela ne serait en rien infamant. Ce que nous déplorons, c'est un manque de compassion vis-à-vis des premières victimes de ces rumeurs.

Cette absence de compassion, nous l'avions déjà observée en 2021, lors de la polémique autour de l'entrée du pronom « iel » dans Le Petit Robert : « Il y a deux pronoms, "il" et "elle". La langue est si belle. Et deux pronoms, c'est bien<sup>9</sup> », s'était-elle exprimée, sans grande considération pour les personnes non binaires, qui trouvent derrière ce pronom une manière de représenter leur identité réelle. En s'exemptant des accusations à son encontre de la sorte, en niant la pluralité des pronoms, la Première dame participe à la consolidation d'un monde binaire et hostile aux personnes trans, un monde qui légitime des théories du complot comme celle dont elle est victime.

<sup>7</sup> Quispe López, « How 'Transvestigation' Crawled Out of the Worst Corners of the Internet Into the Mainstream », *Them*, 14 août 2024, [\[en ligne\]](#).

<sup>8</sup> Joanna York, « Genèse d'une rumeur transphobe sur Brigitte Macron devenue virale », *France 24*, 28 octobre 2025, [\[en ligne\]](#).

<sup>9</sup> *Le Monde*, « Brigitte Macron critique l'ajout du pronom "iel" dans le dictionnaire en ligne du Robert », 18 novembre 2021, [\[en ligne\]](#).

## INTERSEXOPHOBIE

# PROTÉGER LES PERSONNES INTERSEXES : UNE URGENCE LÉGISLATIVE

Parmi les 1 771 cas de LGBTIphobies recensés par SOS homophobie en 2025, seulement quinze concernent l'intersexophobie, soit moins de 1 % des cas totaux. Ce chiffre ne traduit pas une faible exposition aux violences, mais plutôt l'invisibilisation, l'ignorance et l'isolement dont ces personnes peuvent être victimes. Les personnes intersexes, comme l'explique le *Collectif Intersexe Activiste*, « naissent avec des caractères sexuels primaires et/ou secondaires, internes et/ou externes, qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps dits masculins ou féminins », et représentent 1,7 % de la population mondiale<sup>1</sup>.

### DES VIOLENCES QUOTIDIENNES, PARFOIS DEPUIS LA NAISSANCE

L'intersexuation est parfois révélée à la naissance, parfois à la puberté. D'autres fois, elle reste « invisible » tout au long de la vie et ne peut être identifiée que par l'analyse des chromosomes sexuels d'un individu. Quand elle est identifiée à un jeune âge, et bien qu'elle ne représente, dans la majorité des cas, aucun danger pour la santé, le corps médical recommande souvent des interventions chirurgicales pour rendre le corps de l'enfant « conforme » aux normes binaires. Ces interventions peuvent alors se

poursuivre tout au long de la vie de la personne intersexe. Il ne s'agit pas seulement d'opérations chirurgicales, mais aussi de « traitements » hormonaux. La moitié des personnes qui subissent ces interventions chirurgicales sont mineures<sup>2</sup>. Ces interventions entraînent, la plupart du temps, des souffrances physiques et/ou psychiques. **Alex** confie ainsi craindre le corps médical depuis qu'il a subi des opérations non consenties ; il souffre maintenant de dépression et de stress post-traumatique. Ces actes médicaux peuvent aussi entraîner, en raison de leur fréquence, un décrochage scolaire, et donc une précarité et un isolement social<sup>3</sup>.

À ces violences aux conséquences lourdes s'ajoute une méconnaissance de la part du corps médical, de la société, mais aussi des personnes concernées – 80 % d'entre elles apprennent qu'elles sont intersexes après leurs 10 ans<sup>4</sup>.

**« HERMAPHRODISME, C'EST LE TERME MÉDICAL. ET, AUJOURD'HUI, ON INVENTE PLEIN D'AUTRES TERMES. »**

<sup>1</sup> Site Internet du Collectif Intersexe Activiste, [\[en ligne\]](#)  
<sup>2</sup> DILCRAH, *Le Respect des personnes intersexes*, 2025, [\[en ligne\]](#)

<sup>3</sup> *Ibid.*  
<sup>4</sup> *Ibid.*

## DES INSTITUTIONS QUI S'EMPARENT LENTEMENT DU SUJET...

Des activistes, dont certain·es militent au sein d'associations ou d'organisations, telles que le *Collectif Intersexe Activiste* (CIA) ou *Oll Europe*, mènent un travail de plaidoyer auprès des institutions et des décideur·ses politiques, afin que ces personnes soient protégées par des lois effectivement mises en œuvre – notamment l'interdiction des mutilations, et en particulier celles pratiquées sur les nouveau-né·es. Ce militantisme porte ses fruits, et plusieurs institutions ont récemment mis en avant les droits des personnes intersexes. En 2025, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a publié un rapport faisant suite à la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 4 avril 2024, et rédigé après la consultation de plus de 190 organisations dans le monde entier. Dans ce texte, l'ONU appelle à mettre un terme aux mutilations, dénonce les violences et discriminations systémiques et exhorte les États à garantir le plein exercice de leurs droits. Le Conseil de l'Europe a émis une « Recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexes », où sont dénoncées les interventions médicales non désirées, ainsi que la discrimination et l'isolement social dont les personnes intersexes sont souvent victimes. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, après la publication de son *Rapport personnes intersexes dans l'Union européenne*, invite les États membres à répondre aux besoins spécifiques de ces personnes, notamment pour les protéger des discriminations et des interventions médicales non désirées. En France, la Dilcrah s'est aussi emparée

de la question, en publiant plusieurs guides et rapports sur les droits des personnes intersexes et la manière de créer un environnement respectueux de leurs droits<sup>5</sup>.

## ... MAIS UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS VIOLENTE ET IGNORANTE

Les violences ne se limitent pas au corps médical : elles traversent l'ensemble de la société. **Chloé** décrit ainsi les maltraitements de ses proches, qui ont contribué à son « état psychologique catastrophique ». La majorité des Français·es ignorent ce que signifie le terme « intersexe », qui devient rapidement un sujet de moqueries. Sur *CNews*, on commente un sondage selon lequel 76 % des Français·es approuveraient l'idée qu'il n'y a que deux genres, en s'interrogeant : « Qui sont les 24 % restants ? » Des bénévoles de SOS homophobie ont aussi été confronté·es à une femme qui, lors d'une visite sur le stand de l'association, a parlé d'« hermaphrodisme » – un terme qui n'est plus utilisé aujourd'hui – et a refusé d'entendre les explications qu'iels essayaient de lui donner sur le sujet de l'intersexuation. Il est difficile pour les activistes de remettre en question le schéma de genre binaire, qui infuse toute la société, et les personnes intersexes en sont les premières victimes : leurs besoins sont méconnus et, quand ils sont rendus publics, elles sont discriminées.

Il est donc urgent que les mutilations soient réellement interdites et que l'intersexuation soit expliquée, non seulement au corps médical, mais à l'ensemble de la société – par exemple en intégrant ce sujet aux programmes d'EVARS et aux formations de toutes les personnes travaillant avec du public (personnels administratifs, enseignants, etc.). ▲

<sup>5</sup> Dilcrah, « Haine et discriminations anti-LGBT+ », [len.ligne!](#)

## TÉMOIGNAGES

**Théo** est un homme trans intersexe. Il a été assigné femme à la naissance, et ses traits intersexes sont apparus à la puberté, notamment une barbe, qu'il porte depuis plusieurs années.

À chaque fois qu'il croise ses grands-parents maternels, ceux-ci ne manquent jamais de lui glisser une remarque sur le fait que « quand même il pourrait [se] raser ».

Pour lui, « Ce niveau d'aveuglement de la part de personnes qui refusent de reconnaître ma transition et d'utiliser mes pronoms et prénoms choisis est d'une tristesse... »

## UNE LOI INSUFFISANTE

La loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique a permis de réduire le nombre d'actes médicaux réalisés sans le consentement de l'enfant intersexe et sans nécessité médicale, mais l'arrêté pris en application de cette loi en limite la portée. En effet, cet arrêté ne concerne que les variations du développement génital dites « marquées » et ignorent donc une partie de ces variations. De plus, le silence de l'arrêté laisse étendre que l'intersexuation est toujours considérée comme une pathologie. D'autre part, la Haute autorité de Santé avait préconisé que les réunions pluridisciplinaires dans lesquels les actes médicaux sur les enfants intersexes sont décidés comprennent aussi des représentants d'associations de personnes concernées ; or ce n'est pas (toujours) le cas. Les lacunes de cette loi et de cet arrêté ont des conséquences visibles : un reportage diffusé sur France 2 en 2023<sup>1</sup> montre

ainsi une opération sur les caractères sexuels d'un enfant dont il semble que les parents n'aient pas été informées d'alternative à cette opération. Une nouvelle loi plus complète est donc nécessaire pour que l'intégrité des personnes intersexes soient respectée.

<sup>1</sup> M. Vogel, « Protection des enfants intersexes de mutilations génitales, Question écrite », [senat.fr](http://senat.fr), 2024, [\[En ligne\]](#)

## COMMERCES, SERVICES

# PROMOTIONS SUR LA HAINE

Cette année encore, SOS homophobie a reçu de très nombreux récits de discriminations et de violences survenues dans un contexte lié aux commerces ou aux services. On compte 168 cas en 2025, contre 155 l'année précédente. Ces événements touchent essentiellement des client-es et utilisateur-rices de services privés comme publics (73 %), mais des responsables de commerces, s'identifiant bien souvent comme LGBTI, font aussi face à des

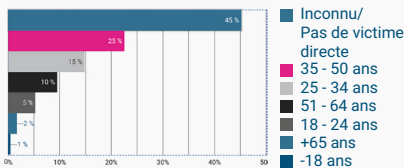
client-es ou d'autres entrepreneur-es hostiles, et ne sont pas épargné-es (24 %).

### NOMBRE DE CAS

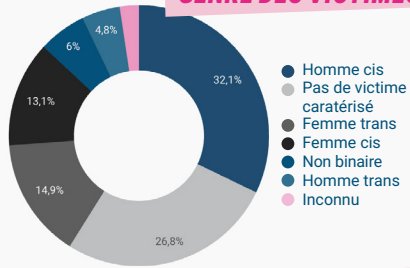
# 168

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

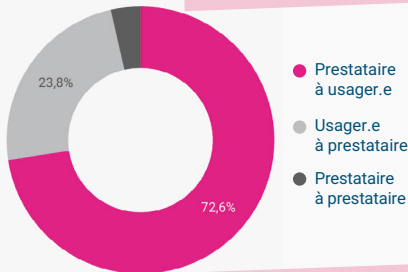
### ÂGE DES VICTIMES



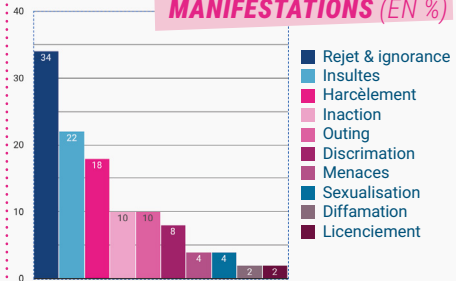
### GENRE DES VICTIMES



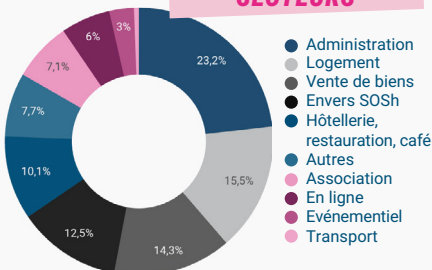
### CADRE



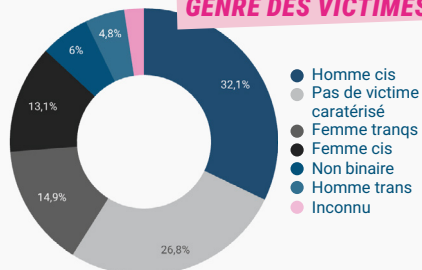
### MANIFESTATIONS (EN %)



### SECTEURS



### GENRE DES VICTIMES



## DES SERVICES PUBLICS INADAPTÉS

Il est particulièrement préoccupant qu'une proportion importante de témoins déclare avoir subi des discriminations, voire du harcèlement, de la part de personnes dépositaires de l'autorité publique (23 %). Une partie de ces cas permet, cette année encore, d'identifier un important retard dans la formation des agent·es public·ques. Il est ainsi nécessaire de rappeler que l'un des principes fondamentaux du service public est l'égalité de traitement de tous·tes les citoyen·nes. Pourtant, force est de constater que l'ignorance et le manque d'inclusivité face à la diversité des identités et des parcours de vie occasionnent régulièrement des situations douloureuses, voire traumatisantes, chez les personnes LGBTI. Nombre de victimes sont en outre des personnes en demande d'aide sociale ou dans des démarches d'insertion, fragilisées par des situations déjà précaires, au sein de structures telles que France Travail, la Mission locale, des tribunaux ou encore l'assistance sociale. Quand ils sont signalés, les faits sont bien souvent minimisés par les collectivités et les administrations, qui y voient des comportements isolés, propres à des situations encore considérées comme marginales. De ce refus de prise en compte d'un problème systémique découle l'inaction des employeur·ses public·ques face à des problématiques touchant des usager·ères de tous les services. Plusieurs témoignages rapportent même des insultes LGBTIphobes et des discriminations de la part d'élu·es à l'encontre de leurs administré·es.

## LES COMMERCES, LIEUX DE STIGMATISATION

Dans un contexte de banalisation et de médiatisation de la parole transphobe, la stigmatisation des personnes trans et les idées reçues sont monnaie courante dans les témoignages collectés : 2 % des situations recensées dans ce chapitre font état d'accusations de pédocriminalité. Les entrepreneur·ses témoignent elleux aussi de leur difficulté à développer leur activité commerciale face au harcèlement de certain·es concurrent·es ou aux moqueries des client·es. À nouveau, un contexte médiatique et politique favorisant l'émergence d'une peur frisant le complotisme, et nourrie par des discours conservateurs et réactionnaires, légitime le rejet. Ainsi, en juin 2025, une annonce diffusée au sein de l'équipe d'une antenne du Secours catholique pour une journée organisée dans le cadre du Mois des fiertés a été supprimée après la plainte d'un bénévole. Celui-ci affirmait ne pas partager les valeurs des « invertis », dans le cadre d'un événement qualifié de « diabolique » par une autre personne, position à laquelle se sont associé·es les responsables du groupe. Citons également les attaques de plus en plus nombreuses contre les librairies LGBTI. À Paris, la librairie féministe, lesbienne et LGBTI *Violette and Co* a été la cible de harcèlements en ligne et par téléphone. Sa devanture a aussi été dégradée à l'acide. À la suite de nombreuses attaques d'élu·es de droite et d'extrême droite, dénonçant la convergence des luttes progressistes à l'œuvre dans la sélection d'ouvrages, le lieu a perdu des subventions, notamment celles de la région Île-de-France.

## **LOGEMENT : LA VIOLENCE DU QUOTIDIEN**

L'accès au logement fait partie des difficultés les plus couramment rencontrées dans les témoignages recensés. Dans 15 % des cas rapportés, il apparaît que les locataires LGBTI sont régulièrement victimes de discrimination et de harcèlement de la part des propriétaires de leur logement, mais également des voisines, des syndic de copropriété ou des gardien·nes d'immeubles. Ces situations pointent l'enracinement des mots, gestes et pratiques LGBTIphobes dans la vie quotidienne des personnes concernées, phénomène qui, s'il n'est pas nouveau, persiste, et est particulièrement inquiétant. Comme souvent, les préjugés et la stigmatisation issus de peurs anciennes et persistantes sont à l'origine de ces discriminations. Les personnes LGBTI sont présentées comme des délinquantes sexuelles et considérées comme indignes de confiance. Il y a le cas de ce couple de femmes victimes d'insultes lesbophobes de la part de leur gardien d'immeuble, et celui de cet homme gay contre qui son voisin, après avoir crevé ses pneus, a lancé une pétition. ▲

**« VOTRE SPOT PUBLICITAIRE N'EST PAS ORIENTÉ SUR VOTRE ACTIVITÉ, MAIS SUR UNE IDÉOLOGIE NÉFASTE À NOTRE JEUNESSE »**

## TÉMOIGNAGES

**Angéline**, femme trans, est en conflit avec un voisin contre lequel elle a décidé de porter plainte. Son propriétaire exige son départ et menace de l'expulser de force, car « il ne veut pas de gens comme ça chez lui ». La souffrance induite par ces obstacles quotidiens pousse Angéline à s'interroger sur son choix de transitionner, estimant qu'elle est plus heureuse ainsi mais que les agressions liées à son identité sont trop difficiles à supporter. Bien qu'elle soit fragilisée par les agressions et insultes qu'elle subit chaque jour dans la rue et les transports, elle bénéficie toutefois du soutien de ses proches, ainsi que d'un suivi psychologique et psychiatrique.

Après la Pride de Lille, **Camille** se rend dans un bar avec un ami. Il porte sur lui le drapeau arc-en-ciel, qui représente les personnes aromantiques et asexuelles. Devant l'entrée, ils sont arrêtés par deux agents de sécurité qui leur demandent de leur expliquer la signification du drapeau. On leur intime ensuite de le ranger, au motif qu'il pourrait y avoir dans le bar des gens « contre ça ». Face à cette discrimination affichée, les deux amis décident de quitter les lieux, avec le sentiment de devoir se cacher pour être en sécurité dans les lieux publics.

**Matylda** travaille au service état civil d'une ville de l'est de la France. On lui a rapporté que l'un des adjoints au maire s'arrangeait pour ne pas avoir à marier des couples de même genre. Un jour, celui-ci s'apprête à célébrer une union, et lui dit sur le ton de la blague : « C'est pas des homos, au moins ? Sinon, je peux pas ! » Matylda lui indique alors être elle-même lesbienne. Il rétorque que « ce n'est pas naturel » et que « le mariage concerne

un homme et une femme pour faire des enfants ». Lorsqu'elle en parle plus tard à une collègue, celle-ci lui répond qu'elle devrait avoir l'esprit plus ouvert.

**Michel** se rend avec un autre homme dans un hôtel où ils demandent une chambre. Immédiatement, le réceptionniste leur demande s'ils vont la partager, puis leur indique que ce n'est pas possible.

**Pierre et Malik** sont propriétaires d'un appartement dans une grande copropriété en région parisienne. Ils sont harcelés par le responsable de cette dernière, qui les renvoie en permanence à leur orientation sexuelle, en les désignant en public comme « le couple de gays », ou en surnommant leur appartement « Airbnbite ». Parallèlement à cela, le syndic n'accède pas à leurs demandes et ne respecte pas toujours leurs droits lorsqu'il traite avec eux.

À Nantes, la librairie queer Les Vagues est vandalisée en mai 2025 : **Max**, l'un des deux gérant-es, découvre les vitrines brisées un matin. Ce n'est pas la première fois que des actes malveillants sont perpétrés. Des dégradations ont déjà eu lieu, et des personnes sont déjà entrées pour menacer le personnel.

Lorsque **Harry**, jeune homme trans, se présente au tribunal afin de changer d'état civil, le juge lui réclame des preuves médicales de sa transition, sous prétexte que sinon, « ce serait trop facile ».

## TÉMOIGNAGES

---

Lorsqu'il passe l'examen du permis de conduire dans le centre de la France, **Thomas** est victime de propos ouvertement gayphobes de la part de l'inspecteur. Alors qu'il exprime son stress, celui-ci tient plusieurs propos insultants et stigmatisants : « Ce sont les tafioles qui stressent. C'est pour ça que je veux que le service militaire revienne. » Thomas se sent profondément rabaissé et humilié. Le choc émotionnel perturbe le déroulement de l'examen, entraînant un échec malgré une préparation sérieuse. Depuis cet événement, il souffre de répercussions psychologiques importantes.

---

**Katia** est candidate à la location d'un appartement à Paris. Elle en a entendu parler par l'intermédiaire d'un couple d'amies lesbiennes habitant dans l'immeuble. Lors des échanges avec le propriétaire, celui-ci tient rapidement des propos déplacés et discriminatoires, l'interrogeant de manière insistante sur sa sexualité et son mode de vie. Lors de la visite du logement, le propriétaire renouvelle ces questions, lui demande si elle compte monter un ménage à plusieurs et quelles sont ses opinions politiques. Il affirme se moquer du caractère illégal de ses propos, invoquant le fait qu'il ne veut pas que « des choses contraires à ses valeurs » se déroulent dans son appartement. Katia décide finalement de ne pas se positionner pour l'appartement.

---

**« LA FRANCE EST  
SALE À CAUSE  
DES LGBT »**

## SAM

**Sam** est reconnu-e en situation de handicap lourd : iel perçoit l'allocation adulte handicapé-e à plus de 80 %, est considéré-e comme personne à mobilité réduite, et souffre de troubles importants entraînant une grande dépendance au quotidien. Iel est en couple avec **Alex**, qui a cessé depuis un an toute activité professionnelle afin de devenir aidant-e familial-e pour Sam, dont iel assure l'accompagnement constant (sorties, alimentation, démarches administratives). Cette situation les a plongé-es dans une grande précarité financière, les conduisant à déposer une demande de reconnaissance d'Alex en tant qu'aidant-e familial-e auprès de la Maison de l'autonomie de leur département. Iels espèrent ainsi obtenir la prestation de compensation du handicap (PCH). Dès lors, Alex et Sam décrivent un parcours administratif particulièrement éprouvant.

Une assistante sociale se rend à leur domicile, où elle tient de nombreux propos violents et déplacés, avec une remise en cause des handicaps de Sam, des pressions pour l'hospitaliser afin qu'Alex puisse travailler à nouveau, des questions intrusives sur leur vie intime et leur orientation sexuelle. Lorsqu'Alex évoque sa propre transition de genre et la complexité émotionnelle du contexte familial et conjugal, l'attitude de l'assistante sociale se dégrade davantage et se traduit par un mégenrage persistant, des réactions de dégoût, des propos secs et de nouvelles questions intrusives.

Par la suite, le couple obtient une PCH minimale et non rétroactive,

sous réserve de se pacser, ce qu'il fait. Les démarches de contestation ne donnent lieu à aucune réponse satisfaisante : la hiérarchie de l'assistante sociale soutient le comportement de cette dernière. Aujourd'hui, Alex et Sam se sentent épuisé-es et en grande détresse psychologique et financière. Le manque de ressources les empêche de poursuivre leurs transitions respectives, de subvenir correctement à leurs besoins essentiels, et a entraîné une dépression sévère chez Alex, ainsi que des idées suicidaires chez Sam. Iels dénoncent un traitement discriminatoire, validiste, handiphobe et transphobe.

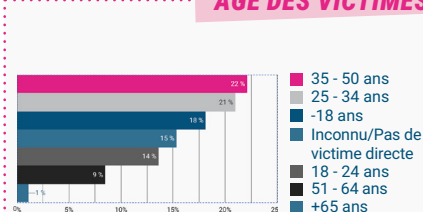
## FAMILLE & ENTOURAGE PROCHE

# SORTIR DU PLACARD, FINIR À LA PORTE

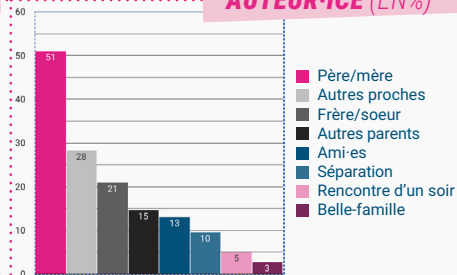
En 2025, l'association a reçu 176 cas de LGBTIphobies ayant eu lieu dans un contexte familial ou impliquant l'entourage proche, notamment des ami-es ou un-e (ex-)partenaire. Cela représente 10 % des cas recensés cette année. Dans la moitié des cas, les agresseur-ses sont les parents, mais également les adelphe<sup>1</sup> (21%), ou les ami-es (13 %). Le rejet par la

famille ou les proches, présent dans plus de trois quarts des cas, reste une expérience partagée par les victimes qui nous font part de leur témoignage, quelle que soit leur identité. Les mineur-es sont surreprésenté-es parmi les victimes : 18 % des cas du chapitre Famille contre 7 % des cas recensés dans ce rapport.

### ÂGE DES VICTIMES



### AUTEUR-ICE (EN%)

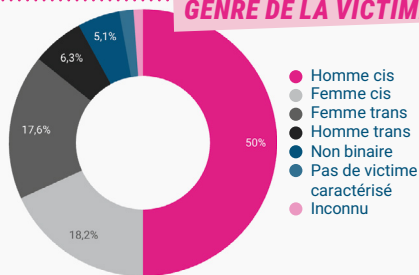


### NOMBRE DE CAS

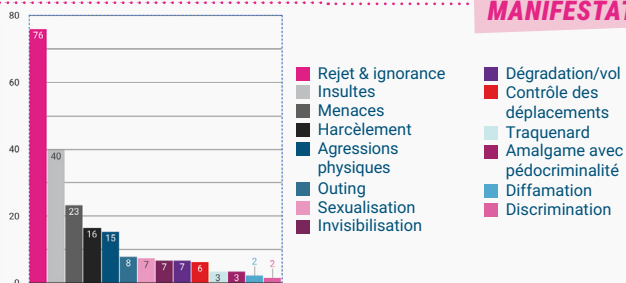
176

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

### GENRE DE LA VICTIME



### MANIFESTATIONS (EN%)



<sup>1</sup> Les adelphe sont les membres d'une même fratrie. Il s'agit d'un terme plus inclusif des identités de genre non binaires que « frères et sœurs ».

## RÉPRIMER OU CHASSER SON ENFANT : DEUX VISAGES DU REJET PARENTAL LGBTIPHOBES

Les témoignages d'adolescent-es et de jeunes adultes sont d'une violence particulière, en ce qu'ils viennent ébranler le principe fondamental du parent comme premier protecteur de l'enfant. On distingue, dans ces témoignages, deux types de réactions LGBTiphobes de la part de parents face à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de leur enfant : la répression et l'expulsion du foyer.

**«SI TU CHOISIS CE MODE DE VIE, JE NE POURRAI RIEN POUR TOI [EN TANT QUE MÈRE] »**

D'une part, certains parents choisissent de réprimer leur enfant : contrôle de leurs déplacements et de leurs relations, harcèlement psychologique, confiscation de leurs effets personnels ou encore incitation à « changer », s'inscrivant dans la logique des thérapies de conversion. Ces violences fragilisent les jeunes LGBTI et peuvent les placer en conflit de loyauté entre leur identité profonde et l'amour qu'ils portent à leur famille. Par exemple, **Mathilde** ne peut pas vivre son lesbianisme au grand jour à cause de sa mère : « Elle m'a dit de ne jamais parler de ça avant que j'aie 18 ans. » La dépendance financière des jeunes LGBTI les empêche de fuir la violence de leurs parents, comme l'explique **Jean** : « Mes parents profitent du fait que je n'aie pas de réelle situation financière et que je n'aie nulle part où aller. Ça les arrange bien, finalement. »

D'autres parents prennent la décision radicale de mettre leur enfant à la porte, refusant catégoriquement d'accepter leur identité. Cette décision pose évidemment la question de la capacité de l'enfant à subvenir à ses besoins primaires, à savoir se loger et se nourrir, mais elle perturbe également tout son équilibre psychologique (voir chapitre Gayphobie). S'il existe en France des associations et organisations qui œuvrent pour mettre ces jeunes à l'abri et leur permettre de s'insérer dans la société,

les moyens mis à disposition sont encore largement insuffisants.

Dans son témoignage,

une éducatrice spécialisée explique avoir toqué à toutes les portes, sans succès, pour trouver une solution d'hébergement d'urgence pour un jeune homme trans renié par ses deux parents.

## AIMER, PUIS FAIRE VIOLENCE : QUAND UN-E (EX-)PARTENAIRE DEVIENT BOURREAU

Parfois, les personnes que l'on aime ou que l'on a aimées se rendent responsables de violences LGBTiphobes. Plusieurs témoignages relatent des comportements haineux d'ex-partenaires de victimes ayant fait leur coming out. Dans une procédure de divorce, l'orientation sexuelle ou le parcours de transition est parfois utilisé comme une arme pour fragiliser et isoler un-e ex-partenaire LGBTI. Plusieurs parents racontent comment leur ex n'a pas accepté leur transi-

ition de genre ou la révélation de leur homosexualité, et ainsi manœuvré pour dégrader leur relation avec leurs enfants. Parmi ces manœuvres, on retrouve des injures homophobes dégradantes proférées devant les enfants, des stratégies de manipulation des enfants, ou encore des abus de faiblesse. La fille d'une victime nous écrit pour expliquer comment l'ex-femme de son père, désormais en couple avec un homme, a abusé de son état de santé pour placer celui-ci sous tutelle momentanée, et l'isoler du reste de sa famille et de son compagnon : « Elle l'a contraint, par la pression et les cris, à renier son homosexualité, et a mis en place une série d'actions pour le priver de sa liberté et de ses droits – expulsion de son domicile, hospitalisation forcée, privation de ses droits, mise sous tutelle abusive, isolement total. » ▲

**« MA FILLE CHANGERA D'AVIS  
ET FINIRA PAR GUÉRIR »**

## TÉMOIGNAGES

### **Partir, de force ou par choix**

**Gabriel** est un jeune homme trans de 18 ans. Sa mère dit ne plus vouloir entendre parler de lui en raison de sa transidentité. Son père, quant à lui, l'a mis à la porte après une violente altercation, qui a mené à l'hospitalisation de Gabriel. Aujourd'hui accompagné par une éducatrice spécialisée, il cherche une solution d'hébergement d'urgence, afin de se reconstruire sans ses parents.

**Charlène** est une femme trans d'une quarantaine d'années. Elle ressent un profond mal-être et une grande solitude, car elle ne voit plus ses deux enfants depuis neuf mois. Après un divorce, elle a entamé un parcours de transition que son ex-compagne n'a pas accepté. Cette dernière le lui fait payer, en faisant tout pour rompre définitivement le lien avec ses enfants. Charlène vit l'absence de ses enfants et le vide de sa maison comme un véritable deuil : « Je n'ai plus de vie de famille depuis ma transition. » Malgré ces moments difficiles, elle se réjouit de ses « petites victoires », comme la première fois où elle s'est maquillée, et parvient à vivre sa transidentité paisiblement au travail.

**Coline** souhaite porter plainte contre sa sœur en raison de sa lesbophobie. Très croyante, cette dernière s'en est prise à elle verbalement, l'appelant à se « repentir ». Coline a décidé de quitter la région pour prendre ses distances. Pourtant, cela n'a pas suffi à calmer la violence de sa sœur, qui a jeté et détruit plusieurs de ses posters et DVD en lien avec des personnages et des histoires gays. Sa mère minimise la

situation et reprend les arguments religieux de sa sœur : « Elle pense pouvoir t'éloigner du mal. »

**Dylan** a 19 ans et doit reprendre ses études dans une semaine. Il s'était reconstruit progressivement après avoir été mis à la porte par ses parents, puis est revenu dans le foyer familial. Tout a basculé lorsque son père s'en est à nouveau pris à lui, lui lançant de violentes injures homophobes et transphobes, et le rejetant une seconde fois de chez lui. Dylan est démuni et désespéré : « J'étais en train de me construire. Maintenant, j'ai l'impression que plus rien n'est possible. »

### **Rester et subir**

Depuis plusieurs années, **Jean** subit des violences homophobes intrafamiliales. Ses parents ont tenté de l'empoisonner et l'ont menacé de mort. Des membres de sa famille l'ont outé et diffamé dans le quartier, y compris auprès de ses amies. Aujourd'hui isolé et sans soutien financier, il est contraint de rester dans le domicile familial, sous la menace constante de ses proches. Il affirme malgré tout : « Cette haine m'a appris à m'accepter. »

À 16 ans, **Marion** et **Sarah** forment un jeune couple d'adolescentes, mais elles ne peuvent plus se voir, car la mère de Sarah leur interdit tout contact. En empêchant cette relation d'exister, elle est convaincue que sa fille « changera d'avis » et qu'elle « finira par guérir ». À cause de la pression de sa mère, Sarah souffre de crises d'angoisse répétées et pense à fuir.

## TÉMOIGNAGES

**Lilou** se confie quant à la transphobie qu'elle vit quotidiennement au sein de sa famille. Alors que son frère a accepté sa transidentité, sa mère la rejette complètement. Elle préfère mégenrer volontairement sa fille et recourir à des formes de chantage affectif, la faisant ainsi culpabiliser. Face à cette violence familiale, l'adolescente se renferme et n'ose pas vivre son identité comme elle le souhaiterait. « Ma mère est contente, elle a eu ce qu'elle voulait : que je me soumette et que je joue le rôle du parfait petit garçon. »

« Jouer le jeu de l'hétérosexualité », voilà ce à quoi **Daniel** est contraint à cause des éclats de colère homophobes de son père. S'il s'assume complètement en tant qu'homme gay, il préfère ne rien dire à ses parents et leur cacher cette dimension de sa vie et de son identité.

Depuis un an, **Mathilde** sait qu'elle est lesbienne. Sa mère lui avait un jour assuré que cela ne changerait rien qu'elle aime les filles ou les garçons. Se sentant en confiance, Mathilde raconte à ses parents, au moment du dîner, son premier baiser qui a eu lieu le jour même avec une autre adolescente de son âge. L'ambiance devient soudain très froide autour de la table. Plus tard, elle surprend ses parents en pleine conversation, sa mère est en pleurs, et son père lui dit ne pas accepter qu'elle soit en couple avec une fille. Sa mère l'avertit : « Si tu choisis ce mode de vie, je ne pourrai rien pour toi. »

### Des ami-es, vraiment ?

**Philippe** est un homme gay séropositif de 52 ans. Alors qu'il profitait d'une soirée entre amis, l'un d'eux l'a agressé en sortant d'un bar. Il a été roué de coups et a reçu des injures sérophobes – « sale VIH de merde ». Trahi et isolé de son groupe d'amis, Philippe admet avoir des idées noires.

Au lycée, **Gaëtan** a confié à un ami qu'il était gay. Quelque temps après, ce dernier s'est progressivement mis à proférer des discours haineux envers les personnes LGBTI, s'en prenant tantôt aux personnes trans, tantôt aux homosexuel·les. Lorsque Gaëtan tente de confronter son ami, celui-ci déclare n'en avoir « rien à battre » et qu'il « crache sur la communauté LGBT ».

**Juliette** est out auprès de ses ami-es. Fréquemment, elle les entend tenir des propos homophobes au sujet d'autres personnes. Sans questionner leur homophobie, son groupe d'ami-es la rassure : « On ne le fait pas contre toi, car tu es notre amie. »

## CORINNE

**Corinne** et son fils **Jules**, jeune homme trans de 19 ans, habitent depuis quelques mois chez une amie. Corinne pensait que tout se passait pour le mieux jusqu'au jour où les gendarmes entrent dans la maison et lui ordonnent de quitter les lieux avec son fils. C'était son amie, qu'elle connaît depuis près de trente ans, qui a vu naître et grandir Jules, qui avait appelé la gendarmerie.

Ce jour-là, Corinne a découvert que son amie et sa famille s'en prenaient à Jules. Quotidiennement, le jeune homme était victime de regards méprisants, était délibérément ignoré lorsqu'il prenait la parole, et régulièrement appelé par un prénom inventé dans le but de se moquer de sa transidentité. Corinne a été choquée d'apprendre que son amie, à qui elle faisait confiance, ait pu faire cela à son enfant. Elle regrette de n'avoir pas su le protéger.

# LA « FAMILLE CHOISIE » DANS LA COMMUNAUTÉ LGBT

Avez-vous déjà vu *Paris Is Burning*<sup>2</sup>? Le documentaire s'intéresse à la culture des ballrooms de New York et aux liens de solidarité au cœur de la vie queer afro-américaine et latino de la fin des années 1980. C'est pendant cette période, en pleine crise du VIH/sida, qu'est défini le concept de « famille choisie<sup>3</sup> » dans la communauté LGBTI.

La famille choisie échappe aux liens du sang ou de la loi : elle se constitue autour de personnes non apparenté-es, qui entretiennent une relation forte et stable. La famille choisie apporte affection, écoute, sécurité, soutien moral et financier. Choisir sa famille, c'est bousculer la conception traditionnelle et hétéronormative. Aux liens hérités à la naissance viennent se substituer, ou s'ajouter, des liens tissés par choix, souvent plus tard, à l'adolescence ou à l'âge adulte. La famille choisie ne vient pas forcément remplacer la famille biologique : les deux peuvent coexister.

Si ce concept n'existe pas seulement au sein de la communauté LGBTI, il y résonne tout particulièrement. D'abord parce que l'expérience du rejet familial est encore une réalité. Trop nombreux-ses sont les jeunes LGBTI qui se retrouvent mis-es à la porte en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Abandonné-es par leur famille biologique, iels peuvent se voir offrir le soutien d'ami-es, de membres d'associations LGBTI ou de réseaux plus informels. Blessé-es, ces individus vont se reconstruire en comptant sur le soutien indéfectible d'une famille choisie. Ce soutien peut prendre plusieurs formes – un toit sur la tête, une aide financière, un soutien émotionnel et psychologique, ou encore des conseils pour trouver un travail.

Historiquement, la famille choisie a aussi joué un rôle crucial dans la communauté LGBTI. Pendant l'épidémie du sida, peu nombreux étaient les soutiens aux malades. Souvent, ce sont des membres de la communauté, notamment les lesbiennes<sup>4</sup>, qui se tenaient aux côtés des séropositif-ves en manifestations et à leur chevet à l'hôpital. La famille choisie revêt également une signification toute particulière pour les drags et/ou femmes trans racisées, exposées à des discriminations multiples et à une exclusion sociale particulièrement violente. Le documentaire *Paris Is Burning* l'illustre bien : la famille choisie permet aux personnes de survivre et d'exprimer leur identité comme elles n'ont jamais pu le faire au sein de leur famille biologique, que l'on qualifie alors de « famille subie ».

Oui, la famille choisie est un héritage historique pour notre communauté, mais un héritage bien vivant. Dans la culture drag, les drag mothers<sup>5</sup> accompagnent leurs filles bien au-delà des paillettes et des bas résille, et les drag houses<sup>6</sup> restent des espaces de soutien social privilégiés. Famille choisie, c'est aussi le titre d'un documentaire queer sorti en 2025<sup>7</sup>, preuve que le concept est bien d'actualité. Au-delà du drag, ce concept reste cher à notre communauté dans son ensemble. Les modèles de représentation restant limités, les personnes LGBTI vont aussi naturellement chercher à rencontrer et à créer des liens avec d'autres membres de la communauté, parce qu'iels partagent une expérience commune – celle du stigma, oui, mais surtout celle de la fierté.

<sup>2</sup> *Paris Is Burning*, Jennie Livingston, 1990. <sup>3</sup> On doit notamment sa théorisation à l'anthropologue Kath Weston dans *Families We Choose: Lesbians, Gays, Kinship* (1991). <sup>4</sup> Clémence Alleazard, « Sœurs de sang : des lesbiennes dans la lutte contre le sida », *La Déferlante*, juin 2023. <sup>5</sup> Une « mère drag » est une drag-queen plus expérimentée qui mentore une drag-queen plus jeune dans le développement de son art, mais également en lui offrant des conseils et du soutien. <sup>6</sup> Une « maison drag » rassemble plusieurs artistes drag autour d'un nom et de codes communs, et constitue souvent dans le même temps un réseau de solidarité. <sup>7</sup> *Famille choisie*, Elisa VDK, 2025.

## LA PAROLE À... SARAH SCHULMAN

Écrivaine et activiste lesbienne américaine, autrice de l'essai *Les liens qui empêchent : l'homophobie familiale et ses conséquences*<sup>8</sup> (2009, 2024).

***Vous défendez l'idée que le privé est politique et que les violences LGBTIphobes qui ont lieu au sein de la famille doivent être condamnées par la société. Que faudrait-il encore changer pour que l'homophobie familiale soit réellement considérée comme un problème public, et non comme relevant de la sphère privée ?***

L'idée centrale que je défends, c'est que l'homophobie familiale est un problème social. En cantonnant la famille à la sphère privée, on permet aux personnes queers d'être isolées. La famille est perçue comme une structure sacrée, intouchable, que l'on ne critique pas. Pourquoi serait-il acceptable d'exclure ou d'isoler une personne queer ? Les personnes queers font partie d'une forme de « diaspora » : il existe une communauté autour d'elles. Pourquoi ne pas interpeller la famille homophobe et lui dire : « Cette personne est aimée, respectée, entourée. Des gens se soucient d'elle. Nous voulons en parler avec vous, car votre comportement est inacceptable. » Cette confrontation peut venir de différentes personnes – idéalement d'autres membres de la famille, mais aussi d'enseignant-es, de voisin-es, ou encore d'ami-es de la personne concernée.

***Trop souvent, lorsqu'un-e enfant fait face à l'homophobie familiale, deux options s'offrent à ellui : partir ou bien rester et subir la situation. Pensez-vous que ce soient réellement les deux seules issues possibles ?***

C'est précisément pour cela que je défends l'intervention de tiers. Ces discours reposent sur l'idée que la famille ne peut pas changer, ce qui est faux. Elle ne changera pas tant qu'il n'y aura aucun enjeu, aucune pression. Les personnes queers ont le droit d'avoir une famille, comme tout le monde.

***Vous montrez que la famille joue un rôle central dans la reproduction des normes sociales et des***

***inégalités. Comment analysez-vous cette fonction de la famille dans nos sociétés ?***

La famille est le principal moyen par lequel on perpétue la race, la religion et la classe sociale. Ce sont tous des systèmes d'inégalités, justifiés par la famille. La famille est aussi le premier lieu où l'on fait l'expérience de la violence : agressions sexuelles, actes sexistes ou homophobes. C'est une construction profondément dangereuse. Plus on insiste sur son caractère privé, plus on renforce son fonctionnement patriarcal.

***Vous décrivez la famille comme un espace dangereux ou violent, mais vous affirmez aussi que chacun a droit à une famille saine. Comment concilier ces deux positions ?***

J'essaie d'imaginer une autre forme de famille. Aujourd'hui, la famille homophobe se soude autour de son homophobie : elle s'en nourrit et désigne la personne LGBTI comme le problème. Or, le véritable problème, c'est l'homophobie familiale elle-même.

***Dans le nouveau modèle de famille saine que vous imaginez, qu'est-ce qu'une famille réellement inclusive et solidaire des personnes LGBTI ?***

C'est une famille qui reconnaît sa responsabilité envers la personne queer et qui s'engage à la défendre. Lorsqu'un-e enfant se révèle queer, la première question que la famille devrait se poser est : comment faire en sorte que cette personne ait les mêmes droits que nous ? Cela devrait être la priorité absolue.

***Pensez-vous qu'il existe encore une « communauté » queer aujourd'hui ? Quel est son rôle ?***

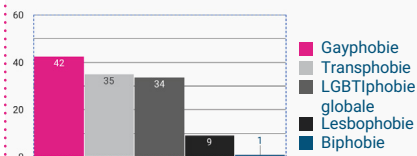
Absolument. Où que j'aille dans le monde, je trouve des personnes avec qui échanger. La communauté joue un rôle fondamental dans le changement social. Si nous n'avions compté que sur nos familles biologiques au début de la crise du sida, nous n'aurions jamais pu y répondre. Dans mon livre sur l'histoire d'*Act Up*, je rappelle qu'il n'y avait qu'un seul parent impliqué dans le mouvement. Les personnes malades étaient abandonnées par leurs familles. C'est la communauté qui leur a sauvé la vie.

## LA HAINE VIRALE

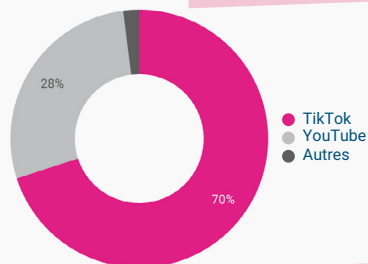
17 % des témoignages rapportés à l'association concernent des cas de haine en ligne, c'est-à-dire l'expression de stigmatisation, de violence ou de discrimination visant les personnes LGBTI dans les espaces numériques, en grande majorité sur les réseaux sociaux. Au sein des plateformes elles-mêmes, on retrouve une forte proportion et une augmentation concernant TikTok (19 %), suivi

de Facebook (17 %), puis Instagram (15 %). Les témoignages montrent que les hommes gays et les personnes trans sont les principales victimes de haine en ligne, représentant respectivement plus de 40 % et plus d'un tiers des cas reçus. Un tiers des cas témoigne de situations où les agresseurs s'en prennent aux personnes LGBTI de manière générale.

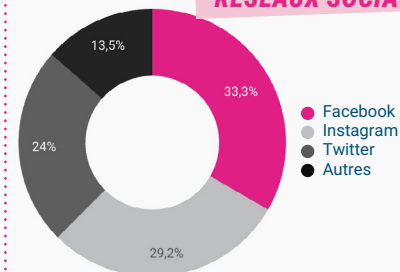
## LGBTIPHOBIE (EN%)



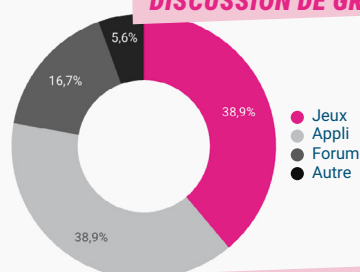
## SERVICE VIDÉO



## RÉSEAUX SOCIAUX



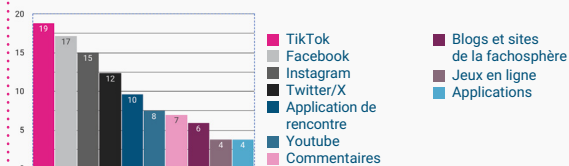
## DISCUSSION DE GROUPE



## NOMBRE DE CAS

186

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE



## VIOLENCE EN FLUX

Les témoignages montrent que les violences en ligne ne se limitent pas à des insultes ponctuelles : elles prennent la forme de harcèlement pour les membres de notre communauté, entraînant souvent des conséquences psychologiques lourdes. Plusieurs victimes décrivent des avalanches de commentaires haineux et insultants, incluant des appels au suicide ou au meurtre en réaction à une simple photo ou un live vidéo. Après avoir posté son outfit sur TikTok, un·e enseignant·e d'université a été cyberharcelé·e, recevant « pléthore de commentaires abjects, transphobes, homophobes, des appels au meurtre, au suicide ». Pendant la diffusion d'un live sur les réseaux sociaux, une personne est insultée de « pédé » et sa copine, présente avec lui, de « sale trans ». Les posts qui promeuvent les Marches des fiertés locales sur les réseaux sociaux se retrouvent aussi souvent commentés par des flots d'injures LGBTIphobes.

Il arrive même que le discours LGBTIphobe en ligne soit un sujet de prédilection pour des influenceurs.

### «VOILÀ EN DIRECT SUR TIKTOK JE FILME UN HOMOSEXUEL »

De nombreux témoignages nous parviennent pour nous rapporter des propos discriminants émanant de comptes qui semblent se spécialiser dans la haine des personnes LGBTI. Dans certaines vidéos, on voit un ou plusieurs individus, soit face caméra pour parler aux spectateur·rices, soit sous la forme d'un débat, donner une opinion sur les personnes LGBTI. Sur TikTok, un influenceur diffuse régulièrement du contenu dangereux et haineux, dans lequel il incite à la violence contre les personnes LGBTI.

Parfois, c'est sous couvert d'humour que s'exprime le discours LGBTIphobe, comme dans cette vidéo virale où un garagiste colle sur la voiture d'un de ses collègues un autocollant « Je suis gay », ou dans cette autre vidéo où une influenceuse mime de tuer son enfant qui vient de lui révéler sa non-binarité.

## EXTENSION DU HORS LIGNE

Certaines situations de harcèlement en ligne reflètent une situation qui a débuté hors ligne. Les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour se venger, comme nous l'explique **Antoine**. Après une altercation avec l'une de ses voisines, Antoine, résident d'un petit village normand, voit sur Facebook de nombreux messages homophobes l'insultant. Les insultes pleuvent également lorsqu'il la croise dans la rue. **Guillaume** s'est vu « affiché » sur le compte Instagram d'une commerçante après un accrochage avec celle-ci.

Même les espaces supposément communautaires en ligne ne sont pas toujours tout à fait sûrs pour la communauté. Des situations de violence liées à l'usage d'applications de rencontres – où pullulent les faux profils, visant souvent les hommes gays – sont régulièrement portées à la connaissance de l'association. Le mode opératoire est souvent le même : après une discussion sur Grindr, un individu accepte de voir son interlocuteur. Arrivé au lieu de rendez-vous, il se retrouve en face d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui profitent de sa surprise pour le menacer, le violenter, le voler, l'extorquer. C'est le cas de **Fabien**, dont l'appartement a été fouillé et qui a été dépouillé de sa carte bancaire, de son argent et de son téléphone.

Plusieurs témoignages racontent également comment des membres de la communauté LGBTI sont filmés dans l'espace public et retransmis en direct sur les réseaux sociaux. Ces vidéos visent à humilier les personnes LGBTI.

## LA DOUBLE IMPUNITÉ : UNE PAROLE SANS FILTRE...

Les discours et les actes violents en ligne montrent que la haine s'exprime sans filtre ni retenue, parfois sous prétexte d'opinion, de religion, d'humour. Des figures publiques, influenceurs, responsables religieux ou militants politiques n'hésitent pas à utiliser des stéréotypes dépassés. Ainsi, les LGBTI sont « pathologiques », selon tel youtubeur : c'est « une maladie à part entière », qu'il s'agirait de soigner, avance-t-il sérieusement, comme si chaque parole était un argument. Les insultes pleuvent gratuitement, par vengeance ou désir de faire du mal. Il semble régner sur les réseaux sociaux une certaine impunité, comme s'il s'agissait d'un endroit où l'on peut tout dire. Un endroit où l'on donne son opinion, protégé par l'anonymat que confèrent les pseudos ou la création de faux comptes, où l'on est souvent persuadé d'être dans son bon droit car enfermé-e dans des bulles algorithmiques où ces discours font florès. La frontière entre la haine et l'opinion est volontairement brouillée, légitimant symboliquement ces violences. Cette banalisation des discours de haine, qui ne concerne pas que les espaces en lignes, s'imisce jusque dans les discussions familiales sur WhatsApp ou les commentaires d'articles de presse – signe que le discours LGBTIphobe est plus largement ancré dans la société. Ces

commentaires, rappelons-le, ne sont pas seulement inappropriés : ils sont discriminants, stigmatisants, illégaux et créent un climat hostile, voire traumatisant pour les personnes LGBTI.

## ...ET UNE MODÉRATION INEXISTANTE

Si les prêcheurs de la haine utilisent une parole décomplexée, sans filtre, ils trouvent surtout dans les réseaux sociaux des dispositifs où leurs discours peuvent pleinement fleurir. Le mode de fonctionnement des algorithmes produit une polarisation des discours et s'en nourrit, enfermant les utilisateurs dans des espaces qui augmentent la visibilité des contenus simplistes, binaires, haineux.

Par ailleurs, les plateformes font souvent le choix de ne plus modérer ce type de contenus. La majorité des témoignages reçus rapportent l'échec systématique des mécanismes de signalement. De nombreuses personnes disent avoir signalé des contenus clairement haineux, sans avoir constaté de suppression ni de sanction, les plateformes estimant que cela ne viole pas leurs règles d'utilisation.

Cette absence de réponse renforce un sentiment d'abandon. D'un côté, la parole LGBTIphobe se libère, de l'autre, la haine semble tolérée, sinon encouragée par l'inaction. L'impunité technique (via les algorithmes, la modération, l'inefficacité des signalements) nourrit l'impunité sociale et judiciaire.

**« IL PARLE DE MA TRANSITION  
ET M'INSULTE »**

À ce titre, il ne faut pas oublier que ces réseaux sociaux sont détenus par des entreprises privées, poursuivant un but économique et ayant des velléités politiques. Annoncés en début d'année 2025, les changements de règles de modération de Meta ouvrent « la voie à une discrimination structurelle<sup>1</sup> » dans les discours sur les membres de la communauté LGBTI. Selon ce nouveau règlement, la plateforme refuse par exemple de supprimer les contenus qui assimilent les personnes trans à des malades mentaux. Plus largement, des collectifs queers<sup>2</sup> et militants ont vu leur compte Instagram être suspendu sans explication. ▲

<sup>1</sup> Début 2026, quatre associations – Stop Homophobie, Mousse, Adheos et Familles LGBT – déposent plainte contre Meta pour « discriminations homophobes et transphobes », « injures » et « complicité d'injures ». Michaël Szadkowski, « Quatre associations LGBTQ+ portent plainte contre Meta et sa politique de modération », *Le Monde*, 6 janvier 2026, [\[en ligne\]](#).

<sup>2</sup> Miren Garaicoechea, « Forensics Paris, Tech Noire, Gegen... Des collectifs queers techno aux comptes Instagram supprimés dénoncent une censure LGBTphobe de Meta », *Libération*, 3 septembre 2025, [\[en ligne\]](#).

« 300  
COMMENTAIRES  
POUR ME DIRE " PÉDÉ " »

## TÉMOIGNAGES

**Fabien** nous écrit pour nous raconter la nuit qu'il vient de passer. Après avoir discuté avec un homme sur Grindr pendant une semaine, il l'invite chez lui. Ce sont finalement deux personnes qui se présentent à lui, le menacent, l'insultent, volent sa carte bancaire et son téléphone et fouillent son appartement.

**Matthias** est engagé auprès de l'association *Mes deux papas*, qui accompagne des hommes homosexuels dans leur projet de paternité. Lors d'un événement familial à Nice, l'association anime un stand pour enfants encadré par des professionnel·les de la petite enfance. La scène est filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Cette vidéo diffamatoire, diffusée par des personnalités d'extrême droite, est devenue virale sur les réseaux sociaux « grâce à de puissants relais réactionnaires et aux algorithmes », nous écrit-il. La vidéo dénonce une prétendue « dérive LGBT » et attise un discours de haine sous couvert de protection de l'enfance. Alors que plusieurs structures visées ont déposé plainte, *Mes deux papas* dispose de très peu de moyens. Matthias cherche aujourd'hui un soutien juridique pour envisager une action en justice et faire face à ces attaques.

**Max** nous envoie un florilège de commentaires postés sous un article portant sur l'agression du présentateur Christophe Beaugrand et son mari.  
par al33 – « Christophe nomme Ghislain son mari, donc si l'on est logique, pour Ghislain, sa femme c'est Christophe ? Si quelqu'un peut me répondre. Merci »

par elvisio – « Cela devient gênant de les voir s'exhiber en couple en public ..... »

par pprob1 – « C'est qui l'homme, c'est qui la femme? D'après les commentaires, tantôt c'est Beaugrand, madame, et tantôt c'est Beaugrand, monsieur. Je ne comprends plus rien!!!!!! Quelle société!!!!!!!!!!!!!! En tout cas, marre de tout ce ramdam autour de ce fait divers. »

par al33 – « Si j'ai bien compris c'est Christophe qui a été enceint, pauvre jeunesse ! »

par Intelligence – « Ils adorent être sauvés par un membre ! »

Dans le groupe WhatsApp familial, **Hélène** découvre un matin le message d'un membre de sa famille étendue, énonçant de nouveaux Credo pour l'église catholique : « Pas de mariage homosexuel, pas d'ordination des femmes, pas de prière réservée aux lesbiennes, pas de PD dans l'église catholique, pas de vie adaptée à l'évolution technologique. »

**Alex** souhaite porter à notre connaissance des faits graves dont iel a été victime en raison de son orientation sexuelle. Cet été, une personne l'a traité·e de « pédopornographe » sur Snapchat et l'a menacé·e de diffuser des photos intimes le·a mettant en scène. Ces propos étaient clairement teintés d'homophobie et visaient directement son orientation sexuelle, nous dit-il.

## TÉMOIGNAGES

**Joseph** nous contacte pour nous rapporter les commentaires postés sous une publication de l'association *l'Autre Cercle* sur LinkedIn, annonçant la sortie de son *Baromètre sur l'inclusion des personnes LGBTI au travail en France* : « Nouvelle mode lgbtqi+ ! Avec plus de discrétion et moins de revendications et de provocations et y aurait zéro problème » ; « Mouais.... pas sur que l'EN discrimine. Elle fait même faire des interventions queer dans les écoles primaires. Angle mort du post : l'islamisme.... Faut pas nous prendre pour des charlots ! » Joseph est atterré que ces commentaires soient publics, qui plus est sur un réseau social professionnel.

**Yann** appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie, car il a été victime de menaces sur Grindr. Après avoir échangé avec un utilisateur indiquant avoir 23 ans, l'appelant d'une cinquantaine d'années accepte de le rencontrer. Alors que Yann s'approche du lieu de rendez-vous, l'homme le prévient qu'il n'a en réalité que 15 ans. Arrivé sur les lieux, il se retrouve face à deux hommes, qui menacent de le dénoncer pour pédophilie et d'en prévenir ses proches s'il ne donne pas son argent. Ils lui prennent aussi sa carte d'identité. Yann parvient à s'enfuir et dépose plainte auprès du commissariat. La police lui indique qu'elle ne dispose pas d'assez d'éléments pour ouvrir une enquête. Il est inquiet et angoissé, car les agresseurs connaissent son adresse et son nom via sa carte d'identité. Ils ont aussi identifié deux de ses enfants et leur ont écrit sur les réseaux sociaux. Ils leur ont dit que leur père draguait

des mineurs sur les applications de rencontres et ont menacé de prévenir les voisins.

**Betty**, une jeune femme trans du Puy-de-Dôme, nous demande conseil après avoir reçu des menaces sur Instagram. Sous une vidéo qu'elle a postée, un homme, « qui a l'air d'avoir des liens avec l'extrême droite », la menace et l'insulte. Il fait référence à la victoire de Jordan Bardella en 2027, ajoutant que cela lui permettrait de la violenter librement.

**Clémence** nous contacte pour porter à notre attention un profil Instagram qui poste et partage régulièrement des vidéos de propos haineux à caractère LGBTIphobe via des stories et des posts. Clémence a signalé ce compte à plusieurs reprises, mais aucune sanction n'a été prise à ce jour.

Après un désaccord avec une commerçante faisant la promotion de son entreprise sur Instagram, **Guillaume** nous écrit car celle-ci l'insulte de « sale gay », puis attise la haine en postant l'identifiant de son compte dans ses stories, arguant qu'il la harcèle depuis quatre jours. Guillaume nous dit l'avoir bloquée sans jamais l'avoir affichée ni même insultée.

## TÉMOIGNAGES

Professeur dans un collège du centre de la France, **Luc** nous fait parvenir des captures d'écran du post Facebook d'un collègue proférant des propos transphobes.

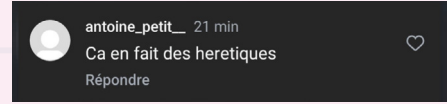
Une vidéo YouTube dans laquelle des propos LGBTIphobes sont proférés nous est signalée : « Les gens LGBTQIA+ nient qu'ils sont pathologiques. Or, ils sont pathologiques » ; « Je suis partisan de les pousser à se soigner » ; « On ne sait pas si l'homosexualité est un symptôme ou une maladie à part entière » ; « Il n'y a jamais eu autant d'homophobie qu'au moment où ils ont revendiqué des droits » ; « On est contre le mariage gay, car ça ouvre au droit à

l'adoption. »

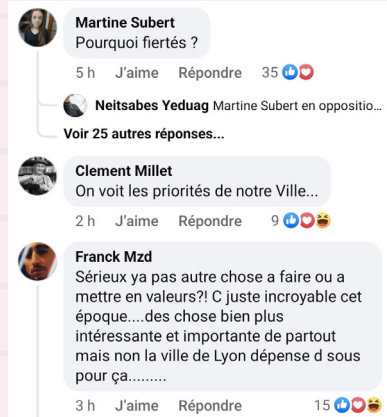
Candidat aux élections municipales dans une ville du nord de la France, **Christopher** nous écrit pour nous dire qu'il subit du harcèlement sur les réseaux sociaux, Facebook notamment, où de faux comptes l'insultent avec des propos homophobes.

« Vous devez brûler. » C'est le commentaire que **Claire** a lu sous l'une de ses publications TikTok, dans laquelle il affirmait que les femmes trans sont des femmes.

Un des commentaires que l'on peut lire sous la publication d'une vidéo filmée pendant la Marche des fiertés de Clermont-Ferrand sur Instagram.



Des commentaires sous une publication Facebook annonçant le Bal des fiertés 2025 dans la ville de Lyon.



Sur le réseau social X, un post analyse le « tableau surréaliste, symbole parfait du naufrage idéologique actuel », qu'est l'affiche pour la Marche des fiertés à Paris en 2025. Tout y passe : « Le patron d'Act Up, [...] pro-palestinien convaincu, qui n'a visiblement toujours pas saisi quel sort l'attendrait s'il mettait un pied là-bas, [...] une femme voilée pro LGBT la photo frôle le sketch. »



## TÉMOIGNAGES

**Stéphane** nous signale une vidéo diffusée publiquement sur TikTok. Elle met en scène une situation dans laquelle une personne simule le meurtre de son propre enfant, en réaction à la phrase suivante : « Maman, je me sens non-binaire. » Il est difficile d'y voir de l'humour ou de la satire, nous dit Stéphane : les commentaires qui suivent sont remplis de haine, et la créatrice y participe activement, renforçant la gravité de la vidéo.

**Erica**, une femme trans de Normandie, est victime de transphobie sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok. « Un ancien ami balance ma vie privée et m'attaque dans ses publications, explique-t-elle. Cela dure depuis deux semaines non-stop. Il parle de moi dans chacune de ses vidéos. Il parle de ma transition et m'insulte. » Son adresse a également été divulguée et elle commence à s'inquiéter : « J'ai essayé de déposer une première plainte sur Pharos, mais ça n'a rien donné. »

**Anne** nous écrit car elle ressent de l'incompréhension après le blocage de ses comptes sur les réseaux sociaux. « C'est toujours la même histoire, nous dit-elle. Des hommes hétéros qui s'acharnent sur moi, juste parce que je suis une femme trans. » Il s'agit d'internautes qui font des signalements par pure transphobie. En conséquence, on demande à **Anne** de confirmer son âge, par exemple. Or, « comme beaucoup de femmes trans, j'ai quitté mon pays pour faire ma transition et je n'ai pas encore de papiers officiels qui correspondent à mon identité actuelle. C'est humiliant », précise-t-elle.

**Ulysse** nous signale le compte d'une personne sur TikTok qui a l'habitude de harceler les personnes LGBTI. Il a été personnellement touché par ses propos et a signalé le contenu à la plateforme, mais n'a constaté aucune réaction.

Sous une publication où un humoriste et son compagnon s'embrassent, postée le jour de la Saint-Valentin, des commentaires haineux et des émojis vomi sont postés.

Des commentaires postés sous une vidéo YouTube nous sont signalés. Ils comportent des propos complottistes assimilant le couple Macron à une communauté pédocriminelle, et alimentent les rumeurs sur la prétendue transidentité de Brigitte Macron :  
**@flood1066** – Personnellement j'y crois à 100% Brigitte et un trav et un sale chien  
**@mohamedelbouroumi9687** – Brigitte macron c'est ume, emanuel macron et marié avec Jean Michel  
**@josephkalonda6540** – Nous vous encourageons à poursuivre cette affaire Brigitte soit distante épouse de Macron, c'est du satanisme au sommet de l'état  
**@lemaomah** – bravo et on vous honore madame OWENS de dire la vérité sur ses pourri de pédérastes on devrait les castré ses salopards en place de la concorde devant tous le peuple français  
**@LEBXLX** – Le peuple français n'aurait jms élu un homo qui vie avec un transexuel ! Le président des FR est censé donner l'exemple, incarner les valeurs ancestrales de la France, de la famille, faire des enfants et non pas les valeurs LGBT etc...Pour résumer Jupiter est une homo et vie en couple avec Jean Mi le transgenre :) Quelle honte pour la France et quel bel exemple !  
**@Kader-e2i** – Malheureusement, vous avez élu un président marié avec un transgenre. BRIGITTE EST UN HOMME SINON POURQUOI ATTAQUÉ CETTE JOURNALISTE EN JUSTICE ???  
**@Kader-e2i** – Vous avec élu un pédophile

## CHRISTIAN

**Christian** nous écrit pour relater une agression en plein cœur de Paris. Dans la rue avec deux ami·es, il est pris à partie par des adolescents. L'un d'eux, le plus véhément, téléphone à la main, les filme, et commente : « Voilà, en direct sur TikTok, je filme un homosexuel. » Alors que les victimes s'éloignent sous les insultes – « Sale pédé » ; « Ça fait quoi d'être homosexuel ? » –, le groupe de jeunes les suit. Christian met alors la main sur l'objectif du téléphone du jeune qui filmait.

Se réfugiant dans un restaurant de la rue, abasourdis et sous le choc, ils se rendent compte que les jeunes restent devant l'établissement pendant de longues minutes. « Le fait que ce soient des mineurs qui s'en prennent à des adultes, en toute impunité et sans vergogne, nous a fortement surpris », nous dit Christian.

Sonné et mal à l'aise après l'altercation, il se rappelle que cela faisait longtemps qu'il n'avait pas subi cette homophobie : « Ça m'a ramené à plus de vingt ans en arrière. » Quelques jours plus tard, Christian décide de porter plainte au commissariat « pour que cet acte soit notifié au nom de la collectivité ».

# LES CONDITIONS DU SYSTÈME

Pleinement intégrés à nos habitudes quotidiennes, les services proposés par les Gafam<sup>3</sup> promettent d'offrir des lieux d'expression, de communication et d'émancipation. Ils sont aussi devenus, depuis quelques années, le véritable tremplin d'une radicalisation des discours en ligne, dont les témoignages recensés ici sont l'exemple.

Alors que ces entreprises étaient perçues comme progressistes, leurs patrons se sont ralliés au gouvernement de Donald Trump lors de son second mandat. Ces entrepreneurs ont financé la campagne ou la cérémonie d'investiture du président états-unien, à laquelle ils étaient tous conviés, peut-être pour faire fructifier leurs affaires, leurs finances – par pur opportunisme, donc – ou pour d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, c'est à partir de ce moment-là que certaines plateformes, comme Facebook, ont commencé à valoriser des discours au nom de la « liberté d'expression » et à se délester du fact-checking, remplacé par les « notes de la communauté », comme sur X.

De fait, ces plateformes laissent une place à la désinformation, font le choix politique de promouvoir des discours discriminants, tout en opérant un virage idéologique. Celui-ci est misogyne et masculiniste pour Mark Zuckerberg : dans une interview accordée à Joe Rogan, un podcaster supporter de Trump, le fondateur de Facebook est allé jusqu'à dire qu'en entreprise, l'« énergie masculine » a du bon. D'autres avaient déjà une longueur d'avance... Elon Musk, qui n'était alors pas encore membre du gouvernement de Trump, a renié sa fille, Vivian Jenna Wilson, après sa transi-

tion. Quant à Peter Thiel, cofondateur de PayPal, soutien historique de Trump et gay, il questionne le rôle du vote des femmes dans une société libertarienne<sup>4</sup>.

Le pouvoir donné à ces plateformes est tel que les convictions politiques de leurs patrons ruissèlent, d'abord à l'intérieur de leurs entreprises, puis dans les règles qui régissent les produits qu'ils vendent – dans les politiques de modération, par exemple –, et alimentent le débat public, où l'on peut dès lors tenir des propos qui auraient autrefois été bannis. Les personnes LGBTI sont instrumentalisées comme symboles de « décadence » ou de « menace pour l'enfance », notamment dans les récits complotistes ou identitaires qui pullulent sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, ils se combinent généralement à des propos racistes, antisémites, sexistes, antiféministes, ce qui montre une convergence idéologique.

Dans les témoignages reçus, les victimes perçoivent une droitisation des contenus, qui génèrent plus d'engagement, et sont donc davantage visibles. Les plateformes ne sont pas neutres : leurs choix politiques, économiques et idéologiques permettent de structurer les discours de haine et leur circulation. Dans ce cadre, les LGBTIphobies en ligne sont le symptôme d'un climat politique et médiatique plus large de polarisation extrême.

<sup>3</sup> Acronyme désignant les grandes entreprises américaines de la tech qui fournissent des services numériques : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft.

<sup>4</sup> Voir la série d'articles du journal *Le Monde*, « Les seigneurs de la tech », par Raphaëlle Bacqué, Damien Leloup et Alexandre Piquard.

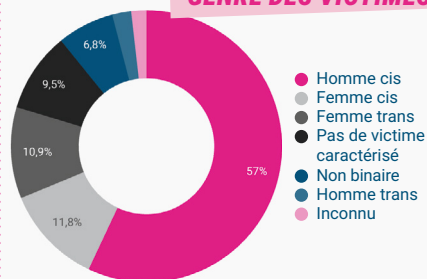
## LIEUX PUBLICS

# QUAND NOTRE EXISTENCE DÉRANGE

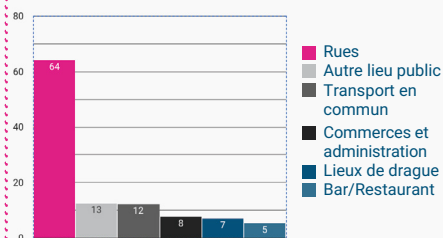
Au total 221 cas de LGBTIphobies dans les lieux publics ont été recensés en 2025. Cela représente 13 % de l'ensemble des cas, plaçant le chapitre Lieux publics en seconde position sur le podium des contextes de LGBTIphobies, derrière Mal de vivre (23 %), devant Haine en ligne (11 %). Des insultes sont proférées dans les deux tiers des cas. Les agresseur·ses n'hésitent pas à s'en prendre physiquement aux victimes dans un cas sur trois. Iels sont uniquement des hommes seuls ou en groupes non mixtes dans 66 % des cas, proportion qui monte à 79 % en prenant en compte les groupes mixtes. Emprunter l'espace public reste risqué pour les personnes LGBTI.

L'espace public est censé être un espace de liberté pour tous·tes dans lequel il est possible de passer du temps, ou que l'on peut emprunter librement pour aller d'un point A à un point B. Cet espace semble n'avoir de « public » que le nom lorsque les personnes LGBTI en sont les usager·ères. En effet, nous observons chaque année de nombreuses situations de violences qui surviennent sans explication. Les identités LGBTI sont constamment menacées d'être effacées. C'est ainsi que s'exercent à l'encontre des personnes LGBTI : un polissage des apparences et une sexualisation à outrance. Ce phénomène est encore plus exacerbé si les personnes LGBTI ont le malheur de se promener avec leur compagne·on.

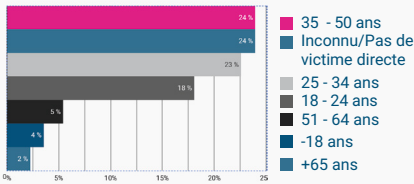
### GENRE DES VICTIMES



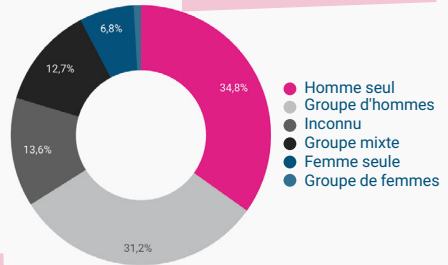
### TYPE DE LIEUX (EN%)



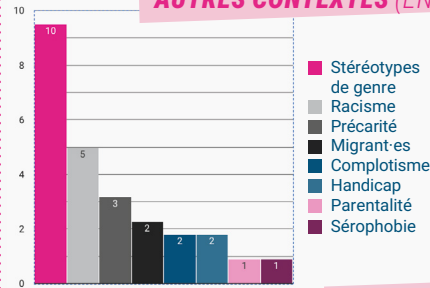
### ÂGE DES VICTIMES



### AGRESSEUR-SES



### AUTRES CONTEXTES (EN%)

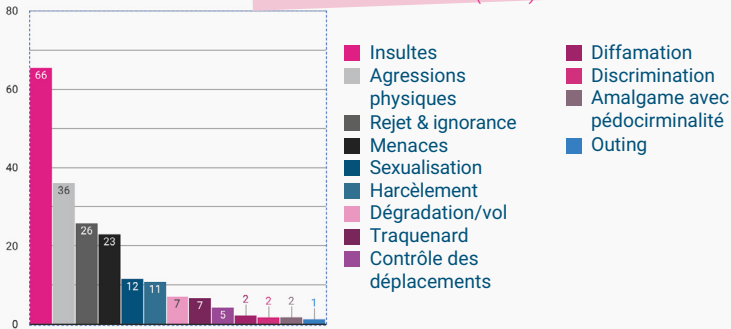


### NOMBRE DE CAS

**221**

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

### MANIFESTATIONS (EN%)



**« JE RÊVE DE VOUS GAZER POUR QUE VOUS MOURRIEZ TOUS »**

## POLISSAGE ET CONTRÔLE DES APPARENCES

Le contrôle de l'apparence des personnes LGBTI est omniprésent et passe souvent par une stigmatisation de leur expression de genre. Les marches de fiertés sont des moments de commémoration et de fête qui devraient apporter un certain répit mais il nous est rapporté de nombreuses violences LGBTIphobes, à l'intérieur même des prides comme à leur marge. Les agresseur·ses attaquent fréquemment les victimes en s'attaquant à leur tenue, leur voix, leur présence.

L'étude Ipsos « LGBT+ Pride 2025 » indique notamment que la proportion de Français·es pour qui les personnes trans peuvent utiliser des installations non mixtes (par exemple : des toilettes publiques) correspondant au genre auquel iels s'identifient diminue de 53 % en 2023 à 49 % en 2025, soit 4 points de moins en deux ans<sup>1</sup>. Pour la majorité des répondant·es de cette enquête, les personnes trans ne devraient donc pas aller dans les installations publiques qui correspondent à leur genre.

Il n'est pas rare en effet de recevoir des témoignages de personnes LGBTI chassées d'un bus, ou qui se sont vues refuser l'accès à un commerce. Les LGBTIphobes qui s'exercent à l'encontre d' usager·ères de transports en commun ou les client·es d'un commerce représentent respectivement 12 % et 8 % des violences rapportées dans ce chapitre. L'orientation sexuelle et l'identité de genre, qu'elles soient réelles ou supposées, ne sauraient justifier des atteintes aux droits fondamentaux des personnes LGBTI. Ces violences relèvent en réalité de comportements LGBTIphobes, caractérisés par une focalisation irrationnelle et stigmatisante sur personnes

LGBTI et se traduisent par des actes de moquerie, d'injure ou de violence à leur rencontre.

## SEXUALISATION À OULTRANCE COMME SANCTION SOCIALE

L'un des principaux moyens pour les agresseur·ses d'exercer leur LGBTIphobie est de sexualiser en permanence les personnes LGBTI dans toutes les situations possibles et imaginables. Cette manifestation de LGBTIphobie dans les lieux publics est présente dans 1 cas sur 10. C'est assez paradoxal quand on sait que ces mêmes personnes LGBTIphobes sont les premières à accuser les personnes LGBTI d'être « sexuellement déviant·es. » C'est à se demander qui pense constamment aux relations sexuelles des autres et qui passe son chemin paisiblement avant d'être soudainement pris pour cible par des propos plus obscènes les uns que les autres.

Au-delà de la sexualisation, l'insécurité pour les personnes LGBTI n'est plus à démontrer. Depuis 2022, l'enquête statistique nationale *Vécu et Ressenti en matière de Sécurité* (VRS) conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), interroge un échantillon de personnes âgées de 18 ans et plus en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et à La Réunion. L'édition 2024 nous enseignait déjà que les personnes bisexuelles étaient 3,5 fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que les personnes hétérosexuelles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ipsos, *Visibilité, inclusion, transidentité... comment les Français se démarquent sur les sujets LGBTI*, Ipsos, 2025. [\[En ligne\]](#)

<sup>2</sup> Ministère de l'Intérieur, (2025, Octobre). *L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)*. [\[En ligne\]](#) Page 15 du rapport de l'édition 2024. [\[En ligne\]](#)

Les auteur·rices du rapport VRS notent très justement que « à autres caractéristiques comparables, les minorités sexuelles, les personnes en situation de handicap et les immigrés et descendants d'immigrés déclarent plus souvent avoir subi des faits de discrimination. » C'est un constat que nous faisons également lorsque nous parcourons les témoignages que nous recevons et lorsque nous balayons l'actualité. Globalement les personnes LGBTI présentent des risques accrus de subir des violences diverses.

L'enquête VRS 2024 nous apprend également que seules 4 % des victimes d'actes anti-LGBTI<sup>3</sup> décident de déposer plainte après une agression. Compte tenu de l'accueil dénué d'empathie que subissent certaines personnes lors du dépôt de plainte, on comprend pourquoi les personnes LGBTI peuvent choisir de ne pas s'engager dans cette voie.

## **LES COUPLES : PLUS VISIBLES DONC PLUS VISÉS**

C'est bien la visibilité des personnes LGBTI dans l'espace public qui dérange. Il y a un facteur aggravant pour les personnes LGBTI qui osent se promener comme n'importe quel·le citoyen·ne : être en couple. Cet aspect concerne davantage les couples perçus comme s'écartant des normes hétérosexuelles. Effectivement l'orientation sexuelle est plus facilement inférée par les agresseur·ses dans ces cas de figure. Il en résulte des agressions visant à contrôler ces couples pour leur faire regretter la moindre démonstration d'affection.

Les femmes sont fréquemment exposées à des sollicitations à caractère sexuel non désirées, émanant d'hommes adoptant des comportements intrusifs et inappropriés. Par ailleurs, la sexualité des couples d'hommes fait l'objet d'une curiosité déplacée de la part de tiers, qui tendent à les réduire à des objets de fascination, niant ainsi leur intimité et leur dignité.

L'étude Ipsos « LGBT+ Pride 2025 » citée nous apprend effectivement que pour 44 % des Français·es, il est tout à fait normal pour les couples de même genre de montrer des signes d'affection dans l'espace public. Néanmoins, les personnes en couple perçues comme s'écartant des normes hétérosexuelles demeurent confrontées à une forme d'arbitrage permanent quant à l'expression de leur affection, certaines manifestations, même modestes, pouvant les exposer à des réactions hostiles, voire à des situations de violence.▲

**« MOI DE  
TOUTE FAÇON  
J'AIME PAS  
LES PÉDÉS ! »**

<sup>3</sup> Légère progression des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2024. (2024). Ministère de L'Intérieur. [\[En ligne\]](#)

## TÉMOIGNAGES

**Raya et Amira**, deux femmes lesbiennes demandeuses d'asile, sont victimes d'une double persécution. Après avoir fui leur pays pour échapper à des menaces de mort liées à leur orientation sexuelle et leur activisme, elles font face en France à une prise en charge défaillante. Hébergées dans un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) en région Occitanie, elles dénoncent des conditions d'insalubrité et un climat d'insécurité constant marqué par le harcèlement d'autres résidents. Lorsqu'elles alertent sur le harcèlement subi, la direction banalise les faits, affirmant que ces violences sont inévitables en France. Cette indifférence institutionnelle se transforme ensuite en hostilité : à la suite de leur dépôt de plainte auprès du Défenseur des droits, elles subissent des mesures de rétorsion. Leur assistante sociale refuse désormais de les accompagner, les laissant dans un isolement social total, sans aucun soutien administratif. Elles sollicitent un transfert immédiat vers un environnement sécurisé, soulignant que la protection des demandeurs d'asile doit impérativement inclure une mise à l'abri réelle contre la lesbophobie.

**Sacha**, personne non-binaire, ne peut sortir de chez lui sans que des personnes inconvenantes commentent son style vestimentaire pas assez normé à leur goût. Se croyant peut-être juré-es d'un défilé de mode, les agresseur-ses n'hésitent pas à l'insulter de « tapette » devant les autres passant-es.

Nous sommes contacté-es par **Dominique** nous indiquant qu'un bar de sa commune en région Grand Est semble être l'ancre du sexisme, du

racisme, du nazisme et bien sûr des LGBTIphobies. Il nous relate que de nombreux-ses client-es sont insulté-es de « pédé » ou de « tapette » par d'autres client-es s'iels ont l'air un peu différent-es. Les conversations sont gangrenées par les propos gayphobes en tout genre, propos bien souvent sexualisants et dégradants.

**Marie-Hélène** se promène cheveux au vent dans le centre-ville d'une grande métropole. Elle traverse une rue quand une voiture s'arrête près d'elle, la vitre se baisse puis sans explication, la personne au volant l'invective : « berk une lesbienne. » Marie-Hélène est blessée par cette agression, se remémorant que pourtant, lorsqu'elle avait les cheveux courts donc une expression de genre plus proche des stéréotypes sur les lesbiennes, elle n'avait pas de remarques comme celle-ci.

**Iris** vit avec sa fille adolescente qui l'encourage dans sa transition et la soutient. Dans son voisinage, elle dit se sentir acceptée et ne pas subir de remarques même si certains regards lui semblent moqueurs. Un jour qu'elle se rend dans un magasin pour faire quelques emplettes, elle croise un groupe de jeunes hommes qui se met à la suivre dans les rayons. Ils n'hésitent pas à se moquer d'elle et railler sa tenue qu'ils jugent trop féminine. Se sentant menacée, Iris règle ses achats rapidement pour pouvoir leur échapper au plus vite. Choquée par cet événement, elle ne veut toutefois pas porter plainte craignant que le dépôt de plainte soit inutile et d'attirer l'attention sur elle.

## TÉMOIGNAGES

Pendant qu'elle faisait ses courses dans un supermarché, **Erena**, lesbienne et dans la trentaine, a été suivie dans plusieurs rayons par deux hommes, âgés d'environ 60 et 20 ans. Ces derniers l'ont abordée avec insistance sous prétexte de « drague » tout en se rapprochant d'elle contre sa volonté. Lorsqu'Erena leur a demandé de cesser de la suivre, le plus jeune l'a traitée de « folle » à plusieurs reprises en faisant des gestes intimidants. Pour se joindre aux hostilités, le plus âgé a alors tenu des propos à caractère sexuel et lesbophobe : « les gouines libérées comme ça, faut pas leur parler d'excision... on les prend à quatre, on coupe tout... ». Les deux hommes ont ensuite attendu Erena à la sortie du magasin avec leur camion. Pour sa sécurité, le vigile a dû la raccompagner chez elle. Lors de sa démarche au commissariat, Erena s'est vu refuser la présence de sa compagne durant l'audition. La policière a refusé d'enregistrer une plainte, ne retenant qu'une main courante au motif que son homosexualité n'était pas « écrite sur son front » et que les agresseurs ne pouvaient donc pas savoir qu'elle était lesbienne au moment de formuler leurs menaces d'excision et de viol collectif.

**Mélissa** et **Yasmine** sont en couple et participent à une soirée salsa. Elles passent un très bon moment à danser et à manger. Malheureusement, en sortant de l'établissement, elles sont importunées par un homme déboulant dans leur dos et éructant « pédé » à leur adresse à plusieurs reprises. Lui demander ce qu'il lui prend n'y change rien : il répète inlassablement le seul mot qu'il semble connaître et commence à filmer le couple. Yasmine

tente de l'en empêcher et c'est alors que le badaud tente sans succès de la plaquer au sol avant de lui asséner un coup au visage.

**Titouan** a décidé de profiter des festivités de la fête de la musique organisées dans une grande ville du sud. Malheureusement, c'était sans compter sur la présence de trouble-fêtes gayphobes. Celui-ci nous indique avoir été victimes de plusieurs agressions par plusieurs hommes en l'espace d'une heure : il est insulté et parfois violenté. La raison d'après Titouan ? Un « haut jugé trop pédé » par ses agresseurs.

Entre deux stations de métro, un inconnu interpelle **Minh** et **Salim** pour leur ordonner de ne pas s'embrasser et de cesser d'être « trop proches ». L'homme multiplie les insultes (« pédé »), imite Minh pour se moquer de lui et exige que le couple réserve ses gestes affectueux au cadre privé. Il explique son agression à la fonction procréative de la sexualité, déclarant : « quelle descendance avec deux pédés ? » et « c'est une femme et un homme qui font des enfants ». L'individu menace de les frapper à plusieurs reprises et tente de s'approcher de Salim, provoquant l'intervention de passagers pour les séparer. Il cherche alors à connaître leur station de descente pour les suivre et les agresser à la sortie. Une vidéo enregistrée par les victimes contient les insultes et les références à « l'enfer ». Une plainte a été déposée.

« JE VEUX PAS VOIR DE ÇA ICI »

## TÉMOIGNAGES

**Célestin**, homme queer dans la trentaine, se promène dans une grande ville quand il est pris à parti par trois hommes: « T'es un pédé, t'es une salope ». Il nous indique que c'est très probablement son pull au design assez voyant qui a attiré l'attention de ses agresseurs. Célestin réussit à leur échapper en se réfugiant dans un bar à proximité. Ses poursuivants rebrousse alors chemin.

**Sarah et Kande**, saon partenaire, ont subi une violente agression verbale alors qu'ils empruntaient un ascenseur en sortant du métro. Un homme d'une cinquantaine d'années déclenche l'altercation sous prétexte d'un manque de politesse imaginaire, avant de faire basculer l'échange vers une lesbophobie décomplexée. L'individu cible leur couple avec une agressivité sexiste, multipliant les insultes vulgaires et dégradantes (« vous broutez », « va lécher des chattes »), sexualisant ainsi leur identité pour les humilier. Face à cette haine, Sarah confronte l'agresseur en rappelant que l'homophobie est un délit. L'homme répond par le mépris et l'insulte, affichant une certitude totale quant à son impunité. Sarah exprime une grande amertume face à l'injustice de la situation et subit désormais une insécurité identitaire marquée. Elle n'ose plus arborer un style vestimentaire « masc » et rapporte des difficultés dans le contact physique avec Kande en public.

Journée d'été, jour de marche des fiertés, **Alex** profite de l'événement et s'est acheté pour l'occasion son tout premier drapeau LGBTI qu'il arbore tel une cape. Il décide de se rendre dans un commerce à proximité pour

s'acheter quelque chose à grignoter. C'est alors que plusieurs groupes d'hommes à proximité commencent à proférer des menaces de mort envers les manifestant-es. Certains proposent de revenir tirer sur les manifestant-es avec des armes à feu, d'autres d'envoyer les « tapettes à la guerre pour en faire des hommes » ou directement « dans des camps, ces malades ». Choqué-e par ses propos, Alex range son drapeau ainsi que ses badges LGBTI et décide finalement de regagner son domicile.

**Julian** et son compagnon **Léo** ont été victimes d'une agression physique haineuse d'une extrême violence un été dans une grande métropole. Alors qu'ils portaient des jupes et des talons à un arrêt de bus, trois individus les ont pris pour cible depuis leur véhicule. Ce qui a commencé par des insultes sur leur apparence et leur identité queer a basculé en une double attaque physique. Les agresseurs sont sortis de leur voiture à deux reprises pour les frapper violemment, causant des blessures graves et des saignements importants. Julian et Léo soulignent l'effrayante impunité des agresseurs, qui ont agi à visage découvert en plein cœur d'une grande ville, malgré la présence de nombreux-ses témoins. Marqués par une « honte insupportable » et un sentiment d'injustice, ils ont porté plainte. Ils craignent cependant que l'enquête ne soit négligée malgré les preuves fournies (plaque d'immatriculation, vidéos). Julian refuse toutefois de se laisser briser, affirmant que leur dignité restera plus forte que la violence de ceux qui tentent d'écraser leur liberté d'être eux-mêmes.

## MYRIAM

**Myriam**, une jeune femme trans, a été victime d'une agression sexuelle alors qu'elle rentrait chez elle avec une amie. Un homme alcoolisé les a abordées de manière insistante, avant de l'embrasser de force. Myriam, d'abord peu méfiante car elle pensait que l'individu connaissait son amie, a été prise au piège d'une agression soudaine en plein espace public. Ce témoignage souligne la sexualisation violente dont elle a été l'objet : son corps a été traité comme un territoire accessible sans consentement, une situation aggravée par l'inertie des nombreux témoins présent-es qui ne sont pas intervenu-es pour la protéger.

L'intervention tardive d'un groupe d'hommes a d'ailleurs basculé dans la victimisation secondaire. En s'interposant, ils ont tenu des propos transphobes et culpabilisants, affirmant qu'une « fille comme elle » ne

devrait pas sortir à cette heure-là. Ce discours déplace la responsabilité de l'agression sur l'identité de Myriam, suggérant que sa simple présence dans la rue à une heure tardive constituerait une forme de provocation. Le lendemain, Myriam était en état de choc profond, hantée par un sentiment de culpabilité alimenté par ces remarques dévastatrices.

Son traumatisme est exacerbé par un isolement familial et social. Son père rejette sa transition et elle craint que sa mère ne comprenne pas la nature de l'agression. Refusant de « déranger » ses amis, Myriam se retrouve seule pour porter le poids de cette violence. Bien qu'elle ait été encouragée à solliciter son psychologue en urgence, elle demeure dans une vulnérabilité extrême.

**« JE VAIS  
TE VIOLER  
ET TE RACKETTER »**

# ÊTRE LGBTI DANS LES TERRITOIRES RURAUX

## UN VÉCU DIFFÉRENT DANS LES CAMPAGNES

Les personnes LGBTI ont longtemps migré des petites villes et campagnes vers les grandes métropoles, perçues comme plus inclusives. Pourtant, iels n'aspirent pas tous-tes à un mode de vie urbain, certain-es souhaitant vivre en milieu rural. D'autres personnes LGBTI rurales qui souhaiteraient déménager vers des plus grandes villes ne le peuvent pas, faute de moyens financiers suffisants. La différence majeure entre le vécu LGBTI dans les grandes métropoles et celui en territoire rural tient à l'isolement. « En ville, personne ne fait vraiment attention à vous dans la rue. Mais à la campagne, tout le monde vous connaît », expliquait en 2024 la coresponsable d'un centre LGBTI rural<sup>4</sup>. L'anonymat plus limité, caractéristique des territoires ruraux, rend l'expression de son identité LGBTI plus visible et parfois plus risquée. La culture du silence et la peur du regard des autres peuvent constituer des freins majeurs au développement d'une vie sociale épanouie.

L'isolement géographique aggrave cette situation : accéder à des lieux festifs, conviviaux ou associatifs nécessite plus de temps de transport et d'organisation qu'en ville. Les structures d'information et d'accompagnement (planning familial, centres LGBT, lieux d'accueil pour victimes de violences) sont plus rares sur les territoires ruraux. Dans son dossier « Genre et sexualités en rural : libérons la parole ! » du numéro 479 d'avril-mai 2020<sup>5</sup>, la revue *Transrural* initiatives relevait déjà que la ligne téléphonique de l'association Le Refuge constatait une augmentation du nombre de jeunes ruraux·ales LGBTI appelant pour trouver écoute et soutien, face à un manque de structures relais situées exclusivement en milieu urbain. L'isolement, le rejet subi et la peur qui en découle mènent souvent à un repli sur soi, pouvant aller jusqu'à la désocialisation. Fuir la campagne représente une réalité pour beaucoup de personnes LGBTI, et se construire ailleurs, dans une grande ville, tient parfois de la survie.

## L'ÉMERGENCE DES FIERTÉS RURALES

Face à ces défis, les Fiertés rurales ont émergé comme un phénomène militant majeur. Initiées en 2022 par Cyril Cibert, maire de la Chenevelles (Vienne - Nouvelle Aquitaine), et Étienne Deshoulières, ancien habitant de la commune, ces marches des fiertés en milieu rural visent à rendre les campagnes attractives pour les personnes LGBTI. La quatrième édition à Chenevelles fin juillet 2025 a rassemblé plus de 3 000 personnes. Ces événements affirment un double objectif : montrer qu'on peut vivre en territoire rural tout en affirmant son identité LGBTI, et démontrer que les populations rurales ne sont pas moins accueillantes que celles des territoires plus densément peuplés. Au-delà de la convivialité festive, ces événements redessinent le paysage des luttes en réaffirmant que les campagnes aussi sont des terres de fierté, de solidarité et de résistance.

## DES ESPACES D'ACCUEIL EN MILIEU RURAL

Pour rompre l'isolement, des initiatives associatives émergent dans les territoires ruraux. À Pontvallain (Sarthe), village de 1 600 habitant·es, un centre d'accueil LGBTI a ouvert fin 2022, antenne de l'association Homogène du Mans. 14 mois après sa création, le centre enregistrait environ 420 visites<sup>6</sup>. On peut également citer le Centre LGBT + rural Nord-Gironde ouvert en 2024 dans la commune de Saint-Denis-de-Pile (Gironde) qui comptait déjà 30 membres fin 2025<sup>7</sup>. Ces lieux offrent bibliothèques, manuels pédagogiques, documentaires et jeux de société, constituant des sources d'apprentissage et de socialisation. D'autres initiatives comme le Centre LGBT Mobile de l'association Accept parcourent les territoires pour pallier le manque de ressources adaptées aux besoins spécifiques des personnes LGBTI en milieu rural. L'association propose également une ligne d'écoute<sup>8</sup>. Ces espaces constituent des refuges essentiels, permettant de briser l'isolement et d'affirmer qu'être LGBTI et ruraux·ale n'est pas une contradiction.

4 E. Cartayrade, "En zone rurale, ce centre LGBTI+ rompt l'isolement : "On ne pensait pas recevoir autant de monde." *Ouest-France.fr*, 2024. [\[En ligne\]](#)

5 Genre et sexualités en rural : libérons la parole ! *Transrural Initiatives*, 2020. [\[En ligne\]](#)

6 E. Cartayrade, *Ibid*

7 L. Douifi, DOUIFI, "Libournaise : « Créer du lien, de la sécurité et de la visibilité », le Centre LGBT + rural fait le point sur sa première année", *SudOuest.fr*, 2025. [\[En ligne\]](#)

8 Accept, "Le Centre LGBT Mobile", *Accept-asso.org*, 2024. [\[En ligne\]](#)

# COMME UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS AU-DESSUS DE LA TÊTE

SOS homophobie a recueilli 399 témoignages en 2025 faisant état d'un mal de vivre, en augmentation de 33 % par rapport à l'année 2024. Dans 19 % des cas recensés, les victimes ont moins de 24 ans, tandis que les 25-50 ans représentent 44 % des cas et les plus de 50 ans en représentent 19 %. Ce sont les hommes cis qui témoignent le plus (60 % des cas), suivis des femmes trans (15 %) et des femmes cis (14 %). Le mal de vivre lié aux LGBTIphobies subies se manifeste principalement dans le milieu scolaire (40 %) et dans la famille et l'entourage proche (25 %). Enfin, les témoins relatant un mal de vivre rapportent surtout des séquelles de LGBTIphobies (42 %

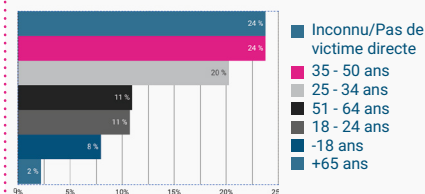
des cas) ainsi que de la solitude et de l'isolement (30 %).

Les LGBTIphobies, en plus d'être des événements violents, et même parfois traumatisants pour les personnes qui les subissent, génèrent souvent des conséquences négatives sur la santé mentale. Que ce soit au travail, en famille, dans des lieux publics ou des établissements de santé, subir une attaque LGBTIphobe crée un mal-être qui ne peut pas laisser indifférent. Et lorsqu'elles sont répétées dans le temps, ces agressions rendent certains actes de la vie quotidienne, pourtant simples en apparence, difficiles.

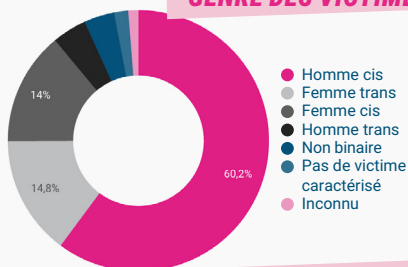
**« JE SUIS CHEZ MOI  
SEUL, JE PLEURE »**

# « JE SUIS ÉCŒURÉ DE TOUTE CETTE VIOLENCE ENVERS LES GAYS »

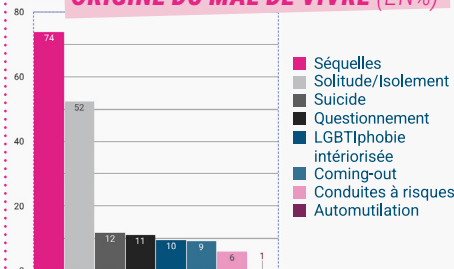
## ÂGE DES VICTIMES



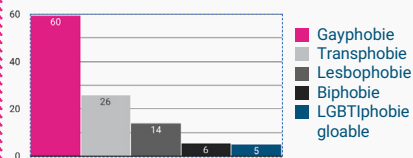
## GENRE DES VICTIMES



## ORIGINE DU MAL DE VIVRE (EN%)



## LGBTIPHOBIE (EN%)

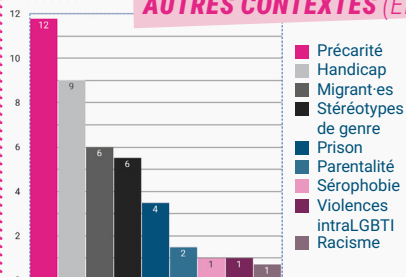


## NOMBRE DE CAS

# 399

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## AUTRES CONTEXTES (EN%)



## DES VIOLENCES QUI SAPENT LE MORAL ET LA VIE QUOTIDIENNE

Subir une LGBTIphobie n'est jamais anodin. Nombreuses sont les personnes qui ont peur de sortir de chez elles après avoir subi des moqueries, des insultes et des agressions LGBTIphobes, surtout lorsqu'elles sont répétées. Il n'est pas rare que ces situations alimentent des pensées négatives à propos de soi. Iels ont parfois peur de simplement marcher dans la rue ! Ces situations créent un terreau fertile pour la dépression. C'est le cas de **Mathieu**, insulté depuis plusieurs mois par sa voisine, qui a développé un état dépressif. Par ailleurs, ces violences s'accompagnent souvent de

micro-agressions

qui alimentent un climat délétère, peu

accueillant, pas du tout sécurisant ni rassurant pour les victimes, qui se sentent alors constamment rejeté-es. Et lorsque ces actes sont répétés, il s'agit clairement de situations de harcèlement. Dans un tel contexte, le risque, d'anxiété, de dépression, de consommation d'alcool et de tentative de suicide est d'autant plus élevé. On comprend facilement que des victimes aient des difficultés à avoir confiance en la justice, en l'école ou dans la sphère professionnelle. Par exemple, **Dounia**, après avoir été outée par des collègues, est harcelée et ne reçoit aucun soutien dans son lieu de travail. Elle a mis en place des stratégies d'évitement qui lui coûtent moralement et financièrement. Ces situations ne sont pas acceptables et doivent cesser, pour permettre à toustes de vivre en paix et en bonne santé.

« JE NE PENSAIS PAS QU'UN JOUR ÇA M'ARRIVERAIT »

## COMME UN BLEU QUI NE SE RÉSORBE JAMAIS

Les séquelles psychologiques d'agressions physiques intenses ou de situations de harcèlement ne font aucun doute, et pour certain-es, mobiliser les ressources pour y faire face et pour prendre soin de soi n'est pas toujours facile. C'est d'autant plus difficile quand l'entourage, qu'il soit familial, amical et/ou professionnel, n'offre pas de soutien ou de sécurité suffisantes lorsqu'iels réussissent à en parler ! Car oui, la peur et la détresse empêchent souvent de se confier. C'est le cas de **Souleymane**, insulté et rejeté par sa voisine qui le harcèle, et qui l'a outé à ses parents,

pas ouverts d'esprit sur la question. On le sent désesparé lorsqu'il nous appelle. De plus,

vivre des agressions LGBTIphobes réactive aussi la mémoire d'anciennes agressions. Mises bout à bout, ces violences rendent la vie quotidienne extrêmement compliquée. Il n'est pas rare d'entendre des appelant-es nous raconter des traumatismes anciens qui refont surface. Et tout ça, le corps, le système nerveux et l'esprit s'en souviennent. Cela laisse des blessures qui nécessitent parfois des années à panser. **David** nous raconte avoir été frappé, menacé, harcelé et poursuivi dans son quartier. Il nous raconte aussi les viols en réunion qu'il a subis, et surtout les pertes de mémoire, la terreur constante dans laquelle il vit, et les pensées suicidaires. Certaines personnes sont en danger. Elles ont besoin d'aide, bien sûr, mais elles ont surtout besoin que ces violences injustes cessent.

## **UNE SOLITUDE ET UN ISOLEMENT PARTICULIÈREMENT MARQUÉS**

L'isolement que subissent certaines personnes LGBTI est très préoccupant. Qu'on habite dans une grande ville ou dans une commune, on ne sait pas toujours vers qui se tourner pour obtenir du soutien. Par exemple, **Léa** est victime de transphobie par ses collègues qui continuent de l'appeler par son deadname, malgré ses demandes répétées d'arrêter. Personne ne l'aide pour améliorer la situation. Elle est isolée et a des pensées suicidaires. Ce sentiment de solitude, beaucoup de victimes de LGBTIphobies le ressentent. Il est parfois difficile pour iels de nouer des relations de confiance avec d'autres personnes, surtout lorsqu'iels ont subi des injures, des violences ou des menaces. La solitude et l'isolement social mènent souvent les victimes à devenir hypervigilant-es aux signaux de rejet. Un cercle vicieux se forme alors : plus l'on se sent menacé-e par les interactions sociales, moins on les recherche, ce qui aggrave la solitude et l'anxiété. Dans ce contexte, on ne peut que saluer les initiatives comme celles des Fiertés rurales, qui permettent aux personnes LGBTI de se rassembler et de se rencontrer en région. ▲

**« JE SUIS EN ÉTAT DÉPRESSIF.  
PARFOIS JE SUIS ANXIEUX, PARFOIS  
SOUS PRESSION. JE SOUFFRE »**

## TÉMOIGNAGES

**Samir**, commerçant, est la cible de propos mensongers et l'accusant d'avoir des relations sexuelles avec ses clients. Depuis, il nous décrit un stress intense, une dépression sévère et une insécurité psychologique qui l'ont poussé à consulter un psychiatre et un psychologue. Il demande à SOS homophobie de l'aider dans ses démarches pour faire cesser ces situations inacceptables.

**Raphaël** a été marié à une femme avant d'assumer son homosexualité. Depuis quelques années, il est harcelé par son ex-femme. Il n'ose plus sortir de chez lui par peur de subir des discriminations homophobes de la part de ses voisins en Bretagne. Il est suivi par une psychologue et se bat contre l'alcoolisme qui le fait sombrer. Il se sent seul.

**Leila et Anna** ont subi une agression lesbophobe en pleine nuit dans une grande ville. Elles ont été violemment insultées par un homme et se sont senties humiliées et terrifiées, comme si le simple fait d'exister était une provocation. Elles envisagent de porter plainte pour faire cesser ces comportements inacceptables.

**Maya** nous contacte à propos d'une adolescente qu'elle connaît et qui subit la transphobie de ses parents. Ces derniers ne reconnaissent pas son identité de genre, lui interdisent toute expression de son genre et lui profèrent des propos invalidants. L'adolescente exprime des idées noires, un profond mal-être et un sentiment d'enfermement. Maya est inquiète pour sa santé mentale et nous appelle pour l'aider et la protéger.

**Eric**, commerçant en Alsace, a été insulté d'"homo de merde" plusieurs fois par le gérant d'un commerce voisin. Il est la cible de rumeurs malveillantes et se fait harceler par ce voisin qui cherche le moindre prétexte pour se plaindre de lui à la mairie. Il s'est rendu à la gendarmerie, qui a fait preuve d'inaction en refusant de prendre sa plainte. De plus, il nous confie que cette situation a dégradé son moral et sa relation de couple.

**Ludo**, 52 ans, a été agressé dans la rue par un ami. Après plusieurs verres, ce dernier l'a agressé, frappé et traîné au sol. Les gendarmes sont intervenus et n'ont rien fait pour calmer la situation. Pire, ils l'ont insulté et ont tenu des propos sérophobes. Depuis, Ludo nous avoue avoir des pensées suicidaires.

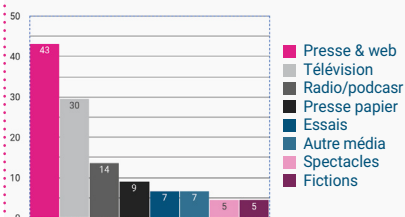
## MÉDIA &amp; CULTURE

# AU SOMMAIRE CE SOIR : TRANSPHOBIE

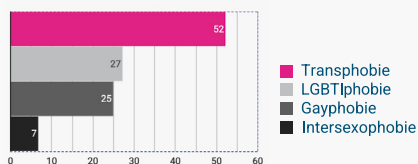
Alors que les témoignages dénonçant des actes et/ou propos transphobes représentent 27 % de ceux reçus par l'association, ils représentent 52 % dans le contexte « Médias et culture ». Autrement dit, plus de la moitié rapporte des faits de transphobie au sein des moyens et des supports d'information et de culture. La

presse en ligne (43 %) et la télévision (30 %) sont les deux médiums qui rassemblent le plus de cas.

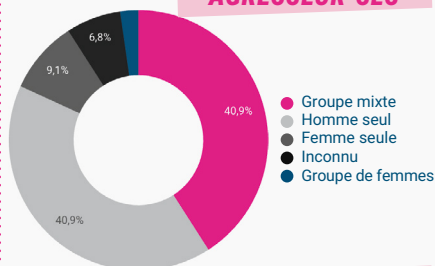
## TYPE DE MÉDIA (EN%)



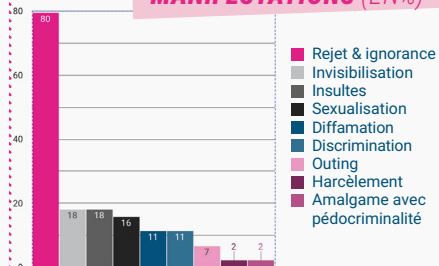
## LGBTIPHOBIE (EN%)



## AGRESSEUR·SES



## MANIFESTATIONS (EN%)



## NOMBRE DE CAS

# 44

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

**ON COMPTE SUR LES  
DOIGTS D'UNE MAIN,  
LES JOURNALISTES QUI  
UTILISE LE TERME DE  
FEMME TRANSGENRE.**

## LA FIGURE TRANS COMME ENNEMI MÉDIATIQUE

Les personnes trans sont à la fois des invisibles cathodiques – on ne les voit jamais représentées – et au centre des conversations en tant qu’ennemies médiatiques. Quand elles ne sont pas effacées ou niées, elles font l’objet de pures élucubrations proférées dans les médias. Les discours médiatiques concernant la transidentité se concentrent, d’après nos témoignages, autour d’un méenrage systématique. Quant à la « transvestigation » au sujet de Brigitte Macron (voir chapitre *Transphobie*), on ne compte plus les propos – de *Vanity Fair* à *BFMTV* – qui véhiculent « qu’elle ne serait pas une femme, mais un homme », sans jamais utiliser le terme de « femme trans ». Autre exemple : un fait divers relayé par la presse en ligne du groupe *La Dépêche* et par *20 minutes* relate l’agression d’une femme trans en la qualifiant d’« homme travesti ». Ce récit transphobe est rendu possible par un paysage médiatique marqué politiquement et culturellement par des valeurs ultraconservatrices et des discours polarisants – le fruit de projets conscients de milliardaires de droite et d’extrême droite.

Un véritable système s’auto-alimente en polémiques créées de toute pièce, analysées par des chroniqueur-ses qui vont d’un plateau télé à un studio d’enregistrement radio appartenant au même groupe. À l’intérieur de cet écosystème, il est facile de faire appel aux mêmes chroniqueur-ses – rarement journalistes –, pour faire vivre cette pensée. Ainsi, des propos de Marguerite Stern, autrice transphobe médiatisée, sont repris pour illustrer un article sur la championne de France d’échecs 2025, Yosha Iglesias. Un article de J. K. Rowling, connue

depuis plusieurs années pour ses positions transphobes, dans la *Revue Commentaire*, défend « les principes qui doivent gouverner les sociétés libérales ».

## UNE RIGUEUR JOURNALISTIQUE EN BAISSÉ

CNews et BFMTV sont les principales chaînes dénoncées dans les témoignages reçus par SOS homophobie. Elles diffusent des émissions, mises en scène comme des débats, où des invité-es en plateau bavardent à longueur de journée. Sur BFMTV, Apolline de Malherbe se demande, prétendument pour le bien-être des enfants et sous couvert de rigueur journalistique, si « on doit parler dans le cadre de l’école de la possibilité ou non de changer de sexe ». Elle évoque aussi des « militants pro-trans qui [viennent] parler aux élèves » et des transitions qui auraient à voir avec « un déséquilibre passager ». On se doit aussi de questionner le rôle de certain-es journalistes au sein de ce système. Quand le trumpiste Nicolas Conquer (porte-parole du parti des Républicains<sup>1</sup> en France, et par ailleurs ex-candidat aux législatives 2024 en France, sous l’étiquette LR-RN), au sujet de l’assassin de Charlie Kirk, le dit « endoctriné par l’idéologie LGBT » dans l’émission *28 minutes* sur Arte, il n’est à aucun moment repris ou contredit.

**« CETTE TRANSITION  
ÇA COUVRE UN  
DÉSÉQUILIBRE  
PASSAGER »**

**APOLLINE DE MALHERBE**

<sup>1</sup> Il s’agit ici du parti des Républicains états-unien, le parti de Donald Trump, à ne pas confondre avec le groupe politique Les Républicains (LR) français.

## DES FORMES EUPHÉMISÉES DE LGBTPHOBIE

Plus largement, les propos médiatiques donnent une image euphémisée, dépolitisée des LGBTIphobies. Des témoignages parvenus à l'association concernent des séquences d'humoristes, des caricatures de presse. L'humour véhicule un discours ambivalent : une blague, même légère, peut véhiculer des violences symboliques. Bien souvent, quand le thème tourne autour de la communauté LGBTI, ce sont les cishétéros qui rigolent le plus fort. Dans un sketch diffusé sur Rire et chansons, Fabrice Éboué énumère une succession de lieux communs sur la transidentité et la parentalité – « plein de haine liée, sans doute, à l'incompréhension de son auteur sur le sujet »,

comme le fait remarquer un·e auditeur·rice dans son message à l'association. Fanny Ruwet, humoriste connue pour ses contenus lesbiens et bisexuels, donne le micro à de jeunes humoristes lors de la première partie de son spectacle. En s'y rendant, Hugo ne s'attendait pas à entendre des blagues qu'il juge transphobes. À la télévision, cette fois, c'est devant un public hilare que Cyril Hanouna, coutumier des LGBTIphobies à la télévision, rase la tête de Jordan De Luxe en direct en caricaturant un coiffeur maniéré.

## CE QUI SE JOUE DANS LES DISCOURS IMPLICITES

Les médias et la culture véhiculent aussi parfois un récit moins explicite, mais tout aussi LGBTIphobe. Dans des non-dits, des erreurs feintes, des moments furtifs (moins spectaculaires), des annulations peuvent être

autant de signes de LGBTIphobie. Un·e spectateur·rice attentif·ve relève, dans les sous-titres ou les doublages de séries télévisées, que des personnages non binaires sont genrés au féminin, que des « gays » se transforment en « pédés » ou « tarlouzes » – termes qui ne retranscrivent pas la version originale.

Dans le domaine de l'édition, la censure frappe une bande dessinée *Star Wars*. La traduction française de l'épisode « Sauvetage sur Valo » a été amputée d'une bonne partie de ses pages, tronquant ainsi sa romance gay<sup>2</sup>. Depuis 2023, Hachette jeunesse, la maison d'édition du fascicule, appartient au groupe Vivendi, contrôlé par Vincent Bolloré, dont l'idéologie d'extrême droite a largement été documentée. Sur une de ses chaînes de télévision,

CNews, une séquence de l'émission présentée par Pascal Praud montre le présentateur feignant discrètement de se tromper sur le nom de l'ancien Premier ministre ouvertement gay Gabriel Attal, l'appelant « Monsieur Anal », avant de se reprendre mollement. Un internaute souligne que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Ces exemples illustrent la manière dont la LGBTIphobie s'insinue dans l'espace médiatique et culturel sous des formes prétendument anodines, mais profondément politiques. Traductions falsifiées, censures éditoriales et « erreurs » médiatiques répétées participent à une même logique d'effacement, de stigmatisation et de banalisation de la violence symbolique à l'encontre des personnes LGBTI. En tolérant ces pratiques, les médias contribuent à légitimer un climat hostile, qui nourrit les discriminations et fragilise durablement les personnes concernées. ▲

« IL Y A CETTE MODE OÙ IL FAUT ÊTRE HOMO, TRANS » PATRICK SEBASTIEN

## TÉMOIGNAGES

**Jules** s'interroge sur le choix de composition d'un article et son illustration dans le magazine en ligne *So Foot*. L'article titre « Quand la télévision allemande offre un moment gênant », avec pour image d'illustration deux joueurs masculins dont on pourrait imaginer qu'ils sont sur le point de s'embrasser. L'association de cette image et du terme « gênant » comme accroche interroge. D'autant que le sujet de l'article n'a rien à voir avec cette image – il s'agit simplement de relater l'imbroglio d'une journaliste face à deux joueurs ayant échangé leurs maillots. En utilisant ce titre et cette image, cet article manifeste des relents homophobes car il pourrait laisser penser que deux joueurs de même sexe qui montrent une certaine proximité est une chose gênante.

**Axel**, auditeur-riche de la radio *Rire et chansons*, nous rapporte un sketch transphobe de l'humoriste Fabrice Éboué diffusé sur la station. Ce sketch, portant sur les personnes trans faisant des enfants, était plein de haine, sans doute liée à une incompréhension du sujet. Diffuser un tel discours participe au problème, estime l'auditeur-riche.

**Nelly** nous envoie une chronique de la catégorie Vox du *Figaro* pour alerter sur les dérives homophobes du site. L'article critique l'exclusion du collectif Eros de la Marche des fiertés à Paris, dénonçant le paradoxe d'un événement se voulant inclusif, mais bannissant des homosexuels jugés politiquement non conformes. L'auteur, Frédéric Picard, y voit une « dérive idéologique », transformant la « fierté » en test d'adhésion à une vision militante de gauche.

**Claude** signale une caricature scandaleusement homophobe du dessinateur Ghilas Ainouche, « journaliste médiatisé » ayant notamment travaillé au sein de *Charlie Hebdo*. La caricature, à propos de la reconnaissance de la « marocanité » du Sahara occidental, a été publiée sur sa page Facebook.

Elle est accompagnée du texte : « Reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental ; contrairement à l'Espagne et la France, le régime algérien réagit autrement face aux États-Unis », et représente le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, présentant son derrière nu à Donald Trump.

**Marco** a identifié à plusieurs reprises ce qu'il appelle des « interventions homophobes » sur la chaîne *CNews*, dans l'émission de Pascal Praud. Quand ce dernier parle de Gabriel Attal, il écorche le nom de l'ancien Premier ministre, l'appelant « Gabriel Anal », avant de se reprendre.

**Ambre**, habitant et travaillant dans le sud de la France, nous signale une campagne d'affichage de la ville de Béziers (municipalité RN) promouvant une conférence intitulée « Métamorphose française » avec l'auteur Jérôme Fourquet, connu pour lutter contre le « wokisme ». L'affiche lui semble homophobe, opposant une image de la famille traditionnelle à celle d'un couple d'hommes.

Lecteur-riche assidu-e de BD, **Thomas** nous informe que la traduction française d'un album *Star Wars* s'est vue amputée d'une bonne partie de ses pages par l'éditeur en raison d'une romance gay dans l'histoire.

## TÉMOIGNAGES

**Maxime** regarde l'émission d'Apolline de Malherbe, sur *BFMTV*, au sujet de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS). Iel est fatigué-e d'entendre la transidentité discutée au prétexte de la nécessaire protection des enfants et des adolescents. « [L'école,] ce n'est pas la place des militants, c'est la place de ceux qui doivent enseigner. » La transidentité est présentée, avec son lot de fausses informations, comme une idéologie, un complot : « Cette transition, souvent, ça couvre [...] autre chose, un déséquilibre passager. »

Spectateur-riche assidu-e, **Alexi** a constaté dans une série *Netflix* que la version doublée comporte des propos homophobes (« tarlouze »), là où le mot n'est pas employé dans la version originale.

**Jeremie** nous écrit à propos du traitement médiatique de la prétendue transidentité de Brigitte Macron. L'existence des personnes trans est complètement niée, nous dit-iel, quand la majorité des médias, « *BFM* en tête », véhicule qu'elle ne serait pas une femme, mais un homme. « On compte malheureusement sur les doigts de la main les journalistes qui utilisent le terme de "femme transgenre". »

Dans l'émission de radio Planet Rap, diffusée sur le compte YouTube de *Skyrock*, un rappeur accuse son adversaire d'être homosexuel dans un battle. Il utilise dans une phrase l'argot ivoirien, en disant : « Quand tu te cherchais, c'est garçon qui t'a gbaidai », signifiant littéralement : « Lorsque tu n'étais pas célèbre, tu avais des relations sexuelles avec

des garçons. » C'est à ce propos que Sarah nous écrit, critiquant l'outing en direct de l'adversaire, ainsi que la vague de harcèlement qu'il a subie à la suite de ce live.

**Agathe** nous relate, effaré-e, une séquence de l'émission *28 minutes* diffusée sur Arte. Alors qu'il y est question de l'assassinat de Charlie Kirk, Nicolas Conquer, invité du plateau en tant que porte-parole des Republicans Overseas France, accuse l'assassin d'avoir été « complètement endoctriné par une idéologie LGBT ». Sur le plateau, aucune des cinq personnes n'oppose de contradiction.

**Estelle** écrit à l'association après avoir vu deux séquences de l'émission *Touche pas à mon poste*, sur C8, où Cyril Hanouna rase la tête d'un chroniqueur ouvertement gay sous les rires du plateau. Le symbole est épouvantable, nous dit-iel, et rappelle les pires heures de notre histoire. La victime (Jordan De Luxe) accepte cette humiliation homophobe, tandis que le présentateur singe de manière caricaturale un coiffeur homo. Estelle trouve cette affaire particulièrement grave et loin d'être anecdotique.

## TÉMOIGNAGES

Une revue de presse en ligne couvrant la tentative de viol, puis le passage à tabac, d'une personne trans nous est envoyée par **Chrystel**. Elle contient plusieurs articles de divers médias – *La Dépêche*, *20 minutes*, *Midi libre* – qualifiant la victime d'« homme travesti ».

**Marine** nous envoie un article de *Closer*, reprenant les « propos surprenants » – Marine rectifie par « complotistes » – de l'ancien animateur de France télévisions Patrick Sébastien : « Il y a cette mode où il faut être homo, trans. [...] Moi, je suis un homme, je suis vieux, je suis blanc... Je n'y suis pour rien, je n'ai pas demandé à être comme ça et je ne voudrais pas que ce soit un handicap. [...] J'ai été viré pour ça, quand même : "Homme blanc de plus de cinquante ans". »

« 76% des Français approuveraient l'idée qu'il y a seulement deux genres » : c'est ce résultat de sondage que **Marie** a jugé transphobe dans l'émission *Punchline* sur *CNews*, faisant écho au discours tenu sur le même thème par Donald Trump.

## HUGO

**Hugo** nous transfère un message qu'il a envoyé à une humoriste bisexuelle, plutôt connue pour son contenu féministe, ce qui fait de son spectacle un « safe space » selon le jeune homme trans. Il lui fait part de son choc et sa tristesse quant au choix de la première partie: un stand upper dont l'humour est loin de ce que la tête d'affiche propose, utilisant notamment des blagues racistes et LGBTIphobes.

Hugo regrette que ce moment festif où beaucoup de personnes queer étaient réunies soit gâché par la transphobie.

## LA PAROLE À...

Pour la 30<sup>e</sup> édition du *Rapport annuel sur les LGBTIphobies en France* de SOS homophobie, et alors que bien d'autres institutions ou initiatives LGBTI fêtent leurs trente ans, comme le magazine *têtu*, **Thomas Vampouille**, son directeur de la rédaction analyse le contexte de création de ces initiatives et leurs évolutions depuis toutes ces années.

### TRENTE ANS

Le fait que SOS homophobie, *têtu*, le *Sidaction* ou encore le festival de cinéma *Chéries-Chéris* fêtent leurs trente ans en même temps ne relève pas d'une coïncidence. Ces projets racontent l'émergence, puis la structuration, d'un écosystème LGBTI qui s'est construit dans l'urgence, le conflit et la nécessité de durer. Car rien n'était écrit.

Les racines de ce mouvement remontent aux années 1970, dans le sillage des émeutes de Stonewall, à New York. En France, l'activisme s'organise dans la radicalité, notamment autour du Front homosexuel d'action révolutionnaire (Fhar), puis des Groupes de libération homosexuels (GLH). Très tôt, une intuition s'impose : sans récit, sans visibilité, sans média, aucun combat ne gagne. En 1979 naît le journal *Gai pied*. Son fondateur, Jean Le Bitoux, issu du Fhar, pose un geste fondateur : distinguer militantisme et journalisme. Non pour les opposer, mais pour dépasser les querelles et les flambées idéologiques, et parler au plus grand nombre.

Une première victoire historique est marquée par la dépénalisation de l'homosexualité, sous François Mitterrand, seul candidat de la présidentielle à avoir répondu aux questions de *Gai pied* par la voix de Pierre Bérégovoy. Mais l'irruption du sida bouleverse brutalement les priorités. L'énergie retourne à l'urgence : Aides et Act Up-Paris inventent un militantisme de crise, frontal, qui force l'État et la médecine à regarder ce qu'ils préféraient ignorer.

Au milieu des années 1990, les avancées scientifiques changent la donne. Le mouvement peut respirer, se diversifier, s'institutionnaliser aussi. Des moyens financiers arrivent. Pierre Bergé finance le *Sidaction* en 1994, puis *Têtu*, fondé en 1995, trois ans après la disparition de *Gai pied*.

## OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Oui, la presse généraliste traite mieux les sujets LGBTI qu'hier. Oui, les droits ont progressé. Mais les lignes de front se sont déplacées. Des médias d'opinion franchement réactionnaires sont aujourd'hui puissamment financés. Surtout, des algorithmes façonnent désormais l'opinion sans vergogne, ignorant toute déontologie, toute responsabilité. Ces « médias » de propagande LGBTIphobe ne relèvent plus du journalisme, mais de la manipulation des foules.

Face au retour de bâton, il faut continuer d'occuper le terrain. Depuis trente ans, SOS homophobie recueille des paroles isolées, des violences diffuses, qu'elle transforme en données, en réalité partageable. Ce travail nourrit directement celui des journalistes. Sans ces alertes, sans ces données, une grande partie des violences resterait invisible.

Dans un contexte de confusion informationnelle croissante, encore accentuée par les capacités affolantes qu'offre l'intelligence artificielle, *têtu* entend assumer le rôle que son histoire lui impose : celui d'un média journalistique et engagé. La leçon de ces trente dernières années est limpide : la cause LGBTI avance sur ses deux jambes : l'action associative et l'information. Nos combats méritent des associations solides. Et une presse forte.



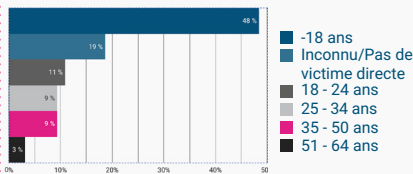
# MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## L'ÉCOLE AU SERVICE DE L'HÉTÉRONORMATIVITÉ.

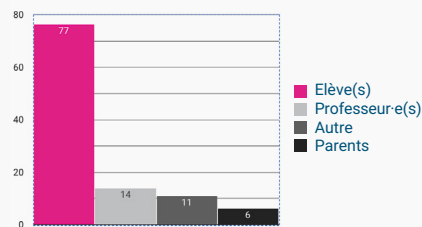
En 2025, 64 cas de LGBTIphobies en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur ont été signalés à SOS homophobie. Comme les autres années, les victimes sont en majorité mineures (presque la moitié des cas recensés). En effet, 77 % des victimes sont élèves, dont plus de la moitié au lycée et au collège. Les actes LGBTIphobes sont commis en majorité par les élèves (56 %) mais également par le personnel encadrant (19 % commis par des enseignant·es et 27 % par la direction). On constate

encore une fois la puissance de l'effet de groupe dans le milieu scolaire : environ les deux tiers des actes sont commis en groupe. Enfin, 25 % des agissements signalés ne ciblent pas une victime en particulier mais stigmatisent la communauté LGBTI dans sa globalité. Cette proportion était de 20 % en 2023 et augmente chaque année, ce qui peut traduire une ambiance LGBTIphobe de plus en plus décomplexée dans le milieu scolaire.

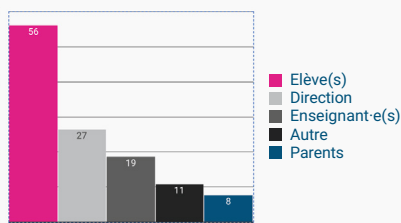
### ÂGE DES VICTIMES



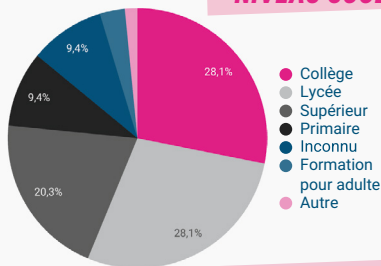
### STATUT DES VICTIMES (EN%)



### AUTEUR·ICES (EN%)



### NIVEAU SCOLAIRE

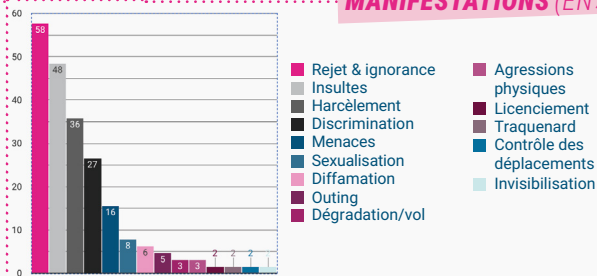


### NOMBRE DE CAS

64

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

### MANIFESTATIONS (EN%)



## DES ACTES LGBTIPHOBES DÉCOMPLEXÉS AUX CONSÉQUENCES GRAVES

Dans un contexte médiatique et politique où la parole visant à discriminer, voire insulter les minorités de genre et sexuelles est de plus en plus décomplexée, il n'est pas étonnant de retrouver des comportements LGBTIphobes dans le milieu scolaire et l'enseignement supérieur. **Alex**, un bénévole de SOS homophobie, a pu le constater lors d'une intervention en collège : « Après deux heures d'intervention où j'entends des remarques des élèves indiquant qu'on devrait brûler les gays, l'élève juste à côté mime un fusil, visant à tour de rôle avec un son de tir les deux autres bénévoles qui m'accompagnent et moi-même ». Or, ces actes ont des conséquences graves sur ceux qui en sont victimes, à la fois psychologiquement et physiquement. En effet, il est nécessaire de rappeler que les personnes LGBTI expérimentent dans leur chair la violence qu'elles subissent.

Ces agissements ont des conséquences sur la santé physique et mentale et peuvent avoir des répercussions graves sur la vie des personnes concernées. Les violences subies, qu'elles soient physiques ou psychologiques, peuvent par exemple entraîner des blessures ou un état menant à une incapacité à reprendre les cours ou le travail. Parfois, la situation personnelle des victimes à l'école est mise en péril quand le retour en cours est impossible car les responsables du harcèlement sont toujours là, ou quand l'impact psychologique est tel que les résultats scolaires se dégradent et affectent leur avenir. La situation de **Corentin**, étudiant en

licence subissant un harcèlement homophobe de la part d'autres étudiant-es, illustre bien cette situation : « je stresse, fais des cauchemars et vais voir un psychiatre chaque semaine à cause de cette situation. Je dois également prendre des médicaments contre le stress. [...] J'ai validé mon année, mais avec difficulté. J'ai réussi à avoir un master dans ma fac mais crains d'être discriminé à nouveau l'année prochaine car je vais être dans la même classe que l'étudiant qui m'a harcelé ».

Enfin, il faut rappeler ici ce constat alarmant : le suicide est une des conséquences possibles des LGBTIphobies, à l'image d'**Aurélié**<sup>1</sup> qui s'inquiète pour une adolescente trans de sa connaissance qui lui a exprimé « des idées noires, un profond mal-être et un sentiment d'enfermement ».

« UN ÉTUDIANT A DEMANDÉ SI UN AMI TRANSGENRE ÉTAIT 'UN IL, UN ELLE, UN IEL' »

Le risque de suicide ou de tentative de suicide est 2 à 7 fois supérieur chez les jeunes LGBTI par rapport au reste de la population<sup>2</sup>. Dans le milieu scolaire, ce risque est encore plus prégnant : les jeunes LGBTI, comme le reste des adolescent-es, sont dans une période de découverte de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. Le sentiment de rejet provoqué par les actes LGBTIphobes peut ainsi empêcher les jeunes concerné-es de découvrir sereinement leur identité, tout en étant privé-es de la sécurité qu'apporte l'appartenance à un groupe, à un âge où cet aspect revêt une grande importance<sup>3</sup>. De plus, iels peuvent subir des réactions hostiles de leurs proches, sans trouver ainsi le soutien et l'aide nécessaires qui leur permettraient de traverser cette période difficile de questionnement et parfois de rejet. Ce risque ne concerne pas seulement les élèves et

1 Voir chapitre Mal de vivre pour lire le témoignage.

2 SOS homophobie, "Le suicide, une conséquence avérée de l'homophobie et de la transphobie", [sos-homophobie.org](http://sos-homophobie.org), 2015. [En ligne]

3 J.-L. Le Run, « La bande à l'adolescence », *Enfances & Psy*, 2006, [En ligne]

étudiant-es, mais aussi les équipes enseignantes et encadrantes, comme l'a tristement illustré le suicide de Caroline Grandjean-Paccoud, institutrice et directrice d'école lesbienne qui s'est suicidée en septembre 2025 à la suite du harcèlement lesbophobe qu'elle a subi et de l'absence de soutien de la part de sa hiérarchie (voir chapitre *Lesbophobie*).

## UNE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE PROTÉIFORME

Comme SOS homophobie alertait déjà dans ses rapports précédents, la situation reste inchangée : l'école est une institution qui crée et entretient la violence à l'égard des personnes LGBTI. Plusieurs témoignages qui nous sont parvenus font état d'un soutien uniquement de façade lorsque des actes LGBTIphobes surviennent dans l'enceinte des écoles, quand il ne s'agit pas d'une absence totale de soutien ou d'actes LGBTIphobes exercés par l'institution elle-même. Plusieurs témoignages révèlent une tendance fréquente à vouloir étouffer ou atténuer des actes LGBTIphobes subis par des élèves, étudiant-es ou membres de la communauté éducative. Cela peut passer par des promesses non tenues, ou par le retournement de la responsabilité de la situation contre la victime. **Laura**, élève, nous rapporte avoir été accusée d'être la source de « problèmes » après avoir dénoncé des actes LGBTIphobes répétés dans son établissement : « J'ai eu une réunion avec deux profs et on m'a dit clairement d'arrêter de faire des histoires, que je ne suis pas formatrice pour dire aux élèves comment penser et que je n'allais pas avoir mon diplôme

si je continuais à être en cours avec des problèmes en permanence ». Le sentiment d'impuissance face à de tels actes est certainement encore plus fort quand ils sont perpétrés par l'institution elle-même. **Sandrine** rapporte avoir été témoin de propos homophobes tenus par un enseignant au sujet des parents (deux hommes) d'un qu'elle suit dans sa classe : « Son enseignant a été dire à l'un des deux [parents] que "sa mère devait lui manquer et que cela pourrait expliquer le comportement de cet enfant" ».

## LES PERSONNES TRANS PARTICULIÈREMENT FRAGILES

Dans le contexte scolaire (enseignement supérieur compris), les personnes trans apparaissent comme très exposées à des comportements LGBTIphobes.

**Sacha** est une adolescente victime de transphobie dans sa famille et dans son établissement scolaire de la part des élèves et du personnel encadrant. La CPE ne lui permet pas de modifier son nom sur les listes d'appel de l'établissement, ni d'utiliser les toilettes correspondant à son genre, malgré l'existence d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale demandant aux établissements de mettre en place de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves transgenres<sup>4</sup>.

**« IL Y A D'AUTRES PROBLÈMES PLUS GRAVES » UN PRINCIPAL À UN PROFESSEUR À PROPOS DE L'HOMOPHOBIE**

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire. Lignes directrices à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale », Bulletin officiel, n°36, 2021, [En ligne](#)

Cette fragilité est renforcée par les actes ouvertement transphobes du personnel encadrant, que ce soit de manière involontaire par manque de connaissances sur le sujet ou de manière haineuse. Cela laisse transparaître un certain malaise lorsque des agissements transphobes doivent être traités. **Anna**, étudiante trans à l'université, fait état de ce malaise lors d'un rappel à la loi faisant suite à des actes LGBTIphobes dans son établissement : « le terme "orientation sexuelle" n'a été mentionné qu'une fois, timidement, et l'identité de genre n'a pas été évoquée ».

La formation des personnels d'encadrement (enseignant·es, professeur·es, directeurices, administrateurices...) sur la question de la transidentité est essentielle : d'une part, elle permettrait un simple respect de la loi et des règles fixées via des circulaires ministérielles, et d'autre part les situations impliquant des agissements transphobes seraient traitées d'une meilleure façon. ▲

**« IL VAUT MIEUX ÊTRE  
HOMOPHOBES QUE GAY »  
UNE ÉLÈVE À UNE SURVEILLANTE**

## TÉMOIGNAGES

**Laura** est élève dans un centre de formation en puériculture et obtient de très bons résultats. Lors d'un cours, d'autres élèves ont des propos homophobes violents et la menacent lorsqu'elle défend son point de vue. Au lieu de la soutenir, la direction lui rétorque qu'elle ne fait que causer des problèmes et que sa réussite scolaire sera en péril si elle continue.

**Maxence** est étudiant à l'université. Il a subi un harcèlement homophobe tout au long de l'année universitaire et a déposé plainte contre trois personnes de sa promotion. Plusieurs événements graves ont eu lieu : insultes en public, menaces, quet-apens de la part d'étudiant·es de sa promotion. Un enseignant, la cellule « violences sexistes et sexuelles » ainsi que l'administration ont été prévenu·es, mais aucune réaction ou presque de leur part, voire une volonté d'étouffer les faits. Maxence ressent une intense détresse.

**Marc**, parent d'élève en région parisienne, fait part de son inquiétude vis-à-vis d'une association de parents d'élèves : « Le Réseau des Parents », récemment implantée dans sa commune. Sous couvert d'aide à la parentalité, cette association diffuse des messages à caractère idéologique, conservateur et discriminatoire et défend par exemple la « complémentarité des sexes » tout en invisibilisant les couples homoparentaux.

**Antoine** est un jeune adolescent ayant fait son coming-out gay auprès de son entourage, scolarisé dans un collège privé catholique. A la suite d'un écart de comportement commis avec d'autres élèves, il est le seul à se dénoncer auprès du proviseur, qui

le traite de « pédé ». Il est par la suite exclu de l'établissement et poursuit sa scolarité dans un collège public où il reprend confiance. Sa mère souhaite aujourd'hui poursuivre en justice l'établissement privé pour les propos tenus par le proviseur.

**Romain** est surveillant en lycée et s'inquiète pour une élève, **Léna**. Cette dernière a annoncé son homosexualité à ses parents qui ne l'acceptent pas et maltraitent leur fille (isolement social, punitions, insultes). Romain fait part de cette situation à la direction de l'établissement qui reçoit la mère et la fille, mais ne prévient pas les services sociaux de la situation, laissant Léna en danger avec sa famille.

**Mahlia** est une lycéenne ouvertement pansexuelle auprès de ses camarades de classe et subit un grave harcèlement de leur part, et même des menaces de mort.

## TÉMOIGNAGES

---

**Sébastien** est un professeur gay en école maternelle. Il a été accusé par une famille d'avoir embrassé leur enfant sur la bouche à trois reprises et d'avoir montré son pénis à un autre enfant, faits qu'il nie formellement. Il dit être victime d'homophobie de la part de parents qui auraient appris son homosexualité et souhaiteraient le calomnier. Il a fait des gardes à vue, mais les affaires ont été classées sans suite, ce qui ne lui permet pas d'affirmer son innocence. Il considère ne pas avoir reçu de soutien solide de la part de sa hiérarchie et se sent complètement seul et sans soutien.

---

**Nicolas** est un jeune homme gay victime de propos homophobes dans sa classe (il a été nommé « le gay de la classe » dans le groupe WhatsApp de la classe). L'établissement n'a pas eu de réaction appropriée malgré ses signalements. Les seules solutions proposées ont été un changement de classe ou des cours à distance, ce qui a conduit Nicolas à arrêter sa formation. Le refus de rupture conventionnelle de la part de l'école compromet aujourd'hui l'obtention de son diplôme et sa situation professionnelle. Très affecté moralement par cette inaction de l'établissement, il bénéficie d'un soutien médical et amical mais envisage des recours et une reconversion comme steward.

---

## ANNA

**Anna** est une étudiante trans et lesbienne à l'université. Elle y décrit un climat profondément LGBTIphobe, où les actes de harcèlement et les violences LGBTIphobes sont fréquents. Anna a vécu ces actes personnellement, puisqu'elle a eu connaissance d'échanges au cours desquels des étudiant·es ont affirmé souhaiter faire des recherches sur elle afin de récupérer un maximum d'informations car son lesbianisme « leur faisait peur ». Le principal instigateur a fini son année sans représailles au sein de l'université, et était même dans la classe d'Anna l'année suivante. Les propos et actes homophobes relèvent de l'ambiance générale de l'établissement et ne sont pas dirigés seulement contre Anna : lors d'un cours de communication au cours duquel était projeté un discours de Christiane Taubira, un étudiant a exprimé que « l'homosexualité est une maladie mentale, c'est contre nature, ce n'est pas une véri-

table forme d'amour au même titre que l'hétérosexualité ».

Alertée, la direction a promis des mesures mais n'a quasiment pas réagi et, quand elle l'a fait, cela a été très maladroit : un simple rappel à la loi a été fait en mentionnant à peine le sujet – le terme « orientation sexuelle » n'a été mentionné qu'une fois, timidement, et l'identité de genre n'a pas été évoquée, noyée dans un discours généraliste sur le respect des différences.

Devant l'absence de réaction, et après de nombreuses sollicitations de la direction et de la présidence de l'IUT qui sont restées sans réponse, Anna indique saisir la Défenseuse des Droits. Ce climat a eu des conséquences graves sur sa santé mentale et physique, et a fait chuter drastiquement son assiduité et ses résultats académiques, initialement excellents.

# L'ANGLE MORT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Plusieurs témoignages décrivent des faits qui ont eu lieu dans des établissements d'enseignement privé. L'actualité de ces dernières années a montré que ces établissements peuvent être très contestables dans leur vision des questions de genre, d'orientation sexuelle et dans leur manière de traiter les situations problématiques. Ainsi, l'affaire des violences sexuelles sur les élèves de l'établissement Notre-Dame-de-Bétharram<sup>5</sup> ou encore les témoignages sur la culture très fortement LGBTIphobe du lycée privé parisien Stanislas<sup>6</sup> ont montré que ces établissements préféraient largement étouffer la moindre situation signalée, au détriment de la santé des élèves victimes de ces agissements.

De fait, bien que l'enseignement public n'échappe pas à la reproduction des comportements LGBTIphobes que l'on observe dans le reste de la société, des politiques publiques sont mises en place, ou du moins des intentions sont formulées, afin de lutter contre ces comportements. Le Ministère de l'Éducation nationale publie des circulaires à destination des établissements scolaires qui donnent des orientations sur certaines thématiques, comme l'écriture inclusive (bannie par le gouvernement d'Edouard Philippe) ou la prise en compte de l'identité de genre. Ces circulaires ne garantissent pas une situation idéale dans les établissements publics, mais donnent tout de même un cadre sur lequel s'appuyer. Cependant, elles s'appliquent à l'enseignement public, mais l'enseignement privé en est dispensé, qu'il soit lié à l'État par un contrat ou non.

La Défenseure des Droits<sup>7</sup> relève ainsi que les établissements privés disposent par conséquent d'une plus grande latitude dans le traitement de la thématique de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. L'enseignement privé catholique, organisé par le biais du Secrétariat Général de l'enseignement général, a produit ses propres

orientations en matière d'identité de genre. Ces « Éléments de discernement » publiés en 2023 rappellent le cadre légal en vigueur et donnent des éléments pratiques afin de guider les équipes éducatives. Néanmoins, ce document fait référence à des notions comme la « complémentarité entre les sexes » et « l'altérité entre les femmes et les hommes », qui risquent de renforcer les stéréotypes de genre auprès des élèves. De plus, ces recommandations n'ont pas la force d'une circulaire ministérielle et les établissements sont donc libres d'appliquer les recommandations comme ils le souhaitent, ce qui soumet les élèves aux aléas des convictions des équipes pédagogiques. Cela aboutit in fine à ce que des élèves soient exposés à des propos LGBTIphobes de la part des équipes éducatives, comme au lycée de l'Immaculée Conception à Pau, qui a fait l'objet d'un rapport d'inspection (gardé secret par les gouvernements successifs) dont les principaux éléments sont rapportés par *Mediapart*<sup>8</sup>. Cet établissement a par exemple permis en 2024 à l'évêque monseigneur Aillet de tenir une conférence obligatoire pour les élèves durant laquelle il a tenu un discours transphobe et homophobe. Il est à noter que cet établissement privé est par ailleurs sous contrat avec l'État, mais qu'il contrevient très régulièrement à ses obligations dans ce cadre.

Face à cette situation, la Défenseure des Droits recommande, dans sa décision-cadre n°2025-112 relative au respect de l'identité de genre des personnes transgenres, que les établissements privés se réfèrent au « code de l'éducation et aux circulaires du Ministère de l'Éducation nationale qui constituent un socle de bonnes pratiques ».

5 D. Perrotin, A. Rouget, « Notre-Dame-de-Bétharram : un établissement hors de tout contrôle », *Mediapart*, 2025, [\[En ligne\]](#)

6 C. Eveno, « Un climat "homophobe et raciste" : les conclusions du rapport d'inspection sur le collège Stanislas auraient été falsifiées », *L'Humanité*, 2025, [\[En ligne\]](#)

7 C. Hédon, *Décision-cadre du Défenseur des droits n°2025-112 relative au respect de*

*l'identité de genre des personnes transgenres*, 2025, [\[En ligne\]](#)

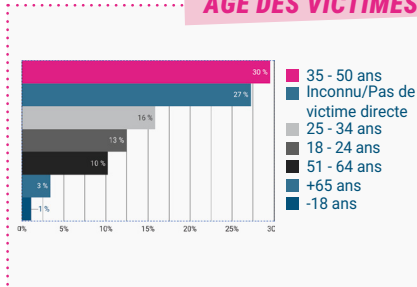
8 PERROTIN, David et ROUGET, Antton, *Mediapart*, "Un rapport révèle les graves dérives du lycée privé de l'Immaculée-Conception à Pau", 2025, [\[En ligne\]](#)

## POLICE PARTOUT, JUSTICE NULLE PART

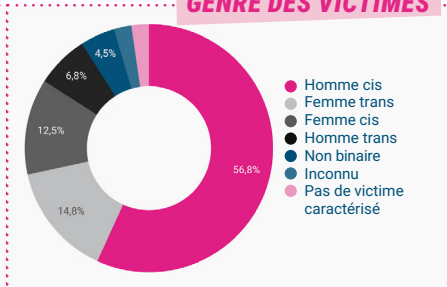
Sur les 1 771 témoignages de LGBTIphobies recensés par SOS homophobie en 2025, 88 concernent la police, la justice ou la gendarmerie, soit 5 % de cas. Dans plus de la moitié des cas, les victimes sont des hommes cis. Dans plus de la moitié de cas également, la LGBTIphobie concerne une minoration par la police, la justice ou la gendarmerie d'une situation LGBTIphobe vécue par une victime. Dans plus d'un tiers de cas,

il s'agit même d'un refus de plainte de la part de la gendarmerie ou de la police. Mais les forces de l'ordre ou la justice peuvent aussi elles-même être les auteurs de LGBTIphobies : cela représente un quart des cas recensés. Dans la moitié de cas, ces LGBTIphobies émanant de la police, de la gendarmerie ou de la justice provoquent un mal de vivre chez les victimes.

### ÂGE DES VICTIMES

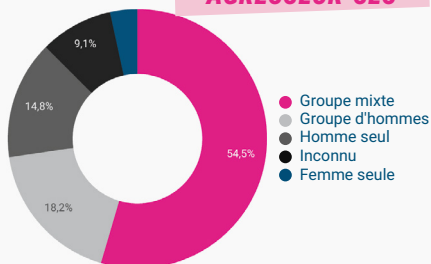


### GENRE DES VICTIMES

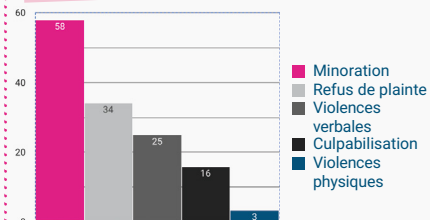


**« LES HOMOSEXUELS  
POSENT UN PROBLÈME  
D'INSALUBRITÉ »**

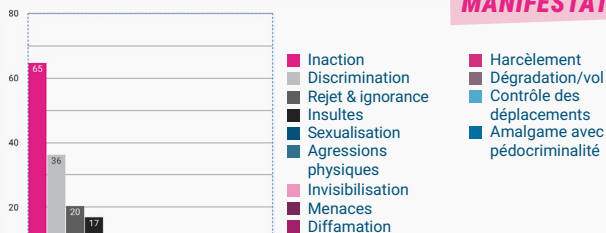
## AGRESSEUR·SES



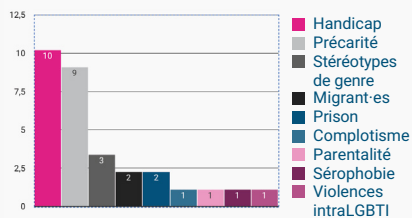
## MANIFESTATION SPÉCIFIQUES (EN%)



## MANIFESTATIONS (EN%)



## AUTRES CONTEXTES (EN%)



## NOMBRE DE CAS

88

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## REFUS DE PLAINTE ET MINORATION, UNE RÉCEPTION DES LGBTIPHOBIES À ÉCHELLE VARIABLE

L'immense majorité des victimes de LGBTIphobies ne porte pas plainte : il est estimé que seulement 4 % de victimes d'actes anti-LGBTI portent plainte<sup>1</sup>. Ce chiffre s'explique notamment par la méfiance ressentie envers la police et la gendarmerie : les victimes craignent de ne pas être prises au sérieux, que leur demande de plainte soit refusée - ce qui est interdit par la loi - que le caractère LGBTIphobe soit ignoré, ou que la gravité de la situation soit minorée. Cette méfiance se confirme malheureusement par les témoignages reçus par SOS homophobie : **Dylan** et **Matthieu**, jeune couple victime d'agressions verbales homophobes, de dégradations et de cambriolages, vivent cloîtrés dans leur appartement. Alors qu'ils ont été les victimes d'une agression physique les ayant conduits à l'hôpital, la police a refusé de prendre leur plainte sous prétexte « qu'il n'y avait pas assez de personnel » et leur a dit de repasser plus tard. Tandis qu'**Anna**, une femme trans, passe devant une agence de voyage, elle entend des employé·es commenter son apparence et se demander « si elle était un homme ou une femme ». Quand elle contacte la police pour porter plainte, elle se voit répondre que les faits n'étaient pas « suffisamment graves ». Des formations ont été mises en place pour permettre aux forces de l'ordre de savoir comment accueillir les personnes victimes de LGBTIphobies - SOS homophobie intervient notamment auprès des gendarmes ; et ces formations permettent une amélioration de la prise

en charge des victimes. Ainsi, dans les gendarmeries, il y a en plus des formations, un·e référent·e diversité ; mais il reste toujours une partie des forces de la gendarmerie qui n'est pas à niveau en terme d'accueil et de prise en charge des personnes LGBTI.

## LA LGBTIPHOBIE, TOUJOURS PRÉSENTE DANS LES RANGS DES FORCES DE L'ORDRE

Il arrive aussi que des membres des forces de l'ordre commettent eux-mêmes des violences LGBTIphobes. Il peut s'agir de violences verbales, comme les gendarmes qui ont contrôlé **Abel** dans sa voiture sur une aire de repos et lui ont dit que « les homosexuels posaient un problème d'insalubrité » sur l'aire. Il peut aussi s'agir de menaces, comme l'a vécu **David** quand lui et son ami **Amin** ont été arrêtés par la police dans leur voiture, traités de « tarlouzes » et accusés d'être « arrachés ». Amin a été amené derrière la voiture par des policiers pendant que leur collègue menaçait David en lui disant qu'il allait « le tirer dans sa cellule », tout en agitant des menottes devant son visage. David a même eu peur qu'il l'agresse physiquement. Quand David a demandé pourquoi la caméra et le micro du policier n'étaient pas activés, il s'est vu répondre de « fermer sa gueule ». Il peut aussi s'agir de violence physique, comme l'a vécu **Baptiste**, un homme gay qui, alors qu'il se promenait avec un ami, a été arrêté, et menotté sur le capot de la voiture. Il a été touché de « très près » par le policier lors de la fouille, ce qu'il vit comme une intrusion, puis jeté en cellule, sans aucun motif.

<sup>1</sup> Ministère de l'Intérieur, "Légère progression des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2024", interieur.gouv.fr, [len.ligne1](#).

## LA JUSTICE, UNE PROTECTION INSUFFISANTE POUR LES PERSONNES LGBTI

Bien que les lois en France soient dans l'ensemble protectrices des personnes LGBTI, il y a des problèmes dans l'application de ces lois, notamment car les moyens nécessaires ne sont pas déployés à cette fin<sup>2</sup>.

Rappelons également qu'en France, pour changer la mention de genre à l'état civil il faut présenter sa demande au tribunal judiciaire et fournir des « preuves » que le genre sous lequel on vit n'est pas celui reconnu dans les actes d'état civil. Il faut également être majeur pour faire cette demande. Ce processus lui-même est LGBTIphobe, car c'est une instance judiciaire qui reconnaît (ou pas) la validité de la demande : quand **Camille** a voulu faire modifier son changement de genre à l'état civil, elle a été convoquée au tribunal, et la greffière qui prenait note de la séance n'a pas retranscrit avec précision ce qui était dit : au lieu d'écrire : « Camille "refuse de payer lae psychologue indiquée afin d'attester ma dysphorie de genre », elle a écrit uniquement « refus de consulter l'experte requise ». La procureure a dit à Camille qu'elle ne sentait pas son consentement libre et éclairé dans sa décision. Camille a été convoquée deux mois après l'audience : sa requête étant remise en cause. Un avis médical n'est pourtant pas nécessaire pour obtenir un changement de genre à l'état civil. SOS homophobie demande que la mention de genre, mal nommée « de sexe » dans la loi, soit supprimée de l'état civil et de tous les documents officiels; milite en faveur d'un changement d'état civil entièrement libre et gratuit, en application du principe

d'autodétermination - comme cela se fait déjà dans certains pays comme le Danemark.

Quand un acte LGBTIphobe arrive devant la justice, il arrive aussi que les magistrat-es refusent ou enlèvent la circonstance aggravante d'une violence ou d'une discrimination « en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ». Cette circonstance, quand elle est reconnue, permet de prononcer une peine plus importante ; mais quand elle est supprimée, cela accélère le traitement du dossier car il permet de passer en comparution immédiate. Ainsi, alors qu'**Ewan** a été attaqué à la sortie d'une boîte de nuit, son avocate a demandé la requalification de l'attaque en agression homophobe, mais le parquet l'a refusé. Le fait de retirer les circonstances aggravantes d'une violence ou d'une discrimination « en raisons de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre » est problématique; la LGBTIphobie n'est plus qualifiée comme telle et n'est donc pas enregistrée dans les statistiques, ce qui donne moins de visibilité aux LGBTIphobies.

Les prisons peuvent être un lieu de LGBTIphobies, de la part de codétenus - tel **Hugo**, placé à l'isolement à la suite de tensions et agressions homophobes de la part de codétenus - ou du personnel - comme **Félix**, qui reçoit des insultes homophobes de la part d'un surveillant. Mais c'est l'organisation même des lieux de détention qui n'est pas toujours propice au respect des personnes LGBTI. Ainsi **Noé**, un homme trans, est incarcéré dans une maison d'arrêt dédiée aux femmes. Il est en permanence mégenré par les agents pénitentiaires, bien qu'on lui donne accès à son traitement hormonal. Cette situation rend son incarcération

extrêmement angoissante et difficile à vivre pour lui. Il ne se rend plus au parloir car les situations de fouille exacerbent sa détresse. Bien qu'un document spécifique aux personnes LGBTI en prison ait été rédigé par le Ministère de la Justice, celui-ci reste insuffisant, notamment car la plupart des bonnes pratiques restent au bon vouloir des agent-es<sup>3</sup>. ▲

<sup>3</sup> OIP, "Référentiel LGBT+ en prison : un petit pas sur un long chemin", [oip.fr](https://oip.fr), 2024, [En ligne]

**« LES ENFANTS NE VEULENT PLUS LA VOIR »**

## TÉMOIGNAGES

**Nathan**, un homme gay dans la trentaine, rapporte des traitements inacceptables de la part de la police et de la justice consécutifs à ses plaintes relatives à des viols multiples de la part de plusieurs individus quand il avait entre 8 et 18 ans. Quand il a voulu porter plainte, il a été bien accueilli par la police, mais la procureure a classé le dossier car il y avait 17 prévenus, et elle lui demandait de nommer les coupables. Terrorisé à l'idée de représailles potentielles, il a refusé de donner les noms et la plainte a été classée sans suite. Il a aussi été violé par deux pompiers et quand il s'est rendu au commissariat, la police a refusé de prendre sa plainte, la psychologue du commissariat a mis en doute ses propos et dit qu'elle ne pouvait rien faire pour lui. Il a alors contacté le Défenseur des Droits et eu un rendez-vous qui s'est très mal passé avec une déléguée régionale, qui a remis en cause ses déclarations et a indiqué qu'elle ne ferait rien. Nathan précise que la déléguée du Défenseur des Droits est l'épouse d'un officier de police judiciaire et est citée sur des forums pour des comportements racistes et discriminants. Il a donc fait un signalement au Défenseur des Droits.

Une Cour administrative d'appel a confirmé la décision d'une commune d'héberger un enfant transgenre, **Darius**, dans un dortoir réservé aux filles au nom du principe de non-mixité tel qu'interprété par la collectivité. Darius, un jeune homme transgenre, est suivi médicalement par un-e spécialiste, et a obtenu la modification de son prénom à l'état civil. Lors de son inscription à un séjour de vacances organisé, la ville avait toutefois décidé de l'héberger dans le

dortoir des filles, invoquant les règles de séparation entre filles et garçons.

**Georges**, un homme de 73 ans, victime de harcèlement et de propos homophobes de la part de son voisin, qui est également son propriétaire, dans une petite ville du Nord. Il se souvient que peu de temps après son déménagement, il avait reçu des amis, et que le propriétaire lui avait demandé « Vous êtes gay ? Parce que je vois souvent des hommes rentrer chez vous. » Georges a déjà déposé huit plaintes contre son voisin en un an et demi, notamment pour des agressions, mais attend toujours des nouvelles de la Justice. Il en vient à perdre confiance en l'institution et se demande si son bourreau n'est pas « protégé » : « Son avocat est le bâtonnier d'une ville voisine. » Il a également lancé une pétition qu'il a envoyée à la mairie. Il a l'impression de ne plus avoir de solution. Il espère trouver les ressources financières pour déménager, même s'il aime bien sa maison actuelle.

## TÉMOIGNAGES

**Tania** est une femme trans d'une quarantaine d'années vivant dans une grande ville de l'ouest de la France. Elle a commencé sa transition assez récemment et rencontre des difficultés : quand son ex-femme a appris sa transition, elle a demandé à ce que la garde de leurs enfants lui soit retirée au motif que « les enfants ne sont pas bien », et « les enfants ne veulent plus la voir », demande qui lui a été accordée par le juge aux affaires familiales. Tania n'est autorisée à voir ses deux enfants que dans des conditions très précises. Elle est scandalisée par cette décision du juge et cherche à avoir un nouveau jugement qui lui permettra de voir ses enfants dans de meilleures conditions.

**Pascal et Dominique** sont en couple et sont la cible d'attaques homophobes répétées : tags sur leur maison et véhicule, intrusion à leur domicile avec saccages, courriers menaçants, et autres dégradations. Chaque fait a donné lieu à un dépôt de plainte et l'ouverture d'une enquête.

Malgré le travail sérieux de la gendarmerie (analyses ADN, expertise graphologique, investigations approfondies), ils viennent d'apprendre que l'affaire a été classée sans suite par le Procureur de la République, laissant l'auteurice ou les auteurices libres d'agir à nouveau. Cette décision les inquiète profondément : ils vivent dans la crainte constante de nouvelles agressions, d'autant que ces personnes connaissent manifestement leurs habitudes et leurs horaires. Au-delà de leur cas personnel, ils considèrent avoir un devoir de communication : témoigner pour se défendre, mais aussi pour toutes celles et ceux qui, victimes de discriminations et de violences similaires, n'ont pas la possibilité ou les moyens de se faire entendre.

## SOPHIE

**Sophie** appelle SOS homophobie à la suite à de l'agression d' **Ewan**, son fils de 19 ans. Il sortait de boîte de nuit et rentrait chez lui dans une petite ville de Bretagne quand il a été insulté par un ancien camarade de classe dans la navette qui le ramenait, puis pris en chasse et frappé. Ewan s'est réfugié auprès d'un groupe de jeunes, ce qui a fait cesser l'attaque. Il a eu trois jours d'Incapacité Totale de Travail (ITT) et, par conséquent, a raté son essai d'emploi saisonnier - sans mentionner les impacts psychologiques. Ewan a porté plainte et l'agresseur a été convoqué pour comparaître au tribunal de police pour violences ayant entraîné une ITT inférieure à 8 jours. L'avocate d'Ewan a demandé à requalifier l'agression en acte homophobe, ce qui a été refusé par le parquet. Le prévenu est également venu accompagné d'un avocat. Il est ressorti du procès qu'il avait déjà été condamné dans le passé pour vol et usage de stupéfiants. Les témoins (le groupe de jeunes qui était à proximité de l'agression) ont attesté les faits même s'ils les ont probablement un peu minimisés afin, de se couvrir contre tout soupçon de non-assistance à personne en danger. En effet Ewan déclare avoir subi quatre coups de poing tandis que les témoins n'en déclarent qu'un seul. Le prévenu a déclaré ne pas se souvenir clairement des faits, expliquant qu'il était très fatigué cette nuit-là. En outre, le procès a fait ressortir qu'Ewan était déjà harcelé à l'école par le même individu depuis la 4<sup>e</sup>. Le prévenu a nié les accusations dont il faisait l'objet. Le procureur a requis 60 heures de

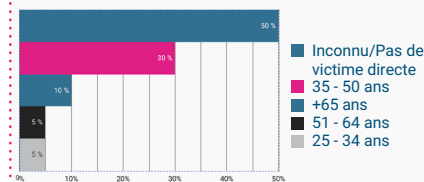
Travaux d'Intérêt Général (TIG). Le prévenu a usé de sa possibilité de refuser le TIG invoquant le début de son nouveau CDI. L'avocat a argué que son client était de retour sur le droit chemin (CDI, paternité etc.). Finalement, le prévenu n'a écopé que d'une amende de 400 euros. Sophie estime que la sanction est très inférieure au préjudice subi par son fils, sans compter la possibilité que le prévenu se déclare insolvable.

# REPRÉSENTANT·ES ET REPRÉSENTÉ·ES EN DANGER

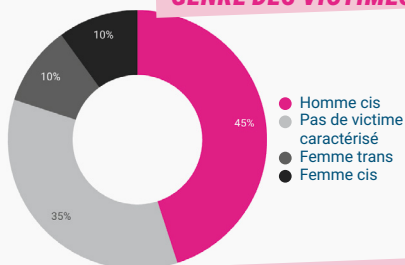
En 2025, 20 cas de LGBTIphobie recensés par SOS homophobie sont liés au champ politique, soit 1 % de l'ensemble des cas. Bien que limités en nombre, ils témoignent de dynamiques inquiétantes : une importante gayphobie, représentant 40 % des cas, mais aussi et surtout le développement d'une transphobie d'une rare violence dans les mêmes proportions. Comme les années précédentes, les témoignages mettent en

avant - en lien avec l'actualité électorale - la place majeure de la figure du/ de la maire et de l'élu.e local, qu'il soit victime ou agresseur.e. Ils soulignent également la place d'un activisme conservateur. Enfin, plus d'un quart des cas sont liés aux rhétoriques « complotistes » visant les « lobbys LGBTI » et se propagent majoritairement en ligne, internet étant vecteur de 41 % des témoignages.

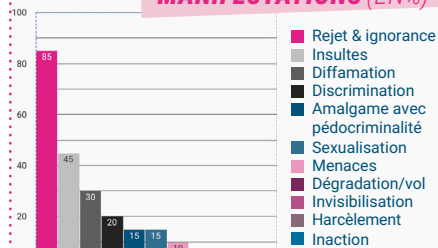
## ÂGE DES VICTIMES



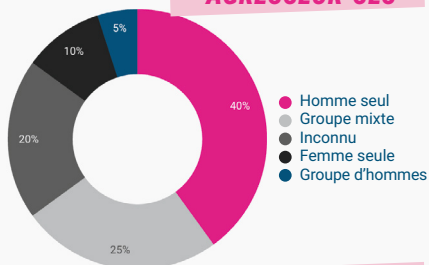
## GENRE DES VICTIMES



## MANIFESTATIONS (EN%)



## AGRESSEUR·SES

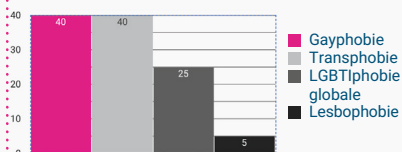


## NOMBRE DE CAS

20

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## LGBTIPHOBIE (EN%)



## LGBTI ET POLITIQUE : UN CLIMAT HOSTILE À L'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE

À la veille des élections municipales de 2026, les témoignages reçus révèlent l'impact néfaste des violences LGBTIphobes sur l'expression politique. En 2025, la diffusion du documentaire *Homo en politique*<sup>1</sup> a montré les difficultés rencontrées par des élu·es et candidat·es LGBTI (qui représentent parfois des formations politiques hostiles aux droits LGBTI). Si ce traitement médiatique tend parfois à dépolitiser les enjeux structurels au profit de trajectoires individuelles, il aura permis d'aborder l'obstacle démocratique majeur que sont les discriminations LGBTIphobes en politique.

Ces difficultés touchent à la fois les candidat·es et les élu·es, comme le rapportent plusieurs témoignages tels que celui d'**Aymeric**, candidat aux municipales dans le Nord, qui mentionne les multiples insultes homophobes propagées par de faux comptes Facebook, depuis l'annonce de sa candidature. Cette situation fait écho à des cas plus médiatisés tels que le retrait de la candidature de l'élue écologiste les-bienne **Sabrina Decanton** à Saint-Ouen, ou les menaces de mort visant **Marc Lorand-Brionne** en raison de son homosexualité à la suite de sa candidature à Valframbert. Les témoignages illustrent également la forte transphobie qui touche les élu·es et candidat·es. Les insultes transphobes sur les réseaux sociaux touchant la candidate aux municipales du Havre **Axelle Richard** (LFI) en sont un exemple : « C'est quoi ce truc à gauche ? C'est Axelle ou Richard ? ». La transphobie est à l'ori-

gine de la démission de **Marie Cau**, ancienne maire du village de Tilloy-lez-Marchiennes, fatiguée par la haine et la diffamation dont elle a été victime. Ces exemples témoignent d'atteintes LGBTIphobes à la démocratie, modèle dont le principe fondamental est l'égalité et sans lequel elle ne peut tenir ses promesses.

## DES RESPONSABLES POLITIQUES ENTRE SILENCES ET VIOLENCES

La LGBTIphobie n'est pas uniquement un poids pour les élu·es et aspirant·es élu·es, elle l'est aussi pour le/la citoyen·ne qui peut voir sa parole et sa place dans la société bafouées par celles et ceux qui sont censés la représenter. En effet, si 2025 fut l'année du vote de la loi de réhabilitation des victimes de la pénalisation de l'homosexualité entre 1945 et 1982 ou encore de l'inauguration d'un mémorial pour les victimes homosexuel·les de la déportation à Paris, de nombreux témoignages dénoncent encore et toujours les propos et comportements d'élú·es de la République. Pour **Marc**, élu municipal corse de 68 ans, c'est lors de réunions avec les autres élu·es que les violences surviennent. Ce dernier, alors en vacances, est la cible de brimades lancées par l'adjoint au maire disant qu'il est « parti se faire enculer ». Marc indique que ces stigmatisations ne sont pas nouvelles, le maire du village ayant déjà vanté la parité du conseil car il est composé selon lui de « 4 hommes, 4 femmes... et même un homo ! »

Face aux positions actuelles ou passées d'un gouvernement dont le chef, Sébastien Lecornu (RE) s'est dit

<sup>1</sup> J.-B. Marteau, R. Saint-Cricq, *Homos en politique, le dire ou pas ?*, 2025, Documentaires société.

autant exaspéré par le « communautarisme gay »<sup>2</sup> que par l'homophobie sans jamais présenter d'excuses réelles et tout en s'entourant de figures de mouvements catholiques ultra conservateurs proches de la Manif pour tous, de nombreux. ses citoyen.nes ne se sentent pas représenté.es. Des témoignages dénoncent les réticences des élu.es à reconnaître les violences LGBTIphobes telles que le harcèlement à l'origine du suicide de **Caroline Grandjean-Paccoud**, alors directrice d'une école élémentaire dans le Cantal (voir chapitre *Lesbophobie*) et à agir contre ces violences. **Laure** s'indigne ainsi de l'attitude et du silence des élu.es du département et des responsables politiques : « Caroline est morte depuis quelques jours, et l'on continue de parler des dernières festivités de villages, des vide-greniers, des peintres du dimanche, des concours de pétanque... ». La figure du.de la maire est également souvent mise en cause, que cela soit du fait de propos à caractère homophobe ou bien de prises de décisions discriminatoires. **Marcel**, habitant d'un petit village de l'Aude, rapporte les propos et discriminations de son maire et de ses adjoints au sujet d'un couple de restaurateurs homosexuels : « J'ai souvent entendu quand ils parlent du restaurant "chez les pédés". Ils font tout pour qu'ils partent allant jusqu'à des injustices. » De plus, les propos rapportés tels que ceux de l'adjoint du maire de Nice Gaël Nofri (HOR) dans *Nice Presse*<sup>3</sup>, sur son refus de célébrer des unions homosexuelles, témoignent d'un positionnement conservateur, articulé autour d'une supposée « dérive woke » et d'une conception traditionnelle du mariage excluant les individus LGBTI.

## POLITIQUE ET INSTRUMENTALISATION : ENTRE MENACE ET INACTION COUPABLE

En décembre 2025, Jean-Philippe Tanguy, député Rassemblement national, a surpris en assimilant Marine Le Pen à une icône LGBTI. Cette citation n'est pourtant pas anodine et instrumentalise la cause LGBTI au profit d'un parti dont des élus ont des remarques, des positions et des votes contraires aux droits LGBTI. L'extrême-droite reste une menace pour les droits des personnes LGBTI : ainsi, au Parlement européen, le Rassemblement national a voté contre une résolution visant à protéger et reconnaître les personnes LGBTI+ dans l'Union européenne<sup>4</sup>. De plus, des cas individuels témoignent de dérives LGBTIphobes au sein du parti : en juin 2025 sont ressortis les écrits homophobes de la députée Caroline Parmentier (RN) dans le *Journal Présent* et sur X : « Le fanatisme délirant des activistes gays n'a plus de limite. » Il en est de même concernant, Virginie d'Orsanne, latête de liste RN des municipales de Fougères, réinvestie en 2026, qui a été épinglée pour des propos tenus sur X en 2016 qualifiant notamment une campagne de prévention contre le VIH/SIDA mettant en scène des couples homosexuels de « propagande idéologique abominable ». La prise de position de Jean-Philippe Tanguy peut être interprétée comme s'inscrivant dans une stratégie de pinkwashing, procédé de communication mettant en avant une bienveillance envers les personnes LGBTI pour engendrer des gains en termes d'image et de réputation sans pour autant agir en conséquence. Cela s'inscrit dans une démarche plus

<sup>2</sup> M. Turcan, « "Le communautarisme gay m'exaspère" : Sébastien Lecornu rattrapé par d'anciennes déclarations », Médiapart, 025, [En ligne] 3 R. Boisaubert, « "La dérive woke n'a pas de prise à Nice. Ici, on défend nos traditions" : Gaël Nofri à Nice-Presse », Nice Presse, 2025, [En ligne] 4 Parlement européen, « Procès-verbal - Résultat des votes par appel nominal », 13/10/2021, Strasbourg, [En ligne]

large dans laquelle on trouve l'homophobie, qui désigne l'instrumentalisation des revendications LGBTI à des fins racistes, xénophobes et islamophobes (voir chapitre *Un regard sur l'homophobie* du rapport annuel 2025). Si le pinkwashing peut n'être qu'une instrumentalisation opportuniste et électoraliste de la cause LGBTI, utilisée par de nombreux partis pour convaincre l'électorat, il peut aussi servir à dissimuler des positionnements et votes bien réels. Ce procédé n'est pas l'apanage des partis d'extrême droite : alors que la candidature de Rachida Dati (LR) à la mairie de Paris a été marquée par une vidéo dans le Marais où elle s'affiche comme proche des minorités LGBTI et des enjeux de la discrimination, l'ex-ministre aurait, devant témoin, dénoncé le « club des homosexuels » et une « conspiration gay » menée par Gabriel Attal (RE) et Pierre-Yves Bournazel (HOR) pour lui faire perdre les élections<sup>5</sup>. De l'autre côté du spectre politique des municipales parisiennes, Sophia Chikirou (LFI), épinglée en 2023 pour avoir qualifié des journalistes de « tafioles de merde », a été défendue par Éric Coquerel lors de sa campagne, ce dernier qualifiant le dérapage de « second degré »<sup>6</sup>, relativisant ainsi la dimension homophobe de tels propos.

Quant aux partis au pouvoir, là encore les stratégies de communication sont souvent en décalage avec les avancées concrètes qui tardent à se matérialiser. Alors que SOS homophobie appelle dans son *Livre rose*<sup>7</sup> à la fin de la ségrégation sexuée à l'état civil, l'absence d'évolutions législatives et l'inaction sous la présidence d'Emmanuel Macron, qui, en 2022, se présentait comme défenseur des minorités, sont coupables et irresponsables. ▲

## TÉMOIGNAGES

Deux messages anonymes reçus par **Marc Laurent-Brionne**, élu de l'Orne<sup>8</sup>:

Tu n'as rien compris bouffon toi tu continues toujours et tu vas perdre avec ta liste d'arsouille, d'escrocs et d'incapable tu vas perdre avec un doigt dans le cul bien profond mais ça ça doit te plaire

Marc Laurent Brionne on sait que tu es dans l'opposition et on sait aussi que tu essaies de monter une liste pour te présenter aux élections municipales, mais pour qui tu te prends ! tu es incompetent tu es qu'un suceur de bite une tarlouz on veut pas un maire pd sur la commune on t'en empêchera.

**« LE PEUPLE FRANÇAIS  
DOIT SE LIBÉRER DE  
TOUS CES DINGOS ! »  
FLORIAN PHILIPPOT**

<sup>5</sup> Service France, Le Nouvel Obs, « Dati accrochée à son ministère, Ruffin « ira »... Retrouvez les indiscretions du « Nouvel Obs », 2026, [En ligne] <sup>6</sup> Chez Pol, Libération, « Chez Pol Pour Eric Coquerel, le dérapage homophobe de Sophia Chikirou était du "second degré" », 2025, [En ligne] <sup>7</sup> Livre Rose, Corpus 2022 des revendications de SOS homophobie, [En ligne] <sup>8</sup> M. Turcan, « "Le communautarisme gay m'exaspère" : Sébastien Lecornu rattrapé par d'anciennes déclarations », Médiapart, 2025, [En ligne]

## FLORILÈGE DE PROPOS :

« Mon orientation sexuelle est évoquée comme un obstacle à ma candidature et à une éventuelle victoire » **Sabrina Decanton**, candidate des Écologistes à Saint-Ouen

« RIP les femmes au Havre, LFI vous remplace par des travelos. » Propos tenus sur X après la candidature d'**Axelle Richard** au Havre

« Attal... c'est comme anal... tout dans le cul... », « Une salope, Attal », « Marine Le Pen est 10 millions de fois supérieure à cet individu mal dans sa peau » Propos tenus sur un groupe Facebook à la gloire de **Jordan Bardella**

« bravo et on vous honore madame OWENS de dire la vérité sur ses pourri de pédéras tes on devrait les castré ses salopards en place de la concorde devant tous le peuple français », « Pour résumer Jupiter est une homo et vie en couple avec Jean Mi le transgenre :) Quelle honte pour la France et quel bel exemple ! », « Personnellement j'y crois à 100% **Brigitte et un trav et un sale chien** » Commentaires sous une vidéo Youtube concernant les propos complotistes de **Candace Owens** sur la soi-disant transidentité de **Brigitte Macron**.

« C'est bien gentil de présenter les homosexuels comme des gens parfaitement normaux dont la sexualité serait parfaitement épanouie s'ils n'étaient pas persécutés. » **Bruno Nougayrède**, candidat aux municipales de Perpignan

« Je ne suis pas opposé à une union entre deux personnes du même sexe, mais le mot "mariage" porte

une symbolique particulière liée à une institution religieuse laïcisée par la République, fondée sur la procréation. Je reste persuadé que l'on aurait pu éviter d'humilier une partie des Français en optant pour une union distincte du mariage. » **Gaël Nofri**, adjoint au maire niçois

**Caroline Parmentier** dans des articles pour Présent, publiés entre 2010 et 2012, ayant refait surface en 2025 suite à la publication de Médiapart<sup>9</sup>: Sur l'interview de **Catherine Deneuve** dans *Têtu* : « La plus grande liberté, pédophile, zoophile, nécrophile, SM, incestueuse, du moment qu'elle reste dans la sphère privée ? »

Sur le VIH : « Sida : la contamination "incontrôlée" des homosexuels masculins »

Sur la Pride : « Entre les grandes Zoa qui se roulaient des patins ou montraient leurs fesses, l'ambiance cage aux folles [...], l'outrance et les détails répugnants étaient cette année encore au rendez-vous. Au milieu de revendications pour élever des enfants ! »

<sup>9</sup> R. Boisaubert, « "La dérive woke n'a pas de prise à Nice. Ici, on défend nos traditions" : Gaël Nofri à Nice-Presse », Nice Presse, 2025, [\[En ligne\]](#)

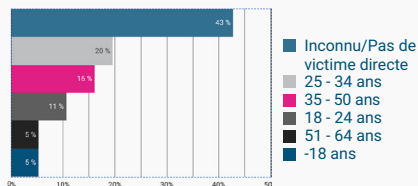
« **RIP LES FEMMES AU HAVRE, LFI VOUS REMPLACÉ PAR DES TRAVELOS.** »

PROPOS TENUS SUR X APRÈS LA CANDIDATURE D'AXELLE RICHARD, FEMME TRANS ET COCHEFFE DE FILE LFI AU HAVRE

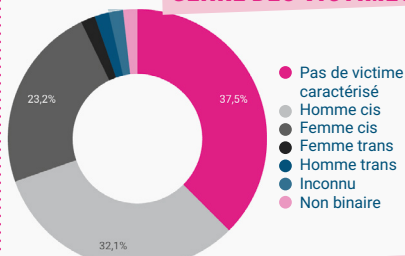
# RELIGION

## QUAND CROYANCE RIME AVEC IGNORANCE

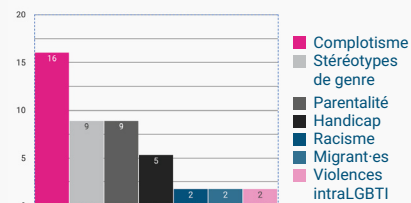
### ÂGE DES VICTIMES



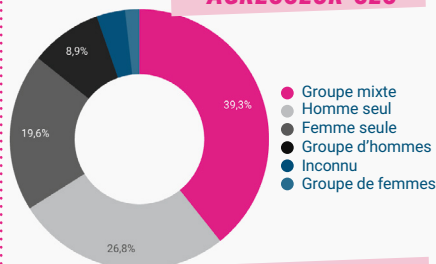
### GENRE DES VICTIMES



### AUTRES CONTEXTES (EN%)



### AGRESSEUR·SES

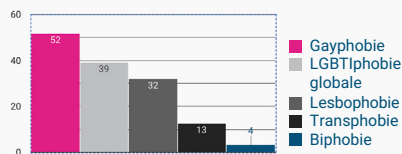


### NOMBRE DE CAS

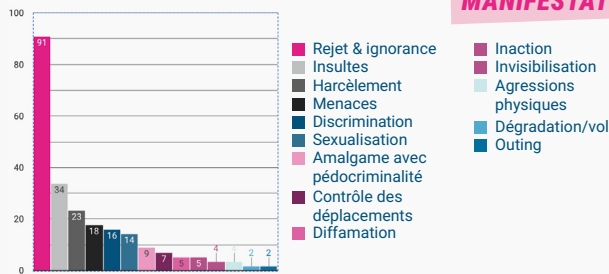
56

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

### LGBTIPHOBIE (EN%)



### MANIFESTATIONS (EN%)



En 2025, SOS homophobie a reçu 56 témoignages de LGBTIphobie liés aux religions. Ces situations se caractérisent très majoritairement par du rejet ou de l'ignorance, qui concernent plus de 90 % des cas, une proportion nettement supérieure à la moyenne observée, tous contextes confondus. Les insultes sont présentes dans un tiers des situations, le harcèlement dans près d'un quart des cas, et les menaces dans près d'un témoignage sur cinq.

Dans 43 % des situations, la thématique religieuse s'articule avec d'autres dimensions : le complotisme, les stéréotypes de genre ou les questions de parentalité. Les LGBTIphobies liées aux religions se manifestent pour un tiers des cas en ligne, pour un autre tiers au sein de la famille ou de l'entourage proche, et sont associées à des situations de mal de vivre dans plus d'un quart des témoignages.

## LGBTIPHOBIE ASSUMÉE ET DÉCOMPLEXÉE

Deux grands types de situations se distinguent : celles où l'agresseur-se est inconnu-e de la victime et celles où il existe un lien préalable – familial, amical ou communautaire.

Lorsqu'il n'y a pas de relation antérieure, les agressions peuvent être directement dirigées contre une personne identifiée. Elles se manifestent alors par du rejet, des insultes, voire du harcèlement, notamment en ligne. Ainsi, **Jessica** une jeune femme lesbienne et croyante témoigne de messages haineux reçus sur Instagram et Discord : « Tu n'es ni ma sœur ni chrétienne. Tu es un démon. » Dans les lieux publics également, la simple visibilité peut suffire à déclencher une agression : dans le métro, deux per-

sonnes sont insultées et prises à partie par des propos injurieux : « Pédé » ; « Avec vous, on est condamné-es à l'enfer. » Dans d'autres cas, les témoignages visent à signaler des discours ou des contenus LGBTIphobes qui ne sont pas directement dirigés contre la personne qui alerte. Il peut s'agir de commentaires sous des publications, d'articles en ligne, de vidéos YouTube, de sites internet ou encore d'événements et de groupes à caractère religieux. Les thématiques récurrentes

« **BRÛLEZ EN ENFER** »

sont le rejet de l'homosexualité au nom de la religion, la dénonciation d'un supposé « lobby LGBT », l'affirmation de la nécessité de l'hétérosexualité pour fonder une famille, ou encore la promotion des thérapies de conversion.

Un témoin signale par exemple une vidéo YouTube faisant l'apologie de ces pratiques, invitant à « écouter Dieu » pour être « remis dans le droit chemin ». Un autre alerte sur une association d'inspiration chrétienne qui exclut volontairement les familles homoparentales, au nom d'une prétendue « complémentarité des sexes », présentée comme le fondement exclusif de la famille.

## QUAND L'AGRESSION VIENT DE L'ENTOURAGE

Lorsque l'agresseur-se connaît la victime, les situations sont souvent particulièrement violentes. Elles viennent de la famille, des proches ou de la communauté religieuse, et s'inscrivent fréquemment dans une volonté explicite de faire changer la personne concernée.

Ainsi, **Clara** témoigne des violences subies après que son père a découvert sa relation avec une autre femme : coups, insultes, menaces de mort, puis obligation de lire le Coran pour

contrer ce qu'il qualifie de « maladie grave ». Dans un autre cas, un père dit vouloir « chasser le démon » et tente d'éloigner son fils de son copain. Ailleurs, c'est l'ensemble d'une communauté religieuse qui cherche à modifier ou à réprimer l'orientation sexuelle d'une personne après un outing au sein de sa paroisse.

Pour rappel, les thérapies de conversion, et plus globalement les pratiques, les comportements ou les propos répétés visant à modifier ou

### « J'AI L'IMPRESSI D'ÊTRE ENTRE LES DEUX ET DE DEVOIR CHOISIR »

à réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, peuvent être punies de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Mais surtout, elles ont des impacts dans le temps long, car elles ont des effets sur la santé physique et/ou mentale de la personne, sur sa capacité à suivre des études, à obtenir et/ou garder un travail...

## UN REJET AUX CONSÉQUENCES PROFONDES

Ainsi, ces paroles et ces actes ne sont pas sans conséquences pour les personnes LGBTI, surtout quand celles-ci sont elles-mêmes croyantes ou fortement ancrées dans leur culture religieuse. Il en résulte souvent de grandes difficultés à concilier identité religieuse et orientation sexuelle ou identité de genre.

**Ivan** jeune homme gay croyant exprime ainsi l'impasse dans laquelle il se trouve : incapable de concilier foi et orientation amoureuse, il a l'impression qu'il ne pourra jamais « avoir une vie normale » et se sent contraint de choisir entre les deux. Cette ten-

sion rend également les coming in et coming out particulièrement complexes. La notion de péché plane et empêche de considérer son identité comme acceptable, tant pour soi que pour l'entourage : « Je n'arrive pas à m'assumer, [...] parce que j'ai peur. Déjà, pour ma religion. Et aussi peur de ne plus être accepté par ma famille. »

Dans certains cas, le harcèlement et la pression religieuse conduisent à une remise en question profonde de soi. **Sarah**, après des injonctions répétées de son entourage, en vient à croire qu'elle est « redevenue hétérosexuelle ». Un autre appelant envisage de « trouver une femme et d'avoir un enfant » pour correspondre aux attentes familiales et sociales, estimant qu'il doit être un « vrai » homme, marié et père, pour être accepté.

Ces témoignages illustrent combien, aujourd'hui encore, les croyances religieuses peuvent être instrumentalisées pour justifier le rejet, la violence et la négation des identités LGBTI, entraînant des conséquences durables sur la santé mentale et le parcours de vie des personnes concernées. ▲

## « C'EST CONTRAIRE À MA RELIGION »

## TÉMOIGNAGES

**Guy**, homme cis gay d'une quarantaine d'années, nous contacte pour nous demander conseil. Il souhaite porter plainte contre sa mère, qui le harcèle par téléphone. Celle-ci lui assène des insultes homophobes de manière répétée et lui déclare que l'homosexualité est « une maladie psychiatrique », qu'il vit dans le péché, et que les homosexuels ne vivent pas longtemps.

**Maria** en questionnement sur son genre, est très investie dans sa paroisse. Certain-es membres tiennent des discours discriminatoires envers les personnes LGBTI. Elle essaie d'y répondre, mais constate son impuissance lorsque, par exemple, certain-es entretiennent la confusion entre homosexualité et pédocriminalité.

**José** nous partage un article<sup>2</sup> dans lequel Marine Rosset témoigne de ce qui l'a poussée à démissionner de la présidence des Scouts et Guides de France : elle a été harcelée sur les réseaux sociaux et a reçu des messages souhaitant sa disparition. « Il ne faut pas être dupe, la critique sur mon engagement politique était souvent un moyen de me critiquer sans évoquer mon homosexualité », dit-elle dans l'article. « Je suis en colère, notamment parce qu'on a parfois pu remettre en cause ma foi, du fait de mon homosexualité. C'est blessant. »

**« UNE FAMILLE HOMOSEXUELLE N'EST PAS ACCEPTABLE : DIEU EST CONTRE CELA »**

**Théa et Frédéric** ont été témoins de LGBTIphobies dans une association chrétienne. L'affiche de la Pride a été retirée, qualifiée de « diabolique », de même que l'événement organisé par le « lobby LGBTQIA+ », dont l'association ne partage pas les valeurs.

**Jean** a suivi une formation dispensée par une église protestante. Le pasteur a fait des rituels pour chasser divers esprits, dont des « liens d'âme » chez les personnes homosexuelles ayant été en couple. Il a aussi affirmé qu'« un enfant a besoin d'un père », avec pour seule référence la famille hétéro. Jean est interpellé par cette dynamique sectaire, et pense les dénoncer auprès de la Miviludes<sup>3</sup> (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

**Nathan** a la quarantaine. Il est de confession musulmane. Un jeune homme voyant ses pin's arc-en-ciel hurle : « Starfoullah ! Y a un gay dans le métro !! » Nathan a appelé la police pour qu'elle intervienne, sans succès. Il ne pense pas porter plainte, car il a vécu de mauvaises expériences avec la police dans le passé.

**Léa** est collégienne dans un établissement privé catholique. Elle témoigne du climat LGBTIphobe qui y règne : au quotidien, elle entend des insultes homophobes normalisées, elle assiste à des jeux où les perdants sont traités de gay, etc. Elle a aussi été outée par une camarade de classe. Elle rapporte une conversation où le chef d'établissement, en réponse au fait qu'elle trouve l'Église catholique peu ouverte, car refusant

<sup>2</sup> Le Monde avec AFP « La présidente des Scouts de France, Marine Rosset, démissionne, "en colère" face aux critiques la visant », Le Monde, 6 août 2025, [\[en ligne\]](#). <sup>3</sup> Ministère de l'Intérieur, « Informer la Miviludes d'une dérive sectaire », [\[en ligne\]](#).

## TÉMOIGNAGES

le mariage aux couples de même sexe, a fait comprendre que cela lui semblait parfaitement normal. Ce climat est très difficile à vivre.

**Emma**, lycéenne, nous appelle en détresse : sa copine, **Inès**, a fait une tentative de suicide. Son acte est lié à la découverte de leur relation par sa famille, qui, en réponse, l'a changé d'école pour les éloigner. La famille d'Inès lui fait subir des pressions pour mettre fin à la relation. Inès vit d'autant plus mal la situation que, étant de confession musulmane, elle pense qu'être avec une femme, « c'est mal ». L'écouter propose à Emma de se rapprocher du personnel médical du lycée, et lui communique le numéro national de prévention du suicide (3114), ainsi que celui de Shams France, une association française qui vient en aide aux personnes LGBTI vivant en France et ayant des origines maghrébines et moyen-orientales.

**Guy**, demandeur d'asile d'origine africaine, a environ la quarantaine. Il nous contacte pour avoir du soutien dans sa démarche. Ce dernier est pasteur, il a été exclu et a reçu des menaces de la part de son église en raison de ses positions en faveur des personnes homosexuelles. Il est venu en France pour être libre de vivre sa foi en gardant sa conviction sur l'amour de Dieu pour tous·tes sans exception.

**« IL Y A D'AUTRES PROBLÈMES PLUS GRAVES »**

## JÉRÉMIE

**Jérémie**, choqué, nous rapporte une conversation sur un forum. Elle concerne le témoignage d'un homme gay qui souhaite se convertir à l'islam et aborde le fait qu'il se sent « sale » par rapport à sa sexualité et à sa foi. Ce dernier demande conseil. La majorité des réponses sont extrêmement homophobes et/ou transphobes. Ainsi, l'homosexualité et/ou la transidentité seraient « une maladie nauséabonde », un « problème psychologique », « une maladie mentale », « une déviance »... Son orientation sexuelle et amoureuse serait due à « des traumatismes liés à son passé », à « un viol », ou encore à l'alimentation – des théories complotistes. Il est considéré que l'homosexualité serait contraire à l'islam : « Allah nous dit clairement que c'est une pratique interdite et méprisable. Il a même détruit un peuple entier pour ça. » Des amalgames sont faits entre homosexualité et pédocriminalité. On lui dit que pour pouvoir entrer dans l'islam, il doit d'abord « guérir ». Des thérapies de conversion et des traitements sont évoqués, dont « la castration chimique ». Certaines réponses disent que s'il résiste à « ses pulsions », alors c'est bon. Cet avis n'est pas partagé par d'autres, qui pensent qu'être homosexuel, même abstinent, est un péché. Jérémie s'indigne de la violence des propos et de l'absence de modération sur le forum.

# LES PERSONNES LGBTI FACE AUX RELIGIONS :

## DES RESSOURCES POUR CHEMINER, SOUTENIR ET SE RASSEMBLER

Les rapports entre religions et identités LGBTI sont souvent marqués par des tensions, notamment lorsque des discours religieux sont mobilisés pour justifier des exclusions ou des violences symboliques. Toutefois, de nombreuses initiatives associatives œuvrent à concilier foi, spiritualité et respect des identités LGBTI. Ces espaces constituent des ressources essentielles pour les personnes en questionnement, en rupture avec leur institution religieuse ou en recherche d'un cadre spirituel inclusif.

La liste suivante, non exhaustive, recense des associations françaises issues des trois grandes religions monothéistes. Les présentations sont issues des communications publiques des associations concernées.

### DES INITIATIVES CHRÉTIENNES INCLUSIVES

- **Chrétiens inclusifs** accompagne les chrétiens LGBTI et leurs alliés dans une démarche spirituelle respectueuse de leurs identités<sup>4</sup>.
- **Devenir Un en Christ** propose un soutien spirituel aux chrétiens homosexuels souhaitant articuler foi et orientation sexuelle<sup>5</sup>.
- **D&J Arc-en-ciel**, association chrétienne LGBTI, propose des espaces de parole, de soutien et de réflexion collective<sup>6</sup>.
- **Magdala**, anciennement Comité de la juve, est une association féministe et inclusive qui milite pour l'égalité et la justice au sein de l'Église catholique<sup>7</sup>.
- **Reconnaissance** s'adresse spécifiquement aux parents de personnes homosexuelles, en leur offrant un espace d'écoute et d'accompagnement<sup>8</sup>.

### POUR LES PERSONNES MUSULMANES LGBTI

- **Shams France** œuvre à la défense des droits des personnes LGBTI originaires du Maghreb et du Moyen-Orient, vivant en France, en articulant accompagnement, plaidoyer et lutte contre les discriminations<sup>9</sup>.
- **Wassla** est une association inclusive, destinée aux personnes LGBTI issues du monde arabe, proposant des espaces de dialogue et de soutien communautaire<sup>10</sup>.

### POUR LES PERSONNES JUIVES LGBTI

- **Beit Haverim** est une association dédiée aux personnes juives LGBTI. Elle propose des temps communautaires, culturels et spirituels favorisant la visibilité et l'inclusion des personnes LGBTI au sein du judaïsme<sup>11</sup>.

### TABLE RONDE « LGBT ET RELIGIONS : LE CHEMIN DE LA CONCILIATION »

Dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition de la Semaine des fiertés 2024, une table ronde intitulée « LGBT et religions : le chemin de la conciliation » a été coorganisée par SOS homophobie, la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et la MJC du Vieux Lyon.

Cette rencontre a réuni Ludovic-Mohamed Zahed, imam engagé et fondateur de CALEM Institut, Josué Ferreira, rabbin de la Communauté juive libérale Shéma Kolenou de Montpellier, et Sylvaine Landrivo, théologienne catholique féministe. Les échanges ont porté sur trois axes principaux : y a-t-il des critères excluants pour faire partie de la communauté des croyant-es ? Les textes et les institutions religieuses sont-elles discriminantes ? Transgression des péchés : pourquoi certains sont retenus aujourd'hui alors que d'autres ont été mis de côté ?<sup>12</sup>

4 Chrétiens inclusifs, « Présentation de l'association », [\[en ligne\]](#). 5 Devenir Un en Christ, « Notre mission », [\[en ligne\]](#). 6 D&J Arc-en-ciel, « Accueil », [\[en ligne\]](#). 7 Magdala – Association catholique féministe, « Qui sommes-nous ? », [\[en ligne\]](#). 8 Reconnaissance, « Accueil et accompagnement des familles », [\[en ligne\]](#).

9 Shams France, « Nos actions », [\[en ligne\]](#). 10 Wassla, « Présentation », [\[en ligne\]](#). 11 Beit Haverim, « L'association », [\[en ligne\]](#). 12 SOS homophobie Lyon, Table ronde « LGBT et religions : le chemin de la conciliation », 2024, [\[en ligne\]](#).

## LA PAROLE À...

**Célia** (prénom d'emprunt) est membre de SOS homophobie. Lesbienne et chrétienne, elle a accepté de livrer son témoignage.

**Peux-tu nous raconter ton parcours personnel en tant que personne LGBTI croyante ? Comment as-tu concilié ton identité avec ta foi ?**

J'ai fait mon coming in avant de devenir croyante, car je n'ai pas grandi dans une famille religieuse. Ce coming in a été progressif : en déconstruisant, grâce au féminisme, j'ai compris que je n'étais pas obligée d'être en couple avec des hommes, et surtout que ce n'était pas ce que je voulais.

Ma foi, je l'ai découverte plus tard, chez les Scouts unitaires de France, en tant que cheffe. Au contact de personnes chrétiennes, j'ai réalisé que cette spiritualité faisait profondément écho à ma vision de la vie. Le fait de ne pas avoir grandi dans une famille chrétienne m'a sans doute protégée : on ne m'avait pas transmis d'homophobie internalisée liée à la religion. Pendant longtemps, concilier mon identité et ma foi n'a posé aucun problème. Dans mon groupe scout, puis lors de ma préparation à la première communion, j'ai évolué dans des espaces bienveillants. Les difficultés sont arrivées plus tard.

**Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?**

La première conséquence concrète de l'homophobie religieuse a été l'obligation de me cacher. Ma copine et moi étions engagées chez les scouts, et il était impensable que les familles soient au courant de notre relation. La situation est devenue beaucoup plus violente avec la personne qui m'accompagnait pour la première communion, puis la confirmation, un prêtre en formation. Progressivement, son attitude est devenue manipulatrice : il remettait en question mon vécu, minimisait ma relation et posait des questions très intrusives sur ma sexualité. Dans le même temps, le prêtre de ma paroisse, pourtant très inclusif, a été accusé de violences sexuelles. Cette accu-

mulation a été extrêmement violente : j'ai perdu toute confiance dans l'institution de l'Église et j'ai arrêté de m'impliquer. En revanche, cela n'a jamais entaché ma foi, que j'ai toujours distinguée de l'institution.

**Comment interprètes-tu les textes religieux souvent perçus comme incompatibles avec les identités LGBTI ?**

Pour moi, parler d'incompatibilité n'a aucun sens. Les textes les plus violents se trouvent dans l'Ancien Testament. Or, Jésus remet en question cette vision d'un Dieu punitif. Dans le Nouveau Testament, il n'y a pas de condamnation des personnes LGBTI : le message central est un message d'amour.

Jésus s'entoure de personnes marginalisées, transgresse les lois religieuses de son époque et incarne une figure profondément progressiste. Aujourd'hui, l'Église reconnaît elle-même que des éléments se sont perdus dans les traductions bibliques. Mais il y a aussi eu des choix, faits par des hommes, qui ont servi à structurer une domination à une époque où la religion faisait office de cadre social et juridique.

**As-tu trouvé du soutien et quels conseils aimerais-tu transmettre ?**

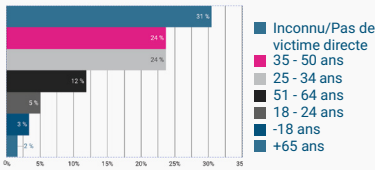
Oui, je suis entourée de croyant-es pour qui ce n'est pas un problème et qui me répètent qu'on a notre place dans l'Église aussi. Cela me donne de l'espoir, non pas dans l'institution, mais dans l'Église en tant qu'ensemble de personnes. Je suis convaincue qu'il existe bien plus de croyant-es ouvert-es que ce que le discours dominant laisse penser. Aux personnes LGBTI croyantes, je dirais d'abord de séparer la foi de l'institution. La foi est intime et personnelle : personne ne peut nous la retirer. Ensuite, il est essentiel de s'entourer de croyant-es LGBTI ou allié-es. Enfin, il faut se rappeler que les personnes LGBTI croyantes existent et qu'elles sont nombreuses. Parfois, il suffit de déplacer son regard pour comprendre que l'on n'est pas seul-e.

# QUAND LE SOIN DEVIENT UNE ÉPREUVE

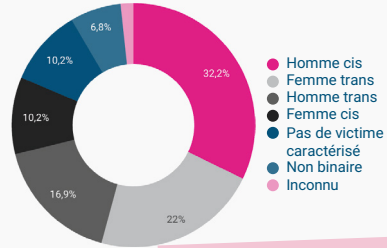
En 2025, l'association a recueilli 59 cas de LGBTIphobie dans le contexte « Santé », où près de la moitié rapportent des faits de transphobie. Ces

situations se manifestent principalement par du rejet et de l'ignorance (71%), des discriminations (41%) et des insultes (20%).

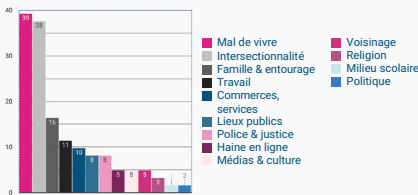
## ÂGE DES VICTIMES



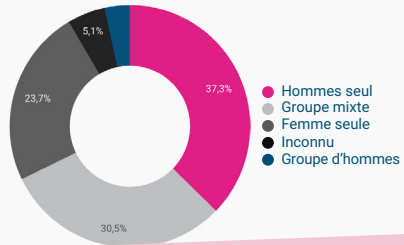
## GENRE DES VICTIMES



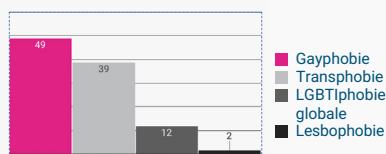
## CONTEXTES (EN%)



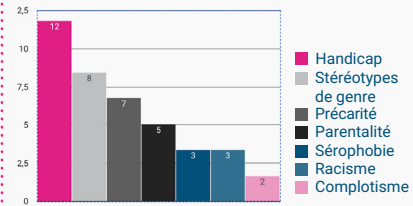
## AGRESSEUR·SES



## LGBTIPHOBIE (EN%)



## AUTRE CONTEXTES (EN%)

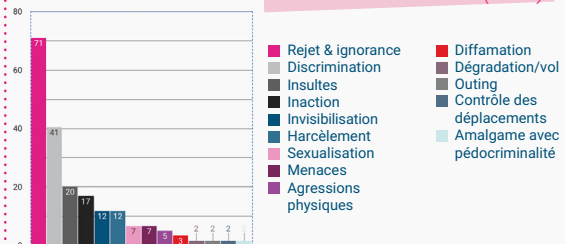


## NOMBRE DE CAS

59

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## MANIFESTATIONS (EN%)



## CACHEZ CE CORPS QUE JE NE SAURAI VOIR

Le secteur de la santé expose les personnes LGBTI à des discriminations importantes. En 2025, 41 % des cas de LGBTIphobie recensés par SOS homophobie dans ce contexte se manifestent par des discriminations. Elles se traduisent notamment par des refus de soins de la part des médecins. **Manon**, une femme trans ayant récemment réalisé une vaginoplastie, nous rapporte des faits qui se sont produits lors d'une visite aux urgences gynécologiques. Au moment de l'auscultation, le médecin urgentiste lui demande : « C'est quoi, ça ? Un faux vagin ? Comment ça a été fabriqué ? Avec un bout d'intestin ? » Le gynécologue lui indique alors qu'il n'a pas les compétences pour gérer ce « genre de cas », et refuse de lui prodiguer des soins. La jeune femme est choquée par cette interaction, et quitte l'hôpital sans avoir reçu ni soin ni solution pour son problème médical. Bien que le refus de soins en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre soit passible de sanctions disciplinaires, pécuniaires<sup>1</sup> et/ou pénales, certain-es médecins continuent à discriminer des personnes de la communauté LGBTI. Il est, en effet, difficile de prouver l'attitude discriminatoire d'un-e professionnel-le de la santé sans preuve tangible.

Au-delà des conséquences directes, et potentiellement graves, sur la santé physique et mentale des patient-es, les refus de soins discriminatoires peuvent également entraver la possibilité pour les couples LGBTI de fonder une famille. **Laura** et **Élodie**, nous expliquent qu'après avoir contacté un cabinet gynécologique dans le cadre d'une démarche PMA<sup>3</sup>, on leur a proposé un nombre inférieur de cré-

neaux qu'aux couples hétérosexuels. Le secrétariat leur a confirmé que les médecins privilégient la prise en charge de couples hétérosexuels.

En France, alors même que le système de soins se veut exemplaire, l'accès réel à ceux-ci demeure profondément inégal et discriminant pour de nombreuses personnes LGBTI. Dans certains territoires marqués par la désertification médicale<sup>4</sup>, mais aussi au sein de certaines structures de santé, l'accès aux soins reste un privilège conditionné à la conformité aux normes sociales et de genre. Les refus de soins, les parcours médicaux entravés, les violences médicales et les discriminations (en particulier à l'encontre des personnes trans et intersexes et des minorités sexuelles) compromettent directement l'intégrité physique et mentale des personnes concernées. Ces pratiques, loin d'être marginales, exposent les individus à des retards de prise en charge, à une dégradation de leur état de santé et à une détresse psychologique accrue, tout en alimentant la peur du système de soins et de l'isolement. Elles constituent une atteinte grave à la dignité humaine et une négation des principes mêmes d'égalité, de solidarité et de respect qui sont supposés être le fondement du système de santé français. La remplaçante du médecin habituel de **Sasha**, une personne non binaire qui suit un traitement PrEP<sup>5</sup>, a refusé de renouveler son ordonnance, sous prétexte qu'elle n'a pas les compétences pour prescrire ce traitement. Ce retard de prise en charge n'est pas anodin, et expose potentiellement Sasha au VIH sans la protection optimale à laquelle iel a droit. Iel s'inquiète pour la suite de son traitement médical.

<sup>1</sup> Défenseur des droits, « Fiche pratique à destination des professionnels de santé. Discriminations : les refus de soin », 2018, [\[en ligne\]](#).

<sup>2</sup> Assurance maladie, « Comment porter plainte en cas de refus de soins discriminatoire ? », Ameli, 2026, [\[en ligne\]](#).

<sup>3</sup> PMA : procréation médicalement assistée.

<sup>4</sup> En 2024, six millions de Français n'avaient pas de médecin traitant et 87 % du territoire était classé en désert médical. Voir : Gouvernement, « Le pacte du gouvernement pour lutter contre les déserts médicaux », site officiel, 2025, [\[en ligne\]](#).

<sup>5</sup> La PrEP (pré-exposition prophylaxie) empêche le virus du VIH de se développer et de se fixer dès son entrée dans le corps, ce qui permet à la personne de rester séronégative. Voir : Plateforme prévention sida, « La PrEP : le traitement préventif pour les personnes très exposées au VIH », [\[en ligne\]](#).

## SANTÉ MENTALE ET LGBTIPHOBIE DES MILIEUX PSY

En 2025, l'association a recueilli un nombre important de témoignages qui mentionnent des propos déplacés, voire discriminatoires, de la part de professionnel·les de la santé mentale. **Guillaume** subit un harcèlement généralisé dans plusieurs sphères de sa vie. En souffrance, il décide de se faire suivre par un professionnel d'un centre médico-psychologique (CMP). Le psychologue qui le reçoit déclare : « Ce n'est pas normal d'aimer les hommes », ce qui constitue une violence verbale supplémentaire.

Les acteurs du secteur de la santé mentale ont un rôle important à jouer dans la vie de personnes déjà fragilisées. Les études scientifiques s'accordent sur le fait que la population LGBTI rencontre plus fréquemment des problèmes de santé mentale que la population générale. Une étude de 2025, compilant les résultats de 60 études internationales, révèle que les troubles de stress post-traumatique touchent entre 10,3 % et 35,7 % des personnes bisexuelles, et jusqu'à 64,3 % des personnes transgenres<sup>6</sup>. À titre d'exemple, pour la population générale, ce chiffre est estimé à 1 à 2 %<sup>7</sup>. L'auteur de cette étude explore plusieurs facteurs associés à ces troubles de stress post-traumatique, notamment : la discrimination, la barrière à l'accès aux soins, les discours transphobes, etc.

Dès 2003<sup>8</sup>, le psychologue Ilan Meyer a développé le concept de stress minoritaire, qu'il l'explique ainsi : « Le stress minoritaire renvoie au stress supplémentaire auquel sont exposés les individus appartenant à des catégories sociales stigmatisées, du fait de leur position sociale. » Les discriminations recensées, plus particuliè-

rement dans un contexte de santé, par SOS homophobie viennent alimenter ce mal-être profond.

Pour que le système de santé français soit plus accessible et sûr pour les minorités sexuelles et de genre, l'association SOS homophobie porte les revendications suivantes<sup>9</sup>:

- Elle demande que les politiques de santé publique incluent les personnes trans et les différentes orientations sexuelles.

- Elle demande la suppression de la clause de conscience des gynécologues pour l'avortement, et appelle à la vigilance contre toute tentative d'en instaurer une pour la PMA.

- Elle demande la mise en œuvre effective de la formation des professionnel·les de la santé et du médico-social sur les enjeux touchant spécifiquement les personnes LGBTI.



<sup>6</sup> William Peraud-Berthelot, Hugo Fournier, Marie Hasdenteufel, Bruno Quintard, « Prevalence and associated factors of post-traumatic stress disorders among LGBTQ+ adults: a systematic literature review », BMC Public Health, 2025, [lien ligne](#).

<sup>7</sup> Haute autorité de santé, « Évaluation et prise en charge des syndromes psychotraumatiques : enfants et adultes », note de cadrage, 2020, [lien ligne](#).

<sup>8</sup> Ilan H. Meyer, « Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay, and bisexual populations: conceptual issues and research evidence », Psychological Bulletin, 2003, [lien ligne](#).

<sup>9</sup> SOS homophobie, Livre rose, [lien ligne](#).

## TÉMOIGNAGES

**Younès** est un homme trans. Il donne régulièrement son sang et son plasma, tout en mentionnant qu'il prend un traitement hormonal de substitution. Il se rend alors dans un établissement dédié pour effectuer une donation. Cependant, cette fois-ci, la médecin qui l'accueille refuse son don et s'exclame sur le ton de la surprise : « Les trans ne peuvent pas donner leur sang ni leur plasma ! » La soignante culpabilise Younès pour les précédents dons qu'il a faits, lui faisant comprendre qu'il aurait intoxiqué des personnes innocentes. Il nous indique qu'en Belgique, son traitement hormonal n'a jamais posé de problème. Le jeune homme s'est senti humilié.

**Tom** se rend chez une médecin généraliste pour une douleur à la jambe, à la suite de l'injection de son traitement hormonal. Il explique à la soignante qu'il a réalisé une injection intramusculaire et, avant même qu'il finisse sa phrase, cette dernière l'interrompt : « Le truc d'hormones, là ? » Elle lui demande ensuite s'il est « inquiète ? Inquiet ? Je sais pas, là ». Elle a fini par dire à Tom, sans manquer de le mégenrer, qu'il n'aurait pas dû venir et qu'il lui suffisait de prendre du Doliprane. Tom étant accompagné par sa copine, la médecin conclut le rendez-vous par : « Au revoir, mesdames. »

**Alex** nous contacte pour partager son « dégoût [des] politiques transphobes [...] et du discours antiscientifique et discriminant que régurgitent les

médecins du don du sang ». Il souhaitait donner son sang, donation qu'il a déjà effectuée auparavant, tout en étant sous traitement hormonal de substitution. Lors de l'échange préalable avec la médecin, celle-ci informe Alex que son don est refusé à cause de son traitement hormonal. Surpris, il souhaite comprendre et lui explique que son taux hormonal est comparable à celui d'un homme cis. La docteure lui rétorque alors : « Mais vos hormones ne sont pas naturelles. » Le jeune homme a trouvé l'attitude de la soignante condescendante et culpabilisante. En rentrant chez lui, il a parcouru la littérature scientifique à ce sujet. Il précise : « La décision [de contre-indication au don du sang pour les personnes hormonées] a été prise par un comité de 16 personnes, en quelques heures, sans fondements scientifiques. » Et d'ajouter : « Les arguments sont semblables à ceux utilisés pour refuser les dons des homosexuels jusqu'en 2019. »

## TÉMOIGNAGES

**Karine** se voit prescrire une prise de sang de contrôle par son médecin généraliste. À la lecture de l'ordonnance, celle-ci est surprise de voir la mention « sexe masculin », alors qu'elle a réalisé son changement d'état civil depuis plus de six ans. Elle a vécu de manière violente cet événement, car « il met en lumière la transphobie institutionnelle que vivent les personnes trans, non pas par volonté de nuire, mais par négligence et par ignorance des conséquences d'une telle erreur ». Karine a contacté son médecin pour qu'il corrige l'ordonnance, mais il ne lui a jamais répondu. Au laboratoire d'analyses médicales, le secrétariat a attiré l'attention de la femme sur cette incongruence dans une salle d'attente bondée. Karine réitère le caractère violent de la suite d'événements qu'elle a subis à cause d'une erreur administrative.

Après une séance avec un thérapeute dans le cadre d'une réorientation professionnelle, **Manuel** contacte l'association pour faire part des propos tenus par le thérapeute. Lors de cette séance, Manuel a évoqué son homosexualité. Le soignant a déclaré : « Ça, ça ne devrait pas se savoir », puis a assimilé l'homosexualité à de la pédophilie. Manuel s'est senti vexé et blessé.

**Chloé** est une adolescente admise en hôpital psychiatrique. Elle nous appelle pour signaler des comportements transphobes et misogynes de la part du médecin en charge de son

hospitalisation. Lorsque le soignant a remarqué que la jeune fille portait du vernis, il lui a dit : « Si tu portes du vernis, tu ne sortiras pas d'ici. » Chloé essaie de « rester calme », mais les remarques du médecin sont difficiles à supporter au quotidien.

**Dimitri** est gay et cadre dans un établissement de santé. Au cours d'une réunion à propos des demandes d'admission, deux de ses collègues discutent d'un cas particulier. L'un d'eux refuse une hospitalisation, en affirmant que « l'homosexualité n'est pas une maladie ». L'autre réplique : « Ce n'est peut-être pas psychiatrique, mais cela reste une maladie. C'est contre-nature et un choix, et à ce titre, cela relève bien d'une pathologie. » Dimitri, qui assiste à cette scène, est choqué et quitte la pièce, accompagné par une collègue psychiatre, elle-même lesbienne. Ils ont signalé la situation à leur directeur, mais aucune mesure n'a été prise contre l'auteur des propos homophobes. L'homme nous indique que l'absence de réaction le met en grande difficulté et qu'il ressent un profond malaise à l'idée d'exercer son métier dans ces conditions.

## TÉMOIGNAGES

**Isabel** est infirmière et exerce en CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic). Dans la salle d'attente du centre, un tableau noir avec des craies est mis à disposition de la patientèle. Un soir, une patiente prévient Isabel que le tableau présente l'inscription suivante : « Vive le RN, dehors les pédés de merde. » L'infirmière est choquée par ce message dans un lieu communautaire, et réalisé par une personne que le centre a accueillie et dont iels ont pris soin. Étant elle-même bisexuelle, elle souhaiterait porter plainte et demande de l'aide à l'association. Elle souhaite rappeler à l'auteur du message que les propos homophobes ne sont pas acceptables, d'autant plus dans un centre de soins accueillant de nombreuses personnes LGBTI, afin qu'il prenne conscience de la gravité de son discours, qui est par ailleurs répréhensible par la loi.

**Mathilde** évoque son lesbianisme avec son psychiatre. Elle indique avoir eu du mal à faire son coming out. Le professionnel semble s'énerver : « C'est du passé, les homos qui ne pouvaient pas s'assumer. Maintenant, les jeunes générations peuvent s'assumer dès qu'elles ont conscience de leur homosexualité et ne peuvent pas se refouler. » Mathilde tente de lui expliquer l'homophobie intériorisée dont elle souffrait, mais il refuse de l'écouter. La jeune femme évoque une tentative de coming out auprès de sa mère lorsqu'elle était au lycée. Sa mère lui avait répondu : « Je ne vois pas pourquoi on coucherait avec

un truc en plastique si on peut avoir un pénis en vrai. » La remarque de sa mère l'avait choquée – à l'époque, elle ne s'imaginait pas la sexualité lesbienne –, ce qu'elle explique à son psychiatre. Le professionnel de santé « apprend » alors à Mathilde que, pour la majorité des lesbiennes, la sexualité ne repose que sur des caresses. Mathilde est extrêmement choquée que l'homme, a priori cis et hétéro, se permette de projeter ses représentations de la sexualité lesbienne sur une patiente.

Après avoir subi une agression sexuelle, **Simon** se rend dans un centre hospitalier universitaire (CHU). L'infirmier psy qui le reçoit lui dit simplement de « rentrer chez lui », sans prendre en compte son état émotionnel. Le soignant a également remis en cause son récit ainsi que son consentement. Il est bouleversé par ce qu'il a vécu.

## TÉMOIGNAGES

---

**Sam** se rend au laboratoire d'analyses médicales pour une prise de sang. Le préleveur lui demande s'il est bien « une femme voulant être un homme ». Ne souhaitant pas faire de pédagogie sur la transidentité, il répond par l'affirmative sans expliciter. L'infirmier l'informe que, dans le dossier, son état civil n'a pas été renseigné, car cela relève du protocole lorsque des personnes sont « en cours de transition ». Sam interroge le soignant sur ce que signifie « en cours de transition », puisque son changement d'état civil a été modifié et qu'il est reconnu en tant qu'homme. Après réflexion, le préleveur admet que le dossier de Sam devrait refléter son état civil. Le jeune homme se dit épuisé d'avoir à subir ce genre de remarques. Après avoir réalisé les démarches de changement d'état civil, il pensait ne plus avoir à subir cela.

---

Un patient de **Louis**, infirmier, tient des propos homophobes. Lorsqu'il lui rappelle que ses propos sont punis par la loi, le patient devient alors agressif et le traite de « sale pédé ». Il ajoute : « La société se porterait mieux si vous n'étiez pas là. » L'agression a duré une dizaine de minutes, avant que Louis parvienne à faire sortir l'homme virulent. Il a mis un mois à « digérer » ce qu'il a subi et a finalement décidé de porter plainte.

---

## VANESSA

**Vanessa** est une femme trans. Elle est bénéficiaire de l'ALD (affection longue durée), qui lui permet un meilleur remboursement des soins médicaux dans le cadre de sa transition de genre. Elle fait une demande de simulation de remboursement auprès de sa mutuelle de santé pour une chirurgie intégralement incluse dans son ALD. Sa demande est rejetée par la mutuelle, qui ne chiffre pas l'estimation et argue que l'opération est un acte esthétique. Vanessa fait appel de cette décision, mais cette nouvelle demande est clôturée sans réponse. La femme ne se laisse pas abattre et dépose une troisième demande.

À nouveau, sa demande est refusée, reprenant l'argument de l'opération esthétique, que Vanessa a réfuté en prouvant que cela relève bel et bien de l'ALD. Elle a perdu un temps considérable et n'a pas pu être opérée comme elle l'avait prévu. Depuis, Vanessa n'a plus d'emploi et ne bénéficie plus de la même couverture mutuelle qu'à l'époque de sa demande, ce qui la fragilise financièrement.

Ces refus de la part de la mutuelle ont eu de nombreuses conséquences sur la jeune femme, qui explique que cela devient psychologiquement compliqué. Elle est sous traitement antidépresseur depuis que son opération a été reportée à la suite des manquements de la mutuelle. Elle a monté un dossier auprès du défenseur des droits pour se faire accompagner dans sa procédure contre la complémentaire santé.

# EVARS

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) a polarisé le débat en 2024. L'État a été condamné fin 2025 pour avoir tardé à organiser les séances d'information et d'éducation à la sexualité à l'école telles qu'elles étaient prévues par une loi de 2001. Le tribunal administratif de Paris avait été saisi par le collectif d'associations Cas d'école, regroupant le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie<sup>10</sup>. Le tribunal a constaté que l'État avait failli à son obligation d'organiser les séances éducatives prévues, et ce jusqu'en février 2025. Le tribunal a considéré que l'arrêt du 3 février 2025, venant fixer les nouveaux programmes d'EVARS, ainsi que la circulaire du 4 février 2025 suffisent à démontrer la prise de mesures nécessaires pour pallier les manquements initiaux de l'État. La population doit être éduquée à ces sujets de santé sexuelle, essentiels pour endiguer les cas de MST/IST, qui ont augmenté ces dernières années, notamment chez les jeunes : +41 % de découvertes de séropositivité/VIH chez les 15-24 ans entre 2014 et 2023<sup>11</sup>.

Un sondage Ifop, réalisé en 2023 auprès des 15-24 ans, a démontré le manque de connaissances de ce panel représentatif sur le VIH : 23 % des répondant-es ont indiqué que la prise d'une pilule du lendemain est efficace contre la transmission du VIH ; plus inquiétant encore, 18 % de ces jeunes sont persuadé-es que la prise d'un paracétamol empêche la transmission du virus<sup>12</sup>.

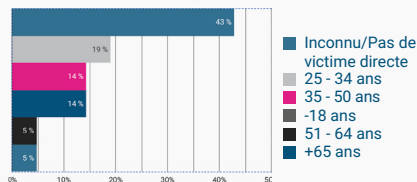
Plus d'un jeune sur deux estime que la transmission du VIH est possible en ayant des relations sexuelles avec une personne séropositive sous traitement. Il nous paraît indispensable de rappeler qu'une personne séropositive sous traitement antirétroviral et dont la charge virale est indétectable ne peut transmettre le virus : « Indétectable = intransmissible<sup>13</sup> ». Les associations concernées ne cesseront de garder un œil sur la bonne mise en œuvre des programmes d'EVARS dans les années à venir. Il est également nécessaire que ces programmes d'éducation à la vie

sexuelle et affective ne soient pas exclusivement tournés vers les hétérosexuel·les, et qu'ils puissent servir à des jeunes LGBTI n'ayant pas d'entourage instruit sur ce sujet, afin qu'ils puissent explorer leur sexualité dans les meilleures conditions possibles.

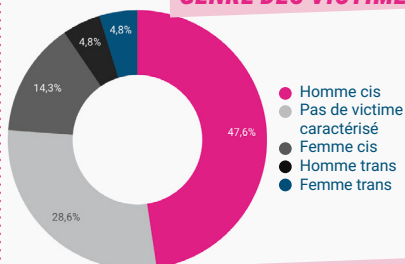
<sup>10</sup> Planning familial, Sidaction, SOS homophobie, « Vingt ans de manquements reconnus : l'État condamné pour son inaction sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) », communiqué de presse, 2025, [\[en ligne\]](#). <sup>11</sup> Amber Kunkel, Émilie Chazelle, Françoise Cazein, Virginie de Lauzun, Étienne Lucas, Stella Laporal, Cheick Haiballa Kounta, Pierre Pichon, Ndeindo Ndeikoundam Ngangro, « Dépistage et diagnostic du VIH et de trois infections sexuellement transmissibles bactériennes chez les jeunes en France, 2014-2023 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2025, [\[en ligne\]](#). <sup>12</sup> Ifop, Sidaction, « Les jeunes, l'information et la prévention du sida », [\[en ligne\]](#). <sup>13</sup> Prévention sida, « "Indétectable = intransmissible" ou "I = I" », [\[en ligne\]](#).

## LA HAINE JOUE COLLECTIF

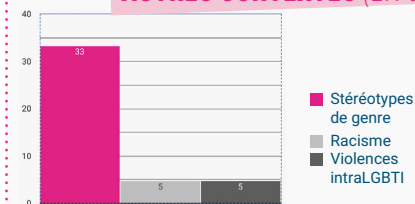
## ÂGE DES VICTIMES



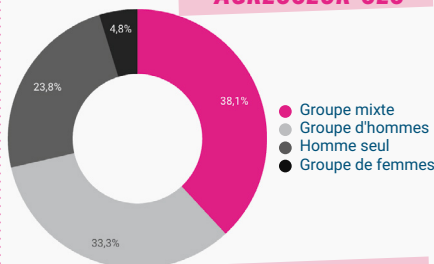
## GENRE DES VICTIMES



## AUTRES CONTEXTES (EN%)



## AGRESSEUR·SES

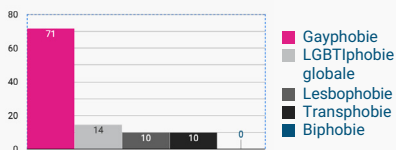


## NOMBRE DE CAS

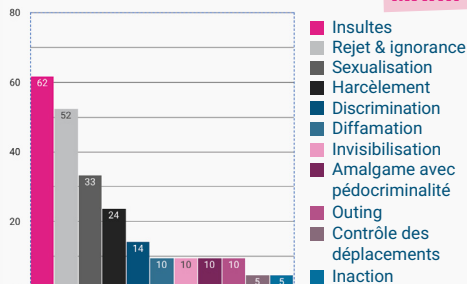
21

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## LGBTIPHOBIE (EN %)



## MANIFESTATIONS (EN %)



Une vingtaine de cas relatifs au contexte du sport ont été signalés à SOS homophobie. Les témoignages font état de manifestations de LGBTIphobies dans des structures sportives amatrices (clubs, salles de sport, matchs locaux) et au niveau professionnel. Les LGBTIphobies semblent bien ancrées sur les terrains de jeu, et provoquent dans 31 % des cas du mal de vivre chez les appelant-es.

## NORMES DE VIRILITÉ

Le sport apparaît comme un espace où les normes de genre sont particulièrement rigides. Beaucoup de témoignages reçus évoquent des commentaires, voire des insultes, sur l'identité des personnes, jugée incompatible avec le sport pratiqué. Dans un club de rugby, un joueur de 40 ans est harcelé après avoir été identifié sur Grindr.

« **JE NE DEVRAIS PAS AVOIR À QUITTER MON CLUB.** »

Un lycéen faisant régulièrement de la boxe entend souvent sur le ring : « On n'est pas des pédés ! » Un danseur classique est insulté de « tapette », de « tarlouze », simplement parce qu'il pratique une discipline qui n'est pas perçue comme masculine. Ces témoignages montrent que les personnes LGBTI n'auraient pas leur place dans ces espaces sportifs qui se définissent comme virils. En ce sens, certaines expériences suggèrent que les LGBTIphobies sont utilisées comme marqueur de la masculinité. Dans ces espaces, l'insulte LGBTIphobe fonctionne comme un outil pour sanctionner tout écart à la virilité dominante. Même les personnes hétérosexuelles peuvent être ciblées, dès lors qu'elles dévient des normes attendues.

Le vestiaire est l'un des lieux centraux de diffusion de ces idées : c'est un espace de suspicion, d'exclusion et

d'accusation d'un prétendu manque de virilité. C'est dans les vestiaires qu'un joueur de football dans un centre de formation subit des moqueries après la découverte d'une photo de lui embrassant un homme. Une collégienne lesbienne est accusée de « mater » les autres filles et se voit interdire l'accès aux vestiaires.

## ARBITRE ABSENT·E

Dans plusieurs cas, les structures sportives ne protègent pas les victimes, qui se retrouvent à la fois exclues et sans soutien. Dans une salle de sport, un adhérent tient des propos à caractère sexuel humiliants et LGBTIphobes sans que le coach ne réagisse. **Arnaud**, rugbyman, est suspendu par son club, qui prétend « le protéger » du harcèlement des autres

joueurs. Un joueur victime de moqueries n'a personne vers qui se tourner : son seul

interlocuteur est son entraîneur, lui-même impliqué dans les moqueries. Le même constat est fait dans un club de pétanque : le président participe aux humiliations. L'absence de réaction institutionnelle renforce le sentiment d'impunité. De même, comme chaque année, nombre de chants homophobes ont été scandés dans les stades. Bien que le cadre réglementaire existe et condamne ces discriminations, son application demeure partielle, voire inexistante. L'interruption symbolique des matchs ne suffit pas à enrayer la répétition des violences<sup>1</sup>. Des joueuses de rugby du Stade français ont dénoncé les propos sexistes et lesbophobes tenus à l'encontre de plusieurs membres de l'équipe, dont une dirigeante, de la part de leur directeur sportif qui, en plus des insultes, « mettrait en place

<sup>1</sup> Mouna El Mokhtari, « Chants racistes, homophobie, sexisme... Pourquoi si peu de matchs de football sont arrêtés », *Le Monde*, 2025, [\[en ligne\]](#).

<sup>2</sup> Valentine Monceau, « Rugby féminin : les Pink Rockets dénoncent des propos lesbophobes au Stade français », *Stop homophobie*, 2025, [\[en ligne\]](#).

un climat de moquerie et de pression constante<sup>2</sup> ».

Les violences ne se limitent pas aux terrains. Dans la gestion de la communication, dans les produits dérivés des clubs, dans les actions symboliques des joueurs, toute forme de LGBTIphobie déjà présente sur le terrain se prolonge en dehors. Des supporters de l'OM vendent des écharpes où sont inscrites des insultes homophobes : « PSG, pédo, sado, gay. » La promotion d'un événement d'échecs exclut les couples de même sexe. Un joueur recouvre le drapeau LGBTI sur son maillot. Au sein d'un centre de formation de coachs sportifs, des propos sexistes et transphobes sont tenus sans que la direction réagisse. Le sport est traversé par des logiques patriarcales fortes, qui poussent les personnes LGBTI sur le banc de touche.

**« TU PORTES DES BALLERINES  
ET DES COLLANTS, TAPETTE.. »**

Les impacts sont majeurs. Après une altercation dans un club, **Ulysse** résilie son abonnement et met un terme à sa pratique sportive. Les effets peuvent aller encore plus loin, du sentiment d'impasse jusqu'aux pensées suicidaires, en passant par l'isolement social. Le sport, censé être un espace d'émancipation et de cohésion, devient pour certaines un lieu d'exclusion et de mise en danger psychologique. ▲

**« LES FEMMES NE SONT  
PAS ÉQUILIBRÉES AU  
NIVEAU HORMONAL »**

## TÉMOIGNAGES

**Ulysse** nous écrit de La Réunion, où il fréquente une salle de sport. Un jour, un adhérent s'est permis de lui demander « s'il préférerait recevoir ou donner », sur un ton moqueur et devant témoins, dont le coach. Ce dernier ne l'a pas recadré et a poursuivi la séance comme si rien ne s'était passé. Après avoir écrit un courrier à la direction de la salle de sport, il a décidé de résilier son abonnement.

**Gabin** est un jeune homme gay. Au lycée, il pratique la boxe avec une amie lesbienne. Iels entendent souvent sur le ring : « On n'est pas des pédés, ici ! », ce que Gabin juge inacceptable.

**André** pratique la danse classique depuis des années. Souvent, à la sortie de ses leçons, il est victime d'insultes, sans raison. Il énumère : « Tapette » ; « Pédé » ; « Tarlouze » ; « Tu portes des ballerines et des collants, tapette ? » ; « Ouh, la petite fille ! » André supporte de moins en moins cette situation : « Cela devient invivable, et ça me brise le cœur, d'autant plus que je ne suis pas homo et que je vis seul. Je suis obligé de m'inventer une vie de couple avec une "pseudo fille". Je pense souvent au suicide, car je souffre de ce préjugé. »

**Jane** est une adolescente scolarisée dans un collège. Elle nous contacte pour exprimer son désarroi et sa fatigue face à une situation de harcèlement lesbophobe qu'elle subit au sein de son établissement. Elle précise assumer pleinement son orientation sexuelle et se sentir à l'aise avec le fait d'être lesbienne. Sa famille la soutient, et elle est entourée de plusieurs amies proches qu'elle considère comme des alliées. Cependant,

plusieurs filles de sa classe propagent des rumeurs à son encontre. Elles la jugent sur ses regards, les qualifiant de « bizarres », lui disent qu'elle est « contre-nature », et l'accusent de « mater » dans les vestiaires. Dès qu'elle discute avec une camarade, des rumeurs circulent selon lesquelles elle serait en couple avec cette personne. Ces mêmes élèves vont jusqu'à lui interdire l'accès aux vestiaires féminins. Ce harcèlement quotidien pèse de plus en plus sur son moral. Bien que l'appelante paraisse dynamique au téléphone, elle confie ressentir une grande fatigue face à la situation. Elle indique avoir contacté la personne référente du harcèlement dans son collège, avec le soutien de ses parents. Toutefois, selon elle, ces dernier·ères ne mesurent pas pleinement la gravité des faits et se contentent, pour l'instant, d'observer l'évolution de la situation.

**Alexis** pratique le football. Il a eu des relations avec des hommes par le passé. Ses collègues footballeurs l'ont découvert, et il est victime depuis lors de brimades. Il a rejoint un centre de formation en région parisienne. Il y a deux semaines, une photo de lui en train d'embrasser un autre homme (une ancienne relation) tombe de son casier. Depuis, il est victime de moqueries quasi quotidiennes de la part des autres footballeurs, mais aussi de l'entraîneur. Alexis est désemparé et ne sait pas quoi faire. Il ne connaît pas la structure du club et ne sait pas à qui il pourrait se référer, son seul contact étant son entraîneur. Une mutation vers un autre club n'est pas possible, surtout en cours de saison. Il répète à de multiples reprises que la situation est très dure à vivre, qu'il ne sait pas à qui se confier.

## TÉMOIGNAGES

« Pendant quelques années, j'étais gay et, depuis, j'ai repris des relations normales. » Il explique qu'une personne extérieure vient régulièrement voir l'évolution des joueurs. Celle-ci a surpris l'appelant en train de pleurer et lui a recommandé notre ligne.

**Thomas** a 74 ans. Il joue à la pétanque dans un club du nord de la France, où la majorité des adhérents du club sont des aînés. Il subit, depuis son inscription il y a dix ans, des remarques sur sa façon de parler, de marcher. « On m'a traité de [Elio] Di Rupo [ex-Premier ministre belge gay]. » Thomas est belge, et ce club est à 10 km de chez lui. « Dernièrement, un adhérent du club m'a traité de "fayot". Je n'ai pas compris ce qu'il voulait dire et il a répété en patois ch'ti : "Chucheu de bites" (suceur de bites). » Quand Thomas a demandé des informations sur les équipes qui vont faire des compétitions, le président du club a répondu : « Toi, on va t'inscrire où tu peux t'inscrire, c'est-à-dire dans les féminines. » Thomas constate les mêmes propos blessants dans les autres clubs. « Je croyais qu'à mon âge, ce genre de harcèlement ne pouvait pas se produire. J'ai décidé de ne plus aller jouer. Je ne sors presque plus de chez moi, je suis dégoûté par les gens. J'ai aussi décidé de commencer une thérapie pour y voir plus clair. »

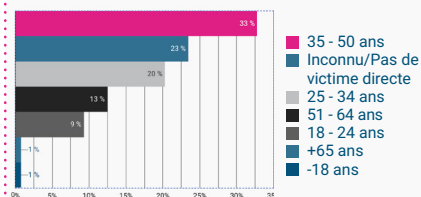
**Christopher** est un homme d'un peu plus de 35 ans qui vit en Savoie. Il est en cours de formation de coach sportif. Il appelle la ligne d'écoute de l'association pour relater les discours qu'il juge discriminants et insultants de la part des formateurs de son école : « Les femmes sont des réceptacles que les hommes ensementent » ; « Les femmes ne sont pas équilibrées au niveau hormonal. » Il a quitté plusieurs fois les cours, compte tenu des propos des formateurs, et il ne va aujourd'hui plus en formation. Il est fatigué, et ne se sent pas capable d'y retourner en raison de l'insécurité qu'il ressent sur place. Il critique également le manque de réaction de la direction, qui lui répond que c'est de l'ordre de « l'opinion et de la sensibilité » de Christopher et des autres stagiaires face à cela. Il se questionne sur l'impact de cette situation, qui dure depuis plusieurs mois, sur son bien-être et sur le suivi de sa formation.

## ARNAUD

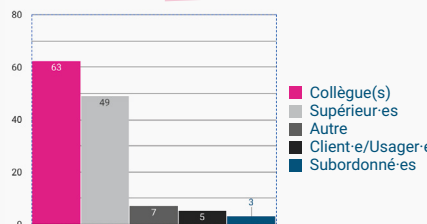
**Arnaud** a 41 ans. Il habite non loin de Paris, et subit du harcèlement homophobe dans son club de rugby local. Sur Grindr, il a vu le profil de deux de ses coéquipiers. Ces derniers « ne s'assument pas et, en repré-sailles, ont propagé des rumeurs » contre Arnaud. À la fois au sein du club et sur les réseaux sociaux, Arnaud a été harcelé : « On ne dort pas avec un pédé dans la même chambre. De toute façon, t'es un pédophile, t'exposes trop ta sexualité. » Des rumeurs propagent l'idée qu'il serait susceptible de prendre des photos de ses coéquipiers nus. Arnaud en a parlé à la direction du club, mais c'est lui qui s'est retrouvé suspendu pendant trois mois pour être « protégé ». Il a également contacté la Fédération nationale de rugby, sans résultat probant. Récemment, il a été contacté sur Grindr par quelqu'un qu'il soupçonne d'être l'un de ses anciens harceleurs. Au bout du fil, l'écou-tant-e de SOS homophobie lui suggère de contacter l'association des avocats gay-friendly, ainsi que des clubs de rugby inclusifs comme le Coq sportif ou les Gaillards. Pour ce dernier point, il dit avec raison qu'il « ne devrait pas avoir à quitter son club ».

# CONTRAT À DISCRIMINATION INDÉTERMINÉE

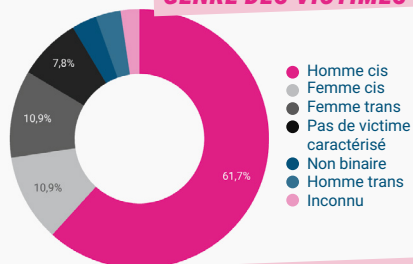
## ÂGE DES VICTIMES



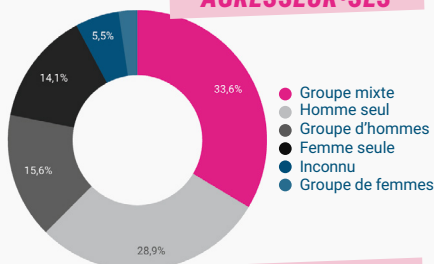
## AUTEUR·ICE (EN%)



## GENRE DES VICTIMES



## AGRESSEUR·SES

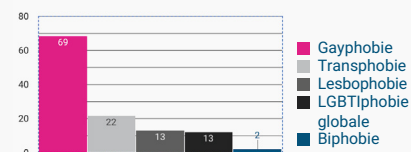


## NOMBRE DE CAS

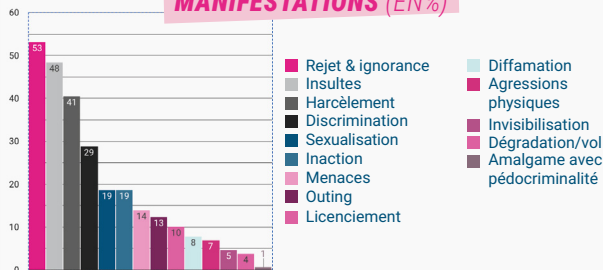
# 128

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## LGBTIPHOBIE (EN%)



## MANIFESTATIONS (EN%)



En 2025, 128 cas de LGBTIphobies au travail ont été recensés, soit 7 % des témoignages récoltés par l'association. Les principaux·les auteur·rices de ces faits sont les collègues (63 %), puis les supérieur·es hiérarchiques (49 %). Les LGBTIphobies se manifestent par du rejet et de l'ignorance (53 %), des insultes (49 %), du harcèlement (41 %) et de l'invisibilisation (29 %). Les hommes et groupes d'hommes représentent 45 % des agresseur·ses, tandis que les groupes mixtes représentent 34 %.

## DE LOURDES CONSÉQUENCES AU QUOTIDIEN

Les manifestations de LGBTIphobies au travail ont des répercussions sur la vie de tous les jours : 42 % des témoignages évoquent un mal de vivre. Lorsque l'environnement de travail d'une personne est nocif, son moral est souvent affecté. Le travail permet de subvenir à ses besoins et d'être financièrement indépendant·e de sa famille, qui peut être toxique (voir chapitre *Famille et entourage proche*). Cependant, trouver un métier ou en changer pour échapper à un environnement malsain peut relever du défi.

**Jason** est la cible de diffamation, de harcèlement verbal et d'agressions physiques sur son lieu de travail. Il décrit sa situation comme un véritable « enfer ». Il a porté plainte à plusieurs reprises, mais les individus responsables n'ont pas été inculpés. Le statut de demandeur d'asile de Jason est un frein pour trouver un autre emploi où il se sentirait en sécurité.

Les personnes subissant des LGBTIphobies au travail doivent parfois faire un choix : continuer à travailler dans un environnement où ils sont rabaisé·es, ignoré·es, voire

discriminé·es, ou quitter cet emploi toxique, au risque de se précariser.

## VOUS NE TRAVILLEREZ PAS

Certain·es appelant·es témoignent d'une discrimination à l'embauche.

**Léa** est une femme trans qui n'est pas out dans le contexte scolaire et professionnel où elle évolue. Elle répond à une offre pour un stage, nécessaire à l'obtention de son diplôme dans l'esthétisme. La conversation avec la responsable se déroule bien, jusqu'à ce que cette dernière lui demande : « Vous n'êtes pas homosexuel ? Ce n'est pas méchant. Juste, nous avons déjà eu un homosexuel et il était... spécial. » Léa se dit « profondément dégoûtée qu'en 2025 [ses] confrères gays se fassent discriminer dans un milieu "féminin" ».

**Noah** nous décrit également une discrimination à l'embauche qu'il a subie. Tout juste diplômé d'un master, il passe un entretien d'embauche. À la suite de cet entretien, il reçoit un mail lui indiquant qu'il n'a pas été retenu pour le poste. Il demande à la recruteuse des informations sur son rejet pour améliorer sa recherche d'emploi. Une personne l'appelle pour lui expliquer que le rejet de sa candidature provient du fait qu'ils craignaient qu'il ne reste pas longtemps du fait de son profil surqualifié. Noah indique qu'il a perçu cette crainte lors de l'entretien et qu'il n'a pas été surpris par le retour négatif. Cependant, la personne qui l'appelle ajoute : « Nous avons compris dès la première lecture de votre CV que vous étiez gay. » Elle poursuit en expliquant que l'orientation sexuelle de Noah n'a pas posé de problème, puisqu'il a été reçu à un entretien d'embauche alors qu'elle avait « deviné » son orientation sexuelle. La personne ajoute que c'est son appa-

rence physique et sa manière de se présenter en entretien qui ont porté préjudice à Noah, notamment le port du vernis. L'interlocutrice nie le caractère discriminatoire et homophobe de ses propos, mais ajoute : « Quelqu'un qui ne nous reviendrait pas sur cet aspect-là [physiquement] serait handicapé dans le processus de recrutement. » Noah a contacté la direction de la personne qui a tenu ces propos, et elle a été démise de ses fonctions. Comme Noah, certain-es choisissent de se battre, de faire bouger les choses en alertant leur hiérarchie, et quand cela ne suffit pas, iels font appel à la justice. Mais comment faire quand ce sont ces mêmes personnes qui sont à l'origine des discriminations ? Il arrive que les personnes censées apporter de l'aide soient elles-mêmes à l'origine du problème.

notamment auprès des personnes en charge des ressources humaines et de la gestion d'équipes, la mise en place de mécanismes clairs et accessibles pour signaler les actes LGBTIphobes, ou encore la nomination de référent-es aux enjeux LGBTI formé-es par des associations compétentes. ▲

**« NE TE PENCHE PAS COMME ÇA, OLIVIER EST À CÔTÉ. »**

À la suite d'une intervention de sensibilisation pour adultes menée par des bénévoles de SOS homophobie<sup>1</sup> au sein d'une entreprise, **Claire** nous décrit une situation particulièrement alarmante : une personne non binaire de cette structure a subi du harcèlement de la part de sa hiérarchie en raison de son expression de genre, puis un remerciement à l'issue de sa période d'essai, malgré un bilan d'activité positif. Cette personne s'est suicidée peu de temps après. Un autre salarié est à risque du fait du comportement toxique de cette même hiérarchie. Une situation de harcèlement à l'issue tragique, qui rappelle l'histoire de Caroline Grandjean-Paccoud (voir chapitre *Lesbophobie*). Ces tragédies auraient pu être évitées si des actions concrètes avaient été mises en place – une sensibilisation,

**« LES GENS NE S'IMAGINENT PAS LE POIDS DES MOTS. »**

<sup>1</sup> SOS homophobie propose des interventions et sensibilisations pour adultes (ISPA) pour prévenir et lutter contre le sexisme et les LGBTIphobies au sein des organisations professionnelles. [\[en ligne\]](#)

## TÉMOIGNAGES

Lors d'une formation qu'elle anime en tant que professionnelle, **Marisa** demande si les stagiaires connaissent ChatGPT<sup>2</sup>. Un homme lui répond : « Je n'ai jamais utilisé, pour moi c'est un truc de gays. » Interloquée, elle lui demande pardon. L'homme poursuit : « Oui, un truc de pédés, de gouines : ChatGPT, LGBT. » Marisa a été choquée par cette prise de parole violente. Elle lui a répondu : « J'espère que dans ta bouche, c'est un compliment, parce que moi, je suis mariée à une femme. Ici, la gouine, c'est moi, et les pédés, je les aime. » Elle s'est sentie forte et fière, mais appréhende de mauvaises évaluations à la suite de cette formation. L'homme a également tenu des propos racistes. Concernée également, elle a fait comme si elle n'entendait pas. Marisa nous dit qu'elle s'interroge sur le déroulement de la prochaine session de formation avec ce groupe.

Dans l'open space où il travaille, **Hamza** entend régulièrement l'un de ses supérieurs hiérarchiques utiliser le mot « enclulé ». Tout le monde s'accorde à dire que c'est « l'insulte préférée » du patron. Lors d'une soirée d'entreprise, quelqu'un demande à un-e collègue russophone de traduire l'insulte en russe. Les témoins de la scène ne sont pas choqué-es par cette demande, et iels surenchérisent même : « C'est une insulte sympa ! » La personne russophone donne alors la traduction de ce terme, et apprend également aux autres à dire « pédé-raste » et « pédé » en russe. Hamza, témoin de la scène, s'éloigne pour se calmer. Il nous indique plusieurs fois que personne n'a vu de problème à cette interaction. Hamza n'a pas de preuve physique et ne peut donc pas entamer de procédure.

**Manuel** nous écrit pour nous dire que, depuis plusieurs semaines, un de ses collègues l'insulte de « petite lope ». Il va en informer ses supérieur-es hiérarchiques.

**Eloïse** travaille dans le service marketing d'une entreprise. Elle et son équipe préparent la prochaine campagne publicitaire de la structure. Pour cela, iels proposent entre 200 et 300 photos, dont une dizaine représente des couples homosexuels, dans une démarche inclusive. Le directeur de l'équipe a proféré des insultes homophobes, avant de déchirer ces photos.

**Anthony** est formateur indépendant et enseignant. Il intervient depuis plus de dix ans auprès d'une école. La semaine précédant son témoignage, il reçoit un mail d'une responsable de l'école, lui indiquant qu'il ne donnera plus cours au sein de l'école. Il nous indique que, l'année passée, lui et certain-es de ses collègues étaient mécontent-es d'une salariée de l'école et ont écrit un courrier à sa responsable pour la mettre au courant. La salariée à l'origine du mécontentement a eu vent de l'action prise à son encontre et, en croisant Anthony, lui a dit : « Je sais ce que tu as dit sur moi. Je me vengerai. De toute façon, on veut pas de pédés dans nos intervenants ! » Il fait le rapprochement entre ces propos homophobes et la lettre d'écartement reçue quelque temps plus tard.

**Frédéric** est agent de sécurité privé. Il nous relate différentes missions lors desquelles il a subi de l'homophobie : « Sale pédé » ; « Si tu veux que je t'ouvre la porte, alors danse, pédé » ; « Tu aimes les hommes, pédé ? » ;

## TÉMOIGNAGES

« Touche pas mes couilles, pédé » ; « Je vais t'envoyer des claques, tarlouze »... À chaque changement de mission, il endure ces mêmes comportements. Il se demande s'il va continuer dans ce milieu.

**Quentin** est en concubinage avec un homme. Ils ont reçu une de ses collègues chez eux plusieurs fois pour des moments conviviaux. Lors d'un échange de mails au sujet de la charge de travail, sa collègue lui écrit : « Tu es célibataire et, moi, j'ai en charge une famille. » Ces propos lui paraissent homophobes, car elle sait qu'il est en couple.

**Philippe** est chanteur d'opéra classique. Il nous contacte, car il est victime de harcèlement homophobe au travail. Il remplace un collègue, qui est ami avec le chef de l'ensemble. Ce dernier multiplie les propos homophobes avant chaque représentation et au quotidien : « Allez, les pédés » ; « Allez, les tarlouzes. » Philippe a aussi subi une agression sexuelle et a pris connaissance de l'existence d'un groupe d'échanges, dont il est exclu, nommé « Les petits pédés ». Il a fini par démissionner en invoquant la situation. Le chef d'ensemble lui a répondu en envoyant une photo de lui avec une drag-queen, qui justifierait qu'il ne soit pas homophobe.

**Marcel** est en arrêt-maladie depuis quelques jours, officiellement pour une tendinite. En réalité, il n'a pas supporté une moquerie sur son lieu de travail. Ses collègues ont appris son homosexualité il y a quelques années, alors même qu'il reste discret sur sa vie privée. S'il a subi de l'homophobie de la part de l'un d'entre eux à la suite de cela, l'entreprise a bien

réagi, souligne-t-il, et de tels faits ne se sont pas reproduits. Peu de temps avant de nous contacter, Marcel a reçu une médaille du travail. Lors de la cérémonie, un collègue mime une fellation. Quelques jours plus tard, il entend une autre réflexion salace sur son homosexualité. Il nous indique être très affecté : ces événements sont à l'origine de son arrêt de travail. Il demande de l'aide, et pense que des formations seraient nécessaires car ses collègues ne sont pas suffisamment éduqué-es pour comprendre ce que les personnes LGBTI peuvent vivre lorsqu'elles sont humiliées, insultées ou sexualisées comme il l'a été. Marcel conclut son appel en nous disant : « Les gens ne s'imaginent pas le poids des mots. »

**Rachel** est une femme trans. Elle nous appelle pour nous faire part du harcèlement qu'elle a subi avant son arrêt-maladie de longue durée. Elle se sent désormais prête à retravailler, mais son entreprise fait tout pour retarder son retour. Au début de sa transition médicale, elle a été outée par un collègue après une dispute. Elle avait de bonnes relations avec ses collègues avant cet outing, mais depuis, elle subit du harcèlement et entend des phrases comme : « Sa place est en hôpital psychiatrique. »

**Sam** est un homme trans en partie out à son travail, car il a entamé sa transition médicale après son arrivée dans l'entreprise. Une collègue arrivée récemment le mégenre. Un mois auparavant, elle a dit à Sam qu'elle pensait initialement qu'il était une fille, car il a des « traits féminins ». Il a par la suite discuté avec ses collègues présents au moment de l'interaction pour savoir si celle-ci l'avait bien

## TÉMOIGNAGES

mégenré, ce qu'ils ont validé. Lors de cette discussion, il a appris que cette collègue aurait eu connaissance de sa transidentité car une personne de l'équipe aurait fait des sous-entendus à ce sujet. Sam nous indique que la situation le met très mal à l'aise et que, depuis, il doute beaucoup de son apparence. Il a même modifié son comportement : « J'ai tendance à faire attention à mes manières qui, auparavant, pouvaient être associées à mon homosexualité, mais qui maintenant, pourraient remettre en doute mon identité de genre. » Il souligne qu'il a eu, jusque-là, la chance de tra-

vailer dans un environnement relativement sain vis-à-vis de sa transidentité et qu'il aimerait que cela reste ainsi.

**Roger** a récemment annoncé son homosexualité à son patron. Ce dernier a ébruité à l'ensemble de ses collègues cette information donnée de manière confidentielle. Depuis, la moitié d'entre eux a changé de comportement envers lui, et certain-es se permettent régulièrement de faire des « blagues de mauvais goût », qui sont en réalité des insultes homophobes.

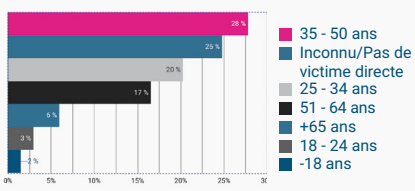
### ALISON

**Alison** nous fait part du harcèlement exercé par sa direction en raison de son orientation sexuelle. Elle se sent exténuée et a le sentiment que toutes les démarches qu'elle entreprend sont inutiles. Lorsqu'elle nous contacte, elle vient de déposer une troisième plainte au commissariat, aucune des précédentes n'ayant abouti. L'appelante nous décrit une ambiance toxique sur son lieu de travail : plusieurs de ses collègues sont harcelé-es en raison de leur orientation sexuelle, deux personnes ont mis fin à leurs jours. Ses collègues ont appris qu'elle était lesbienne lorsque, après un malaise, un de ses supérieurs a fouillé dans son téléphone. Depuis, Alison subit un harcèlement quotidien : menaces de mort, dépôt de triangles roses dans sa boîte aux lettres et sur son bureau, actes de sabotage – chaise cassée, pneus crevés, tentative de la renverser en voiture à la sortie du travail... Elle a

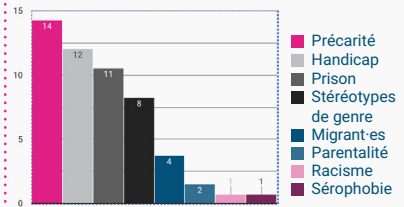
aussi vu ses harceleur-ses rôder près de chez elle, et sa porte a été fracturée pendant ses vacances sans qu'aucun vol ne soit commis. L'appelante doit louer un deuxième appartement pour ne pas se sentir angoissée chez elle. Elle a lancé des démarches en interne et auprès des syndicats, mais elle n'est pas appuyée par sa direction. La jeune femme a demandé de la médiation pour tenter de régler la situation, et sa supérieure hiérarchique lui a répondu : « Ça ne sert à rien de discuter avec des malades mentaux », en parlant du personnel LGBTI harcelé. Alison a fait des demandes de mobilité : changement de poste, employeur, lieu de travail... Toutes ses demandes ont été refusées par sa direction. Elle s'est aussi tournée vers la Défenseure des droits.

# HABITER LA PEUR

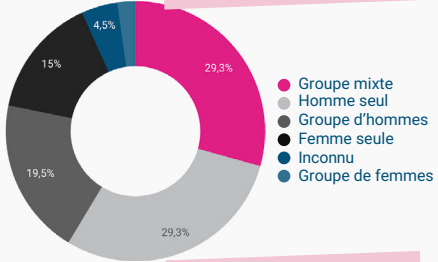
## ÂGE DES VICTIMES



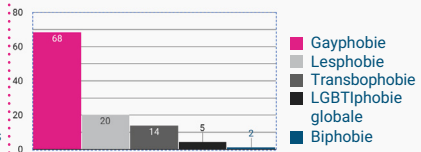
## AUTRES CONTEXTES (EN%)



## GENRE DES VICTIMES



## LGBTIPHOBIE (EN%)

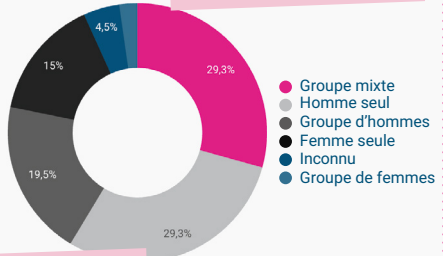


## NOMBRE DE CAS

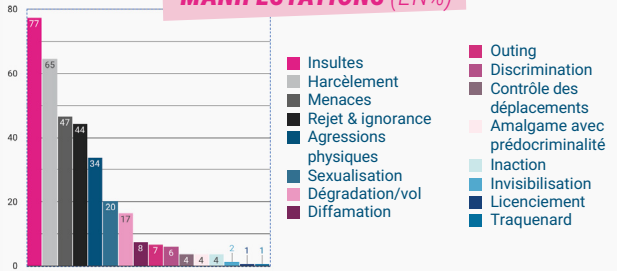
**133**

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

## AGRESSEUR·SES



## MANIFESTATIONS (EN%)



En 2025, l'association a traité 133 cas de LGBTIphobies dans le contexte du voisinage. Dans plus de 75 % des cas, les victimes déclarent des insultes, généralement répétées et s'inscrivant dans des situations de harcèlement (65 %). Dans près de la moitié des cas, les insultes sont accompagnées de menaces, voire d'agressions physiques dans plus d'un tiers des cas. Ces situations provoquent souvent un état de détresse psychologique chez les victimes, qui se sentent démunies face à leurs agresseur-ses. Il arrive également que ces dernier-ères inversent la charge de la culpabilité, en se faisant passer pour les victimes auprès de tiers (les autres voisin-es ou la police), rendant la situation d'autant plus difficile à gérer pour les vraies victimes.

### **UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LARGEMENT PARTAGÉ**

Un logement devrait être un refuge, un lieu apaisant, sécurisant, où l'on peut se ressourcer et retrouver son énergie. Pourtant, cette vision idéalisée ne correspond pas toujours à la réalité. En effet, cette année encore, de nombreux témoignages nous ont rapporté des situations inquiétantes, voire clairement dangereuses, impliquant le voisinage direct.

Bien que diverses par nature, ces situations partagent un point commun : elles choquent par la violence et la gravité des actes et des propos. C'est **Didier**, qui croise le regard de sa voisine et est insulté de « tapette » à quinze reprises. C'est **Étienne**, qui est menacé par son voisin, une tronçonneuse allumée en main. C'est **Aïcha**

et sa femme **Alice**, qui sont rouées de coups par une dizaine de voisin-es. Parce qu'ils sont également chez elleux, les agresseur-ses semblent dénué-es de limites. Comme s'ils étaient intouchables, ou a minima dans leur bon droit. Ce sentiment d'impunité nourrit l'impuissance et la sidération des victimes, souvent démunies face à des violences répétées qui les enferment dans un cercle vicieux. Quel que soit le contexte dans lequel elles ont lieu, les LGBTIphobies ne relèvent pas d'une « opinion ». Elles constituent des infractions sanctionnées par la loi, notamment au titre de la provocation à la haine, de l'injure ou de la discrimination. Les conséquences sur la vie des personnes qui en sont la cible sont réelles et sérieuses : de la perte d'emploi à la fuite, en passant par le développement de troubles anxieux ou de dépression.

### **LE HARCÈLEMENT, À LA SOURCE D'UNE GRANDE SOUFFRANCE PSYCHIQUE**

Si certaines agressions sont isolées, d'autres sont répétées, et peuvent alors être considérées comme des faits de harcèlement. C'est d'ailleurs le cas de la majorité des violences qui nous ont été rapportées en 2025, puisque le harcèlement est présent dans 65 % des témoignages. Concernant le voisinage ce chiffre est en augmentation : il était de 57 % l'année passée. Par ailleurs, les faits de harcèlement comptent pour 17 % des situations, tous contextes confondus. Ces données indiquent une tendance inquiétante, car le harcèlement a des conséquences dévastatrices.

**« J'AI DES AMIS HOMOSEXUELS : JE NE SUIS PAS HOMOPHOBÉ. »**

Dans leurs témoignages, plusieurs victimes font part d'un état d'angoisse permanent : elles n'osent plus sortir de chez elles ou modifient leurs habitudes pour s'assurer de ne pas croiser leurs bourreaux. C'est le cas de **Sun**, qui reste enfermé chez ses parents quand il sait que sa voisine est présente, afin d'éviter de subir ses insultes.

Dans les cas les plus extrêmes, les victimes présentent un état dépressif et/ou anxieux prolongé, pouvant nécessiter des soins, ce qui renforce encore plus leur isolement. Comme **Bastien**, harcelé par sa voisine homophobe depuis plusieurs mois. Chaque fois qu'il la croise dans la cage d'escalier ou dans la rue, celle-ci l'insulte ou lui lance des remarques dégradantes. Ces attaques l'ont gravement affecté et ont provoqué un état dépressif.

## INVERSION DE LA CULPABILITÉ ET MANIPULATION

L'isolement peut également se trouver accentué par des comportements manipulateurs de la part des agresseur-es. Certain-es n'hésitent pas à renverser la charge de la culpabilité pour se faire passer pour les victimes, que ce soit auprès d'autres voisin-es ou de personnes externes au voisinage. Ces comportements amplifient le mal-être et renforcent le sentiment d'injustice.

Un voisin colporte des mensonges sur **Sabine** et **Tatiana**, un couple de lesbiennes qui a vu l'attitude de ses autres voisin-es changer au fil du temps. D'abord bienveillant-es, iels sont devenu-es hostiles à leur égard. Dans le même temps, le harcèlement s'est amplifié et elles n'ont plus trouvé de soutien dans leur vil-

lage, ni même auprès du maire, qui a défendu l'agresseur en déclarant qu'il « est inoffensif et un homme bien », alors même que l'individu a frappé Tatiana quelque temps plus tôt. Après l'agression, l'homme a d'ailleurs porté plainte auprès de la police, accusant Tatiana d'être « psychologiquement instable ».

C'est également un voisin qui a agressé **Denis** et **Hicham**, avant de frapper leur chien avec une barre de fer, puis de porter plainte contre eux pour menaces de mort et usage d'un berger allemand pour se défendre. Le couple a été placé en garde à vue pendant 24 heures et a été convoqué devant le tribunal.

**« ON DEVRAIT TE VIOLER POUR TE REMETTRE DANS LE DROIT CHEMIN. »**

Dans le cas où les victimes sont peu accompagnées et soutenues, ces situations peuvent rapidement dégénérer et devenir difficiles

à affronter. Face aux tensions et au danger, certaines prennent la fuite, d'autres restent – parfois par choix, souvent par contrainte.

Quand la peur s'installe dans le quotidien, c'est toute une vie qui bascule. Repli sur soi, stress, dépression... Quelle que soit la nature des symptômes, les conséquences sont délétères. La proximité physique des agresseur-es et leur sentiment de toute-puissance créent un climat d'anxiété permanente qui épuise les victimes. Le harcèlement qu'elles subissent

**« ON VIT LA BOULE AU VENTRE. »**

engendre un état d'hyper-vigilance,

qui les empêche de trouver le repos et de reprendre des forces. Dans près de la moitié des cas recensés, les LGBTIphobies alimentent un profond mal de vivre. Certaines personnes vont jusqu'à évoquer des pensées suicidaires.

Face à ces discriminations alarmantes, des lois existent pour protéger les personnes LGBTI, mais elles sont insuffisamment appliquées : refus de prendre la plainte en commissariat, négation du caractère LGBTIphobe d'une attaque, magistrat·es ouvertement LGBTIphobes ou ignorant·es des réalités vécues. En attendant que la société évolue vers une réelle égalité, et afin que chacun·e puisse vivre sans craindre ses voisin·es, les faits LGBTIphobes doivent être reconnus pour ce qu'ils sont et condamnés. ▲

**« TON FRÈRE, IL EST PÉDÉ.  
À SA PLACE, JE ME SERAI  
JETÉE SOUS UN PONT. »**

## TÉMOIGNAGES

Le voisin de **Michaël**, qui est gendarme, lui a dit que l'homosexualité était une maladie au même titre que la « pédophilie et que la zoophilie ». Le frère de Michaël étant gay, il s'est senti blessé et triste. Il l'a alors expliqué au voisin, qui s'est défendu en expliquant : « J'ai des amis homosexuels, je ne suis pas homophobe. »

**Charlie** est une femme trans de 30 ans. Elle partage un appartement en colocation avec plusieurs personnes. À la suite d'une altercation, l'un de ses colocataires l'a insultée, lui a craché dessus et l'a bousculée. Afin de ne pas envenimer la situation, Charlie n'a pas répliqué. Un mois plus tard, cette même personne l'a frappée, mais elle a préféré ne pas porter plainte, craignant les représailles. L'agresseur a, en revanche, appelé la police en disant qu'elle était droguée et regardait du porno, à la suite de quoi la police est venue sur place et l'a forcée à quitter les lieux. Elle a décidé de quitter sa colocation.

**Étienne** habite dans sa résidence depuis plus de dix ans. Dès son arrivée, il a été victime de harcèlement moral. Régulièrement, il fait face à des sous-entendus à caractère homophobe, des moqueries, des insultes, du rejet, du mépris, des dégradations (tags...), des agressions physiques et verbales, des nuisances et des vols. Après avoir filmé ses voisins en train de le menacer avec une tronçonneuse en marche, il a décidé de porter plainte.

Incarcéré depuis une dizaine d'années, **Patrick** explique avoir été placé à l'isolement à la suite de tensions et d'agressions à caractère homo-

phobe de la part d'autres codétenus. Autrefois en régime de détention ouverte, il ne bénéficie plus de ce statut aujourd'hui. Il dit se sentir extrêmement « isolé et fatigué » et confie avoir « pensé à se mettre la corde autour du cou ». À la suite de ces événements, il a déposé une main courante. Son avocat tente actuellement d'obtenir un transfert vers un autre bâtiment pour garantir sa sécurité.

**Aïcha** et sa femme **Alice** sont régulièrement victimes d'insultes lesbophobes de la part du voisinage : « Sales lesbiennes de merde » ; « On va tout faire pour vous dégager de la copro » ; « C'est contre-nature. » Une pétition a été lancée pour qu'elles quittent le lotissement. Elles ont également été agressées physiquement par un groupe de dix voisins. Elles ont pu appeler les gendarmes, qui sont intervenus et ont pris leur déposition. Mais cette intervention a entraîné des menaces de mort. Cette situation a engendré un climat de peur et d'angoisse. En plus de sept jours d'ITT (incapacité totale de travail), Alice s'est vu prescrire des anxiolytiques pour apaiser ses crises d'angoisse. Aïcha évoque la jalousie des autres face au bonheur de son couple et témoigne : « On vit avec la boule au ventre. »

## TÉMOIGNAGES

**Sabine et Tatiana** habitent dans une maison en location dans un petit village et subissent le harcèlement d'un de leurs voisins. Il a déjà menacé de « ruiner leurs vies » et de « clouer les têtes de leurs chats à leur porte ». Récemment, et après trois semaines d'intimidation, ce dernier a agressé physiquement Tatiana, qui a tenté de se défendre. Elle a pu faire constater ses blessures auprès d'un médecin. Dans le même temps, le voisin a porté plainte contre Tatiana, en prétendant qu'elle était psychologiquement instable. Cette plainte a donné suite à une perquisition au domicile du couple. Malgré l'absence de mandat, elles ont laissé la police inspecter les lieux. Depuis, le couple a senti un changement dans leurs échanges avec les autres voisin-es. Alors qu'ils avaient de bonnes relations, les voisin-es ne leur adressent désormais plus la parole et menacent d'appeler le maire ou la police au moindre désagrément. Le voisin étant très manipulateur, elles le soupçonnent d'avoir monté les autres voisin-es contre elles. Elles ne se sentent plus en sécurité, sont inquiètes pour leurs chats et se sentent abandonnées par leurs voisin-es, avec qui elles s'entendaient bien auparavant.

**Mariana** est une femme lesbienne d'une cinquantaine d'années, en situation de handicap et sous curatelle. Depuis qu'elle a fait son coming out, elle a fait l'objet à plusieurs reprises d'insultes lesbophobes et de menaces de mort de la part de ses voisin-es. Sa fille en est également la cible : « Ta fille, on va la faire crever. » Mariana a également subi un viol commis par des hommes de son village : « Ils m'obligent à être bisexuelle,

j'ai été victime de viol. On m'a forcée à faire des fellations. »

**Hassan** est étudiant et réfugié syrien. Il vit actuellement en résidence, où il est harcelé et agressé en raison de son orientation sexuelle. Ses voisin-es sonnent chez lui la nuit, crachent sur son passage, l'insultent à voix basse. Terrorisé, il n'ose plus sortir de chez lui autrement que par la porte de service. Étant en recherche d'emploi, il n'a pas les moyens de quitter la résidence pour l'instant.

**Aimé** a emménagé dans sa copropriété il y a quatre ans. Depuis son installation, ses voisin-es du dessus font tout pour le mettre dehors. Iels se plaignent des « odeurs trop épicées », de son « style de vie » qui les empêche de faire des enfants, des « bruits d'animaux » qu'il ferait. Iels l'épient régulièrement, regardant l'heure à laquelle il part au travail, celle à laquelle il rentre, s'il a de la compagnie. Quand il les croise, iels lui disent : « Tu crois vraiment qu'on est racistes si on habite ici ? », ou encore : « Ça pue chez vous » ; « Faut aller vivre ailleurs. » Iels ont également effectué plusieurs dizaines de dépositions à son égard, se plaignant, entre autres, du bruit. Cette situation a conduit Aimé et son conjoint, qui avaient emménagé ensemble dans cet appartement, à se séparer. Désespéré, Aimé se dit « au bord de la dépression ».

## TÉMOIGNAGES

**Andy** est une jeune personne trans non binaire. Sa colocataire à l'internat, au fait de son homosexualité et de sa transidentité, insulte ouvertement les personnes LGBTI, déclarant qu'elles sont « malades » et que leur représentation « contamine les enfants ». Elle a également indiqué que si elle avait la « malchance » d'avoir un enfant LGBTI, elle l'enverrait en camp de redressement.

**Sudji** est une femme d'une trentaine d'années. Elle habite dans une ville de taille moyenne. Depuis un an et demi, elle subit le harcèlement lesbophobe d'un voisin. Ce dernier l'insulte régulièrement : « Sale gouine, sale pute », et la menace : « On devrait te violer pour te remettre dans le droit chemin » ; « On devrait te tuer, ça ferait un pédé de moins. » Il cause également des dégradations sur sa porte d'entrée, et a lancé une pétition dans le voisinage pour réclamer son départ. « Les autres voisin-es ont peur de lui, et il m'a fait passer pour un monstre », nous dit-elle. Malgré le dépôt de deux plaintes, elle a l'impression que la police ne fait rien. Elle a également cherché du soutien auprès de la mairie ou des assistantes sociales, mais aucune ne lui vient en aide.

Le voisin de **Léo**, étudiant de 25 ans, l'a déjà insulté à plusieurs reprises et a menacé son ex-petit ami. Il y a plusieurs mois, il s'en est pris à nouveau à Léo, le menaçant de mort et de viol, le tout assorti d'insultes homophobes. Des agents de police sont intervenus et le voisin, qui refusait de coopérer, s'est battu avec eux. Il a été placé en garde à vue et Léo a porté plainte. À partir de cet instant, il n'a plus dormi dans son logement. Il n'y est revenu

qu'à quelques reprises pour le vider, puisqu'il a décidé de déménager.

**Sun** est étudiant et vit chez ses parents. Depuis dix mois, il subit l'homophobie de sa voisine, qui l'a outé auprès de sa famille et de tout le voisinage. Elle a d'abord dit à sa sœur : « Ton frère, il est pédé. À sa place, je me serais jetée sous un pont. » Dès qu'elle le voit dans la rue, elle crache ou s'exclame : « Regardez-le, c'est un pédé ! » Il en vient à se cacher et à éviter de sortir quand il sait qu'elle est dans les parages pour éviter de subir ses insultes. Sun est très affecté, car tout son entourage est maintenant au courant de son orientation sexuelle. Il souhaiterait qu'un avertissement soit envoyé à son agresseuse pour qu'elle sache que ce qu'elle fait constitue un délit puni par la loi.

Le voisin de **Marion** et **Vanessa** se masturbe régulièrement sur son perlon, face à leurs fenêtres. Elles lui ont déjà crié d'arrêter, mais celui-ci est allé se plaindre à la gendarmerie. Elles se sentent démunies, car elles craignent d'être attaquées pour diffamation. Elles n'ont pas encore pu obtenir des preuves exploitables, les vidéos étant filmées de trop loin, trop sombres ou ne permettant pas de voir sa tête.

## TÉMOIGNAGES

**Ismaël** est incarcéré pour une longue peine, et subit régulièrement de l'homophobie de la part de ses codétenus. Il a notamment déjà reçu des cailloux lors de promenades, auxquelles il n'a désormais plus accès. Certains gardiens ont également eudes comportements homophobes à son égard. Il se sent très isolé, d'autant plus que son compagnon ne vient plus le voir. Il pense tous les jours à son projet de réinsertion à sa sortie : aller s'installer à la campagne.

**Sarah** est une femme trans lesbienne, vivant en couple dans le sud. Depuis plus de trois ans, des jeunes d'extrême droite qui habitent son immeuble ne cessent de l'insulter et de l'agresser. Elle a déjà reçu plusieurs menaces de mort, ainsi que des coups de poing. Ces agressions ont commencé quand elle a emménagé avec sa compagne. Elle décrit la situation comme invivable et indique qu'elle risque de « péter les plombs ».

## NOUR

**Nour** est une femme transgenre originaire de Syrie. Elle a fui son pays pour la France, en espérant « y trouver enfin un endroit sûr », où elle pourrait « exister librement et en paix ». Depuis son arrivée dans le sud il y a trois ans, elle ne s'est malheureusement jamais sentie en sécurité. Chaque jour, elle subit des insultes, du harcèlement verbal et des humiliations dans la rue. On l'a déjà traitée de « pédé », « travelo », « dégueulasse ». Même dans son quartier, certains voisins lui adressent des regards pleins de haine, accompagnés parfois de mots blessants. Elle vit dans une peur constante, et n'ose plus sortir seule dans la rue. Dans la petite ville où elle vit, tout le monde se connaît, ce qui rend les choses d'autant plus difficiles pour une femme trans, perçue comme « différente ». Elle qui a fui la transphobie en Syrie se retrouve à devoir l'affronter ici. Elle indique être à bout moralement et psychologiquement, et souhaiterait de l'aide pour quitter la ville où elle se trouve. Elle souhaite désormais s'installer à Paris, où elle espère « trouver une communauté plus accueillante, un environnement plus anonyme et inclusif, et simplement une chance de recommencer dignement ».

# QUAND LA FUITE EST IMPOSSIBLE

Alors que certaines situations répétées de LGBTIphobie poussent les victimes à déménager, les circonstances extérieures rendent parfois tout projet de départ inenvisageable.

C'est notamment le cas quand la précarité vient s'ajouter aux discriminations subies. Cette situation est sur-représentée dans le contexte du voisinage, puisqu'elle concerne 14 % des cas recensés (contre 7 % en moyenne). Plusieurs personnes nous rapportent en effet l'impossibilité de fuir face aux menaces et aux agressions, aussi violentes soient-elles, par manque de moyens.

On peut citer le cas d'Hassan, étudiant et réfugié syrien, terrorisé par le harcèlement qu'il subit de la part de ses voisin-es, mais qui n'a pas les moyens de quitter sa résidence. Ou encore celui de Léo et Marc, ex-SDF vivant dans un centre d'urgence et régulièrement ciblés par des insultes et des menaces homophobes.

Les personnes incarcérées sont aussi contraintes de subir la situation, sans possibilité de fuir. Plusieurs détenus ont contacté l'association pour évoquer les insultes, les violences et le harcèlement qu'ils subissent en prison. La plupart d'entre eux souffrent des séquelles, mais encore plus d'une grande solitude.

Comme Ismaël, qui n'a plus accès aux promenades après avoir subi des jets de cailloux, et qui s'accroche à son projet de sortie de prison pour essayer de surmonter sa solitude. Ou Patrick, qui témoigne d'une grande détresse psychologique, après avoir été placé à l'isolement à la

suite d'agressions homophobes de la part d'autres détenus.

Rappelons ici que les détenu-es peuvent demander à être placé-es en isolement, afin de préserver leur sécurité. Pour autant, cette mesure doit être activée en dernier recours, puisqu'elle constitue une privation de liberté et de sociabilité pour des personnes qui en sont déjà fortement démunies. Si tous les autres moyens ont échoué et que l'isolement est la seule issue possible pour garantir la sécurité de la personne détenue, il est important qu'elle continue d'avoir accès à toutes les activités proposées au sein de l'établissement.

Dans ces différentes situations, il est primordial que les victimes puissent compter sur une autorité compétente et à l'écoute. Malheureusement, elles font bien souvent face à des comportements de minoration, voire d'inaction. Il apparaît alors urgent, voire vital, de former et de sensibiliser le personnel pénitentiaire, mais aussi les assistant-es sociaux-ales et les bailleur-ses, afin qu'ils prennent conscience des dangers que représentent ces situations, et qu'ils soient capables d'accompagner au mieux les personnes qui les sollicitent.

## DISCRIMINATIONS CROISÉES

# LES DISCRIMINATIONS NE VIENNENT JAMAIS SEULES

Les discriminations croisées sont identifiées dans 534 situations, soit 30 % des cas traités cette année. Ce nombre montre que les LGBTIphobies sont rarement isolées et revêtent des formes plurielles. Ainsi, une même personne peut expérimenter simultanément plusieurs formes de discriminations. Les stéréotypes de genre constituent le contexte le plus fréquemment associé à ces situations (29 %), suivis de la précarité (23 %) et du handicap (21 %). Ces chiffres illustrent que les LGBTIphobies s'inscrivent le plus souvent dans des trajectoires déjà marquées par d'autres rapports d'inégalités.

## INTERSECTIONNALITÉ & VULNÉRABILITÉS CUMULÉES

Les violences subies en raison de l'orientation sentimentale, sexuelle ou de l'identité de genre peuvent se croiser et se cumuler avec celles vécues en lien avec l'origine, le milieu social, la situation de handicap, l'apparence physique, etc. Par exemple, les femmes lesbiennes racisées peuvent subir à la fois des violences sexistes, lesbophobes et racistes. Une personne peut donc être à l'intersection de plusieurs types de violences ou de discriminations. On parle alors d'intersectionnalité<sup>1</sup>. L'action de SOS homophobie, fondée sur la réalité du vécu des personnes LGBTI, tient compte de cette intersectionnalité. Ce concept est particulièrement pertinent pour comprendre le

principe de discriminations croisées. Élaboré par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980, il vise à penser l'imbrication des systèmes d'oppression. Les formes de domination vécues par les individus ne s'additionnent pas mécaniquement ; elles s'entrecroisent et produisent des expériences spécifiques. Il ne s'agit donc pas d'être « additionnellement » discriminé, mais de vivre une situation sociale structurée par plusieurs rapports de pouvoir simultanés.

**Claire**, qui contacte l'association pour témoigner, n'est pas seulement lesbienne et en situation de handicap : son expérience est située à l'intersection de ces systèmes de domination, ce qui modifie la nature même des violences qu'elle subit et les ressources dont elle dispose pour y faire face. La LGBTIphobie ne s'exerce jamais dans un vide social. L'articulation avec la notion de vulnérabilités cumulées permet d'approfondir cette analyse. On parle de vulnérabilités cumulées lorsque plusieurs facteurs de fragilisation (juridiques, économiques, sanitaires ou territoriaux) interagissent et limitent concrètement la capacité d'une personne à se protéger ou à faire valoir ses droits. Dans les témoignages reçus par l'association, ces vulnérabilités peuvent être liées à une privation de liberté (incarcération, hospitalisation), à des difficultés économiques (chômage, précarité), à des troubles psychiques, ou encore à un isolement territorial (désert médical, absence de réseau associatif). Ces configurations sociales ne produisent pas seulement un contexte défavorable : elles

<sup>1</sup> SOS homophobie, Livre rose, [en ligne](#).

augmentent l'exposition à la violence, réduisent les marges de manœuvre et compliquent l'accès aux recours. Il s'agit donc de comprendre comment certaines situations sociales constituent un terrain particulièrement propice à l'expression et à l'aggravation des LGBTIphobies.

## VULNÉRABILITÉS SOCIALES ET FRAGILITÉS STRUCTURELLES

11 % des situations analysées dans ce chapitre concernent des parcours migratoires. De nombreux témoignages articulent les LGBTIphobies et les situations d'exil. L'orientation sexuelle ou l'identité de genre comme motif d'exil expose à une double insécurité : celle liée au pays d'origine et celle liée au statut, parfois instable, proposé en France. **Mourad** a profité d'un déplacement professionnel pour rester en France, afin d'échapper à sa famille et à un environnement religieux qui rejettent son homosexualité et son athéisme. Aujourd'hui hébergé chez des amis, il vit dans la précarité – une situation qui le place dans un état d'anxiété permanent.

L'expérience de l'exil ne met pas un terme aux violences ; elle les transforme. En France, les personnes LGBTI en situation d'exil peuvent également se heurter au racisme. **Kevin**, homme noir et gay, subit du harcèlement et des agressions physiques. Le statut administratif précaire – ou l'absence de statut – crée une dépendance forte aux institutions (Office français de l'immigration et de l'intégration, centres d'accueil pour demandeur-ses d'asile, préfectures), qui peut dissuader les personnes de dénoncer les violences par crainte de compromettre leur dossier. Cette dépendance structurelle réduit la capacité d'action et favorise le non-recours à la justice.

La peur du renvoi, l'instabilité résidentielle et l'isolement communautaire aggravent encore cette vulnérabilité. Les témoignages montrent également une surreprésentation de troubles psychiques ou de situations de handicap (21 % des cas concernés). Les discriminations et la santé mentale sont étroitement liées et s'alimentent mutuellement. **Étienne** appelle la ligne d'écoute en se présentant comme gay et atteint de schizophrénie. Il évoque de grandes difficultés financières, un isolement important et des conflits de voisinage. Les violences subies ne sont pas des événements isolés. Elles peuvent désorganiser les trajectoires de soins, renforcer l'isolement et accentuer la précarité matérielle. Les personnes concernées entrent dans un cercle vicieux : des violences qui aggravent des troubles, qui poussent à un isolement exposant de manière accrue aux violences. **Claire**, lesbienne en situation de handicap, est victime de cyberharcèlement et reçoit des menaces liées à son orientation sexuelle. Cela provoque une forte détresse, un isolement et des pensées suicidaires. Dans ces situations, l'exposition répétée aux LGBTIphobies agit comme un facteur aggravant de détresse, transformant une discrimination en risque vital. Les témoignages mettent en lumière plusieurs conséquences structurelles : difficulté d'accès à des soins spécialisés adaptés, disqualification ou minimisation de la parole des victimes, aggravation des troubles sous l'effet des violences, et vulnérabilité économique accrue corrélée au handicap. Ainsi, les LGBTIphobies ne relèvent plus seulement d'atteintes symboliques ou verbales, mais peuvent compromettre la stabilité psychique, l'accès aux soins et les conditions matérielles d'existence.

Un autre sujet concerne la précarité et les rapports de classe, qui constituent des facteurs de discrimination à part entière<sup>2</sup> et se croisent avec d'autres situations de discrimination vécues par les personnes LGBTI. 23 % des situations de ce chapitre mentionnent des contextes de précarité. **Anne**, femme trans vivant en logement social et suivie au centre médico-psychologique de sa ville, décrit une grande précarité et un isolement marqué. Après avoir signalé le comportement abusif d'un électricien mandaté par le bailleur, elle reçoit des menaces de mort par téléphone – les propos, d'une extrême violence, ont été enregistrés. Une plainte est déposée, et Anne est mégenrée et traitée avec mépris pendant tout le processus. Disposer de faibles ressources limite concrètement la capacité d'évitement. Ainsi, il n'est pas toujours possible de déménager pour se protéger, de changer d'emploi ou de saisir la justice sans risque financier.

**« MON MARI EST DEVENU HANDICAPÉ SUITE À CET ACHARNEMENT ADMINISTRATIF .»**

La peur de perdre son logement, la difficulté à obtenir un relogement et la dépendance au bailleur social constituent autant de facteurs qui prolongent l'exposition au danger (voir chapitre *Voisinage*). La précarité transforme ainsi la discrimination en contrainte durable, inscrite dans le quotidien.

## **EFFETS CUMULATIFS : QUAND LES DISCRIMINATIONS ENTRAÎNENT DES SITUATIONS DE DANGER**

Les situations rapportées montrent que les discriminations ne consti-

tuent pas une simple somme d'expériences négatives, mais une transformation profonde des conditions de vie. Les LGBTIphobies et les autres formes de domination, qu'il s'agisse de misogynie, d'âgisme ou de privation de liberté, ne fonctionnent pas en silo, mais s'articulent à d'autres rapports de pouvoir présents dans la société.

Ces imbrications produisent des situations différentes : dépendance accrue aux institutions, précarité renforcée, isolement social, perte de crédibilité et dégradation de la santé mentale. Les effets ne sont pas seulement symboliques ; ils sont matériels et durables. Ils affectent l'accès au logement, à l'emploi, aux soins, à la protection juridique, et peuvent exposer davantage au risque suicidaire ou à la violence physique. Lorsque plusieurs vulnérabilités se combinent, les marges de manœuvre se réduisent et les violences s'ins-

crivent dans la durée. Penser les LGBTIphobies à l'aune des fragilités structurelles permet ainsi de mieux comprendre les mécanismes d'exclusion à l'œuvre et d'identifier les publics les plus exposés.▲

La vulnérabilité résultant de la situation économique est inscrite à l'article 225-1 du Code pénal.

## TÉMOIGNAGES

**Anne-Marie** est une demandeuse d'asile transgenre, résidant actuellement dans un centre d'accueil de demandeur-ses d'asile (CADA) en Normandie. Son CADA est situé dans une zone sans accès à des soins médicaux spécialisés pour les personnes trans – il s'agit d'un désert médical. Cette situation met en danger sa santé physique et mentale. Elle a besoin de soins médicaux réguliers (hormonothérapie, traitements spécifiques) qui n'y sont pas disponibles, et ne peut donc plus prendre d'hormones. Elle a contacté l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), mais n'ayant pas de nouvelles depuis plusieurs mois, sa santé mentale et physique s'est dégradée. Elle espère pouvoir contacter l'OFII afin de pouvoir être transférée vers un CADA situé dans un endroit où elle pourrait accéder à des soins appropriés et à un réseau de soutien LGBTI.

**Anne** est une femme trans, habitante d'un logement social dans le sud de la France, suivie au sein d'un centre médico-psychologique, en situation de précarité et d'isolement. Après avoir signalé le comportement abusif d'un électricien mandaté par son bailleur à la DGCCRF, elle a reçu des menaces de mort par téléphone de la part du professionnel. Anne a déposé plainte contre cet homme et contre le bailleur, dont elle regrette le comportement. Ils lui ont en effet refusé à plusieurs reprises de lui transmettre des documents, en plus de la mégenrer et de la mépriser. Sa situation lui donne l'impression que les institutions autour d'elle la décrédibilisent : « Le plus dur dans tout ça, c'est que chaque fois que je dois faire une démarche ou demander quelque chose de simple, on ne

m'écoute pas, [...] on me méprise, on me laisse sans réponse ou on me balade. Je dois me battre pour chaque mot, chaque papier, chaque preuve, juste pour être prise au sérieux. [...] Je me sens seule face à des institutions qui abusent de leur pouvoir en silence. »

**Claire** est cyberharcelée et reçoit des menaces en lien avec son orientation sexuelle. Elle a été outée via une usurpation d'identité par l'ex de sa compagne. Cela provoque une forte détresse, qui renforce son isolement. Elle est en situation de handicap et a des pensées suicidaires qui « s'atténuent » grâce au soutien de sa sœur.

**Mourad** appelle notre ligne d'écoute. Il se présente comme un homosexuel algérien vivant en France depuis qu'il a participé à un congrès de médecine. Il ne souhaite pas retourner en Algérie où, selon lui, « les musulmans n'acceptent pas l'homosexualité ». Il raconte que sa famille l'a menacé à cause de ses rencontres fréquentes avec son partenaire : « Ils voulaient me tuer, je suis en danger. » Pour l'instant, il est hébergé chez un ami et précise avoir un « budget limité ». Mourad est en état dépressif : « Parfois je suis anxieux, parfois sous pression. Je souffre. »

## TÉMOIGNAGES

**Mylène** nous écrit pour nous demander des conseils à propos d'une adolescente trans de sa connaissance, vivant une situation familiale qu'elle juge préoccupante. **Kim** a moins de 18 ans, et fait face à un refus total de reconnaissance de son identité de genre par ses parents. Elle subit des propos invalidants, des interdictions concernant son expression de genre (prénom, vêtements, pronoms), et semble en grande souffrance psychologique. Kim lui a d'ailleurs exprimé des idées noires, un profond mal-être, et un sentiment d'enfermement. Mylène se demande si une telle situation est juridiquement reconnue comme une forme de maltraitance psychologique, et se dit très inquiète pour sa santé mentale.

**Christian** est victime de harcèlement homophobe de la part de ses voisins, qui multiplient les insultes à son égard. Il habite dans un logement social en Normandie. Il dit être atteint de schizophrénie et évoque de grandes difficultés financières. À 57 ans, il affirme n'avoir « jamais été heureux », et avoir peu d'amis et de proches sur qui compter. Sa santé physique est très détériorée – « j'ai eu des maux de dos terribles », confie-t-il – et a toujours de graves problèmes de santé.

**Etienne** est locataire d'un logement social dans lequel des problèmes de voisinage viennent de se déclarer. Il a trouvé à son étage des « écrits préjudiciables le concernant », des injures homophobes, des propos intimidants, dégradants, et qui laissent supposer de la dangerosité de la voisine qui en est l'autrice. Étienne vit dans la peur que cette personne exerce des actions pour lui « nuire en

essayant d'atteindre à son intégrité physique et mentale ». Sujet à une grande anxiété, il sent que sa santé, déjà fragilisée par un handicap, continue de se dégrader. Il a récemment demandé à son bailleur social de le reloger.

Depuis près de dix ans, **Hector** et **Damien** font l'objet de harcèlement et de discriminations homophobes de la part de leur voisinage (tentatives d'incendie, sabotage de véhicule), de leur copropriété (pas d'invitation aux assemblées générales, pas de transmission des procès-verbaux de réunions), des institutions (finances publiques, France Travail, EDF, et même la gendarmerie nationale). Sans emploi, Hector explique que son mari « est devenu handicapé en raison de tout cet acharnement administratif ». Aucun avocat ne semble vouloir s'impliquer dans leur dossier, pour des raisons qu'ils ignorent – « peut-être homophobes, puisqu'il n'est pas bien vu d'être gay à La Réunion ». Malgré leurs relances répétées, ils n'ont aucune nouvelle, craignent que leur situation s'aggrave encore et que l'on s'en prenne physiquement à eux.

## OLIVIER

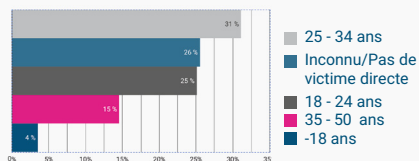
**Olivier**, un homme gay d'une trentaine d'années nous écrit pour nous faire part de faits subis dans sa jeunesse. Les faits qu'il décrit se sont produits alors qu'il était mineur, âgé de 17 ans, dans une période de fragilité, où il commençait à explorer son orientation sexuelle via des plateformes de rencontres gay en ligne. Il y a fait la connaissance d'un homme adulte ; « naïf », dit-il, il a à l'époque communiqué son numéro de téléphone à cette personne, pour faire connaissance, dans une optique amicale. Réalisant rapidement qu'il n'était pas intéressé pour plus, il refuse d'aller plus loin avec l'homme, qui a alors commencé à le harceler par téléphone, de manière persistante et oppressante. « J'étais jeune, perdu, et je ne savais pas comment réagir aux menaces et au harcèlement, ma famille n'étant pas au courant de ma sexualité. À l'époque, je n'ai pas porté plainte et je n'ai pas conservé de preuves, mais le sentiment de peur et d'impuissance est resté très

vif ». En ville, il se souvient être terrorisé dans les rues à l'idée de croiser sa voiture. « Il envoyait parfois des messages comme «je te vois», ou «je sais où tu habites» ». Selon Olivier « il est apparu que l'homme agit selon un schéma répété depuis plus de vingt ans, ciblant des jeunes hommes gays ou en questionnement, souvent mineurs ou jeunes adultes, toujours non "out", donc particulièrement vulnérables ». Après s'être renseigné dans son entourage, Olivier apprend qu'un autre jeune homme de la région aurait subi plusieurs relations sexuelles forcées avec l'homme, extorquées sous menace d'outing. Ce jeune aurait fait plusieurs tentatives de suicide par la suite. Cela donne à penser que les conséquences de ces agissements sont très graves. « En me remémorant l'état dans lequel j'étais moi-même à l'époque, j'ai peur qu'il ne s'agisse pas d'un cas isolé. »

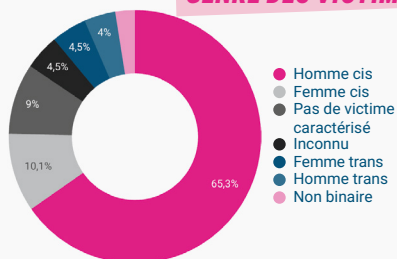
## INTERNATIONAL

## UNE VISION CONTRASTÉE

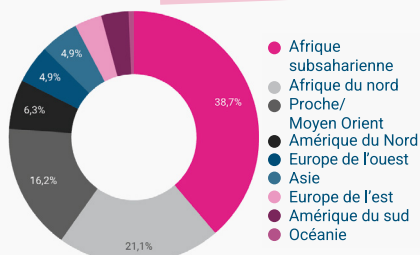
## ÂGE DES VICTIMES



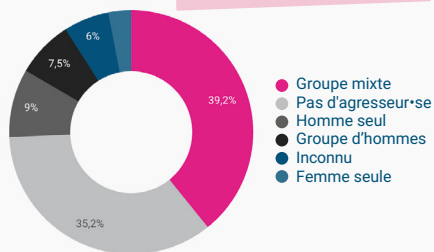
## GENRE DES VICTIMES



## RÉGIONS



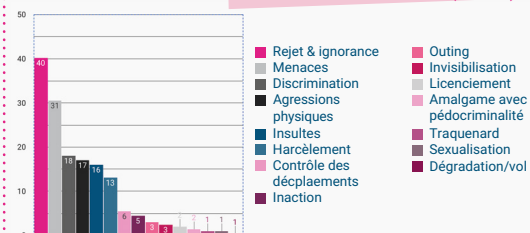
## AGRESSEUR·SES



## NOMBRE DE CAS

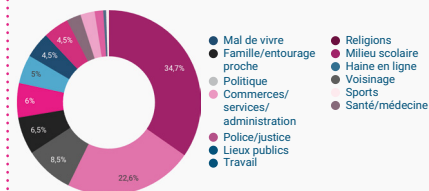
199

RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

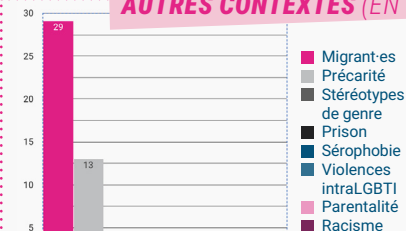


## MANIFESTATIONS (EN %)

## CONTEXTES



## AUTRES CONTEXTES (EN %)



En 2025, SOS homophobie a recensé, en plus des 1 771 cas en France, 199 cas concernant l'international, notamment en lien avec de l'aide pour des demandes d'asile ou des signalements d'événements LGBTIphobes en dehors de la France. Près de deux tiers des cas sont relatifs à des situations en Afrique subsaharienne. En mars 2026<sup>1</sup>, par exemple, une loi doublant la peine encourue pour homosexualité a été votée au Sénégal. L'année 2025 a été marquée par une stagnation, voire un recul inquiétant, des droits des personnes LGBTI dans la majorité des pays du monde, malgré quelques avancées limitées. On note notamment l'entrée en vigueur en janvier en Thaïlande du mariage pour les couples de même genre, la disparition des dernières « zones sans idéologie LGBT » en Pologne<sup>2</sup>, ou des arrêts favorables de juridictions européennes.

## LES ETATS-UNIS : FER DE LANCE DE LA LUTTE ANTI-LGBTI...

Aux États-Unis, la droite républicaine, les conservateur·rices religieux·ses et l'administration de Donald Trump ont multiplié les attaques contre les droits des femmes, en particulier le droit à l'avortement. Ils ont également pris pour cible les personnes LGBTI, supprimé l'essentiel des programmes de promotion de la diversité ou de lutte contre les discriminations, et alimenté de violentes paniques morales et attaques ciblées contre les personnes trans, non binaires ou intersexes. Le premier jour de son mandat, Trump a pris la décision symbolique de signer un « ordre exécutif » imposant la mention exclusive de deux sexes<sup>3</sup> dans toutes les procédures et documents de l'administration américaine. Ces forces réactionnaires<sup>4</sup> ont

mis en œuvre leurs obsessions idéologiques, contraignant les personnes trans à utiliser des toilettes « correspondant à leur sexe biologique », restreignant l'accès aux compétitions sportives des femmes trans, ou interdisant des traitements hormonaux aux mineur·es, au risque d'engendrer de graves détériorations de leur santé mentale. Fin décembre 2025, l'American Civil Liberties Union recensait ainsi plus de 600 propositions de loi en cours s'attaquant aux droits des personnes LGBTI<sup>5</sup>. Sur l'année 2025, 126 lois antitrans ont été votées dans 29 États<sup>6</sup>. Par ailleurs, plus de 1 000 livres contenant un thème LGBTI ont fait l'objet de pressions pour être bannis des bibliothèques d'écoles.

Ces stratégies haineuses sont destinées à mobiliser des électeurs conservateurs ou religieux, et détournent l'attention des réels problèmes économiques, sociaux ou politiques. Elles fournissent également un mode opératoire à de nombreux gouvernements réactionnaires dans le monde pour engager localement les mêmes politiques.

## ...QUI INSPIRENT ET FINANCENT DES MOUVEMENTS MONDIAUX

Dans son rapport annuel 2025, publié en février 2026, l'ONG Human Rights Watch estime ainsi que « le système mondial de défense des droits humains est en danger » : déjà sapé par la Chine et la Russie, il est maintenant violemment attaqué par l'administration Trump<sup>7</sup>. Certains pays ont voté en 2025 des modifications constitutionnelles ou législatives en ce sens. En **Slovaquie**, un amendement à la Constitution a été voté, ne reconnaissant que « les sexes masculin et féminin », interdisant l'adoption aux couples de même sexe/genre, et

1 « Homosexualité : Ce qui va changer au Sénégal après l'adoption de la loi durcissant la répression », BBC News Afrique, 2026, [en ligne] 2 K. Kubacka, « Suppression de la dernière "zone sans idéologie LGBT" en Pologne », Euronews, 2025, [en ligne] 3 « Sexe » est ici entendu dans une définition politique et administrative reposant sur des paramètres biologiques binaires d'un « sexe masculin » et d'un « sexe féminin » 4 « Réactionnaire » au sens étymologique du terme : « D'une action politique qui s'oppose au changement ou au progrès social, et veut revenir à un ordre ancien, réel ou fantasmé. » 5 ACLU, « Mapping Attacks on LGBTQ Rights in U.S. State Legislatures in 2025 », 2025, [en ligne] 6 Translegislation, « What anti-trans bills passed in 2025? », [en ligne]

instaurant la nécessité d'une autorisation parentale pour l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires.

La **Géorgie** a voté la suppression de toute référence au genre dans les lois antidiscrimination, les remplaçant par le « sexe biologique », et supprimant de fait la protection des personnes trans, non binaires ou intersexes.

En **Hongrie**, des amendements à la Constitution ont été votés, définissant le « sexe » comme binaire et immuable, déclarant que le mariage est uniquement entre un homme et une femme, et instaurant la « protection d'une identité » des enfants correspondant à leur « sexe de naissance », empêchant ainsi toute possibilité de reconnaissance de la transidentité ou de modification du sexe administratif à l'état civil.

Aux **Pays-Bas**, un projet de loi qui visait à simplifier les procédures de modification de la mention du sexe à l'état civil, fondé sur l'autodétermination des personnes, a été retiré par le gouvernement sous la pression de mouvements conservateurs.

D'autres pays ont introduit et débattent toujours de propositions profondément liberticides. En **Turquie**, par exemple, un projet de loi gouvernemental présenté en octobre 2025 prévoit de criminaliser de facto l'homosexualité ou la « non-conformité de genre ». Il vise également à criminaliser toute expression de « soutien ou de promotion de comportements contraires au sexe biologique inné ou à la moralité générale », ce qui imposerait ainsi le silence à la population, aux ONG et aux médias sur ces sujets.

En **Argentine**, au **Pérou** et en **Albanie**, des projets de loi liberticides sont temporairement repoussés ou déposés, mais pas encore débattus. Un

environnement hostile aux personnes LGBTI se déploie dans ce contexte de montée en puissance d'une internationale réactionnaire pilotée par les États-Unis.

Au **Ghana**, une proposition de loi « anti-LGBTQ », criminalisant les relations homosexuelles et « le soutien » à celles-ci par toute personne, a été votée en février 2024. Toutefois, elle n'a, à date, pas été ratifiée par le président John Mahama, en raison de la menace de suspension d'aides financières par la Banque mondiale et le FMI si elle entrait en vigueur. Il est à craindre que l'administration Trump fasse pression sur ces institutions pour lever le blocage. Par ailleurs, des mouvements religieux conservateurs américains, disposant de ressources financières importantes, sont également très actifs dans des pays anglophones, comme le Ghana, le Kenya ou l'Ouganda, pour influencer négativement l'environnement législatif des droits des femmes et des personnes LGBTI<sup>8</sup>.

Ce climat LGBTIphobe entraîne des situations dramatiques, comme celle d'**Awa**, femme trans vivant au Cameroun, où l'homosexualité et la transidentité sont fortement pénalisées. Elle subit chaque jour des menaces et des violences de la part de sa famille, avec qui elle est obligée de cohabiter. Awa a eu des pensées suicidaires, souffre de dépression, et cherche désormais à venir en France, où elle espère pouvoir vivre en sécurité.

L'administration Trump a également mis fin, début 2025, à son programme international de lutte contre le VIH, en démantelant l'USAID, qui permettait à 20 millions de personnes dans le monde, dont 560 000 enfants<sup>9</sup>, de bénéficier de traitements antivaux. Les ONG estiment que cette mesure a entraîné plus de 150 000 décès

7 M.-B. Bernard, « Human Rights Watch s'inquiète de "l'assaut généralisé" de Donald Trump "contre les piliers de la démocratie", dans son rapport annuel sur les droits humains », Franceinfo, 2026, [en ligne], 8 Noé Hochet-Bodin, « La nouvelle offensive des évangéliques américains en Afrique », Le Monde, 2025, [en ligne], 9 UNAIDS, « About the impact of US funding cuts on the global HIV response », [en ligne]

additionnels en 2025. Cette décision est particulièrement cruelle et dramatique, au moment où des traitements innovants, peu coûteux et efficaces (quelques injections par an) laissent entrevoir une fin de l'épidémie à l'horizon 2030<sup>10</sup>.

## LA RÉSISTANCE CONTINUE

Des mouvements de résistance de la communauté LGBTI et de la société civile se mobilisent : des ONG et des responsables politiques progressistes ont agi vigoureusement en 2025 ; des médias ont joué leur rôle d'information et d'éducation ; des contre-pouvoirs judiciaires ont sanctionné des décisions juridiquement contestables et contre l'égalité des droits. Aux **États-Unis**, des actions de lobbying et d'information ont été menées contre les propositions de loi liberticides, avec un excellent ratio de succès : 87 % de ces propositions ont été rejetées<sup>11</sup>. La Cour suprême des États-Unis a refusé d'examiner une affaire qui demandait qu'elle revoie sa décision *Obergefell v. Hodges* de 2015, laquelle consacre le droit des couples de même sexe à se marier. Cette décision signifie que la jurisprudence en faveur du mariage pour toutes et tous reste en vigueur.

En **Europe**, la Cour de justice de l'Union européenne a obligé la Pologne à reconnaître le mariage en Allemagne de deux hommes, créant ainsi une jurisprudence pour toute l'UE.

Le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation majeure pour la protection des droits des personnes intersexes, enjoignant ses États membres à agir pour l'interdiction des traitements médicaux non consentis. En mars 2026, la Cour de justice européenne a rendu un jugement qui impose aux pays de l'UE de fournir à leurs citoyens des papiers d'identité selon leur genre vécu<sup>12</sup>.

Enfin, une initiative citoyenne européenne sur l'interdiction des « thérapies de conversion » a récolté plus d'un million de signatures, obligeant la Commission européenne à y apporter une réponse, attendue en mai 2026.

La mobilisation s'est également déployée dans la rue. Par exemple, à Budapest, en **Hongrie**, malgré l'interdiction des autorités, une gigantesque Marche des fiertés rassemblant plus de 200 000 personnes a défié le gouvernement de Viktor Orbán, galvanisant la résistance de la communauté et de ses alliés dans le pays.

Il y a donc beaucoup d'espoir à placer dans les mobilisations militantes et les combats politiques pour s'opposer aux mouvements réactionnaires internationaux et aux discours de haine. Pour cela, il faut s'appuyer sur la mobilisation citoyenne à travers le monde et sur l'action des institutions politiques et judiciaires en Europe. Mais ces combats doivent aussi être élargis. Ils concernent l'accueil et le droit d'asile des personnes réfugiées LGBTI. Ils impliquent également un travail de prévention et de pédagogie face aux discours de haine.

Il est tout aussi essentiel de renforcer la répression des agressions et des crimes visant les personnes LGBTI, dont le nombre augmente régulièrement. Enfin, il faut lutter contre les lobbies conservateurs ou religieux, qui cherchent à exclure les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVARS) dans les établissements scolaires.

Dans un contexte de recul, mais aussi de mobilisation inédite, l'avenir des droits des personnes LGBTI se joue désormais dans la capacité des sociétés civiles et des institutions à faire front commun contre les offensives réactionnaires. ▲

<sup>10</sup> Une fin de l'épidémie impliquerait de s'assurer que la totalité de la population est testée et que les personnes porteuses du virus bénéficient de traitements leur permettant de vivre normalement, avec une charge virale indétectable, donc intransmissible. <sup>11</sup> Movement Advancement Project, « Anti-LGBTQ state bills 2010-2025 », Flourish, 2026, [en ligne](#). <sup>12</sup> Pauline Rouquette, « État civil : la justice européenne tranche en faveur des personnes transgenres », France, 2026, [en ligne](#).

## TÉMOIGNAGES

**Amina et Sofia**, un couple lesbien vivant actuellement dans deux pays différents du Maghreb, sont en grand danger en raison de leur orientation sexuelle et de leur relation. « Nous faisons face à des menaces directes, à des pressions familiales, notamment une tentative de mariage forcé, et à un climat social extrêmement hostile envers les personnes LGBTI », nous disent-elles. Elles recherchent du soutien en France, où elles espèrent pouvoir reconstruire leur vie en sécurité, ensemble et libres.

**Alam** est originaire du Bangladesh. Il est actuellement en train de demander l'asile en France. Sa démarche se heurte toutefois au règlement de Dublin, qui prévoit que la demande d'asile soit en principe examinée par le premier État membre de l'Union européenne dans lequel la personne est entrée. Or, ce pays n'est pas la France, où il vit aujourd'hui avec son compagnon. « J'ai été persécuté dans mon pays d'origine en raison de mon orientation sexuelle et de mon engagement en faveur des droits des LGBTI. J'ai été victime d'agressions physiques et de menaces, ce qui m'a poussé à chercher la sécurité en Europe. Je souffre d'un traumatisme grave en raison de la persécution que j'ai subie, et je crains pour ma sécurité et ma stabilité mentale si je suis renvoyé dans le pays de l'UE où je suis arrivé, dans lequel je n'ai aucun réseau de soutien. »

**Aminata** nous écrit à propos de **Fatou**, une amie lesbienne sénégalaise. Fatou est contrainte de se marier à un homme dans ce pays où la loi interdit les actes homosexuels et les relations amoureuses entre

personnes de même sexe. Aminata nous confie : « Elle va se marier avec son cousin, qui a des preuves qui montrent qu'elle est lesbienne. Il l'a menacée de dévoiler à sa mère, à la police et au village la vérité quant à son orientation, sauf si elle accepte le mariage – ce qu'elle a dû faire. Il promet maintenant de la dénoncer si elle n'entretient pas de relations sexuelles avec lui dès maintenant. »

**Sami** est un homme gay afghan. Il a été contraint de se réfugier dans un pays voisin, où il reste menacé de mort. En Afghanistan, les talibans ont découvert son homosexualité, assassiné son petit ami et menacé de mort sa famille, qui a fait croire qu'il était décédé pour le protéger. Le pays dans lequel il se trouve a engagé des mesures de renvoi des réfugiés afghans vers leur pays d'origine. S'il est découvert et expulsé vers l'Afghanistan, il risque la mort, comme toute sa famille. Il cherche une organisation qui pourrait l'aider à trouver un pays sûr, mais rencontre de grandes difficultés dans sa démarche.

**« L'HOMOSEXUALITÉ OU LES TRANSGENRES, CE N'EST PAS ACCEPTÉ EN ARMÉNIE. POUR ÇA, ON TABASSE LES GENS. »**

## TÉMOIGNAGES

**Ivan et Dimitri** sont deux réfugié-es de Russie, un pays qu'ils ont fui à cause des persécutions et des menaces en lien avec leur identité de genre et leur orientation sexuelle. Iels espéraient trouver un minimum de sécurité en Arménie, mais se rendent compte aujourd'hui qu'ils sont toujours en danger. Iels racontent : « Il y a quelques jours, nous sommes allé-es ensemble dans un magasin. Un des vendeurs nous a répondu avec réticence, puis nous a montré une photo de nous avec un drapeau LGBTI lors d'une manifestation et nous a demandé : "C'est bien vous, non ?" Nous avons confirmé qu'il s'agissait de nous, et il a dit : "Ce n'est pas normal en Arménie. Pour ça, on tabasse les gens. Quelqu'un m'a envoyé cette photo en me disant : "Si tu les vois, tuelles tous les deux." » Pris de panique, Ivan et Dimitri ont pris la fuite, craignant pour leur sécurité. Il semble que des photos d'elleux circulent dans des groupes LGBTIphobes. Iels ont déposé une demande de visa humanitaire pour la France.

**Cale** est haïtien. Il s'est récemment marié à un citoyen français en France, où il a résidé pendant un mois avec un visa court séjour délivré par l'ambassade de France en République dominicaine. Il est ensuite retourné en Haïti, afin d'entamer les démarches pour demander un visa long séjour « vie privée et familiale » en tant qu'époux de Français. Sur place, l'ambassade de France à Port-au-Prince refuse de lui accorder un rendez-vous – il n'y aurait pas de créneau disponible. Il transmet alors un dossier complet, mais aucune réponse ne lui parvient. « Je suis en danger dans mon pays en raison de mon orientation sexuelle. Être

homosexuel en Haïti représente un réel risque, notamment si des documents privés (comme notre certificat de mariage ou nos correspondances) tombent entre de mauvaises mains. »

**Matthias** est à Londres. Il se rend à un rendez-vous avec une personne rencontrée sur l'application Grindr. En arrivant près du domicile de cette personne, un inconnu l'insulte violemment, proférant des propos homophobes très agressifs, lui hurle dessus, puis se met à le suivre dans la rue. Matthias prend la fuite en courant et trouve refuge dans une église, en état de choc total. « J'ai pleuré, j'étais incapable de reprendre mes esprits. Depuis, je suis profondément bouleversé. J'ai l'impression d'avoir été pris au piège, peut-être dans un guet-apens homophobe, mais je n'en suis pas certain. J'ai très peur de recroiser cet homme, car l'endroit de l'agression est proche du domicile de mon amie, où je séjourne actuellement. Je me sens en danger. »

## KADR

**Kadr** témoigne sous pseudonyme. C'est un homme de la communauté LGBTI vivant au Liban, où aucune protection n'existe pour les personnes LGBTI. « Ce que je partage n'est pas un incident isolé, mais un schéma de vie marqué par la peur, les violations et une usure humaine persistante. » Depuis sa plus petite enfance, Kadr n'a jamais connu la sécurité. Il a grandi dans un environnement familial où régnaient humiliations, déshumanisations et abus verbaux, psychologiques, puis physiques. Il a été traité comme s'il n'avait aucune valeur, a été publiquement humilié, comparé à des animaux, et exposé aux moqueries et au harcèlement encouragés par son entourage. « Les menaces, le mépris, les crachats sur mon visage et le refus total de ma dignité sont devenus partie intégrante de ma vie quotidienne. Cette expérience précoce ne s'est pas arrêtée et a laissé des cicatrices profondes dans ma psyché et ma vie. »

À l'extérieur du domicile, le monde n'est pas plus clément. À l'école, à l'université, puis au travail, les mêmes schémas se répètent : discriminations, surveillances, ciblage, exclusions et licenciements injustifiés. Même sans qu'il révèle ouvertement son identité, de simples soupçons suffisent à faire de lui une cible. « J'ai perdu des emplois, une stabilité et des opportunités irremplaçables, simplement parce que je ne me conformais pas aux normes sociales. »

Dans les espaces publics, Kadr a

subi des agressions physiques, du harcèlement sexuel et des attaques, notamment lors de ses sorties quotidiennes et en soirées près de la mer. Ses effets personnels lui ont été volés, sans que personne ne soit inquiété. Pour lui, le silence est souvent resté la seule option, car signaler ces incidents peut être plus dangereux que les agressions elles-mêmes.

Son domicile n'est pas un refuge non plus. « J'ai fait face à des expulsions, à des déplacements forcés et à l'absence de tout environnement sûr ou accueillant. Le travail n'offrait aucune protection. La famille ne m'apportait aucun soutien. La société n'était pas neutre. J'étais constamment sur mes gardes, épuisé, me défendant chaque jour. »

Aujourd'hui, Kadr dit porter les conséquences de ce long parcours : dommages psychologiques et sociaux profonds, isolement forcé, fatigue chronique et perte de son sentiment de sécurité et de sa capacité à continuer à vivre pleinement. « Ce que je vis n'est pas un chagrin passager, mais le résultat d'années de violences structurelles et de l'absence de protection réelle. »

Kadr nous écrit pour partager son expérience, car « ces témoignages ne doivent pas rester invisibles. Beaucoup de personnes comme moi, au Liban et ailleurs, vivent dans l'ombre, sans protection ni voix. »

## LA PAROLE À...

Artemis Akbary est un réfugié afghan en République tchèque. Après le retour au pouvoir des talibans, il crée l'Afghanistan LGBTIQ+ Organisation (ALO), qui fournit aide humanitaire et relocalisation, plaide à l'international et collabore avec des institutions internationales pour faire valoir les droits des Afghans LGBTI. ALO a aussi un programme pour les réfugiés et demandeurs d'asile LGBTI en République tchèque (psychologues queers, formations).

### **POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR VOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE ET CONCERNANT L'AFFAIRE DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN AFGHANISTAN ?**

ALO coprésède le groupe de travail sur la persécution fondée sur le genre en Afghanistan. Nous dénonçons et documentons les violations des droits humains, crimes contre l'humanité et persécutions fondées sur le genre. En Afghanistan, la persécution et l'effacement des femmes de l'espace public sont systémiques. Elles ne peuvent pas aller à l'école, ni travailler. La situation des personnes queers est pire, surtout les femmes LBQ. De plus, des lois et mécanismes sont utilisés pour persécuter délibérément les LGBTI, avec plus de 70 décrets documentés de flagellations publiques. Avec ALO, nous avons documenté ces cas et soumis des preuves aux institutions internationales compétentes compétents en matière de responsabilité. En juin 2025, les autorités judiciaires internationales ont émis des mandats d'arrêt contre deux dirigeants talibans pour persécution des femmes et personnes LGBTI, reconnaissant pour la première fois de l'histoire la persécution des personnes LGBTI<sup>13</sup>. Cela ouvre la voie aux LGBTI à travers le monde.

### **QU'EST-CE QU'ÊTRE RÉFUGIÉ-E LGBTI EN EUROPE ? L'EUROPE EN FAIT-ELLE ASSEZ POUR LES PROTÉGER ?**

D'une part, je suis en sécurité, libre et j'ai des opportunités. D'autre part, quand les personnes queers de ma région arrivent en Europe, leur parcours commence par des discriminations, des violences dans les camps de réfugiés. Le ministère de l'Intérieur tchèque ne connaît

pas les terminologies et manque de savoir sur les réfugiés LGBTI avec qui il travaille, les mettant en danger. L'actuel gouvernement tchèque d'extrême droite, antidroits LGBTI, antimigrants et antiréfugiés, rappelle la nécessité de poursuivre la lutte et de faire progresser nos programmes en faveur des droits des réfugiés LGBTI. L'Europe n'en fait pas assez. Le pacte sur la migration et l'asile va réduire les normes d'asile pour tous-tes les demandeur-ses et réfugiés-es queers, et donner plus de pouvoir aux polices aux frontières, leur permettant de continuer à commettre des violences physiques et sexuelles sur elleux sans avoir à rendre de comptes. Les décideurs politiques de l'UE doivent inclure les personnes concernées dans la prise de décisions qui ont une incidence sur leurs vies.

### **DANS LE MONDE ENTIER, LES DROITS LGBTI SE DÉGRADENT. FACE À CE CLIMAT HOSTILE, QUEL MESSAGE VOULEZ-VOUS ADRESSER AUX PERSONNES LGBTI DU MONDE ENTIER ?**

Nous avons un proverbe en farsi : ادص تسد كي درادن (yek dast seda nadarad), « une main ne fait pas de son ». Il signifie que nous devons rester uni-es, travailler ensemble pour être entendu-es et atteindre nos objectifs. C'est mon message aux LGBTI du monde entier. Il faut rester fort-es et garder espoir. Il m'arrive encore de perdre espoir, mais voir de courageux-ses Afghan-es queers se battre pour le futur et manifester pour leurs droits me redonne du courage. Entre 2021 et janvier 2025, nous avons aidé à sauver la vie de plus de 700 Afghan-es LGBTI, qui peuvent prendre un nouveau départ dans un autre pays. C'est ma principale source d'inspiration, et ça m'encourage aussi. Je suis sûr que tout ira mieux.

<sup>13</sup> Outright International and Afghanistan LGBTIQ+ Organisation, « In a First, ICC Recognizes LGBTIQ Victims in Afghanistan Gender Persecution Case », Outright International, 2025, [en ligne](#).

## UN REGARD SUR... L'IA ET LES ALGORITHMES

## UNE MAIN BIEN HUMAINE DANS UN GANT ROBOTIQUE ?

**COMPRENDRE  
L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE**

Quand on parle d'« IA » aujourd'hui, on désigne le plus souvent l'intelligence artificielle générative et les grands modèles de langage (LLM, pour Large Language Models). En effet, c'est grâce à divers LLM (GPT-4, GPT-5.2) que ChatGPT, le système informatique qui les englobe, est capable de répondre à toutes nos questions ou presque. D'autres modèles d'IA générative sont spécialisés dans la génération de vidéos (comme Sora) et d'images (comme Midjourney 7 ou Imagen 4 Ultra), pour n'en citer que quelques-uns. Ces systèmes d'IA générative utilisent des techniques d'apprentissage pour générer des contenus (textes, images, vidéos) à partir de grandes quantités de données. Contrairement aux algorithmes classiques, qui suivent des règles prédéfinies et ont donc des sorties déterministes, ces systèmes apprennent à partir d'importants jeux de données et peuvent produire des sorties nouvelles en fonction de leur entraînement.

**AUX ORIGINES : ALAN  
TURING, PIONNIER  
ET VICTIME**

L'histoire de l'IA est indissociable de celle d'Alan Turing, mathématicien britannique considéré comme le père de l'informatique moderne. Héros de la Seconde Guerre mondiale pour avoir déchiffré les codes nazis, Turing a posé les fondements théoriques de l'intelligence artificielle. Pourtant, en

1952, il fut condamné pour « outrage aux bonnes mœurs » en raison de son homosexualité. Contraint de choisir entre la prison et la castration chimique, il opte pour cette dernière afin de pouvoir poursuivre ses travaux. Brisé par ce traitement inhumain, il se suicide en 1954.

Cette tragédie rappelle que les technologies que nous utilisons aujourd'hui portent l'empreinte de personnes LGBTI dont les contributions ont été niées ou réprimées. Nous devons également le développement de l'informatique, et notamment de l'algorithmique, en tant que discipline à la mathématicienne Ada Lovelace (1815-1852), qui est connue pour avoir écrit le premier programme informatique. Les chatbots que nous utilisons actuellement passent sans peine le test de Turing : ils peuvent tenir des conversations indiscernables de celles d'êtres humains, alors qu'il y a à peine une dizaine d'années, cela semblait relever de la fiction. Le film *Her*, de Spike Jonze, sorti en 2013, mettait en scène des interactions entre humains et machines proches de celles que nous avons aujourd'hui avec des plateformes telles que ChatGPT.

**DISCRIMINATIONS  
ALGORITHMIQUES : DES  
RÉALITÉS MULTIPLES**

Les systèmes d'IA et les algorithmes sont aujourd'hui au cœur de nouvelles formes de discriminations envers les personnes LGBTI. Sur les réseaux sociaux, les algorithmes de modération assimilent régulièrement les mots-clés « lesbienne » et « gay » à

des contenus haineux ou pornographiques, bloquant ainsi des comptes militants. En 2019, le mouvement SEO Lesbienne s'est vu refuser la création d'un compte Facebook comportant ce mot, la plateforme le considérant comme « non autorisé ». Sur TikTok, des hashtags LGBTI sont déréférencés selon les langues utilisées<sup>1</sup>.

Plus inquiétant encore, des chercheur·ses de l'université de Stanford ont développé en 2017 un algorithme prétendant « détecter » l'orientation sexuelle à partir de photos de visage, avec des taux de réussite annoncés de 81 % pour les hommes et 74 % pour les femmes<sup>2</sup>. Bien que les créateur·rices affirmaient vouloir « alerter » sur ces dangers, cette recherche a soulevé d'importantes questions éthiques sur le risque d'outing algorithmique et d'utilisation par des personnes ou organisations malveillantes.

## L'IA N'EST PAS LGBTIPHOBES, C'EST SA CONCEPTION QUI L'EST

Il est essentiel de nuancer : l'IA et les algorithmes ne sont pas intrinsèquement LGBTIphobes. Comme le soulignent les membres de Queer in AI<sup>3</sup>, ce sont les choix de conception, les objectifs et les contextes d'utilisation qui peuvent rendre ces technologies discriminatoires. Les systèmes d'IA sont des outils qui reflètent et amplifient les valeurs et préjugés présents dans les données d'entraînement, ainsi que ceux de celles et ceux qui les conçoivent et les déploient.

**« L'IA PROPOSE, LES CONCEPTEURICES DISPOSENT. »**

## DES BIAIS ANCRÉS DANS LES DONNÉES

La principale source de discrimination algorithmique réside dans les biais des données d'entraînement. Lorsqu'un algorithme apprend à partir de contenus web, il absorbe les préjugés de ces données qui lui permettent de construire sa représentation du monde.

Par exemple, si le mot « lesbienne » est majoritairement associé à du contenu pornographique sur Internet, les algorithmes reproduiront cette association, pénalisant les contenus militants légitimes. Ces biais peuvent être plus ou moins volontaires : parfois liés à une « variable omise » (ne pas avoir pensé à inclure la diversité LGBTI), parfois résultant d'un choix délibéré d'utiliser des données non inclusives.

## VERS UNE RÉGULATION : L'AI ACT EUROPÉEN

Face à ces enjeux, l'Union européenne a adopté en juin 2024 l'AI Act<sup>4</sup>, premier règlement mondial sur l'IA. Ce texte interdit explicitement les systèmes de catégorisation biométrique s'appuyant sur des caractéristiques sensibles, comme l'orientation sexuelle – mais l'identité de genre n'est pas mentionnée comme caractéristique prohibée. Il impose également des obligations de non-discrimination, de tests rigoureux et de contrôles humains pour les systèmes d'IA à haut risque. Selon le « Baromètre de l'esprit critique 2024 » d'Universcience<sup>5</sup>, 61 % des Français·es perçoivent l'IA comme une révolution technologique majeure, et 85 % estiment nécessaire sa réglementation.

1 T. Grison, « IA et modération des réseaux sociaux : un cas d'école de "discrimination algorithmique" », *The Conversation*, 2021, [\[en ligne\]](#)

2 S. Sermondadaz, « Un algorithme plus fiable que l'humain pour deviner l'orientation sexuelle, vraiment ? » *Sciences et avenir*, 2017, [\[en ligne\]](#)

3 Voir l'encadré pour plus d'information sur ce collectif.

4 CNIL, « Entrée en vigueur du règlement européen sur l'IA : les premières questions-réponses de la CNIL », 2024, [\[en ligne\]](#)

5 Universcience, « Baromètre de l'esprit critique », 2024, [\[en ligne\]](#)

Pourtant, seules 23 % des personnes interrogées ont déjà utilisé une IA générative, montrant un décalage entre perception et usage.

Les technologies d'IA et les algorithmes ne sont ni bons ni mauvais en soi : ils reflètent des choix humains qui président à leur conception. Pour que ces outils ne perpétuent pas les discriminations dont les personnes LGBTI sont victimes, il est crucial d'adopter une approche inclusive dès la phase de développement, d'auditer régulièrement les systèmes déployés et de garantir que les cadres réglementaires comme l'AI Act sont effectivement appliqués. L'histoire tragique d'Alan Turing nous rappelle le prix de l'exclusion : ne laissons pas les technologies de demain reproduire les injustices d'hier, notamment sur les réseaux sociaux. ▲

**« LA PRINCIPALE SOURCE DE DISCRIMINATION ALGORITHMIQUE RÉSIDE DANS LES BIAIS DES DONNÉES D'ENTRAÎNEMENT. »**

# S'APPROPRIER L'IA POUR MIEUX RÉSISTER

Face à des IA qui classent, surveillent et normalisent, des communautés queers s'organisent pour reprendre la main sur les technologies. Leur objectif n'est pas seulement de « corriger des bugs », mais de questionner en profondeur à qui servent ces systèmes et quelles vies ils rendent possibles ou impossibles.

## QUEER IN AI : UN COLLECTIF POUR TRANSFORMER LA RECHERCHE

Parmi ces collectifs, Queer in AI est devenu une référence internationale. Ce réseau décentralisé et bénévole rassemble des chercheur·ses, ingénieur·es, étudiant·es et militant·es LGBTI à travers le monde. Le collectif intervient dans les plus grandes conférences scientifiques sur l'IA (NeurIPS, ICML, FAccT, etc.), où il organise des ateliers et des sessions de mentorat. Queer in AI revendique une approche différente de la recherche en IA : participative, intersectionnelle et pilotée par les communautés concernées. Cette approche considère que les personnes LGBTI, en tant que population affectée par les systèmes algorithmiques, doivent être associées à l'ensemble des processus décisionnels, depuis la définition des priorités de recherche jusqu'à l'élaboration des critères d'une IA « éthique » ou « digne de confiance ». Cette approche s'oppose frontalement à la vision dominante où des expert·es techniques décident seul·es de ce qui est bon pour les autres<sup>6</sup>.

Le collectif documente également les discriminations algorithmiques vécues par les personnes LGBTI et propose des cadres d'analyse alternatifs.

## DES ARTISTES QUI DÉTOURNENT ET SUBVERTISSENT

Parallèlement, des artistes créent des œuvres qui révèlent comment les modèles génératifs reproduisent des normes de genre binaires, hétérosexuelles et cisnormées. Ils expérimentent avec des prompts qui testent les limites du système, produisent volontairement des « erreurs » révélatrices ou détournent les censures pour créer des représentations queers normalement impos-

sibles pour ces modèles<sup>7</sup>. Ces pratiques ne relèvent pas du simple bricolage, elles montrent que les IA ne sont jamais neutres et que leur apprentissage porte des présupposés sur ce qui est « normal », « acceptable ».

## COCONCEVOIR DES OUTILS UTILES, DEPUIS LES COMMUNAUTÉS

D'autres initiatives placent la participation des personnes LGBTI au cœur du développement technologique. Le projet PARQAIR-MH (PARTicipatory Queer AI Research for Mental Health) cherche à établir, avec des personnes LGBTI, des standards éthiques rigoureux pour l'utilisation de données sensibles dans la recherche en IA appliquée à la santé mentale<sup>8</sup>. Plutôt que d'imposer des normes venues d'en haut, le projet utilise une méthode qui permet aux participant·es de définir collectivement ce qui est acceptable ou non en matière de collecte, de stockage et de réutilisation de données.

## REPRENDRE LE POUVOIR SUR LA TECHNOLOGIE

Au lieu de considérer les personnes LGBTI uniquement comme des « victimes de biais à corriger », ces initiatives les reconnaissent comme des actrices et acteurs légitimes de la conception, de l'évaluation et de la gouvernance des systèmes. Queeriser l'IA, ce n'est donc pas seulement demander des algorithmes « inclusifs » ou « neutres ». C'est revendiquer des technologies qui questionnent activement les normes, protègent les plus marginalisé·es, renforcent l'autonomie des communautés et refusent la surveillance, le tri et le contrôle des corps et des vies. C'est aussi affirmer que les personnes les plus affectées par un système doivent avoir le pouvoir de décider s'il doit exister, comment il fonctionne et à quelles conditions il peut être déployé. Ces actions de résistance, encore minoritaires, ouvrent une voie essentielle : celle d'une technologie véritablement démocratique, pensée avec et pour les personnes LGBTI, et non contre elles.

<sup>6</sup> Ashwin, W. Agnew, U. Pajaro, H. Jethwani, A. Subramonian, « Rebuilding Trust: Queer in AI Approach to Artificial Intelligence Risk Management », 2021, [Arxiv](#), [en ligne](#).

<sup>7</sup> J. Taylor, J. M. Franchesca Spektor, A. DeVrio, M. Sap, H. Zhu, S. E. Fox, « Un-Straightening Generative AI: How Queer Artists Surface and Challenge Model Normativity », FAccT '25: Proceedings of the 2025 ACM Conference on Fairness,

Accountability, and Transparency, 2025, [en ligne](#).

<sup>8</sup> D. W. Joyce, A. Kormilitzin, J. Hamer-Hunt, K. R. McKee, N. Tomasev, « Defining acceptable data collection and reuse standards for queer artificial intelligence research in mental health: protocol for the online PARQAIR-MH Delphi study », *BMJ Journals*, 2024, [en ligne](#).

## LE MYTHE D'UN LOBBY ARC-EN-CIEL : FAKE NEWS AU SERVICE D'UN VRAI DANGER

Le complotisme est un phénomène mondial. Il est lié au concept de la théorie du complot, une manière de pensée selon laquelle un événement résulterait en majorité d'un complot, c'est-à-dire une action dissimulée et planifiée d'une ou plusieurs personnes afin de nuire à un autre groupe de personnes. Le complotisme envers les personnes LGBTI désigne les individus LGBTI et leurs droits comme des instruments d'un complot secret, en s'appuyant sur des idées reçues infondées, dans le but de susciter la peur, légitimer la discrimination et délégitimer l'égalité des droits. Sur l'année 2025, 61 cas relevant du complotisme LGBTIphobe ont été rapportés à SOS homophobie. Ce phénomène se diffuse via des discours de haine visant par exemple «le lobby LGBT», de fausses informations et des incitations à la violence.

### L'AMPLEUR GLOBALE DU COMLOTISME VIA LES MÉDIAS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

En pleine ère du numérique, les fausses informations et messages de haine relevant du complotisme LGBTIphobe se répandent rapidement via une pluralité de canaux, accentuant la violence et le danger du phénomène complotiste pour les personnes LGBTI. Ces fausses informations et certains messages de haine peuvent être caractérisés comme complotistes car ils présentent les personnes et militant·es LGBTI comme des «groupes de pression» (c'est à dire des lobbys) disposant d'argent et l'influence politique,

qui tenteraient de changer la société à leur profit. L'Observatoire européen des médias numériques qualifie d'ailleurs la désinformation ciblant les personnes LGBTI comme «une des plus présentes et constantes dans l'Union Européenne<sup>1</sup>».

Dans un commentaire sous une publication Instagram du compte @hugo-décrypte, signalé à SOS homophobie, un homme dit que les personnes LGBTI « gouvernent le monde » et sont à l'origine d'« actes sataniques ». Selon l'analyse des témoignages rapportés à SOS homophobie, les cas de complotisme LGBTIphobe se produisent surtout dans des contextes de haine en ligne (33 %) et via les médias et la culture (18 %), révélant l'importance de ces canaux dans la diffusion des fausses informations et discours d'incitation à la haine LGBTIphobe. Parmi eux, les réseaux sociaux comme Instagram, X (ex Twitter) ou Youtube, mais aussi certains médias, comme des chaînes de télévision, et d'information. «Les LGBT sont un lobby et des gens qui essaient d'influencer la politique nationale au détriment de la majorité» déclarait ainsi Eric Zemmour sur BFMTV<sup>2</sup>. Tous ces outils de communication sont utilisés pour diffuser une haine appelant parfois à se « battre » contre une « doctrine » ou une « idéologie » LGBTI, des incitations à la violence révélant une violence au-delà de celle des propos, qui peuvent se transcrire « hors ligne<sup>3</sup> ». Les récentes politiques des géants du numérique comme Meta, ouvrant la porte aux discours haineux au nom d'une prétendue « liberté d'expression » (voir chapitre *Haine en ligne*), n'ont fait qu'accroître, ces

<sup>1</sup> European Digital Media Observatory, "Rights in the time of conspiracies and fake news: disinformation against LGBTQ+ in the EU", EDMO, EU, 2023, [En ligne] <sup>2</sup> M. Burgalassi, "Lobby LGBT : une fiction politique au service de la haine", Blast.fr, 2025, [En ligne] <sup>3</sup> Counterhate, « A guide to anti-LGBTQ online hate and disinformation », 2025, [En ligne]

dernières années, la prolifération de discours complotistes LGBTIphobes dangereux.

## **LA PRINCIPALE LIGNE DU COMLOTISME LGBTIPHOBES :**

### **UNE « DOCTRINE LGBTI »**

Une composante majeure du complotisme LGBTIphobe consiste à propager l'idée mensongère de l'existence d'une « doctrine LGBTI », une croyance qui est bien souvent la source de mouvements LGBTIphobes. Les théories du complot LGBTIphobes voient les LGBTI comme une idéologie dangereuse, un « LGBTisme » orchestré par des « forces occultes<sup>4</sup> ». L'idée de « doctrine LGBTI » établit qu'il existerait un « lobby » de personnes LGBTI, qui exploiterait les normes culturelles et valeurs traditionnelles, dans l'objectif d'imposer un ordre totalitaire et de subvertir l'ordre moral reposant sur la famille traditionnelle<sup>5</sup>. Le complotisme LGBTIphobe est ainsi très largement fondé sur la croyance que l'homosexualité ou la transidentité seraient fabriquées, imposées, propagées. Ainsi, ce pilier du complotisme LGBTIphobe, en se présentant comme une « vérité cachée » alimente la haine et les discriminations.

## **AUTRE LIGNE COMLOTISTE LGBTIPHOBES : L'AMALGAME AVEC LA PÉDOCRIMINALITÉ**

L'une des propagandes mensongères les plus anciennes et ancrées du complotisme LGBTIphobe est l'amalgame entre homosexualité et pédocriminalité, ou entre transidentité et pédocriminalité. Cet amalgame, ancien<sup>6</sup> et profondément enraciné, a produit

une insulte qui demeure aujourd'hui banalisée dans le langage courant. En effet, le terme « pédé » est utilisé pour parler péjorativement des hommes homosexuels, mais est étymologiquement la contraction du terme pédéraste : selon le Larousse, la « pédérastie » qualifie une attirance sexuelle d'un homme adulte pour les jeunes garçons<sup>7</sup>. Il faut rappeler que l'homosexualité désigne des hommes attirés par d'autres hommes et non par des garçons. Le fait que le terme « pédé » lié à la pédocriminalité soit encore utilisé pour qualifier une personne homosexuelle révèle le caractère toujours profondément ancré de l'amalgame, bien que l'utilisation de ce terme puisse faire l'objet d'un dépôt de plainte et être punie par la loi, en raison du caractère homophobe qu'il revêt.

## **LE LIEN ACCENTUÉ ENTRE CONSPIRATIONNISME ET SPHÈRES TRANSPHOBES**

Le complotisme est aussi mis au service d'une idéologie transphobe via un discours de haine et de fausses informations. L'analyse des témoignages liés au complotisme recueillis par SOS homophobie montre que, dans près de la moitié des cas (48 %), la LGBTIphobie exprimée relève de la transphobie. Ces théories, discours et incitations à la haine transphobes sont produits par des associations LGBTIphobes (comme « Le Réseau des Parents<sup>8</sup> » en région Ile-de-France) mais aussi par des influenceurs politiques ou internautes LGBTIphobes. Un exemple du phénomène est l'affaire relative à Brigitte Macron. Elle est caractérisée par l'apparition de rumeurs en 2021 fondées sur l'idée propagée par l'influenceuse américaine Candace Owens que Brigitte Macron serait une femme trans. Ces

<sup>4</sup> Radiofrance, « Complorama », La communauté LGBT+, cible privilégiée des complotistes, 2024. [En ligne] 5 V. de Cristofaro, M. Costacurra, V. Pellegrini, M. Giacomantonio, M. Salvati, « LGBTQ+ conspiracy beliefs and collective actions: Factors and processes that (de)motivate support for LGBTQ+ equality », *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 2025. [En ligne] 6 New York Magazine, « The long, sordid history of the gay conspiracy theory », 2022. [En ligne] 7 Larousse, « Pédérastie », s.d. [En ligne]

rumeurs relèvent d'un phénomène de « transvestigation » (« investigation » et « transgenre », voir chapitre *Transphobie*), spéculant sur une potentielle transidentité et accusant notamment Brigitte de « groomer » Emmanuel Macron. Cela incarne la tendance d'un lien entre transphobie et complotisme. En effet, plusieurs femmes politiques (Kamala Harris, Jacinda Arren...) ont été « accusées » d'être des femmes trans : les auteurs de ces accusations se servent de ces accusations pour montrer que la société (politique, média..) est dans les mains des personnes trans et donc d'un « lobby LGBTI ». Il est important de souligner que la diffamation<sup>9</sup>, caractérisée par l'affirmation d'un fait qui « porte atteinte à l'honneur ou la considération d'une personne »<sup>10</sup> ne peut pas être retenue. Dans le cas de l'affaire Brigitte Macron, qui avait porté plainte pour diffamation, la décision de la Cour d'Appel affirme que « l'imputation d'avoir effectué une transition de genre et de ne pas avoir voulu la rendre publique ne saurait caractériser une atteinte à l'honneur ou à la considération de la partie civile<sup>11</sup> ». Les personnes condamnées le sont pour harcèlement moral. Des vidéos complotistes sur l'affaire existent encore sur les plateformes et continuent de véhiculer un amalgame entre transidentité et pédocriminalité et d'inciter à la haine transphobe, de même que des commentaires appelant à la violence. ▲

## TÉMOIGNAGES

### LA PRINCIPALE LIGNE DU COMLOTISME LGBTIPHOBIE : LA « DOCTRINE LGBTI »

**Maryam** nous écrit pour dénoncer un courrier d'indignation d'un client d'un Magasin KRYS dans la Loire, en réaction à l'un de leurs derniers spots TV publicitaires représentant des femmes lesbiennes. Cela lui est rapporté par une amie proche qui connaît le directeur. Le courrier est anonyme, et disait : « Nous venons par la présente manifester notre indignation concernant la publicité wokiste qui met en avant l'homosexualité, pour le bénéfice de la doctrine LGBT. Votre spot publicitaire n'est pas orienté sur votre activité, mais sur une idéologie néfaste à notre jeunesse. Il est décevant de subir à une grande échelle une telle propagande. Il serait bien pour vous, de revenir à un monde normal, de liberté et respectueux de chaque personne. » Le client annonce aussi mettre fin à leur collaboration. La femme nous rapportant cela se dit particulièrement énervée par de tels propos complotistes LGBTIphobes parlant de « doctrine LGBT » et d'une idéologie « woke ». Elle est toutefois soulagée de la réaction du directeur qui a dénoncé sur Instagram le courrier et apporté ainsi son soutien à toute la communauté LGBTI.

**Chloé**, femme bisexuelle de 26 ans nous rapporte des propos LGBTIphobes subis lors d'une mission locale avec sa mairie. Les autres participant-es ont tenu des propos complotistes LGBTIphobes, qualifiant l'homosexualité de « contrenature », et ont dénoncé « l'influence et propagation LGBT ». Elle fait son

<sup>8</sup> Se présentant comme une association qui aide à « valoriser, relier et soutenir tous les parents dans leur mission éducative », l'association - financée par des fonds de l'ultraconservateur d'extrême droite Edouard Stérin - véhicule à travers des conférences ou du coaching des propos réactionnaires concernant la sexualité ou le genre.

<sup>9</sup> Service-Public, « Diffamation - Fiche pratique », 2023. [En ligne] <sup>10</sup> Dalloz Actualité, « Diffamation : qualité de la personne visée en cas d'imputations allusives ou déguisées (Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, art. 29, al. 1er) ». [En ligne] <sup>11</sup> Le Monde, « Infox transphobe sur Brigitte Macron : la cour d'appel ne valide pas la rumeur malgré la relaxe des deux femmes l'ayant propagée », 2025. [En ligne]

## TÉMOIGNAGES

coming-out, révèle sa religion après demande : on lui dit qu'elle est « indigne » et les médiatrices lui demandent de ne plus revenir. Elle se dit très en colère, et très affectée. Ayant peur de déposer plainte car craignant la perte de son emploi, elle est redirigée vers l'antenne locale de SOS homophobie.

**Alex** nous signale un commentaire public posté sur Instagram, sous une publication du compte @hugodecrypte. Iel dénonce les propos discriminatoires et stigmatisants envers les personnes LGBTI d'un utilisateur identifiable. Bien que ne se sachant pas visé.e, Alex juge important de nous rapporter ces propos pour lutter contre la haine en ligne. L'utilisateur qui est dénoncé publie un commentaire qualifiant les LGBTI de « contre-nature », voulant imposer leurs « hobbies dérangeants » à la société, notamment aux enfants dès leur plus jeune âge. Il dit que les LGBTI sont atteints de « troubles mentaux », avec des idées « malsaines pour la société et l'évolution humaine ». Il dit que « ces gens gouvernent le monde », et parle d'une « corruption de l'Etat ». Enfin, il associe les LGBTI à des « actes sataniques ».

### AUTRE LIGNE COMPLICITISTE LGBTIPHOBIE : L'AMALGAME AVEC LA « PÉDOPHILIE »

**Frédéric** signale les propos LGBTIphobes et complotistes qu'il a lu sur le site *Maxifoot*, sous un article nommé « Nantes : la polémique Mohamed ne passe pas auprès des instances ! ». Il rapporte les propos d'un utilisateur (Marc Lieger), qui a posté des dizaines de commentaires

affirmant que les homosexuels étaient des « pédophiles ». L'utilisateur commente des propos associant les LGBTI à la pédocriminalité, parlant d'une actuelle « société satanique woke » voulant la « destruction des cultures et des valeurs chrétiennes, musulmanes, bouddhistes ». ».

### LE LIEN ACCENTUÉ ENTRE CONSPIRATIONNISME ET SPHÈRES TRANSPHOBES

**Anya**, une femme trans nous transmet le lien d'un article complotiste et transphobe publié sur le site d'actualité français d'extrême droite *Boulevard Voltaire*, nommé « Gynécologue suspendu : les femmes sacrifiées sur l'autel de l'idéologie trans ». L'article attaque les personnes trans, en présentant un gynécologue suspendu et sanctionné pour avoir refusé des soins à une femme trans comme une victime d'une « idéologie ». L'article qualifie les associations s'étant saisies de l'affaire, comme SOS homophobie, de « lobbys LGBTQIA+ ».

**« NOUS VENONS PAR LA PRÉSENTE MANIFESTER NOTRE INDIGNATION CONCERNANT LA PUBLICITÉ WOKISTE QUI MET EN AVANT HOMOSEXUALITÉ, POUR LE BÉNÉFICE DE LA DOCTRINE LGBT, VOTRE SPOT PUBLICITAIRE N'EST PAS ORIENTÉ SUR VOTRE ACTIVITÉ, MAIS SUR UNE IDÉOLOGIE NÉFASTE À NOTRE JEUNESSE. »**

## RECOMMANDATIONS ET REVENDICATIONS

### ACCÈS AUX DROITS ET AUTONOMIE DES PERSONNES LGBTI

**Déjudiciariser** la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil.

**Supprimer** la mention du sexe sur les documents d'identité.

**Mettre fin** aux mutilations génitales des enfants nés-es intersexes.

**Soutenir** l'accès à la PMA pour tous-tes, sans considération de l'identité de genre.

**Simplifier** les démarches que les mineur-es trans souhaitent entreprendre et les accompagner dans leur parcours, quel qu'il soit.

**Soutenir et garantir** les droits et l'intégrité des personnes trans et intersexes.

**Supprimer** la liste des pays sûrs du Ministère des Affaires Étrangères et généraliser la possibilité de présenter une demande d'asile pour les personnes LGBTI.

### LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES

**Soutenir** la recherche universitaire sur les LGBTIphobies, sa diffusion et sa valorisation.

**Soutenir** les démarches communautaires de recherche et d'accompagnement, par des financements pluriannuels.

**Renforcer** les moyens des organisations et administrations en charge de la lutte contre les LGBTIphobies : Défenseur des droits, CNCDDH, DILCRAH.

**Afficher** un soutien clair aux personnes LGBTI dans la communication gouvernementale, en particulier autour des Journées internationales de visibilité ou du Mois des fiertés.

**Condamner** politiquement les actes de LGBTIphobies.

**Lancer** une campagne de sensibilisation gouvernementale sur les guet-apens et violences LGBTIphobes.

**Accorder** des moyens aux personnels de l'Éducation nationale pour une bonne application de l'EVARS à la rentrée 2026.

### POLICE ET JUSTICE

**Renforcer** la formation aux discriminations et aux crimes de haine (racismes, sexismes et LGBTIphobies) des forces de l'ordre et personnels de sécurité, par des modules longs et obligatoires et en lien avec le Défenseur des droits et les associations. Ces formations doivent prendre en compte le caractère pluriel des discriminations (dans une démarche d'intersectionnalité).

En particulier, appliquer la LOPMI de janvier 2023 sur la formation à l'accueil et à la réception de plaintes comportant une circonstance de LGBTIphobie et sur les officiers de liaison LGBTI.

**Généraliser** les trames d'auditions dans le cas de circonstances de LGBTIphobie.

**Développer** la réflexion et les moyens pour la mise en œuvre de mesures de justice restaurative en matière de discriminations.

L'ensemble des revendications de SOS homophobie se trouve dans son Livre rose, disponible en ligne.

## LE DROIT FRANÇAIS

### LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

Au fil du temps, les luttes des associations LGBTI se sont progressivement intéressées au droit pénal dans le but de mieux protéger les personnes concernées. Cette protection s'est traduite par l'insertion de dispositions répressives, qui ont conduit notamment à aggraver les peines de prison des auteurices d'infractions LGBTIphobes.

Pourtant, le droit pénal, par essence, ne vise dans son application que les situations individuelles. Ce faisant, il ne permet pas une réflexion structurelle sur les enjeux des personnes LGBTI. Par ailleurs, la justice pénale dispose du monopole de la reconnaissance du statut de victime, au prix parfois de violences institutionnelles supplémentaires, qui peuvent nuire à la santé mentale. En effet, la justice pénale emporte pour conséquence une appropriation du récit de la victime au profit de la chose publique. Dépossédées de leur histoire et comptant sur la justice pour légitimer leur récit, les victimes peuvent oublier que leur légitimité dépend avant tout d'elles-mêmes. La justice restaurative semble être une piste à explorer pour redonner aux victimes la place centrale qui leur revient.

Ainsi, en 2026, se pose la question de savoir si cette logique répressive est encore pertinente, a fortiori lorsque l'on sait que les prisons sont des lieux où les LGBTIphobies sont prégnantes et où les normes de genre se reproduisent. L'État doit se saisir de ces sujets et mettre en place des politiques de prévention et de suivi, notamment médico-psycho-social, tant pour les victimes que pour les détenu-es, plutôt que des politiques répressives uniquement.

### LA LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Avec la loi du 18 mars 2003, l'homophobie, la biphobie et la transphobie deviennent des circonstances aggravantes de certaines infractions, telles que le meurtre ou les violences, alourdissant ainsi la peine encourue. Par exemple, le meurtre sans circonstance aggravante est puni de trente ans d'emprisonnement, alors que le meurtre d'une personne en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre – à l'époque, la loi parlait d'identité « sexuelle » – est puni de la prison à vie.

Depuis 2003, la loi pénale a été plusieurs fois modifiée, afin de mieux adapter et aggraver les peines pour les infractions commises contre les personnes à raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ainsi, en 2004, la peine pour les injures homophobes ou biphobes est aggravée. Elle ne sera aggravée qu'en 2012 pour transphobie. Puis, avec la loi du 27 janvier 2017, la référence à l'identité « sexuelle » est remplacée par la notion d'identité « de genre », et les peines de toutes les infractions, et non plus seulement certaines, sont aggravées.

C'est l'article 132-77 du Code pénal qui définit la circonstance aggravante de LGBTIphobie. Il prévoit que la peine maximale d'emprisonnement soit relevée « lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime pour l'une de ces raisons ».

Les infractions ne sont que rarement aggravées en raison des « caractéristiques génétiques de la victime », ce qui nuit à la prise en compte des violences subies par les personnes intersexes.

QUAND LA PEINE ENCOURUE POUR UNE INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE EST DE...	EN CAS D'HOMOPHOBIE OU DE TRANSPHOBIE, LA PEINE EST PORTÉE À/AU...
30 ans de prison	de la prison à vie
20 ans de prison	30 ans de prison
15 ans de prison	20 ans de prison
10 ans de prison	15 ans de prison
7 ans de prison	10 ans de prison
5 ans de prison	7 ans de prison
moins de 5 ans de prison	double de la peine encourue

Bien que toutes les infractions soient censées être aggravées en cas de LGBTIphobie, certaines ne le sont pas soit parce qu'elles sont intrinsèquement motivées par une haine anti-LGBTI (il n'est donc pas nécessaire de les aggraver), soit parce que leur peine est prévue par loi sur la presse de 1881, soit parce que la loi ne prévoit pas de peine de prison.

INFRACTION	PEINE ENCOURUE	ARTICLE(S)
Discrimination (refus d'un bien ou d'un service, d'un emploi, etc.)	3 ans de prison et 45 000 € d'amende	225-1 et 225-2 du Code pénal
Thérapie de conversion	2 ans de prison et 30 000 € d'amende	225-4-13 du Code pénal
Discrimination par un-e agent-e public-que	5 ans de prison et 75 000 € d'amende	432-7 du Code pénal
Diffamation publique, injure publique, provocation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	1 an de prison et 45 000 € d'amende	24, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse
Diffamation non publique, injure non publique, provocation non publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	1 500 € d'amende	R625-7, R625-8 et R625-8-1 du Code pénal

## LES DISCRIMINATIONS PUNIES PAR LA LOI

Constitue une discrimination LGBTiphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée.

La discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas :

- le refus de fournir un bien ou un service ;
- l'entrave à l'exercice normal d'une activité économique ;
- la discrimination à l'embauche ou au recrutement pour un stage ;
- la discrimination au travail ou dans le cadre d'un stage.

Les discriminations peuvent être commises par un·e agent·e public·que (personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public). Elles sont plus sévèrement punies que les discriminations classiques quand elles consistent en :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi – par exemple, le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique, qui peut s'illustrer par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter une demande – par exemple, exiger des formalités inutiles, etc.

Pour venir en aide aux victimes, la loi reconnaît la légalité du « testing », un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destiné à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Malgré ces dispositions, les sanctions pénales se font rares, car il faut

démontrer que la personne mise en cause pour discrimination a eu la volonté de discriminer, une preuve particulièrement difficile à apporter.

Néanmoins, en droit du travail (quand la discrimination consiste, par exemple, en un licenciement), la preuve est plus facile à obtenir, parce qu'il suffit d'apporter des éléments laissant penser à une discrimination. Cela permet d'obtenir plus facilement des indemnisations, mais pas de peine d'amende ou de prison.

**Pour plus d'informations**, consultez le Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie sur : [www.sos-homophobie.org/guide-pratique](http://www.sos-homophobie.org/guide-pratique).



## **SOS HOMOPHOBIE TIENT TOUT PARTICULIÈREMENT À REMERCIER :**

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport et tout particulièrement :

Artemis Akbary  
Sarah Schulman  
Thomas Vampouille (pour têtou)

Ainsi que :

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant·es de SOS homophobie. L'ensemble de nos partenaires associatifs. Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé.

Tous·tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur·rices et sympathisant·es de l'association.

Toutes les victimes et témoins pour la confiance qu'ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce *Rapport sur les LGBTIphobies*.

**SOS HOMOPHOBIE**

14, rue Abel  
75012 Paris

**DIRECTEURICE DE LA PUBLICATION**

Julia Torlet, présidente  
de SOS homophobie

**DIRECTEURICES DE LA RÉDACTION**

Mahé Bandeira  
Nicolas Baouaya-Moulomba  
Lorette C  
Sylvain Rimbault

**MEMBRES DE LA COMMISSION****RAPPORT ANNUEL**

Isabelle Arnaud-Cisson  
Claire Berger  
Perrine Brunet  
Nicolas Brunet-Mouyen  
Rémi Campora  
José Dario Consuegra Fontalvo  
Clément Demeure  
Mila Epstein  
Clémence Fouques  
Jean LV  
Vincent Machado  
Emma Mattacchione  
Nicolas Mayollet  
David Pujos  
Bertie Rodrigues

La commission Rapport Annuel remercie tout particulièrement les membres de la commission Écoute qui assurent le soutien des personnes LGBTI par nos canaux d'écoute, et qui ont reçu les témoignages comptabilisés et décrits dans ce Rapport. La commission Rapport Annuel remercie également la commission International et notamment Yves Gimbert pour leur participation au chapitre International.

**MAQUETTE****Conception et réalisation :**

Tania Thaler  
(DAO Atelier Graphique)

**Relecture et correction :**

Camille Lefèvre

**COUVERTURE****Conception et réalisation :**

Tania Thaler  
(DAO Atelier Graphique)

**IMPRESSION**

Centr'Imprim  
rue Denis Papin  
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-49-5

EAN : 9782917010495

Publication de SOS homophobie,  
association loi 1901  
Dépôt légal à parution  
Parution : Mai 2026  
© SOS homophobie  
Tous droits réservés

# RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2026



## SOS homophobie

### SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)



### NOUS CONTACTER

[sos@sos-homophobie.org/nous-contacter](mailto:sos@sos-homophobie.org/nous-contacter)

SOS homophobie



Ligne d'écoute anonyme

01 48 06 42 41

SOS homophobie

14, rue Abel  
75012 PARIS

10€



Suite à la création d'une ligne d'écoute à destination des victimes de LGBTIphobies en 1994, SOS homophobie a commencé à publier un Rapport sur l'homophobie, plus tard renommé « Rapport sur les LGBTIphobies », qui permettait l'analyse des cas de LGBTIphobies reçus par la ligne d'écoute. Chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages adressés à notre association, en apportant à la fois des données chiffrées sur les manifestations des LGBTIphobies et des analyses et témoignages illustrant les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI.

Cette 30<sup>e</sup> édition continue ce travail de mise au jour des actes et des dynamiques qui vont à l'encontre des personnes LGBTI, avec 1 771 cas recensés sur l'année 2025 : insultes, rejet, harcèlement, guet-apens, discours anti-LGBTI... Ce qui transparaît dans ce rapport est que toutes les sphères de la vie d'une personne sont touchées : lieux publics (13 %), haine en ligne (11 %), famille ou entourage proche (10 %), commerces ou administrations (10 %), voisinage (8 %)...

Cette édition du *Rapport* est la dernière à paraître avant les élections présidentielles de 2027. Elle s'inscrit dans un climat politique mondial particulièrement anxiogène où les guerres se multiplient, où les droits individuels sont bafoués notamment pour les personnes issues d'une communauté minoritaire.

Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de se battre pour continuer à faire avancer nos droits mais aussi défendre ceux durement acquis.

Par ce rapport, les bénévoles de SOS homophobie proposent une capture non exhaustive des LGBTIphobies à l'œuvre en France. SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour défendre un modèle de société inclusive, portant les droits humains et le respect de chacune comme boussoles.



*Diversité  
Solidarité  
Adaptabilité*